

Groupe Crédit du Nord



Document de Référence
et Rapport Financier annuel
2011


BANQUE
COURTOIS


Banque
Kolb


Banque
Laydernier


BANQUE
NUGER


Banque
Rhône-Alpes


Banque
Tarneaud


Société
Marseillaise de Crédit


Crédit
du Nord

SOMMAIRE

1	L'activité	5
	Chiffres clés au 31 décembre 2011	6
	Les faits marquants de l'année 2011	8
	Structure du Groupe.....	11
2	Les comptes consolidés	12
	Rapport de gestion.....	13
	Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que sur le contrôle interne et la gestion des risques	29
	Rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président sur le contrôle interne et la gestion des risques	42
	Bilan consolidé	44
	Compte de résultat consolidé.....	46
	Evolution des capitaux propres.....	48
	Tableau des flux de trésorerie	51
	Annexe aux comptes consolidés	52
	Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	134
	Ratio de solvabilité Bâle 2 - Informations au titre du Pilier 3.....	136
3	Les comptes individuels	138
	Rapport de gestion de l'exercice 2011	139
	Résultats financiers des cinq derniers exercices	141
	Bilan individuel au 31 décembre	142
	Annexes aux comptes individuels.....	145
	Informations sur les mandataires sociaux	184
	Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels	196
	Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés	198
	Projet de Résolutions : Assemblée Générale Mixte du 11 mai 2012.....	201
4	Les informations complémentaires	204
	Renseignements de caractère général concernant le Crédit du Nord	205
	Renseignements concernant l'activité.....	208
	Responsable du Document de Référence et responsables du Contrôle des Comptes	210
	Tables de concordance	211

Organes d'administration et de direction au 31 décembre 2011

Conseil d'Administration	Date 1 ^{re} nomination	Echéance du mandat Assemblée Générale de mai
Président du Conseil d'Administration		
Jean-François SAMMARCELLI	1 ^{er} janvier 2010	2013
Administrateurs		
Didier ALIX	7 janvier 2010	2012
Christophe BONDUELLE	6 mai 2011	2015
Séverin CABANNES	21 février 2007	2012
Pascal COULON*	23 juillet 2009	2012
Patrick DAHER	15 septembre 2005	2013
Jean-Pierre DHERMANT*	16 novembre 2006	2012
Bruno FLICHY	28 avril 1997	2015
Philippe HEIM	12 mai 2010	2013
Angéline HOLVOET*	19 décembre 2009	2012
Thierry MULLIEZ	6 mai 2011	2015
Patrick SUET	3 mai 2001	2015
Vincent TAUPIN** (1)	3 novembre 2009	2015

* Administrateur salarié

** Directeur Général

Le Conseil d'Administration s'est réuni quatre fois en 2011 pour examiner notamment le budget, les comptes annuels et semestriels, les choix importants en matière de stratégie commerciale, d'organisation et d'investissement et notamment les opérations d'apports partiels d'actifs consécutives au rachat de la Société Marseillaise de Crédit réalisé en septembre 2010.

Le Comité des Rémunérations, composé de MM. Jean-François SAMMARCELLI et Patrick SUET, s'est réuni pour proposer au Conseil d'Administration la rémunération fixe et variable, ainsi que les avantages des mandataires sociaux.

Comité Exécutif

Vincent TAUPIN, Directeur Général, ⁽¹⁾

Philippe AMESTOY, Directeur Général Adjoint - Directeur du Marketing,

Jean-Louis KLEIN, Directeur Général Adjoint - Directeur des Entreprises,

Thierry LUCAS, Directeur Général Adjoint - Directeur des Systèmes d'Information, des Projets et des Opérations Bancaires,

Pierre BONCOURT, Directeur des Ressources Humaines,

Frédéric FIGER, Directeur Financier,

Gilles RENAUDIN, Directeur de la Direction Centrale des Risques,

Odile THOMAZEAU, Directeur des Affaires Juridiques et des Contrôles,

Jérôme FOURRÉ, Directeur de la Communication, participe, à qualité, aux réunions du Comité Exécutif.

(1) Vincent Taupin a démissionné de ses mandats d'Administrateur et de Directeur Général le 11 janvier 2012. Il a été remplacé par Philippe Aymerich.

L'activité

1

Chiffres clés au 31 décembre 2011 _____	6
Les faits marquants de l'année 2011 _____	8
Structure du Groupe _____	11

Chiffres clés au 31 décembre 2011

Groupe : données consolidées

Bilan

(en millions d'euros)	31/12/2011 IAS/IFRS	31/12/2010 IAS/IFRS	Variation % 2011/2010 IAS/IFRS
Dépôts clientèle	28 241,0	24 270,2	+ 16,4
Crédits clientèle	34 227,6	30 732,9	+ 11,4
Capitaux propres ⁽¹⁾	2 594,4	2 326,2	+ 11,5
Encours créances douteuses (montant brut)	2 038,7	1 942,1	+ 5,0
Dépréciations sur créances individualisées	-1 037,3	-1 010,4	+ 2,7
TOTAL DU BILAN	55 157,7	46 336,4	+ 19,0
ACTIFS GERES ⁽²⁾	25 858,3	27 834,1	- 7,1

(1) Inclut les résultats en formation.

(2) Hors conservation pour compte de tiers et retraité des OPCVM inclus dans les supports d'assurance-vie.

Résultats

(en millions d'euros)	31/12/2011 IAS/IFRS	31/12/2010 IAS/IFRS	Variation % 2011/2010 IAS/IFRS
Produit Net Bancaire	1 936,1	1 657,8	+ 16,8
Résultat Brut d'Exploitation	704,5	567,1	+ 24,2
Résultat courant avant impôt	508,2	393,4	+ 29,2
Bénéfice net (part du Groupe)	314,8	263,4	+ 19,5

Ratios

(en %)	31/12/2011	31/12/2010
Coût du risque / Encours de crédits	0,56%	0,55%
Capitaux propres / Total du Bilan	4,70%	5,02%
Part des fonds propres durs ⁽¹⁾ / Encours pondérés Bâle II ⁽²⁾	7,22%	6,71%

(1) Incluent les résultats en formation, nets des prévisions de distribution de dividendes.

(2) Après application des exigences additionnelles de fonds propres au titre des niveaux planchers soit avec floor de 80% au 31/12/2010 et 31/12/2011.

Notations

		31/12/2011	31/12/2010
Standard and Poor's	CT	A - 1	A - 1
	LT	A +	A +
Fitch	CT	F1 +	F1 +
	LT	A +	A +
	Intrinsèque ^(*)	bbb +	BC

(*) La notation intrinsèque est celle du Groupe Crédit du Nord considéré en tant que tel par l'agence de notation, i.e. sans prendre en compte son appartenance au Groupe Société Générale.

Contribution du Crédit du Nord (maison mère)

(en millions d'euros)	31/12/2011 IAS/IFRS	31/12/2010 IAS/IFRS	Variation % 2011/2010 IAS/IFRS
Produit Net Bancaire	1 137,0	1 064,7	+ 6,8
Résultat Brut d'Exploitation	452,2	378,9	+ 19,3
Résultat net	265,4	251,3	+ 5,6

Les faits marquants de l'année 2011

Stratégie

L'intégration de la Société Marseillaise de Crédit au sein du Groupe Crédit du Nord s'est poursuivie en 2011 et s'achèvera en 2012. Acquisée en septembre 2010, la

Société Marseillaise de Crédit permet au Crédit du Nord d'accroître ses parts de marché et son PNB dans le Sud-Est de la France, sur l'ensemble de ses marchés.

Organisation du réseau

En 2011, les banques du Groupe Crédit du Nord ont étendu leur réseau avec l'ouverture, ou la préparation de l'ouverture, de 6 nouvelles agences : La Rochelle (Banque Tarneaud), Montluçon (Banque Nuger), La Ciotat (Crédit du Nord), Mérignac (Banque Courtois),

Champigny sur Marne (Crédit du Nord) et Remiremont (Banque Kolb).

Au 31 décembre 2011, le réseau du Groupe Crédit du Nord était constitué de 938 agences.

Marché des Particuliers

Mars

Nouvelle fonctionnalité Internet : gestion des bénéficiaires de virements

Ce nouveau service permet de saisir, à partir du site Internet, un nouveau bénéficiaire de virements et de le valider en ligne grâce à un code de sécurité reçu par SMS ou par un Serveur Vocal Interactif.

Avril

Evolution des caractéristiques de Libertimmo 4

Depuis le 15 avril, le prêt immobilier **Libertimmo 4** comprend une période à taux fixe de 3 ou 7 ans, suivie d'une période à taux révisable capé. Cette offre est disponible pour des durées de 15 à 25 ans. Les indemnités de remboursement anticipé évoluent également : 3% sur la période à taux fixe et 1,5% sur la période à taux révisable.

Lancement de la carte débit-crédit

La **carte débit-crédit** est une carte « 2 en 1 » qui permet, à chaque opération de paiement ou de retrait, de choisir l'option de règlement au comptant ou à crédit⁽¹⁾.

La **carte débit-crédit** est disponible en 2 versions : Carte Bleue Visa Débit-Crédit et Carte Visa Premier Débit-Crédit. Elle donne droit à une prolongation de garantie⁽²⁾ constructeur de 2 ans sur les achats informatiques, audiovisuels et électroménagers d'une valeur supérieure à 75 euros, réglés au comptant ou à crédit. Le paiement des retraits et des achats effectués à crédit est prélevé directement sur le crédit renouvelable Etoile Avance⁽³⁾.

(1) Sous réserve de l'acceptation du dossier par la Banque.

(2) Voir conditions en agence.

(3) Dans la limite du montant autorisé.

Marché des Professionnels et des Associations

Janvier

Lancement de solutions de financement souples et rapides

Facilinvest est un crédit destiné aux clients Professionnels qui permet de financer des investissements de 3 000 à 10 000 euros, sous réserve d'acceptation du dossier.

Facilinvest est utilisable à tout moment, sur simple remise de factures acquittées, pour des investissements à partir de 1 000 euros.

CGA Avenir est une nouvelle solution d'affacturage express destinée au financement du Poste Client jusqu'à 100 000 euros. **CGA Avenir** permet aux Professionnels d'alléger leurs charges administratives et de sécuriser leur chiffre d'affaires : **CGA Avenir** prend en charge le règlement des factures cédées et les actions de relance et de recouvrement éventuelles.

Marché des Entreprises et des Institutionnels

Septembre

Antarius Compétence Clé : un contrat « homme-clé » pour protéger l'entreprise

Au sein d'une entreprise, il existe une ou plusieurs personnes dont le rôle est déterminant. La disparition ou l'absence d'un de ces « hommes-clés » peut fragiliser, voire compromettre la poursuite de l'activité.

Antarius Compétence Clé permet à l'entreprise de bénéficier d'un soutien financier⁽¹⁾ pour : disposer de liquidités et répondre à ses engagements financiers, compenser momentanément la baisse brutale du chiffre d'affaires, sécuriser ses partenaires (assureurs

crédits, fournisseurs, clients ou organismes financiers), recourir à un expert ou à un cadre de haut niveau pour la diriger, recruter et financer la formation d'un nouveau collaborateur, ou encore maintenir son image de marque.

(1) En cas de Décès, Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA), Invalidité Permanente Totale (IPT) ou Incapacité Temporaire Totale de travail (ITT) de « l'homme-clé » assuré.

Opérations financières

Tout au long de l'année 2011, le Crédit du Nord a accompagné ses clients dans la préparation et la réalisation de nombreuses opérations financières :

- Introduction en Bourse ;
- Offre Publique d'Achat / Offre Publique de Retrait / Retrait Obligatoire ;
- Cession / Reprise d'activité ;
- LMBO ;
- Arrangement et syndication de dette ;
- Opération de croissance externe ;
- Adossement industriel.

Ces opérations ont été menées par la Direction des Affaires Financières du Crédit du Nord en collaboration pour certaines d'entre elles avec Étoile ID, société de capital investissement du Groupe Crédit du Nord, et la société de Bourse Gilbert Dupont.

Récompense / Palmarès

Mars

La qualité de service de la Banque à Distance du Groupe Crédit du Nord récompensée

La Banque à distance du Groupe Crédit du Nord remporte le premier prix du Trophée Qualiweb/Stratégies 2011 dans la catégorie banque-finance et se classe dixième au classement général sur dix ans. Depuis 2001, le Groupe Crédit du Nord a été nommé neuf fois et a obtenu quatre fois le premier prix dans sa catégorie : en 2001, 2004, 2008 et 2011.

La régularité des distinctions reçues confirme la volonté du Groupe d'offrir le même niveau de service et de prestation à ses clients, quel que soit le mode de relation et d'échange : en agence avec son conseiller dédié, par Internet ou par téléphone.

Avril

Baromètres concurrentiels

Les études concurrentielles ⁽¹⁾ menées par CSA auprès des clients des grands groupes bancaires français positionnent le Groupe Crédit du Nord comme la première banque au niveau de la satisfaction des clientèles de Particuliers et ce pour la septième année consécutive. Le Groupe Crédit du Nord se classe également premier au niveau de la satisfaction des clients Entreprises et troisième sur le marché des Professionnels.

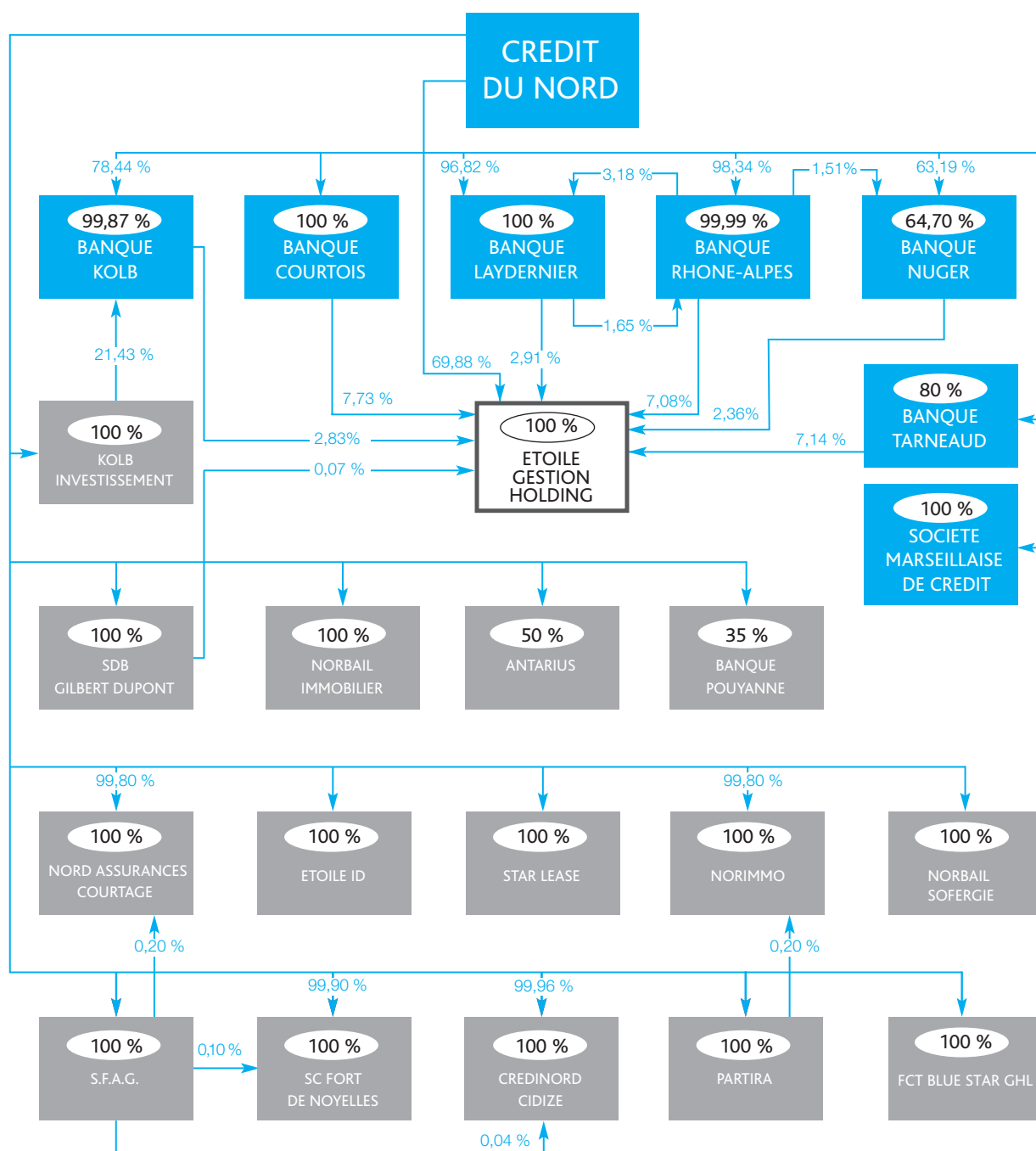
(1) Baromètres concurrentiels réalisés par l'institut CSA : du 6 mars au 9 avril 2011 auprès de 4 564 clients Particuliers des 11 principales banques de la place ; du 1^{er} mars au 8 avril 2011 auprès de 3 419 clients Professionnels des 10 principales banques de la place ; du 1^{er} mars au 8 avril 2011 auprès de 2 782 clients Entreprises des 10 principales banques de la place.

Structure du Groupe

Le schéma ci-dessous présente les liens entre les principales entités du Groupe Crédit du Nord.

Les participations directes y sont mentionnées ainsi que le pourcentage de contrôle du Groupe sur l'entité concernée.

Le périmètre de consolidation est mentionné dans son intégralité en note 2.



Les comptes consolidés

2

Rapport de gestion _____	13
Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que sur le contrôle interne et la gestion des risques _____	29
Rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président sur le contrôle interne et la gestion des risques _____	42
Bilan consolidé _____	44
Compte de résultat consolidé _____	46
Evolution des capitaux propres _____	48
Tableau des flux de trésorerie _____	51
Annexe aux comptes consolidés _____	52
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés _____	134
Ratio de solvabilité Bâle 2 Informations au titre du Pilier 3 _____	136

Rapport de gestion

Exercice 2011

Une croissance économique menacée en Europe par la crise de la dette

L'économie mondiale aura connu deux phases en 2011. La première, jusqu'en juillet, est marquée par la reprise de la croissance avec toutefois l'annonce de plans de rigueur dans les pays les plus fragiles. Les pays émergents, et en particulier l'Asie, affichaient une croissance vigoureuse tandis que l'économie américaine continuait de pâtir d'un marché immobilier toujours convalescent.

La deuxième, à partir du mois d'août, a vu l'abaissement de la note des Etats-Unis puis, compte tenu de la situation fragile de la Grèce, une défiance généralisée vis-à-vis des pays de la zone euro - à l'exception de l'Allemagne. Cette situation a conduit plusieurs pays européens, dont la France, à annoncer des plans de rigueur dans un contexte économique plus fragile. Plusieurs pays européens, notamment l'Italie, l'Espagne et le Portugal, ont vu leur notation dégradée. L'agence Standard and Poor's a abaissé la note de la France de AAA à AA+ début 2012.

Dans ce contexte, le secteur bancaire a connu une nouvelle crise de liquidité qui a conduit la BCE à prendre des mesures d'urgence. Dans le même temps, les établissements bancaires s'engageaient dans des opérations de monétisation de certaines de leurs créances afin de les rendre éligibles au financement BCE.

L'année 2011 aura été très active en matière de politique monétaire : la BCE a relevé son principal taux directeur à deux reprises sur la première moitié de l'année sous la pression inflationniste ; elle l'a baissé par deux fois suite à la crise de l'été, pour atteindre 1 % fin 2011. La politique monétaire des Etats-Unis est restée pour sa part accommodante avec des taux d'intérêt maintenus à 0,25 %. Les taux d'intérêt longs ont suivi une tendance haussière jusqu'à la mi-avril puis ont amorcé une baisse.

En France, la croissance aura été en dents de scie avec des trimestres inégaux. Au global sur l'année, la croissance du PIB se limiterait à +1,6 % (source INSEE). Le marché de l'emploi s'est pour sa part fortement détérioré avec un taux de chômage en nette augmentation par rapport à 2010, à +9,7 %.

Le marché de l'immobilier est demeuré tonique jusqu'à l'été dans un contexte de taux toujours bas, puis la demande a sensiblement diminué en fin d'année ainsi que la consommation des ménages.

Après avoir légèrement progressé au 1^{er} semestre, les indices boursiers ont fortement chuté à partir d'août 2011 sur fond de crise de la dette souveraine européenne et compte tenu des anticipations de ralentissement de la croissance mondiale. En France, le CAC 40 clôturait à 3160 points le 31 décembre 2011, en baisse de -17 % par rapport au 31 décembre 2010.

Dans un environnement économique dégradé, le Groupe Crédit du Nord affiche à nouveau en 2011 une forte dynamique de croissance de son activité et de ses résultats

Le Groupe Crédit du Nord affiche une croissance de son PNB consolidé de +16,8 % et une progression de son RBE de +24,2 %. Le coefficient d'exploitation s'établit à 63,6 %, en baisse de 2,2 points. Le résultat d'exploitation augmente de +29,5 %. Le résultat net part du Groupe s'établit à 314,8 M€, en croissance de +19,5 %. Le ROE s'établit à 13,0 % pour un Tier One de 7,2 %.

Rappelons que les comptes consolidés du Crédit du Nord au titre des 9 premiers mois de 2010 n'incluaient pas le résultat de la Société Marseillaise de Crédit, acquise en septembre 2010 et consolidée au quatrième trimestre.

Hors SMC et retraités des mouvements de provisions sur les encours de PEL et CEL ainsi que de la valorisation en juste valeur de ses passifs financiers, le PNB du Groupe s'inscrit en croissance de +5,0 % en 2011. L'évolution maîtrisée de ses frais généraux permet au Crédit du Nord de présenter une progression du RBE après retraitements de +7,5 %. Enfin, l'évolution du coût du risque sur la période (+5,9 % hors SMC) conduit à une progression du résultat d'exploitation retraité de +8,3 %.

Hors contribution de SMC, la marge sur dépôts est très bien orientée en 2011 avec une évolution positive de +11,7 %. Elle bénéficie de la poursuite de la dynamique des dépôts à vue sur chacun des marchés et de celle des encours d'épargne réglementée, dont la croissance est tirée par les encours sur livrets.

La marge sur crédits est en croissance de +1,3 % (hors SMC), soutenue par la poursuite d'une forte dynamique de production de crédits immobiliers, une progression des crédits d'investissement des entreprises et le retour de leur utilisation de crédit à court terme. L'environnement de marché a néanmoins pesé sur les niveaux de marge à la production.

La progression des commissions de services est soutenue, à +4,0 % (hors SMC). Elles bénéficient à nouveau du développement des fonds de commerce et des efforts continus d'amélioration de l'équipement de la clientèle en produits et services bancaires et d'assurance.

Dans un contexte financier dégradé sur la seconde partie de l'année, les commissions financières sont en baisse sur un an (-3,4 %). Les commissions d'assurance vie sont en croissance, tirées par la hausse des encours et malgré un mouvement de décollecte observée en fin d'année. Les commissions sur OPCVM ressortent en net repli, les rendements des SICAV monétaires étant fortement impactés par la faiblesse des taux courts et la contraction des encours.

La Société Marseillaise de Crédit se présente comme un relais de croissance majeur pour le Groupe

La Société Marseillaise de Crédit affiche une activité et des résultats en forte croissance sur l'année. La conquête est dynamique tant sur le marché des particuliers que des professionnels et des entreprises. La banque dispose d'un réseau de 143 agences dans le sud de la France dont le dispositif est amené à s'étendre dans le cadre de son intégration au sein du groupe Crédit du Nord.

La SMC offre un potentiel de développement important pour le Groupe Crédit du Nord sur l'ensemble de ses marchés ; en particulier en matière de crédits immobiliers dont la production a crû de +30,4 % sur un an, confirmant le potentiel de croissance attendu. L'année 2011 a été par ailleurs marquée par le déploiement à la SMC de l'offre du Crédit du Nord en matière d'assurance-vie et d'OPCVM.

Sur le marché des professionnels et des entreprises, le crédit-bail mobilier, l'affacturage, et l'épargne salariale sont désormais offerts aux clients de la SMC. Cette extension de l'offre produit se traduit déjà par une augmentation des revenus générés sur ces deux marchés.

En parallèle, le Crédit du Nord continue de tirer parti de son plan d'ouverture d'agences 2004-2009

Le Crédit du Nord a lancé en 2004 un ambitieux programme d'ouvertures d'agences.

Depuis juin 2004, plus de 150 nouvelles agences ont été ouvertes dans des zones à fort potentiel, réparties sur l'ensemble du territoire métropolitain. Ces agences ont permis à un certain nombre de clients particuliers de grandes métropoles, et plus particulièrement d'Ile-de-France, de transférer leurs comptes dans une agence proche de leur lieu de résidence, et ainsi de profiter d'une plus grande proximité dans leur relation bancaire.

En réalisant près de 16 % de la conquête de nouveaux clients particuliers et professionnels du Groupe en 2011, les nouvelles agences participent désormais de façon significative aux réalisations commerciales et financières du Crédit du Nord.

Leurs fonds de commerce disposent encore d'un potentiel significatif d'équipement en produits et services bancaires et leur développement constitue un réel relais de croissance pour les années à venir.

Le Crédit du Nord poursuit la mise en œuvre de projets améliorant l'efficacité commerciale et la satisfaction client

Le Crédit du Nord achève la mise en œuvre des chantiers techniques ou d'infrastructure engagés depuis plusieurs années, et pose les jalons de nouveaux projets de rénovation qui se réaliseront avec les réseaux de détail de la Société Générale.

Le poste de travail en agence continue d'être enrichi de nouvelles fonctionnalités avec l'intégration de nouvelles situations de travail et de nouveaux produits et services.

En 2011, des fonctionnalités relatives à la prévention des dépassements et permettant d'anticiper la détérioration de la trésorerie des clients professionnels et entreprises ont été introduites sur le poste de travail.

Sur le plan commercial, les travaux d'enrichissement de l'offre Multicanal se sont poursuivis tout au long de l'année, permettant plus spécifiquement aux clients particuliers de gérer en ligne les bénéficiaires de leurs virements. Les professionnels et les entreprises disposent désormais de nouveaux sites internet plus ergonomiques et permettant de gérer les virements domestiques et de visualiser en ligne les chèques impayés.

L'outil de pilotage commercial, déployé depuis 2 ans et s'appuyant sur une base de données unique, continue d'être enrichi de nouvelles informations.

Sur le plan des systèmes d'information, les travaux du projet « Convergence » visant à construire un système

d'information commun avec Société Générale sont en cours. Les premières versions du Poste de travail commun ont été déployées en fin d'année ; la convergence vers un chef de file unique de la connexion aux systèmes de place Core et Step2 a eu lieu. La mise en commun des applicatifs de gestion des contrats et d'octroi de crédits aura lieu à partir de 2012.

L'intégration de la SMC dans le système d'information du Crédit du Nord en avril 2012 va permettre l'extension de l'offre de la SMC notamment en matière d'équipement (assurances bancaires, épargne financière, crédit à la consommation, crédit renouvelable).

Activité commerciale

L'analyse de l'activité commerciale du réseau du Groupe Crédit du Nord couvre le périmètre des banques du Groupe, c'est à dire le Crédit du Nord et ses filiales bancaires y compris la SMC qui a été intégrée le 30 septembre 2010.

Les indicateurs présentés sont relatifs à l'activité en euros, qui représente la quasi-totalité des activités du Groupe. Les encours repris comme les évolutions touchant aux fonds de commerce comparent des chiffres de fin de période (fin décembre).

Poursuite du développement du fonds de commerce

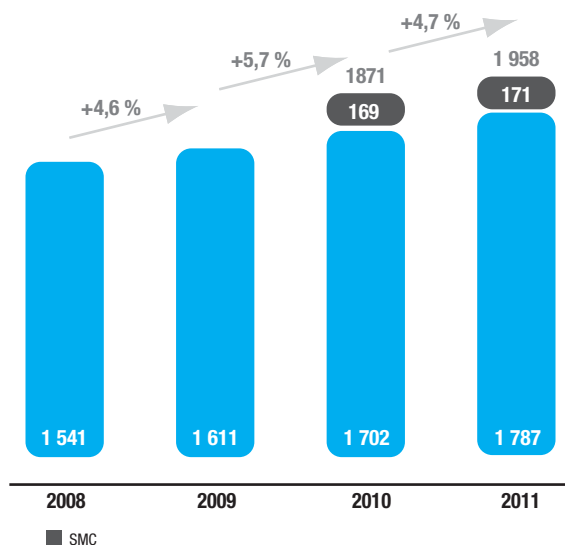
La croissance du fonds de commerce de **particuliers** s'est poursuivie en 2011, à +4,7 % soit une évolution de 87 000 clients sur un an. Au 31 décembre 2011, le fonds de commerce compte 1 958 000 clients particuliers dont plus de 171 000 au titre de la SMC.

La progression du fonds de commerce bénéficie des efforts de conquête de nouveaux clients, notamment via la recommandation et le crédit à l'habitat, et de la prévention des départs ainsi que de l'apport des nouvelles agences.

Fonds de commerce particuliers

(au 31 décembre)

Nombre de clients (en milliers) - Evolution 2011 y compris SMC



Les taux de croissance sont calculés sur la base des chiffres exacts et non sur la base des chiffres arrondis présentés dans les graphiques. Cette remarque vaut pour l'ensemble des graphiques du rapport.

Le Livret A continue de collecter dans un contexte de hausse du taux de rémunération de 25 bps le 1^{er} février puis à nouveau le 1^{er} août, le portant à 2,25 %. En 2011, près de 95 000 livrets A ont été ouverts par nos clients ou leurs enfants, ce qui porte à plus de 313 000 le nombre de livrets A commercialisés par le Crédit du Nord depuis son lancement. A fin 2011, le montant d'épargne confiée sous cette forme totalise 1,6 Md€.

Dans le domaine de l'assurance vie, le bon accueil reçu par Etoile Cliquet 90, fonds diversifié garanti en capital et éligible aux supports en Unités de Comptes a permis de collecter près de 210 M€ depuis le 1^{er} janvier 2011. Dans le même temps, la collecte des fonds Antarius Duo et Antarius Sélection s'est poursuivie avec près de 42 500 contrats vendus en 2011.

L'année s'est aussi caractérisée par le succès des contrats de prévoyance et d'assurance dommages avec 82 000 contrats vendus sur la période, et une croissance particulièrement dynamique pour les contrats Antarius Protection et Protection Juridique.

L'accès à la Banque via les canaux à distance poursuit sa progression avec près de 137 000 nouveaux contrats internet ouverts en 2011. Les contrats internet sont désormais gratuits pour les particuliers équipés d'un package.

Le développement de la clientèle de **professionnels** reste un axe majeur de développement pour le Crédit du Nord avec une conquête qui se développe à un rythme soutenu. Le fonds de commerce compte près de 200 000 clients dont 20 000 au titre de la SMC, en progression de 3,3 %. Ce résultat témoigne de la qualité du dispositif spécifique de proximité du Crédit du Nord, caractérisé par la présence de conseillers dédiés, en charge tant de la partie commerciale que de la partie privée de la relation, par le maintien d'un service de caisse dans toutes les agences, et par une offre adaptée.

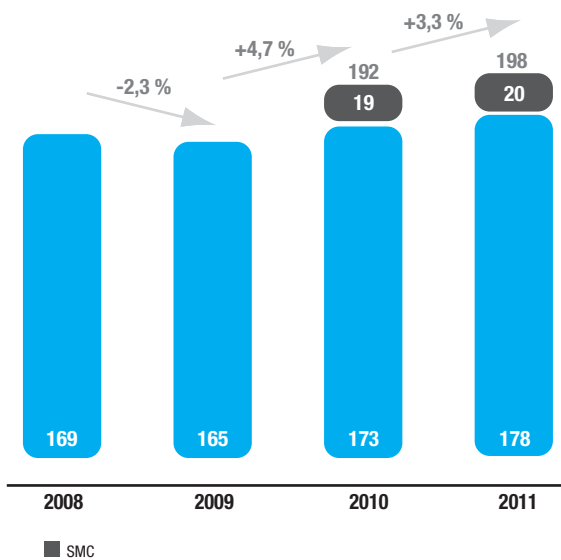
L'équipement de la clientèle se poursuit avec le succès de l'offre packagée Convention Alliance détenue par 61 % des clients professionnels. Par ailleurs, près d'un client professionnel sur deux est en relation à la fois commerciale et privée. Le contrat Sécurité Bleue Pro se développe toujours avec succès, avec près de 27 000 contrats commercialisés à fin 2011. Le stock de contrats augmente de 20,0 % sur un an.

Le nombre de Plans d'Épargne Interentreprises, produit d'épargne salariale dédié aux petites entreprises, aux entrepreneurs individuels et aux professions libérales est en progression toujours forte de 15,5 % sur un an. L'accès au Crédit du Nord via son site internet dédié aux professionnels connaît une hausse d'activité de 2,8 % par rapport à 2010, et 12,5 millions de connexions.

Fonds de commerce professionnels

(au 31 décembre)

Nombre de clients (en milliers) - Evolution 2011 y compris SMC



Le fonds de commerce d'**entreprises** compte plus de 46 700 clients dont plus de 8 500 au titre de la SMC, en progression de 3,2 %.

Plus de quatre entreprises sur cinq sont détentrices d'un contrat internet actif. Le nombre de connexions au site internet dédié aux entreprises représente plus de 4,2 millions de connexions en 2011, en hausse de 3,7 % par rapport à 2010.

Lancement de nouveaux produits

De nouveaux produits et services ont été lancés en 2011. L'enveloppe de crédit renouvelable à destination des professionnels, Facilinvest, a été commercialisée en janvier 2011 et connaît un franc succès avec plus de 4 500 contrats vendus sur l'année. La carte Débit/Crédit

à destination des particuliers a été lancée en mai. Elle permet de choisir l'option de règlement au comptant ou à crédit, pour chaque opération, aussi bien sur les TPE des commerçants que dans les distributeurs. L'offre d'épargne aux particuliers a été, par ailleurs, enrichie par le compte à terme Thésauris, qui offre à nos clients une formule de rémunération progressive.

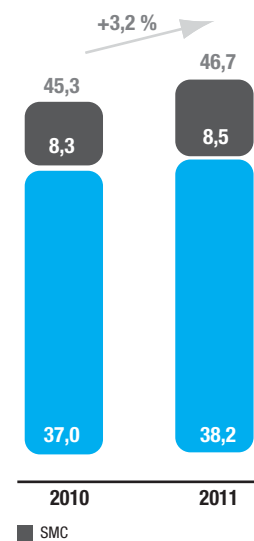
Baromètre de satisfaction confirmé

Un baromètre⁽¹⁾ concurrentiel de mesure de la satisfaction clientèle, réalisé en mars/avril 2011 auprès d'échantillons représentatifs de clients sur tous ses marchés, a positionné le Crédit du Nord en tête des principales banques françaises sur le marché de particuliers et ce, sur la majorité des thèmes cités : satisfaction globale client, image, agence, produits et services. Par ailleurs, le Crédit du Nord est en tête du baromètre sur le marché des entreprises en termes de satisfaction globale, d'image, d'agence et de conseiller. Sur le marché des professionnels, la banque se situe parmi les meilleurs établissements de la place. Les résultats de ce baromètre sont le reflet de l'excellente qualité de notre relation avec nos clients, cœur de notre modèle de développement.

Fonds de commerce entreprises

(au 31 décembre)

Nombre de sociétés (en milliers) - Evolution 2011 y compris SMC



(1) Source : institut de sondage CSA, mars - avril 2011, baromètre concurrentiel (sondage téléphonique)

Une progression des encours d'épargne bilantielle qui bénéficie de la croissance des fonds de commerce et de la décollecte d'OPCVM

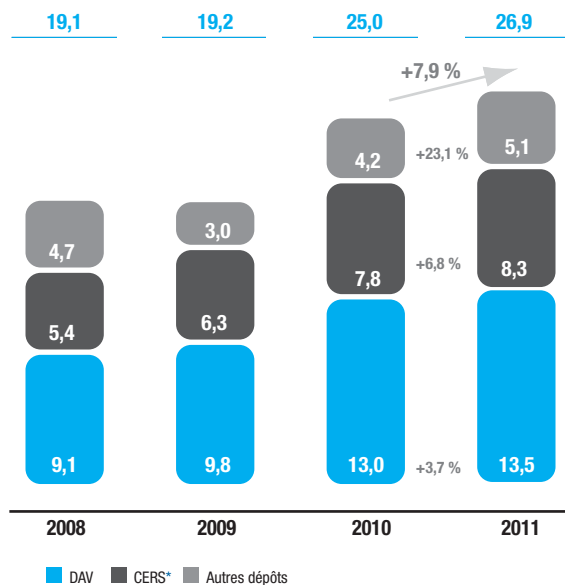
Les encours d'épargne bilantielle ont sensiblement progressé en 2011, à +7,9 % sur un an.

Les encours de dépôts à vue s'inscrivent en hausse significative de 2,8 % sur le marché de particuliers et 5,5 % sur les marchés de professionnels et entreprises. Ils bénéficient du réemploi des OPCVM monétaires, toujours peu attractifs compte tenu du niveau relativement bas des taux courts. Par ailleurs, le contexte de crise a conduit les ménages à accroître leurs niveaux de liquidité sur leurs comptes à vue et leurs comptes d'épargne liquide.

Encours de dépôts bilantiels

(au 31 décembre)

(en Md€) - Evolution y compris SMC



* CERS : Comptes d'Épargne à Régime Spécial (comptes sur livret, livrets de développement durable...) ou assimilés (épargne logement).

Les encours d'épargne bancaire des ménages, tirés par le livret A, ont fortement progressé. L'encours a cru de +36,4 % pour atteindre 1,6 Md€ à fin décembre 2011. L'encours d'épargne logement est pour sa part en croissance de 1,8 %.

L'ouverture du compte sur livret aux institutionnels courant 2010 et la commercialisation du compte à terme à taux progressif auprès des entreprises ont permis de collecter sur ces deux marchés un volume d'épargne bilantielle de près de 1,8 Md€ sur un an, provenant notamment des OPCVM monétaires.

Dans le domaine de l'assurance-vie, la collecte brute progresse de +8,7 % en 2011 (hors SMC) en dépit de la référence particulièrement élevée de l'année 2010. La collecte nette d'assurance vie demeure largement positive sur l'année. La part des contrats en unité de compte par rapport à celle des contrats en euros reste toutefois limitée dans le contexte de baisse des marchés. L'encours d'assurance vie progresse de +4,0 % sur un an à 14,7 Mds€.

A contrario, les encours d'OPCVM à moyen et long terme sont en baisse de -23,7 % en 2011 et la collecte nette est négative. Les encours d'OPCVM à moyen et long terme s'élèvent à 2,2 Mds€.

L'encours d'OPCVM à court terme est en repli de -23,2 % sur un an, qu'il s'agisse des OPCVM monétaires dédiés aux clientèles de particuliers, de professionnels, d'entreprises ou d'institutionnels. Les rendements des SICAV monétaires sont fortement impactés par la faiblesse des taux courts et conduisent à des arbitrages de la clientèle en faveur des formules d'épargne bancaire.

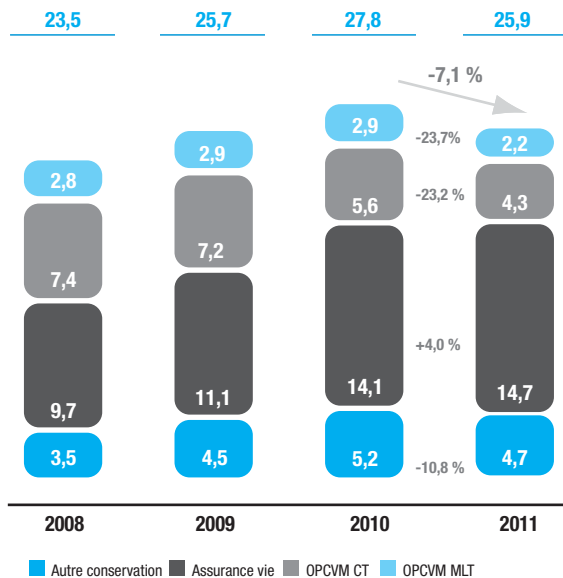
Enfin, la détention de titres en direct est en recul de -10,8 % en valeur au 31 décembre 2011.

Les mesures de promotion de l'épargne bilantielle et la bonne tenue de l'activité d'assurance vie ont permis de compenser les rachats d'OPCVM. Au global, les encours d'épargne gérée (bilan et hors bilan) sont stables sur un an.

Encours d'épargne hors bilan

(au 31 décembre)

(en Md€) - Evolution y compris SMC



Les productions de crédits aux particuliers sont toujours soutenues dans un contexte de taux bas

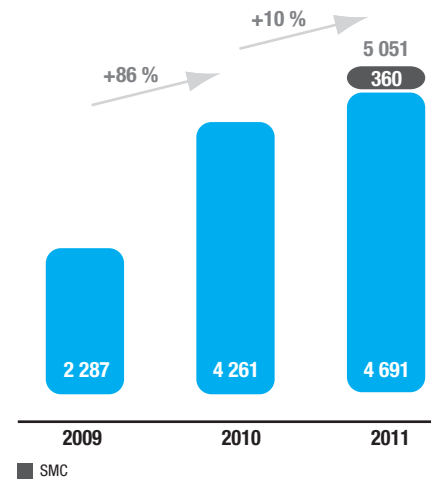
Les productions de crédits à l'habitat ont été soutenues en 2011 dans un contexte de taux bas, même si elles ont ralenti en fin de période. Le montant total des décaissements s'est élevé au niveau historiquement élevé de 5,0 Mds€ en 2011. L'encours progresse ainsi de 15,4 % et s'établit à 16,8 Mds€.

Le Crédit du Nord continue de mener une politique sélective en matière de risque, en fixant des seuils d'apport personnel, des taux d'endettement raisonnables et en ne commercialisant que des productions à taux fixe ou à taux variable capé sur des durées de moins de 25 ans.

Production de crédits à l'habitat

(au 31 décembre)

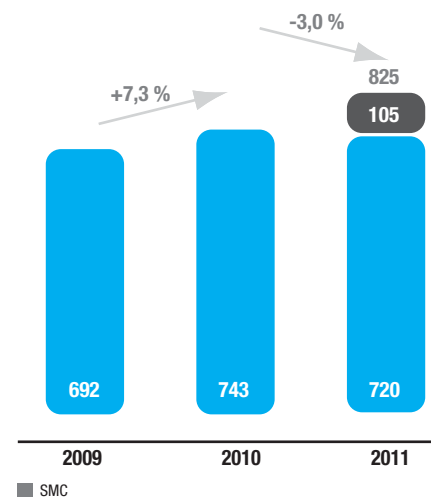
(en millions d'euros) - Evolution hors SMC



Production de prêts personnels

(au 31 décembre)

(en millions d'euros) - Evolution hors SMC

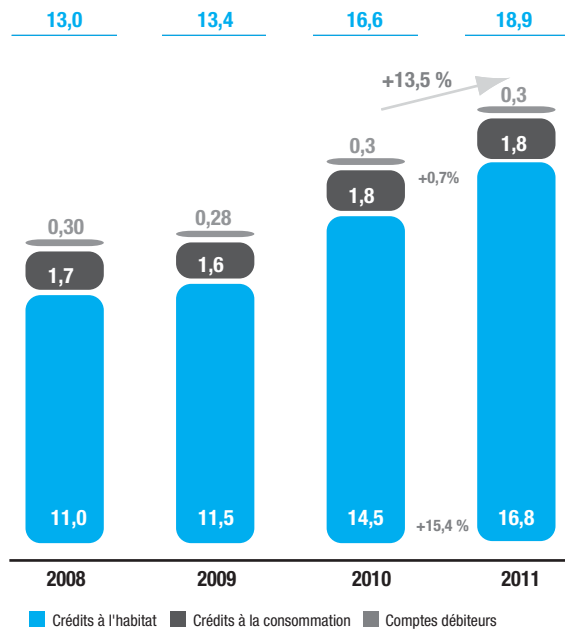


La production de prêts personnels s'est globalement maintenue en 2011 permettant de stabiliser l'encours, à +1,0 %.

Encours de crédits aux Particuliers

(au 31 décembre)

(en milliards d'euros) - Evolution y compris SMC



L'utilisation des crédits revolving reste atone en 2011. L'encours affiche un repli de -1,7 % sur un an. Cette tendance est liée à la fois à une activation moins soutenue des contrats existants et à un ralentissement de la commercialisation de nouveaux contrats résultant notamment de la mise en œuvre de la nouvelle Directive sur le crédit à la consommation.

Une présence forte au côté des PME

Le Crédit du Nord confirme son engagement auprès des PME comme en témoigne la progression de +12,5 % des financements de crédits d'équipement sur l'année, visant à accompagner leur développement.

Production de crédits d'équipement

(au 31 décembre)

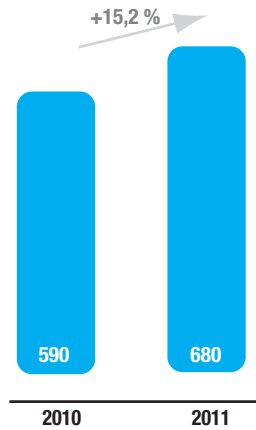
(en millions d'euros) - Evolution hors SMC



Production de crédit-bail mobilier

(au 31 décembre)

(en millions d'euros) - Evolution hors SMC



Les productions de crédit bail mobilier se sont également poursuivies à un rythme élevé, s'inscrivant en hausse de +15,2 % sur un an. Cette activité traduit une volonté stratégique de développer les financements des entreprises sous cette forme. Les encours de crédit bail mobilier affichent par conséquent une hausse de +7,0 % à fin 2011.

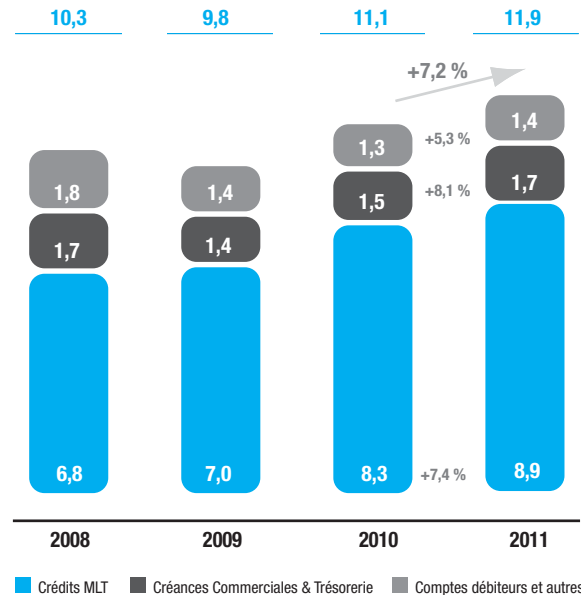
Après deux années 2009 et 2010 d'assainissement de la situation financière des entreprises, l'année 2011 a marqué le retour des utilisations de crédits à court terme. Le montant des concours à court terme aux entreprises est en progression de +6,8 % sur un an.

Au total, dans un contexte de forte croissance des volumes de crédits et de dépôts, le ratio « loan to deposit », qui mesure le rapport entre ces deux encours reste maîtrisé à 121,8 %.

Encours de crédits aux Entreprises

(au 31 décembre)

(en milliards d'euros) - Evolution y compris SMC



Evolutions financières

Les données présentées ci-après sont directement issues des chiffres comptables portant sur la totalité du périmètre de consolidation.

Rappelons que le périmètre de consolidation du Groupe a enregistré l'acquisition de la Société Marseillaise de Crédit à compter du 30 septembre 2010, date de première consolidation. Le détail des évolutions du périmètre de consolidation est présenté dans la note 2 des annexes aux comptes consolidés.

Afin de fournir une approche économique de la performance financière, les commentaires qui suivent portent sur les évolutions à périmètre constant. Ainsi, la contribution de SMC au cours du quatrième trimestre 2010 et de l'année 2011 est retraitée.

Sont également retraités les effets de l'application des normes IFRS relatifs aux engagements futurs attachés aux produits d'épargne logement et à la valorisation en juste valeur des passifs financiers

(en millions d'euros) (y compris variation de la provision PEL/CEL)	31/12/2011	31/12/2010	Variation % 2011/2010
Intérêts nets et revenus divers	1 120,1	916,9	+ 22,2
Commissions nettes	816,0	740,9	+ 10,1
PNB	1 936,1	1 657,8	+ 16,8

Le PNB comptable du Groupe Crédit du Nord est en progression de +16,8 %. Après retraitement des effets liés aux changements de périmètre de consolidation, des provisions PEL et CEL ainsi que de la valorisation en juste valeur des passifs financiers, la croissance du PNB est ramenée à +5,0 %.

Cette évolution favorable s'appuie tant sur la dynamique des marges commerciales que sur la résistance du commissionnement dans un contexte de marché qui demeure difficile et soumis à de fortes contraintes concurrentielles.

La marge commerciale s'inscrit en progression de +7,5 % (hors SMC), soit +58,9 M€. Cette appréciation résulte aussi bien du fort dynamisme de l'activité de dépôt et de crédit.

La marge sur dépôt croît de +11,7 % (hors SMC), soit +54,9 M€, portée par une forte progression des encours d'épargne gérée et ce malgré les deux hausses du taux du Livret A.

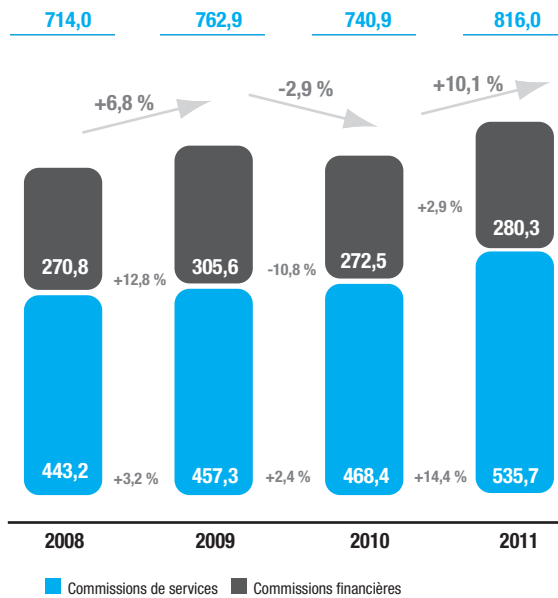
La marge sur crédits croît de +1,3 % hors SMC, soit +4,0 M€, bénéficiant d'un effet volume favorable tiré par une production vigoureuse du crédit à l'habitat. Dans le même temps, les marges et les encours s'érodaient légèrement sur le crédit revolving. Sur le marché des entreprises, la marge sur crédits a été portée par la croissance des crédits d'investissement et le retour des crédits à court terme qui s'est néanmoins accompagné d'une érosion des marges.

Après retraitement des éléments présentés en introduction, les intérêts nets et revenus divers sont en progression de +8,1 %.

Commissions nettes

(au 31 décembre)

Périmètre Groupe consolidé (en millions d'euros)



Les commissions nettes consolidées retraitées sont en progression de +1,2 %. Les commissions de services s'inscrivent quant à elles en hausse de +4,0 % par rapport à 2010, grâce à une activité commerciale soutenue sur l'ensemble des marchés de clientèle.

Les commissions financières s'inscrivent en baisse de de -3,4 %. Les commissions sur produits d'assurance vie progressent de +4,2 % soutenue par les volumes de placement et d'arbitrage. Par ailleurs, les commissions de gestion sur OPCVM sont en fort recul à -9,7 % impactées défavorablement par la contraction des marchés financiers.

Les frais généraux

(en millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010	Variation % 2011/2010
Charges de personnel	-727,8	-663,0	+ 9,8
Impôts et taxes	-35,4	-23,2	+ 52,6
Autres charges	-380,4	-323,3	+ 17,7
Amortissements	-88,0	-81,2	+ 8,4
TOTAL FRAIS GENERAUX	-1 231,6	-1 090,7	+ 12,9

Les frais généraux comptables sont en hausse de +12,9 %. Retraités de la contribution de la SMC en 2011, ils s'établissent à 1 084,5 M€, en progression de +3,7 % par rapport à 2010.

Retraités de la contribution de la Société Marseillaise de Crédit en 2011, les charges de personnel ne sont qu'en légère croissance à +1,1 % et les autres charges progressent de +8,2 % par rapport à 2010.

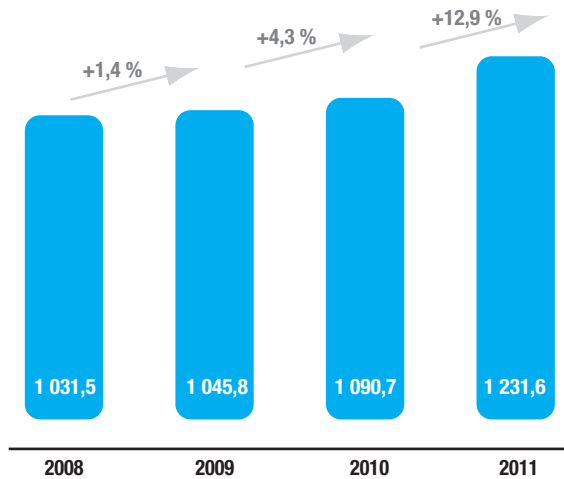
L'effectif en activité est en recul de -3,3 %, expliqué par le transfert des effectifs la Direction des Systèmes d'Information du Crédit du Nord vers la Direction commune des Systèmes d'Information (SIOP) créée en mai 2011 avec la Société Générale. Ce transfert a concerné 270 personnes.

	31/12/2011	31/12/2010	Variation % 2011/2010
Effectif en activité proraté Groupe	8 535	8 831	- 3,3
Effectif en activité proraté Groupe (hors SMC)	7 359	7 631	- 3,6

Charges d'exploitation

(au 31 décembre)

Périmètre Groupe consolidé (en millions d'euros)



Les impôts et taxes sont en hausse de +52,6 %.

En 2010, le Groupe a bénéficié de dégrèvements exceptionnels de TVA et a enregistré également une charge au titre de pénalités associées aux obligations du Groupe en tant qu'établissement payeur. Retraités de ces impacts et de SMC, les impôts et taxes sont en baisse de -5,2 % sur l'année.

Le résultat brut d'exploitation

(en millions d'euros)

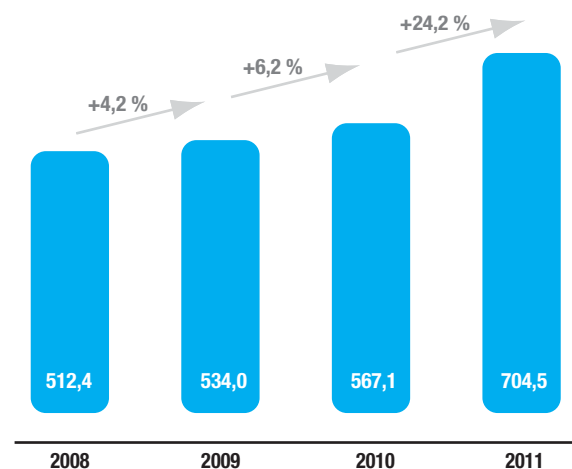
	31/12/2011	31/12/2010	Variation % 2011/2010
PNB	1 936,1	1 657,8	+ 16,8
Frais généraux	-1 231,6	-1 090,7	+ 12,9
RBE	704,5	567,1	+ 24,2

Le RBE comptable s'établit en croissance de +24,2 %. Hors SMC et retraité des éléments décrits en introduction, il ressort à 607,2 M€, en croissance de +7,5 % par rapport à 2010

Résultat brut d'exploitation

(au 31 décembre)

Périmètre Groupe consolidé (en millions d'euros)

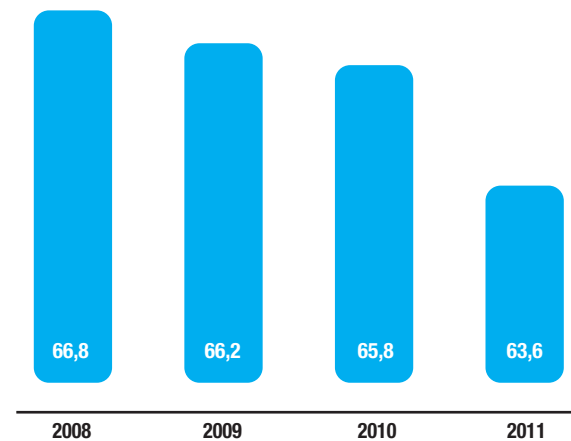


Le coefficient d'exploitation comptable s'établit à 63,6 % en 2011 par rapport à 65,8 % en 2010, soit une baisse de 2,2 points. Hors SMC et après retraitement des éléments mentionnés en introduction, le rapport des frais généraux ramené au PNB s'améliore de 0,8 points à 64,1 %. Il illustre ainsi la bonne performance opérationnelle du Groupe en 2011.

Coefficient d'exploitation

(au 31 décembre)

Périmètre Groupe consolidé (en %)



Le coût du risque

(en millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010	Variation % 2011/2010
Coût du risque	-198,0	-176,0	12,5
Encours de crédits bruts	35 330,9	31 790,2	11,1
Coût du risque sur encours	0,56 %	0,55 %	0,01 pt

Le coût du risque⁽¹⁾ consolidé du groupe Crédit du Nord s'élève à 198 M€ sur l'année 2011, en progression de +12,5 %. Hors SMC, il se situe à 183,4 M€ contre 173,3 M€ en 2010 et 207,8 M€ en 2009. Rapporté au total des crédits consentis par le Groupe, ce niveau de dotation (0,56 %) reste stable sur 2011 malgré la constitution de 30,1 M€ de provisions non liées à l'activité de crédit⁽²⁾ dont 26,6 M€ de risques indirects sur la dette greccue.

En 2011, une certaine amélioration du contexte économique a continué à produire ses effets chez nos clients, et plus spécialement les PME jusqu'en septembre. Le dernier trimestre est moins favorable.

L'activité de crédit du Groupe Crédit du Nord est orientée sur une clientèle française, dont l'environnement économique, après s'être fortement détérioré en 2009,

s'est amélioré de manière contrastée en 2010 et en 2011. L'amélioration reste mesurée et sans doute fragile, mais elle s'est poursuivie sur 2 des 3 segments de clientèle importants pour le groupe, les PME et les TPE, pour lesquelles le coût du risque analytique est en baisse. Le coût du risque sur la clientèle de particuliers reste pour sa part faible.

Dans ce contexte, le taux d'encours douteux et contentieux bruts sur les encours totaux s'établit à 5,8 % (en baisse par rapport à 2010).

Le Groupe a maintenu sa politique habituelle de provisionnement, le taux de couverture de ses encours douteux restant globalement stable. Il a par ailleurs poursuivi son effort de provisionnement collectif sur les portefeuilles de crédits sains.

(1) Le coût du risque représente la charge nette de provisionnement sur l'activité bancaire (dotations diminuées des reprises aux comptes de provisions), ainsi que les pertes sur créances irrécouvrables non couvertes par des provisions, minorées des récupérations sur créances amorties.

(2) En 2010, les dotations de ce type avaient représenté 7,2 M€.

(en millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010	Variation % 2011/2010
Créances douteuses et contentieuses (montant brut)	2 038,7	1 942,1	+ 5,0
Dépréciations sur créances individualisées	-1 037,3	-1 010,4	+ 2,7
Taux d'encours douteux et contentieux bruts sur encours totaux bruts	5,8 %	6,1 %	-0,34 pt
Taux d'encours douteux et contentieux nets sur encours totaux nets	2,9 %	3,0 %	-0,11 pt
Taux de provisionnement des encours douteux et contentieux (y compris crédit-bail)*	65,3 %	65,1 %	0,20 pt

* Net des sûretés reçues sur encours douteux et hors SMC

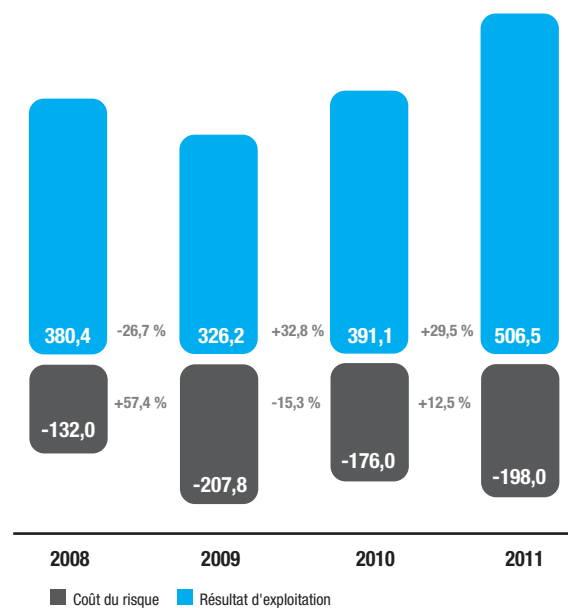
Le résultat d'exploitation

Après comptabilisation du coût du risque, le résultat d'exploitation du Groupe Crédit du Nord, retraité des effets liés aux changements de périmètre de consolidation, atteint 423,8 M€ en 2011, en progression de +8,3 % par rapport à 2010. Hors retraitements précités, le résultat d'exploitation est en croissance de +29,5 %

Résultat d'exploitation

(au 31 décembre)

Périmètre Groupe consolidé (en millions d'euros)



Le résultat net

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010	Variation % 2011/2010
RESULTAT COURANT AVANT IS	508,2	393,4	+ 29,2
Impôt sur les sociétés	- 185,8	- 122,6	+ 51,5
Intérêts minoritaires	-7,6	10,0	- 2,7
RESULTAT NET PART DU GROUPE	314,8	263,4	+ 19,5

Le résultat net part du Groupe s'affiche à 314,8 M€, en hausse de +19,5 % par rapport à 2010. Toutefois, retraité des effets périmètre et éléments indiqués en introduction, il s'inscrit en progression de +0,2 % à 261,3 M€.

Perspectives d'avenir

Dans un environnement économique très perturbé et incertain, le Crédit du Nord a affiché une croissance dynamique de ses résultats. Retraité des effets liés aux changements de périmètre de consolidation, des provisions PEL et CEL ainsi que de la valorisation en juste valeur des passifs financiers, son PNB affiche une progression de +5,0 % sur l'année 2011 et son RBE augmente de +7,5 % grâce à une bonne maîtrise de ses frais généraux. Le coefficient d'exploitation yc SMC s'établit à 63,6 %.

Le Groupe Crédit du Nord poursuit son développement commercial avec une croissance de l'ensemble de ses fonds de commerce.

Cette performance valide la qualité de son modèle fondé sur la proximité avec le client et une répartition équilibrée de son portefeuille d'activités entre les marchés de particuliers, de professionnels, et d'entreprises.

Sur l'année 2012, l'évolution des revenus pourrait être obérée par les nouvelles contraintes réglementaires. Dans le même temps, les particuliers devraient continuer à alimenter leur épargne liquide dans un contexte économique incertain. Sur le marché des entreprises, la demande de crédit pourrait faiblir en raison de l'attentisme lié au contexte politique et économique et le coût du risque pourrait repartir à la hausse si les prévisions en termes de croissance se confirment.

Dans ce contexte, le Crédit du Nord s'engage à poursuivre le financement des acteurs économiques et des particuliers.

A ce titre, la banque continuera à tirer parti de ses relais de croissance. Les 156 agences ouvertes entre 2004 et 2011 participent désormais de façon significative aux réalisations commerciales et financières du Groupe. Elles disposent encore d'un potentiel significatif d'équipement en produits et services bancaires.

La Société Marseillaise de Crédit continuera à participer à cette stratégie de croissance. Bénéficiant d'un fort ancrage régional et d'une marque reconnue, la Société Marseillaise de Crédit permet au Crédit du Nord de constituer un acteur de référence, avec environ 4 % de parts de marché dans le sud de la France, région particulièrement porteuse sur le plan économique et démographique. Le Crédit du Nord s'appuiera sur cette marque forte pour accélérer son développement dans le sud de la France.

Parallèlement, le Crédit du Nord est engagé dans le projet « Convergence » lancé avec la Société Générale en 2010, et visant à construire un système d'information commun aux banques de détail du Groupe et s'appuyant sur les meilleurs actifs de chacun des réseaux. La première étape de ce projet s'est concrétisée en 2011 par la création d'une Direction commune des Systèmes d'Information (SIOP). Ce projet devrait contribuer à améliorer encore l'efficacité opérationnelle et l'offre produit en faveur de la clientèle et, à moyen terme, à accélérer la baisse du coefficient d'exploitation du Groupe.

Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que sur le contrôle interne et la gestion des risques

Ce rapport est établi, au titre de l'exercice 2011, conformément à l'article L.225-37 du Code de Commerce.

Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil

Le Conseil d'Administration se réunit au moins une fois par trimestre.

La liste des administrateurs figure dans le document de référence.

Le Conseil d'Administration est composé de 13 membres dont 4 administrateurs indépendants choisis pour leur compétence et leur engagement à l'égard de la Société.

Le Crédit du Nord appliquera la loi du 27 janvier 2011 sur le principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein de son Conseil.

L'ordre du jour des séances est arrêté par le Président du Conseil, après concertation avec le Directeur Général.

Pour fixer l'ordre du jour sont passés en revue :

- les sujets à examiner par le Conseil en vertu de la loi ;
- les sujets permettant de rendre compte aux administrateurs de la bonne marche et des choix stratégiques de l'entreprise : politique commerciale, organisation, investissements, etc...

Les administrateurs sont convoqués au moins 15 jours avant la réunion. Leur sont adressés :

- l'ordre du jour de la réunion ;
- le projet de procès-verbal de la précédente réunion ;
- un dossier sur les principaux sujets inscrits à l'ordre du jour.

Lors de la réunion du Conseil arrêtant les comptes annuels est également remise :

- à chaque administrateur, la liste des mandats exercés dans toutes les sociétés, à charge pour lui de la vérifier et de la modifier si nécessaire ;

- au Président et aux Commissaires aux Comptes, conformément à la réglementation, la liste des conventions significatives conclues entre le Crédit du Nord et ses dirigeants ou des sociétés avec lesquelles il a des dirigeants ou actionnaires communs.

Outre les administrateurs, participent aux réunions du Conseil :

- le Directeur Général et, en fonction des sujets traités les membres du Comité Exécutif ou d'autres cadres de l'entreprise ;
- les Commissaires aux Comptes ;
- le Secrétaire du Conseil ;
- le Secrétaire du Comité Central d'Entreprise.

Les réunions du Conseil d'Administration durent environ trois heures.

Les sujets sont présentés par le Président, par le Directeur Général ou la personne en charge du dossier (Directeur Financier, Directeur Central des Risques...). Il est ensuite procédé à un échange de vues à l'issue duquel le Conseil se prononce en tant que de besoin.

Un projet de procès-verbal de la réunion est rédigé par le Secrétaire du Conseil qui le soumet au Président ainsi qu'au Directeur Général et aux autres personnes ayant présenté un sujet pour la partie les concernant. Ce projet de procès-verbal est soumis à l'approbation du Conseil au début de la réunion suivante.

Il existe un Comité des Rémunérations composé de deux administrateurs.

La rémunération du Directeur Général est fixée par le Conseil. Elle comprend une partie fixe et une partie variable en fonction de critères proposés par le Comité des rémunérations. Des informations détaillées figurent dans le rapport annuel au chapitre « Informations sur les Mandataires Sociaux ».

Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que sur le Contrôle Interne et la gestion des risques

En 2011, le Conseil a décidé de créer un Comité d'Audit composé de trois administrateurs. Ce Comité sera chargé d'examiner les sujets relatifs aux risques, à la conformité et au contrôle interne; il se réunira, pour la première fois, en mai 2012 et rendra compte de ses travaux au Conseil deux fois par an.

Il existe un règlement intérieur du Conseil qui précise notamment les conditions dans lesquelles les administrateurs peuvent participer aux séances par des moyens de visioconférence ou de télécommunication. Ce règlement est consultable à partir du site internet de la banque, rubrique « Vie de l'Entreprise » .

Les informations sur le cumul des mandats et l'indépendance des administrateurs sont présentés dans le document de référence.

Les Assemblées Générales sont convoquées conformément aux dispositions législatives et réglementaires. Tous les actionnaires reçoivent une convocation.

Limitations aux pouvoirs du Directeur Général

Depuis le 1^{er} janvier 2010, les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général sont dissociées.

La durée des fonctions du Directeur Général est fixée par le Conseil d'Administration.

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration.

Contrôle interne et gestion des risques

Ce rapport porte sur les procédures de Contrôle Interne qui s'appliquent à toutes les entités du Groupe Crédit du Nord. Les entités qui participent au dispositif de Contrôle Interne ont contribué à son élaboration.

L'activité du Groupe Crédit du Nord s'inscrit dans un cadre sécurisé à la fois par la réglementation bancaire et par le dispositif de contrôle de son actionnaire (I).

Du fait de leur activité de banque à réseau, à fort ancrage régional, ayant un fonds de commerce essentiellement constitué de particuliers et de PME-PMI, le Crédit du

Nord et ses filiales sont exposés à des risques dont le principal est le risque de contrepartie (II).

En raison des limites apportées à l'activité du Groupe, celui-ci est peu exposé aux risques liés à l'international et à l'immobilier.

Le dispositif de Contrôle Interne du Groupe Crédit du Nord repose sur la distinction entre Contrôle Permanent et Contrôle Périodique (III).

En matière de gestion financière et comptable, le système informatique est commun à la quasi-totalité des sociétés du Groupe, et notamment à toutes les filiales bancaires. Cela leur permet d'appliquer les règles et procédures du Crédit du Nord, et à celui-ci de centraliser les données nécessaires pour suivre en temps réel l'activité et les résultats des sociétés du Groupe (IV).

I. Un cadre sécurisé

1- Le reporting réglementaire

Le rapport annuel sur le contrôle interne et sur la mesure et à la surveillance des risques établi en application des articles 42 et 43 du règlement CRBF 97-02 modifié est communiqué à l'organe délibérant, adressé aux Commissaires aux Comptes et à la Société Générale, actionnaire.

L'Autorité de Contrôle Prudentiel (ACP) dispose des rapports de chaque filiale du Crédit du Nord et du rapport consolidé du Groupe Crédit du Nord.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) reçoit, chaque année, des Responsables de la Conformité des Services d'Investissement (RCSI) du Groupe un rapport général sur le respect des obligations imposées aux prestataires de services d'investissement et un rapport spécifique sur un thème particulier. Ces rapports sont commentés à l'organe délibérant de chaque entité.

2- Le contrôle de l'actionnaire

Intégré depuis 1997 dans le Groupe Société Générale, le Groupe Crédit du Nord bénéficie du dispositif de contrôle mis en place par son actionnaire.

Ce dispositif porte notamment sur les risques encourus, la fiabilité des informations financières et de gestion, et la qualité des systèmes d'information.

Des contrôles systématiques sont effectués par l'actionnaire dans le cadre de plans de visite réguliers, en vue de s'assurer que les procédures sont respectées.

L'actionnaire étant également une banque, la comparaison entre les deux établissements facilite la surveillance des risques.

II. Principaux risques afférents à l'activité bancaire

1- Risques de contrepartie

La politique de crédit du Groupe Crédit du Nord repose sur un ensemble de règles et de procédures en matière d'octroi de crédit, de délégation, de suivi des risques, de notation et de classification des risques, d'identification des risques dégradés.

L'identification de la dégradation d'un risque de contrepartie incombe à toutes les personnes intervenant dans la gestion, le suivi et le contrôle des risques : filière commerciale, filière risques, contrôle des risques et Contrôle Périodique.

La filière « Risques » comporte deux niveaux :

- **La Direction Centrale des Risques (DCR)**, placée sous la responsabilité du Directeur Général du Crédit du Nord et rattachée fonctionnellement à la Direction des Risques de la Société Générale, définit la politique de crédit, veille à sa mise en œuvre et participe au processus d'octroi. Responsable du recensement et de la classification des risques, la DCR participe au processus de contrôle des risques, à la détermination du bon niveau de provisionnement et au recouvrement des créances douteuses.
- **Les directions des risques des Régions et Filiales**, placées sous la responsabilité du Directeur de Région ou du Président de Filiale et rattachées fonctionnellement à la Direction Centrale des Risques du Crédit du Nord, sont responsables de la mise en œuvre de la politique de crédit du Groupe et du pilotage des risques à leur niveau.

Elles interviennent notamment dans le processus d'octroi, dans le suivi et la classification des risques ainsi que dans le recouvrement des créances douteuses et contentieuses.

Des comités et dispositifs spécialisés

Pour suivre et piloter les risques, ont été institués au niveau du Groupe et de chaque Région et Filiale :

- un Comité des Risques, présidé par le Directeur Général qui se réunit mensuellement ; un membre de la Direction des Risques de l'actionnaire y participe ;
- un Comité Stratégique de Risques Régionaux se tient une fois par an dans chaque Région et Filiale. Il est présidé par le Directeur Général du Crédit du Nord ;
- une revue des risques dégradés est effectuée semestriellement par la Direction du Contrôle et du Provisionnement de la DCR.

Sur les principaux marchés de clientèle, les dispositifs de suivi et de contrôle ont été enrichis de systèmes de modélisation des risques développés dans le cadre du ratio de solvabilité Bâle 2.

Ces dispositifs concourent, selon une périodicité appropriée, à la définition et à la mise en œuvre de la politique de risques, à l'examen des risques significatifs, au suivi des risques dégradés, à leur provisionnement et à l'analyse globale des risques.

Par ailleurs, le Crédit du Nord adresse trimestriellement à son actionnaire, pour consolidation et transmission à l'Autorité de Contrôle Prudentiel, un reporting de ses grands risques réglementaires. Il rapporte par ailleurs à la Direction des Risques de la Société Générale, chaque trimestre, les principaux événements de risques selon un format pré-défini.

2- Risques globaux de taux d'intérêt, de change et de liquidité (hors activité de marché)

Dans la gestion de ces risques, le Groupe Crédit du Nord distingue les risques structurels du bilan (gestion actif-passif ou ALM) des risques afférents aux activités qui relèvent du portefeuille de négociation (trading).

2-1 Gestion des risques structurels du bilan (ALM)

La cellule ALM, intégrée à la Direction de la Gestion Financière (DGF), est placée sous l'autorité du Directeur Financier du Crédit du Nord.

Elle a pour mission de suivre et d'analyser les risques de transformation, en taux et en liquidité, du Groupe Crédit du Nord.

Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que sur le Contrôle Interne et la gestion des risques

Un Comité de Gestion de Bilan, présidé par le Directeur Général, se réunit chaque mois pour prendre les décisions de gestion sur la position de transformation en taux et en liquidité créée par l'activité commerciale du Groupe. Un membre de la Direction Financière de l'actionnaire y participe.

Risque de liquidité

La cellule ALM suit les encours et ratios réglementaires du Crédit du Nord et de ses Filiales. Le pilotage de la liquidité à court terme est délégué à chaque Filiale, dans le cadre de sa gestion de trésorerie ; ce pilotage est assorti de limites obligeant la Filiale à rester suffisamment liquide.

L'évolution de la structure du bilan, pilotée par la cellule ALM et suivie par le Comité de Gestion de Bilan, permet de déterminer les refinancements nécessaires aux différentes entités du Groupe. Le risque de liquidité fait l'objet d'un reporting trimestriel à l'actionnaire.

Risque de taux

Le bilan de toutes les banques du Groupe, hors activités relevant du portefeuille de négociation (trading), est soumis à des règles homogènes de gestion du risque de taux.

Le Comité de Gestion du Bilan délègue au Comité Hebdomadaire de Trésorerie la gestion du risque de taux du bilan « court terme ». Ce risque est géré grâce notamment aux deux indicateurs suivants :

- la position de taux quotidienne à court terme qui est assortie de limites ;
- la sensibilité aux taux courts engendrée par l'ensemble des opérations du bilan, également assortie d'une limite.

Le Comité Hebdomadaire de Trésorerie veille au respect de ces limites.

Le risque de taux global du Groupe Crédit du Nord est encadré par des limites de sensibilité en euros et en devises. Le respect de ces limites est vérifié dans le cadre d'un reporting à l'actionnaire.

Le Groupe Crédit du Nord mène une politique de couverture régulière des risques ALM en mettant en place les opérations de couverture appropriées pour réduire l'exposition des entités du Groupe à la variation des taux d'intérêt.

Les couvertures réalisées par l'ALM portent sur toutes les entités du Groupe Crédit du Nord.

Chaque entité du Groupe fait l'objet d'un suivi particulier et de couvertures ad hoc.

L'ALM est doté de l'outil « Almonde » qui permet d'établir le reporting au Comité Hebdomadaire de Trésorerie, le tableau de bord du Comité de Gestion du Bilan et le rapport trimestriel à l'actionnaire. Les tests d'efficacité des couvertures imposés par les normes comptables IFRS sont réalisés à partir des valorisations de marché calculées par « Evolan » (logiciel utilisé par la Salle des Marchés) qui apporte une restitution fidèle des positions, les impasses étant exhaustives et calculées en moyenne mensuelle.

2-2 Activité de trading

Sauf exception, les transactions sur instruments dérivés liées aux opérations de la clientèle sont couvertes auprès de l'actionnaire du Crédit du Nord, la banque ne maintenant que des positions limitées pour compte propre sur ces produits.

Le contrôle des limites assignées à ces activités de trading par la Direction Générale est effectué par la Direction Trésorerie et Change selon les normes retenues par l'actionnaire.

Le résultat de ces activités est analysé par les services de contrôle idoines (cf. § Risques de marché ci-après).

3- Risques de marché liés aux opérations clientèle

Le Crédit du Nord adosse régulièrement ses ordres clientèle, principalement auprès de son actionnaire, réduisant ainsi significativement son exposition aux risques de marché et de contrepartie.

Une équipe spécialisée de la Direction Trésorerie et Change suit les risques de marché et de contrepartie.

Tous les jours, ces risques sont calculés, rapprochés des limites, et le reporting des dépassements éventuellement constatés est consulté par les responsables de la Direction Trésorerie et Change.

Un reporting de contrôle des limites est adressé tous les quinze jours à l'actionnaire. Le Directeur Financier reçoit chaque semaine de la Direction Trésorerie et Change un état de suivi des résultats et des limites, et mensuellement un rapport qui retrace l'évolution des limites. Le Directeur Général reçoit également de la Direction Trésorerie et Change, trimestriellement un rapport sur l'évolution des limites.

Par ailleurs, un état hebdomadaire des dépassements des lignes autorisées sur les contreparties est remis au Directeur Central des Risques.

4- Risques opérationnels

Les activités des différentes entités du Groupe Crédit du Nord sont exposées à une série de risques (administratifs, comptables, juridiques, informatiques...) regroupés sous le vocable « Risques Opérationnels ».

Conformément aux recommandations du Comité de Bâle et en concertation avec l'actionnaire, ces risques ont donné lieu à une classification. En outre, à partir d'un montant fixé pour le Groupe Crédit du Nord à 10 000 euros, les pertes sont systématiquement recensées.

Les principaux projets sont suivis dans le cadre de Comités de Pilotage auxquels le Directeur Général participe, pour les projets les plus importants.

Au sein de la Direction Centrale des Risques, la Direction des Risques Opérationnels pilote et coordonne les différents dispositifs mis en œuvre dans le Groupe en matière de Risques Opérationnels, de Plans de Continuité d'Activité et de Gestion de Crise, ainsi que pour la gestion centrale des habilitations.

Elle s'appuie sur un réseau de correspondants dans les différentes entités du Siège, des Régions et des Filiales.

Un **Comité des Risques Opérationnels**, composé des membres de la Direction Générale, du Secrétaire Général, du Directeur Central des Risques, du Directeur des Systèmes d'Information, des Projets et des Opérations Bancaires et du Responsable des Risques Opérationnels, s'est réuni trois fois en 2011.

Ce comité passe en revue les pertes opérationnelles, les principaux dysfonctionnements, le suivi des plans d'actions afférents, les cartographies de Risques Opérationnels et la gestion des habilitations bancaires ; il fait aussi le point sur les Plans de Continuité d'Activité et le dispositif de Gestion de Crise.

Le Responsable des Risques Opérationnels est membre du Comité de Conformité et du Comité de Coordination du Contrôle Interne (CCCI) du Crédit du Nord.

Une **réunion de revue des Risques Opérationnels**, à laquelle participent notamment le Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information, le Responsable des Risques Opérationnels, le Responsable de la Conformité et le RCSI, se tient avant chaque livraison

d'une nouvelle application informatique ou d'une nouvelle version d'applications existantes, afin de vérifier les risques : disponibilité, intégrité, confidentialité, preuve et contrôle (« piste d'audit ») et conformité.

Un **Comité de Sécurité Informatique**, présidé par le Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information (RSSI), traite de tous les aspects liés à la sécurité des systèmes d'informations. Dans le cadre du transfert de la DSI vers une nouvelle entité commune à la Banque de Détail France de la Société Générale, la fonction de RSSI du Crédit du Nord est désormais assurée par le RSSI de cette entité.

Un **Dispositif de Crise** permet de réunir à tout moment, dans un ou plusieurs sites prévus à cet effet, une cellule de crise composée d'un noyau central regroupant des fonctions permanentes, sollicitées d'emblée indépendamment de la nature de crise, sous la responsabilité d'un directeur de crise qui assure la conduite de crise et rapporte à la Direction Générale. A sa demande, peuvent se joindre les dirigeants, responsables et experts concernés par l'événement.

Les entités stratégiques du Siège, pour lesquelles il est important d'assurer une continuité de service, ont mis en place un Plan de Continuité d'Activité qui vient s'ajouter aux procédures permettant d'assurer la continuité du service dans le réseau.

5- Risque de non-conformité

Conformément aux règles applicables aux établissements de crédit, un dispositif spécifique a été mis en place pour faire face au risque de non-conformité, défini par les conséquences (sanction, perte financière, atteinte à la réputation) susceptibles de résulter du non-respect de la réglementation relative aux activités bancaires et financières.

Au Crédit du Nord et dans chaque entité sociale du Groupe soumise à la réglementation bancaire et financière, il existe un responsable de la Conformité dont le nom est communiqué à l'Autorité de Contrôle Prudentiel.

Le Responsable de la Conformité du Crédit du Nord rend compte à l'organe exécutif, chaque fois que nécessaire et assure la liaison avec le Comité de Conformité du Groupe Société Générale auquel il participe.

S'appuyant sur un Comité de Conformité Groupe Crédit du Nord qui s'est réuni trois fois en 2011, le

Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que sur le Contrôle Interne et la gestion des risques

Responsable de la Conformité du Crédit du Nord a pour mission :

- de veiller à l'efficacité et à la cohérence de l'organisation et des procédures relatives à la conformité;
- d'identifier les nouveaux risques de non conformité et de s'assurer que les dispositions nécessaires sont prises pour les maîtriser;
- de suivre les dysfonctionnements recensés dans le cadre du dispositif de remontée des incidents en vigueur dans le Groupe et d'évaluer la performance des mesures correctives.

Le Comité de Direction du Groupe Crédit du Nord auquel participent les responsables des principales Filiales fait périodiquement le point sur les questions de conformité.

Préalablement à son lancement, tout nouveau produit ou transformation significative de produit fait l'objet d'un examen par le Comité des Produits auquel participent le Responsable de la Conformité et le Directeur Central des Risques pour vérifier que les risques sont correctement identifiés et traités, puis donne lieu à un avis écrit du Responsable de la Conformité.

Le contrôle du respect de la conformité est effectué par la hiérarchie et par les corps de Contrôle Interne.

Les Responsables de la Conformité s'assurent que les instructions nécessaires au respect de la réglementation sont accessibles à tous les collaborateurs. Ils veillent également à ce que les actions de formation nécessaires au respect de la conformité soient mises en œuvre.

Enfin, des instructions précisent les règles applicables en matière de prestations bancaires et financières externalisées.

III. L'organisation du Contrôle Interne

Sous l'autorité fonctionnelle de la Direction du Contrôle Périodique (DCPE) de la Société Générale, le Responsable du Contrôle Périodique du Crédit du Nord est rattaché hiérarchiquement au Directeur Général qui veille à son indépendance.

Membre du Comité Exécutif, le Secrétaire Général supervise le Contrôle Permanent, la Conformité, la Conformité des Services d'Investissement (RCSI), la Déontologie et la lutte contre le blanchiment ainsi que les Affaires Juridiques et Contentieuses.

Un Comité de Coordination du Contrôle Interne (CCCI) réunit, deux fois par an, sous l'autorité du Directeur Général, les membres du Comité Exécutif, les responsables du Contrôle Périodique, du Contrôle Permanent, de la Conformité, des Risques Opérationnels, de la Sécurité des Systèmes d'Information, le Déontologue, RCSI et Responsable de la lutte contre le blanchiment.

Enfin, les instructions relatives au dispositif d'alerte sur les incidents répondent aux exigences de la réglementation relative à l'information du Conseil d'Administration et de l'Autorité de Contrôle Prudentiel sur les incidents les plus importants.

1- Le dispositif de Contrôle Périodique

Le Contrôle Périodique du Crédit du Nord couvre l'ensemble des activités du Groupe Crédit du Nord.

L'effectif du Contrôle Périodique comprend principalement des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur, encadrés par des inspecteurs expérimentés dans le domaine des risques et dans le domaine administratif et comptable, et supervisés par un membre de la Direction. Un chargé de mission spécialisé dans le domaine informatique vient, le cas échéant, en appui de ces missions ou effectue des missions ciblées sur les systèmes d'information et les moyens de paiements. Cet effectif a été renforcé pour améliorer la couverture du périmètre auditable et tenir compte de l'intégration de la Société Marseillaise de Crédit.

Ce dispositif est intégré au Contrôle Interne de l'actionnaire. C'est ainsi que les équipes d'audit de l'actionnaire effectuent régulièrement des missions de Contrôle Périodique au sein du Groupe Crédit du Nord.

Le Responsable du Contrôle Périodique rend compte de l'exercice de ses missions à la Direction Générale du Crédit du Nord, en particulier dans le cadre des Comités de Contrôle Périodique, du comité annuel tenu en présence de l'Inspecteur Général de la Société Générale et des Comités de Coordination du Contrôle Interne.

Le rythme de contrôle des entités du Réseau d'Exploitation est d'au moins un tous les cinq ans, en fonction des priorités fixées par le Directeur Général et en tenant compte des missions effectuées par l'actionnaire.

Les missions du Contrôle Périodique s'appuient sur des méthodologies écrites et sur un programme de pré-sélection de dossiers à auditer sur site. Elles se

composent d'une phase de pré-audit, d'un audit sur site et d'une phase de rédaction d'un rapport.

Le Contrôle Périodique analyse le fonctionnement administratif et comptable des entités contrôlées ainsi que les différents types de risques, notamment de contrepartie, de ces entités. Ces travaux intègrent les contraintes de la réglementation bâloise tant au niveau du risque de contrepartie que des risques opérationnels. Par ailleurs, le Contrôle Périodique évalue la qualité des contrôles de premier et second niveaux.

Il mène également des missions dans les directions du Siège ou sur des thèmes spécifiques choisis par le Directeur Général.

L'intervention dans des entités spécialisées suppose une phase de connaissance et de mise à niveau, qui peut amener la Direction Générale à s'appuyer sur les audits spécialisés de l'actionnaire.

Les rapports rédigés à l'issue de chaque mission sont directement transmis par le Responsable du Contrôle Périodique au Directeur Général.

Le suivi de la mise en œuvre des préconisations figurant dans les rapports est assuré par le Responsable du Contrôle Permanent, sous la responsabilité du Responsable du Contrôle Périodique.

2- Le Contrôle Permanent

Chaque responsable d'entité doit effectuer un **contrôle de premier niveau** sur les opérations traitées sous sa responsabilité. Les Directeurs d'agences et de Centres d'Affaires doivent respecter un plan défini (périodicité/risques à contrôler), formaliser et reporter certains contrôles; des collaborateurs spécialisés assistent les agences dans la surveillance quotidienne de la comptabilité.

Un **contrôle de deuxième niveau** est effectué par des agents exclusivement affectés à cette tâche, rattachés hiérarchiquement au responsable du contrôle local (Région, Filiale ou direction fonctionnelle) lequel dépend hiérarchiquement du Directeur de la Région ou Filiale et fonctionnellement du Responsable du Contrôle Permanent du Crédit du Nord.

Par exception, les responsables de contrôle relevant de la conformité des services d'investissement (DAF, DTC, DPGA, Société de Bourse Gilbert Dupont) sont rattachés hiérarchiquement au RCSI.

Le plan et les modalités de leurs interventions sont arrêtés pour chacune de ces entités.

Le Responsable du Contrôle Permanent rend compte de ses missions à la Direction Générale du Crédit du Nord.

2-1 Le contrôle administratif et comptable de premier et second niveaux des Régions et Filiales

Le Manuel des Contrôles Hiérarchiques définit à la fois le devoir de vigilance (sécurité au quotidien : accueil, ouverture du courrier, rangement...) et un nombre limité de contrôles à formaliser par la hiérarchie (reconnaissance de valeurs en agences, procédures sensibles du type lutte contre le blanchiment, respect Directive MIF ...). Ces contrôles peuvent être délégués, sous réserve que cette délégation fasse elle-même l'objet d'un contrôle de la hiérarchie.

Le Contrôle de second niveau, effectué par des agents spécialisés, dispose de fiches de contrôle élaborées en liaison avec le Responsable du Contrôle Permanent, et d'un plan d'intervention définissant la périodicité des contrôles à effectuer en fonction du degré de risque de la procédure ou des opérations concernées.

A chaque fois qu'une procédure fait l'objet d'un contrôle sur site, une note mesure le degré de conformité aux règles, en s'appuyant sur un logiciel qui permet au Responsable du Contrôle Permanent d'établir annuellement une cartographie du respect des procédures, aussi bien à l'échelle nationale que locale.

Lors de chacune de ses missions, le Contrôle Périodique établit une évaluation du Contrôle Permanent de la Région ou Filiale dont dépendent les entités auditées.

2-2 Le Contrôle des risques de premier et second niveaux des Régions et Filiales bancaires

Le Contrôle de premier niveau est assuré en Région ou Filiale par la hiérarchie commerciale et par la Direction des Risques de la Région ou Filiale.

Le Manuel des Contrôles Hiérarchiques donne **au Directeur d'Agence ou de Centre d'Affaires** la responsabilité du contrôle du respect des délégations et du bien-fondé des décisions de crédit des délégataires (conseillers de clientèle...) qui lui sont rattachés et des dépassements de crédits de son entité. Ces contrôles sont mensuels, formalisés et ne peuvent être délégués.

Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que sur le Contrôle Interne et la gestion des risques

En qualité de responsable hiérarchique, le **Directeur de Groupe** est destinataire, pour information, des rapports d'audit sur site des Contrôles de deuxième niveau. Il assiste les agences dans la réponse à ces rapports et veille à la mise en œuvre des préconisations des Contrôleurs.

La Direction des Risques de la Région ou Filiale assure la surveillance des dépassements et veille à la bonne classification des risques. Elle s'assure notamment de la pertinence du classement des contreparties. Elle peut classer en « sains sous surveillance » ou déclasser en « douteux » à l'occasion du renouvellement des dossiers, des demandes intercalaires ou du suivi des dépassements.

Le **Contrôle des Risques de second niveau** est assuré par les Contrôleurs Risques de Région ou Filiale rattachés au Responsable du Contrôle de la Région ou Filiale et par le Contrôle Central des Risques.

Le **Contrôleur des Risques de Région ou Filiale** a pour mission de veiller à ce que les risques classés en encours « sains » méritent bien de l'être. Il surveille les encours « sains sous surveillance » et « douteux », en vue d'éventuels déclassements ou reclassements. Il veille au respect des règles en matière de notation.

Pour remplir sa mission de contrôle des risques, le Contrôleur des Risques s'appuie principalement sur des outils informatiques et sur les comptes rendus mensuels de délégations. Il exerce sa mission à distance ou sur site.

Lors de ses missions sur site, le Contrôleur des Risques doit apprécier par sondage la qualité des risques de l'agence ainsi que la qualité de la gestion des risques par les exploitants, en portant une attention particulière au dispositif en vigueur et au respect des obligations du contrôle de premier niveau.

2-3 Le Contrôle Central des Risques, assuré par la Direction du Contrôle et Provisionnement de la Direction Centrale des Risques, a pour mission :

- l'examen de l'application par les Régions et Filiales du dispositif de maîtrise des risques mis en place par la Direction Centrale des Risques, telle que définie dans le Manuel de Politique de Crédit ;
- le contrôle du respect des règles de notation ;
- la surveillance des risques de contrepartie par un suivi mensuel centralisé à distance des dépassements et insuffisances de couverture SRD et des changements de classification des risques ;
- l'analyse trimestrielle de l'évolution des risques dégradés, en particulier des risques « sains sous surveillance » et « douteux » ; le suivi de leur évolution et du niveau de provisionnement notamment à l'occasion des revues semestrielles des risques dégradés ;
- des audits sur site sur l'application de la politique de crédit du Groupe Crédit du Nord par les Directions Régionales des Risques, les Régions et Filiales étant auditées tous les 2 ans.

2-4 Le dispositif de contrôle de premier et second niveaux des directions fonctionnelles et filiales spécialisées

Les responsables du contrôle permanent de second niveau des directions du Siège et de certaines filiales spécialisées sont rattachés hiérarchiquement, soit au Responsable du Contrôle Permanent (Direction des Opérations Bancaires, contrôle central des autres Directions fonctionnelles), soit au RCSI (DPGA, DTC, DAF et la Société de Bourse Gilbert Dupont).

La taille de certaines filiales spécialisées conduit parfois le dirigeant à exercer lui-même le contrôle de son entité (cas de Norbail Immobilier et Norbail Sofergie).

Dans d'autres cas, le dispositif de Contrôle Interne est en partie sous-traité : Starlease à Franfinance et Antarius à Aviva.

2-5 Le Comité de Contrôle Permanent

Un Comité du Contrôle Permanent s'est réuni deux fois en 2011, en présence du Directeur Général. Il comprend le Responsable du Contrôle Permanent, le Directeur Central des Risques, le Responsable du Contrôle Périodique, le Directeur Financier, le Directeur de la Direction des Systèmes d'Information, des Projets et des Opérations Bancaires (DSIP) et le Secrétaire Général.

Ce Comité assure la cohérence et l'efficacité du dispositif de Contrôle Permanent. Il examine la synthèse des principaux constats présentés par les Responsables du Groupe en matière de Contrôle Permanent, analyse les dysfonctionnements constatés par les corps de contrôles internes ou externes ; il est informé de la régularisation des dysfonctionnements qu'il a sélectionnés.

3- La Déontologie et la Conformité des Services d'Investissement

Sous la supervision du Secrétaire Général, cette Direction veille à ce que les règles de bonne conduite régissant les rapports entre la Banque, ses collaborateurs et ses clients soient définies, connues et respectées.

Les principes déontologiques bancaires et financiers à respecter par l'ensemble du personnel figurent dans une annexe du Règlement Intérieur, remise à l'ensemble des agents. Ces principes sont complétés de mesures spécifiques à certains métiers (par exemple : gérants de portefeuilles sous mandat individuel).

Outre le respect de la réglementation de l'AMF et notamment des principes d'organisation et des règles de bonne conduite définies dans le Règlement Général de l'AMF, cette entité a en charge, la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme.

Celle-ci repose essentiellement sur la connaissance des clients, la vigilance dans le traitement des opérations (black-list de pays et de personnes), le suivi de certains moyens de paiement (chèques, monnaie électronique), le repérage et l'analyse de transactions des clients.

Les instructions internes ont été adaptées aux exigences de la 3^{ème} Directive Européenne sur la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme ; tout le personnel concerné a été formé à cette nouvelle réglementation qui privilégie une approche risques (clients et/ou opérations).

Chaque entité juridique du Groupe a un correspondant Tracfin chargé des déclarations de soupçon de son entité et un Responsable de la Conformité des Services d'Investissement, le plus souvent, par ailleurs, Responsable du Contrôle Permanent.

IV. La production et le Contrôle de l'information financière et comptable

Sous l'autorité du Directeur Général, le Directeur Financier est responsable de la production et du contrôle de l'information financière et comptable.

Il veille au respect des règles et principes comptables et au suivi des recommandations des Commissaires aux Comptes.

Les normes comptables applicables sont les normes françaises pour l'établissement des comptes sociaux et les normes édictées par la Direction Financière du Groupe Société Générale pour l'établissement des comptes consolidés, qui reposent sur le référentiel comptable IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne.

Selon le Règlement Européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002, le Groupe Crédit du Nord est tenu de publier ses comptes consolidés en normes IFRS.

Par ailleurs, le Groupe Crédit du Nord est également tenu de publier son reporting prudentiel (Bâle 2 notamment).

Au cours de l'exercice 2010, la Société Marseillaise de Crédit (SMC) a rejoint le Groupe Crédit du Nord et adoptera le système d'information comptable des banques du Groupe Crédit du Nord courant 2012.

1- Production des données comptables

1-1 Missions de la Direction de la Comptabilité et des Informations de Synthèse (DCIS)

Placée sous l'autorité du Directeur Financier, elle est structurée en deux lignes :

- **organisation et procédures comptables** : définition pour l'ensemble du Groupe de règles de comptabilisation conformes à la réglementation comptable (définition des schémas et procédures comptables, gestion du plan comptable interne, définition des paramétrages des reportings...);

Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que sur le Contrôle Interne et la gestion des risques

- **production et analyse des états comptables et financiers** : élaboration des comptes individuels et consolidés du Groupe Crédit du Nord et des états réglementaires destinés aux autorités de tutelle.

1-2 Le système d'information comptable

Le système d'information du Crédit du Nord est multi-bancaire : toutes les banques du Groupe (exceptée la Société Marseillaise de Crédit) sont gérées sur les mêmes chaînes informatiques. Elles partagent donc les mêmes systèmes de traitement des opérations bancaires et les mêmes systèmes de synthèse.

Pour la partie comptable, le système de synthèse, est constitué de la « Base de Synthèse de Référence » (BSR) alimentée quotidiennement par les écritures comptables des différents systèmes opératoires. La BSR se déverse dans la base des soldes fin de mois (stocks) : la « Base de Synthèse de Référence Enrichie » (BSRE) intègre des attributs extra-comptables issus de référentiels (ex : code agent économique, résidence...) ou de systèmes opératoires (ex : durée, taux...).

Au cœur du système de synthèse des banques du Groupe Crédit du Nord, la BSRE permet notamment :

- d'alimenter tous les reportings comptables et fiscaux ;
- d'élaborer les différents reportings réglementaires (SURFI, Cofinrep...);
- d'alimenter des moteurs risques dans le processus de production du ratio Bâle 2 assurant ainsi une cohérence comptable « native ».

Ce système d'information commun est un facteur de cohérence et de régularité comptable au sein des banques du Groupe, la DCIS assurant la définition et la validité des règles de comptabilisation, depuis le schéma comptable jusqu'à l'état de restitution final :

- le traitement comptable des opérations des banques du Groupe repose sur des procédures automatisées. Que les schémas comptables soient définis au niveau de l'interpréteur comptable (pour plus de deux tiers des écritures) ou inscrits directement dans les programmes informatiques des systèmes opératoires, les schémas sont définis, testés et validés par la DCIS ;
- les écritures manuelles, en nombre décroissant, sont soumises aux procédures de contrôle du Groupe ;

- les bases comptables sont interfacées de manière à alimenter automatiquement les liasses de consolidation et les états destinés à l'Autorité de Contrôle Prudentiel (ACP) et à la Banque de France.

1-3 La production des données comptables

L'élaboration des comptes individuels et des liasses de consolidation individuelles

Les états réglementaires et les liasses de consolidation individuelles sont pré-chiffrés grâce à un paramétrage géré centralement par la DCIS.

Chaque entité, disposant du système d'information commun, comptabilise, en date d'arrêté, les éléments non automatisés (représentant une part très faible des écritures en volume).

Enfin, chaque entité contrôle, analyse et enregistre, le cas échéant, les écritures d'ajustement sur l'ensemble du reporting financier.

Une fois validés, les états réglementaires sont communiqués par les entités aux organes de tutelle et les comptes individuels publiés.

Les autres entités, disposant de leur propre système d'information comptable, transmettent, outre des états réglementaires communiqués aux autorités de tutelle, une liasse de consolidation individuelle produite grâce à leur propre outil comptable, cohérente avec la réglementation et les procédures du Groupe.

L'homogénéité dans l'application des principes et méthodes comptables est assurée par des réunions organisées par la DCIS avec les directeurs comptables des sociétés du Groupe afin de commenter l'actualité comptable et les options d'arrêté retenues par le Groupe. Ces contacts fréquents permettent de s'assurer que les points clés de chaque arrêté sont bien intégrés et interprétés par chaque société du Groupe.

Le processus de consolidation des comptes

Cette phase aboutit à la production des comptes consolidés utiles pour le pilotage du Groupe, les publications légales ou réglementaires et le reporting à l'actionnaire.

Dans cette phase, les liasses de consolidation individuelles en provenance des sociétés du Groupe sont contrôlées et validées, les écritures de consolidation

sont saisies et les opérations réciproques éliminées. Les comptes consolidés sont ensuite analysés et validés avant communication interne et externe. Ces opérations sont, pour la plupart, effectuées mensuellement, cette fréquence élevée concourant à fiabiliser le processus. Les travaux liés à l'intégration fiscale et au reporting fiscal du Groupe sont également élaborés durant cette phase.

2- Contrôle Interne de la production comptable

2-1 Au niveau des agences du réseau

Le suivi comptable quotidien est effectué par des agents des pôles services bancaires pour les agences, par des agents des unités d'assistance entreprises pour les Centres d'Affaires.

Ils s'appuient sur un outil SCJ « suivi comptable journalier », développé et maintenu par la DCIS, qui recense les comptes justifiant un examen (anomalie de solde ou de sens, non respect de seuils réglementaires, écritures manuelles).

Conformément à la volonté du Groupe Crédit du Nord d'améliorer la qualité et l'efficacité de son dispositif de surveillance des comptes, une nouvelle organisation du suivi comptable sera déployée en 2012. Elle s'appuiera sur le rattachement du suivi comptable à la filière finance (directions du Pilotage dans les régions du Crédit du Nord et directions Comptables dans les Filiales), sur la professionnalisation des collaborateurs avec la création du métier de « chargé du suivi comptable » et sur l'extension du périmètre à l'ensemble des entités du Réseau.

Le contrôle de premier niveau, formalisé et reporté, de la bonne exécution de ce suivi est assuré par le responsable hiérarchique des agents en charge du suivi comptable.

Le contrôle de second niveau est assuré trimestriellement par le Contrôle Permanent des Régions et Filiales.

2-2 Au niveau des Directions du Siège

Chaque Direction est responsable de la surveillance de la comptabilité de son entité. Le suivi comptable est réalisé au quotidien par des agents de ces Directions qui s'appuient également sur l'outil SCJ. Un contrôle hiérarchique formalisé de premier niveau est réalisé.

Le contrôle de second niveau est assuré annuellement par le Contrôle Permanent des directions du Siège.

2-3 Le contrôle de l'établissement des comptes individuels et consolidés

La consolidation des comptes et l'élaboration des états financiers consolidés s'accompagnent de plusieurs types de contrôles :

Contrôles des données

L'outil informatique utilisé pour établir le reporting de consolidation permet de paramétrer des contrôles de cohérence entre données transmises.

Tant que la société établissant son reporting n'a pas satisfait les contrôles jugés indispensables, elle ne peut envoyer ses données à la DCIS.

Une fois reçues, les liasses de consolidation, envoyées par chaque société consolidée, sont analysées, éventuellement corrigées, puis validées, en s'appuyant sur des contrôles de cohérence avec les liasses mensuelles précédentes, avec les budgets disponibles et avec les événements atypiques du mois.

Des écritures propres à la consolidation sont ensuite enregistrées. Enfin, des contrôles des états de restitution consolidés ainsi que l'analyse des variations et notamment de celles portant sur les capitaux propres sont opérés par la DCIS.

Contrôles des outils servant à la consolidation

Un plan de compte Groupe spécifique à la consolidation est géré par la DCIS. Il permet d'affiner l'information pour mieux l'analyser.

Le paramétrage du système de consolidation du Groupe est suivi et les différents traitements automatisés de consolidation sont validés et contrôlés.

Enfin, l'industrialisation du processus d'élaboration mensuelle de comptes consolidés permet de contrôler l'évolution des données en détectant les problèmes éventuels au fil de l'eau.

Tous ces contrôles permettent de garantir la qualité de la production comptable.

Contrôles par les comptes

L'objectif est de garantir la qualité de la production comptable par la mise en place d'un processus de certification des comptes.

Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que sur le Contrôle Interne et la gestion des risques

A cet effet, la Société Générale a mis en œuvre un processus de contrôle comptable s'appuyant sur les enseignements d'une démarche de type « SOX ».

Cette démarche a doté le Groupe Société Générale d'une vision consolidée des contrôles comptables qui lui permet de :

- renforcer le dispositif de contrôle comptable ;
- garantir la qualité des processus d'élaboration des comptes et de l'information comptable et financière publiée (processus de certification) ;
- répondre à la demande du Comité des Comptes du Groupe.

Au cours de l'exercice 2011, le Crédit du Nord social a participé aux certifications trimestrielles du Groupe Société Générale basées sur un nombre restreint de contrôles clés. En 2012, le déploiement d'un dispositif de certification similaire à celui du Crédit du Nord social sera étendu à ses filiales bancaires.

2-4 Organisation mise en place afin de garantir la qualité et la fiabilité de la piste d'audit

Au sein des banques du Groupe Crédit du Nord, la piste d'audit est présente de bout en bout de la chaîne d'informations. Compte tenu de la complexité des systèmes bancaires et du circuit de production, elle est constituée de différents outils reliés par des références représentatives de clés de recherche.

Elle est définie par des procédures mises en place à chaque étape du circuit de production de l'information.

Cette piste d'audit est conçue pour répondre, de façon optimale, aux différents types d'interrogations.

L'outil n'est pas le même suivant que l'utilisateur souhaite tracer un événement particulier ou reconstituer la production d'une déclaration réglementaire comportant de très nombreuses opérations comptables et faisant appel à l'historisation des tables de référence.

Les outils disponibles dans les banques du Groupe Crédit du Nord comprennent :

- un dispositif d'interrogation allant du Compte Rendu d'Événement (CRE) à l'écriture comptable avec une piste d'audit à l'intérieur de l'interpréteur comptable ;
- des dispositifs d'interrogation des bases comptables (flux et soldes comptables) ;

- des dispositifs d'interrogation au sein des outils de restitution (progiciel de reporting réglementaire, progiciel de consolidation...).

Par ailleurs, les documents comptables qui permettent de suivre et contrôler la comptabilité sont conservés conformément aux durées fixées par les textes légaux et conventionnels.

2-5 Modalités d'isolement et de suivi des avoirs détenus pour le compte de tiers

En tant que prestataire de services d'investissement, le Groupe Crédit du Nord est tenu :

- de sauvegarder les droits des clients sur les instruments financiers leur appartenant ;
- d'empêcher leur utilisation pour compte propre, sauf consentement des clients.

Les avoirs détenus pour le compte de tiers sont isolés de ceux de l'activité pour compte propre du Groupe et gérés par des services et des comptes distincts.

Les habilitations informatiques des applications utilisées pour ces deux activités sont restreintes et distinctes, facilitant ainsi une gestion séparée.

Les Commissaires aux Comptes émettent un rapport annuel sur les dispositions prises pour assurer la protection des avoirs de la clientèle.

3- Production et contrôle des données financières et de gestion

3-1 La production des données financières et de gestion

Le pilotage financier du Groupe Crédit du Nord est fondé sur l'utilisation des données comptables.

Les informations de comptabilité analytique nécessaires au pilotage financier du Groupe Crédit du Nord sont issues de la chaîne comptable et des systèmes opératoires qui permettent une décomposition des comptes de comptabilité générale par rubrique et entité. Ces informations sont stockées dans **une base de données de gestion unifiée** qui couvre le périmètre du Crédit du Nord et de ses Filiales bancaires. La Société Marseillaise de Crédit (SMC), acquise en 2010, a été intégrée dans les données de gestion du Crédit du Nord. Cette entité rejoindra les systèmes d'information du Crédit du Nord au cours de l'exercice 2012.

La Direction de la Gestion Financière (DGF), placée sous l'autorité du Directeur Financier gère l'affectation des comptes de comptabilité générale dans les différentes rubriques de la comptabilité analytique. Elle applique les règles d'adossement des encours, au passif comme à l'actif, fixées par l'équipe ALM qui permettent de passer d'une vision comptable en intérêts payés/perçus à une approche analytique en termes de marge sur adossement notionnel.

Les informations de la base de données de gestion sont accessibles du niveau de l'Agence jusqu'au niveau du Groupe Crédit du Nord ; elles sont parfaitement homogènes d'un niveau à l'autre et sont donc utilisables par l'ensemble des équipes de contrôle de gestion du Groupe : Filiales, directions régionales, directions fonctionnelles et Direction de la Gestion Financière qui les utilisent en particulier pour préparer le rapport de gestion établi chaque semestre.

3-2 Le contrôle des informations financières et de gestion

Le contrôle de ces informations s'effectue lors de l'alimentation mensuelle de la base par vérification de l'affectation analytique des données collectées, comptes de résultat, de bilan, systèmes opératoires, et par l'analyse systématique des variations de soldes et mouvements significatifs. Un rapprochement mensuel est ensuite réalisé entre résultats comptables et résultats de gestion des principaux soldes intermédiaires de gestion.

Un **suivi budgétaire** a lieu deux fois par an en présence de la Direction Générale : au premier semestre dans le cadre des Conseils Régionaux des Régions et des Filiales et au troisième trimestre dans le cadre de la réunion budgétaire annuelle. Ces réunions donnent lieu à l'examen de l'évolution du PNB, des charges d'exploitation, des investissements et des principaux indicateurs de risques.

Un **Comité de suivi des charges** auquel participe le Directeur Général réunit, deux fois par an, les responsables des directions du Siège. Une revue périodique de l'évolution des charges d'exploitation du réseau est effectuée par un cadre de la DGF.

Un **Comité de suivi des projets informatiques** se réunit trimestriellement avec le Directeur Général pour examiner le bon déroulement des projets et leur impact financier en termes budgétaires et de planification à moyen terme.

Le Président du Conseil d'Administration
Jean-François SAMMARCELLI

Rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président sur le contrôle interne et la gestion des risques

Exercice clos le 31 décembre 2011

Rapport des Commissaires aux Comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de Commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société Crédit du Nord

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société Crédit du Nord et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de Commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de Commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'Administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de Commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de Commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;

- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de Commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'Administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de Commerce.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 18 avril 2012

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIES
Jean-Marc MICKELER



ERNST & YOUNG et Autres
Bernard HELLER



Bilan consolidé

Actif

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31/12/2011	31/12/2010
Caisse, banques centrales	4	1 989,3	931,9
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	5	1 337,4	1 462,9
Instruments dérivés de couverture	6	780,0	472,4
Actifs financiers disponibles à la vente	7	6 668,3	6 346,8
Prêts et créances sur les établissements de crédit	8	8 098,5	4 410,4
Prêts et créances sur la clientèle	9	31 768,3	28 636,3
Opérations de location-financement et assimilées	10	2 123,5	1 962,5
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		335,8	134,1
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	11	37,5	46,1
Actifs d'impôts	12	388,5	306,7
Autres actifs	13	505,0	521,1
Participations dans les entreprises mises en équivalence		8,7	8,1
Immobilisations corporelles et incorporelles	14	608,9	532,4
Ecarts d'acquisition	15	508,0	564,7
TOTAL		55 157,7	46 336,4

Passif

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31/12/2011	31/12/2010
Banques centrales		-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	5	1 378,3	978,8
Instruments dérivés de couverture	6	385,1	471,5
Dettes envers les établissements de crédit	17	6 607,5	3 418,0
Dettes envers la clientèle	18	27 716,7	24 282,1
Dettes représentées par un titre	19	8 749,0	8 241,5
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		524,3	-11,9
Passifs d'impôts	12	720,4	609,6
Autres passifs	13	1 109,7	1 105,2
Provisions techniques des entreprises d'assurance	23	4 482,6	4 252,0
Provisions	16	219,4	189,1
Dettes subordonnées	22	670,3	474,3
TOTAL DETTES		52 563,3	44 010,2
Capital souscrit		890,3	890,3
Instruments de capitaux propres et réserves liées		147,2	127,0
Réserves consolidées		1 157,5	906,9
Résultat de l'exercice		314,8	263,4
Sous-total		2 509,8	2 187,6
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres	24	19,1	76,4
Sous-total capitaux propres part du Groupe		2 528,9	2 264,0
Participations ne donnant pas le contrôle		65,5	62,2
TOTAL CAPITAUX PROPRES		2 594,4	2 326,2
TOTAL		55 157,7	46 336,4

Compte de résultat consolidé

(en millions d'euros)	Notes	2011	2010
Intérêts et produits assimilés	28	1 923,5	1 609,0
Intérêts et charges assimilées	28	-819,3	-713,7
Dividendes sur titres à revenu variable		10,0	9,8
Commissions (produits)	29	956,4	865,6
Commissions (charges)	29	-140,4	-124,7
Résultat net des opérations financières		-2,2	4,8
<i>dont gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat</i>	30	-1,6	-2,3
<i>dont gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente</i>	31	-0,6	7,1
Produits des autres activités	32	25,1	29,7
Charges des autres activités	32	-17,0	-22,7
Produit net bancaire		1 936,1	1 657,8
Frais de personnel	33	-727,8	-663,0
Impôts et taxes		-35,4	-23,2
Autres charges		-380,4	-323,3
Dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		-88,0	-81,2
Total frais généraux		-1 231,6	-1 090,7
Résultat brut d'exploitation		704,5	567,1
Coût du risque	35	-198,0	-176,0
Résultat d'exploitation		506,5	391,1
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		0,8	0,8
Gains ou pertes nets sur autres actifs		0,9	1,5
Pertes de valeur sur les écarts d'acquisition		-	-
Résultat avant impôt		508,2	393,4
Impôts sur les bénéfices	36	-185,8	-122,6
Résultat net de l'ensemble consolidé		322,4	270,8
Participations ne donnant pas le contrôle		7,6	7,4
RESULTAT NET PART DES PROPRIETAIRES DE LA SOCIETE MERE		314,8	263,4
Résultat net part des propriétaires de la société mère par action (en euros)		2,83	2,37
Nombre d'actions composant le capital		111 282 906	111 282 906

Etat du résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres *

(en millions d'euros)	2011	2010
Résultat net	322,4	270,8
Ecart de conversion	-	-
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	-78,4	69,7
Réévaluation des instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie	-	-
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence	-	-
Impôts	20,7	-4,1
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-57,7	65,6
RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES *	264,7	336,4
Dont part des propriétaires de la société mère	257,5	327,6
Dont part des participations ne donnant pas le contrôle	7,2	8,8

* Cf note 24.

Evolution des capitaux propres

	Capital et réserves liées			Réserves consolidées	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			Capitaux propres consolidés		Total
	Capital souscrit	Instruments de capitaux propres et réserves liées	Elimination des titres autodétenus	Réserves consolidées	Variations de juste valeur des actifs disponibles à la vente	Variations de juste valeur des instruments dérivés de couverture	Impôt différé sur variations de juste valeur	Part du Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	
<i>(en millions d'euros)</i>										
CAPITAUX PROPRES AU 31 DECEMBRE 2009	740,3	124,6	-	1 230,2	6,8	-	5,4	2 107,3	57,0	2 164,3
Augmentation de capital	150,0							150,0	-	150,0
Elimination des titres autodétenus								-	-	-
Emissions d'instruments de capitaux propres								-	-	-
Composante capitaux propres des plans dont le paiement est fondé sur des actions		3,0						3,0	-	3,0
Distribution 2010				-323,9				-323,9	-3,6	-327,5
Effet des acquisitions et des cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle								-	-	-
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	150,0	3,0	-	-323,9	-	-	-	-170,9	-3,6	-174,5
Variations de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres					68,3			68,3	1,4	69,7
Variations de valeur des instruments financiers rapportées au résultat								-	-	-
Impact impôt des variations de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres ou rapportées au résultat							-4,1	-4,1	-	-4,1
Ecarts de conversion et autres variations		-0,6		0,6				-	-	-
Résultat 2010				263,4				263,4	7,4	270,8
Sous-total	-	-0,6	-	264,0	68,3	-	-4,1	327,6	8,8	336,4
Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises associées et des coentreprises mises en équivalence								-	-	-
Sous-total	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
CAPITAUX PROPRES AU 31 DECEMBRE 2010	890,3	127,0	-	1 170,3	75,1	-	1,3	2 264,0	62,2	2 326,2

	Capital et réserves liées			Réserves consolidées	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			Capitaux propres consolidés		Total
	Capital souscrit	Instruments de capitaux propres et réserves liées	Elimination des titres autodétenus	Réserves consolidées	Variations de juste valeur des actifs disponibles à la vente	Variations de juste valeur des instruments dérivés de couverture	Impôt différé sur variations de juste valeur	Part du Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	
<i>(en millions d'euros)</i>										
CAPITAUX PROPRES AU 31 DECEMBRE 2010	890,3	127,0	-	1 170,3	75,1	-	1,3	2 264,0	62,2	2 326,2
Augmentation de capital								-	-	-
Elimination des titres autodétenus								-	-	-
Emissions d'instruments de capitaux propres								-	-	-
Composante capitaux propres des plans dont le paiement est fondé sur des actions		7,4						7,4	-	7,4
Distribution 2011								-	-3,8	-3,8
Effet des acquisitions et des cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle								-	-	-
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	-	7,4	-	-	-	-	-	7,4	-3,8	3,6
Variations de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres					-78,0			-78,0	-0,4	-78,4
Variations de valeur des instruments financiers rapportées au résultat								-	-	-
Impact impôt des variations de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres ou rapportées au résultat							20,7	20,7	-	20,7
Ecart de conversion et autres variations		12,8		-12,8				-	-	-
Résultat 2011				314,8				314,8	7,5	322,3
Sous-total	-	12,8	-	302,0	-78,0	-	20,7	257,5	7,1	264,6
Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises associées et des coentreprises mises en équivalence								-	-	-
Sous-total	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
CAPITAUX PROPRES AU 31 DECEMBRE 2011	890,3	147,2	-	1 472,3	-2,9	-	22,0	2 528,9	65,5	2 594,4

Fonds propres prudentiels Bâle 2

(en millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
CAPITAUX PROPRES COMPTABLES PART DU GROUPE	2 528,9	2 264,0
Estimation des dividendes prévisionnels	-222,6	-
Intérêts minoritaires	65,5	62,2
Estimation des dividendes prévisionnels des minoritaires	-3,4	-3,9
Déductions prudentielles ⁽¹⁾	-749,7	-792,8
FONDS PROPRES DE BASE PRUDENTIELS	1 618,7	1 529,5
Déductions Bâle 2	-115,0	-192,1
FONDS PROPRES TIER ONE	1 503,7	1 337,4
Fonds propres complémentaires	662,2	369,1
Autres déductions	-257,4	-334,5
FONDS PROPRES PRUDENTIELS	1 908,5	1 372,0

(1) Survaleurs, immobilisations incorporelles et filtres prudentiels IFRS.

Tableau des flux de trésorerie

(en millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
FLUX DE TRESORERIE NET DES ACTIVITES OPERATIONNELLES		
Bénéfice net après impôt (I)	322,4	270,8
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	89,3	70,5
Dotations nettes aux provisions et dépréciations (y compris provisions techniques d'assurance)	402,4	608,1
Quote-part de bénéfice (perte) du Groupe dans les sociétés mises en équivalence	-0,8	-0,8
Impôts différés	8,0	-26,6
Résultat net de cessions sur actifs disponibles à la vente détenus à long terme et filiales consolidées	-0,5	-4,2
Variation des produits constatés d'avance	15,9	11,5
Variation des charges constatées d'avance	5,6	9,2
Variation des produits courus non encaissés	-46,6	-29,2
Variation des charges courues non décaissées	152,0	104,9
Autres mouvements	260,7	135,8
Éléments non monétaires inclus dans le résultat net après impôt et autres ajustements hors résultat sur instruments financiers à la juste valeur par résultat (II)	886,0	879,2
Résultat net sur instruments financiers à la juste valeur par résultat (III)	1,6	2,3
Opérations interbancaires	-239,9	-474,5
Opérations avec la clientèle	100,1	-88,0
Opérations sur autres actifs / passifs financiers	347,3	520,8
Opérations sur autres actifs / passifs non financiers	-217,8	-60,5
Augmentations / diminutions nettes des actifs / passifs opérationnels (IV)	-10,3	-102,2
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES OPERATIONNELLES (A)=(I)+(II)+(III)+(IV)	1 199,7	1 050,1
FLUX DE TRESORERIE DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		
Flux de trésorerie liés aux acquisitions et cessions d'actifs financiers et participations	8,3	-452,0
Immobilisations corporelles et incorporelles	-68,1	-56,3
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT (B)	-59,8	-508,3
FLUX DE TRESORERIE DES ACTIVITES DE FINANCEMENT		
Flux de trésorerie provenant / à destination des actionnaires	-3,8	-177,4
Autres flux de trésorerie provenant des activités de financement	190,0	-151,5
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT (C)	186,2	-328,9
FLUX NET DE TRESORERIE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE (A) + (B) + (C)	1 326,1	212,9
TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE		
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice		
Solde net des comptes de caisse et banques centrales (hors créances rattachées)	930,7	954,7
Solde net des comptes, prêts et emprunts à vue sur les établissements de crédit	1 165,9	929,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice		
Solde net des comptes de caisse et banques centrales (hors créances rattachées)	1 988,0	930,7
Solde net des comptes, prêts et emprunts à vue sur les établissements de crédit	1 434,7	1 165,9
VARIATION DE TRESORERIE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE	1 326,1	212,9

Annexe aux comptes consolidés

Note 1	Principes et méthodes de consolidation, principes comptables	53	Note 20	Comptes et plans d'épargne-logement	108
Note 2	Périmètre de consolidation	76	Note 21	Avantages au personnel	109
Note 3	Gestion des risques	78	Note 22	Dettes subordonnées	114
Note 4	Caisse et banques centrales	90	Note 23	Activités d'assurance	114
Note 5	Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat	91	Note 24	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	117
Note 6	Instruments dérivés de couverture	93	Note 25	Echéances par durée restant à courir	118
Note 7	Actifs financiers disponibles à la vente	94	Note 26	Engagements	119
Note 8	Prêts et créances sur les établissements de crédit	96	Note 27	Opérations en devises	121
Note 9	Prêts et créances sur la clientèle	97	Note 28	Produits et charges d'intérêts	121
Note 10	Opérations de location-financement et assimilées	99	Note 29	Produits et charges de commissions	122
Note 11	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	100	Note 30	Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	123
Note 12	Actifs et passifs d'impôts	100	Note 31	Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	123
Note 13	Autres actifs et autres passifs	101	Note 32	Produits et charges des autres activités	124
Note 14	Immobilisations	102	Note 33	Frais de personnel	125
Note 15	Ecart d'acquisition	104	Note 34	Plans d'avantages en action	125
Note 16	Provisions et dépréciations	105	Note 35	Coût du risque	129
Note 17	Dettes envers les établissements de crédit	106	Note 36	Impôts sur les bénéfices	130
Note 18	Dettes envers la clientèle	107	Note 37	Tableau de juste valeur	131
Note 19	Dettes représentées par un titre	107	Note 38	Transactions avec les parties liées	131
			Note 39	Honoraires des Commissaires aux Comptes	133

NOTE 1 Principes et méthodes de consolidation, principes comptables

Principales règles d'évaluation et de présentation des comptes consolidés

En vertu du règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002 concernant l'application des normes comptables internationales, le Groupe Crédit du Nord (« le Groupe ») a établi ses comptes consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011 en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté dans l'Union européenne et applicable à cette date (ce référentiel est disponible sur le site internet de la Commission Européenne à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm).

Le Groupe est soumis de plein droit à ces normes du fait de l'émission régulière de titres subordonnés remboursables admis à la négociation sur le premier marché.

Le référentiel IFRS comprend les normes IFRS (International Financial Reporting Standards) 1 à 8 et les normes IAS (International Accounting Standards) 1 à 41, ainsi que leurs interprétations telles qu'adoptées dans l'Union Européenne au 31 décembre 2011.

Le Groupe a également continué à utiliser les dispositions de la norme IAS 39, telle qu'adoptée dans l'Union Européenne, relatives à l'application de la comptabilité de macro-couverture de juste valeur (IAS 39 « carve out »).

Les comptes consolidés sont présentés en euros.

Les principales règles d'évaluation et de présentation appliquées pour la préparation de ces comptes consolidés sont indiquées ci-après.

Ces principes et méthodes comptables ont été appliqués de manière constante en 2010 et 2011.

Recours à des estimations

Pour la préparation des comptes consolidés du Groupe, l'application des principes et méthodes comptables décrits ci-après conduit la Direction à formuler des hypothèses et à réaliser des estimations qui peuvent avoir une incidence sur les montants comptabilisés au compte de résultat, sur l'évaluation des actifs et passifs au bilan et sur les informations présentées dans les notes annexes qui s'y rapportent.

Pour réaliser ces estimations et émettre ces hypothèses, la Direction utilise les informations disponibles à la date d'établissement des comptes consolidés et peut recourir à l'exercice de son jugement. Par nature, les évaluations fondées sur ces estimations comportent des risques et incertitudes quant à leur réalisation dans le futur, de sorte que les résultats futurs définitifs des opérations concernées pourront être différents de ces estimations et avoir alors une incidence significative sur les états financiers.

Le recours à ces estimations concerne notamment les évaluations suivantes :

- la juste valeur au bilan des instruments financiers non cotés sur un marché actif enregistrés dans les rubriques « Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat, Instruments dérivés de couverture ou Actifs financiers disponibles à la vente » (cf. notes 5 à 7), ainsi que la juste valeur des instruments pour lesquels cette information doit être présentée dans les notes annexes ;
- le montant des dépréciations des actifs financiers (Prêts et créances, Actifs financiers disponibles à la vente, Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance), des opérations de location financement et assimilées, des immobilisations corporelles et incorporelles et des écarts d'acquisition (cf. notes 15,16) ;
- les provisions enregistrées au passif du bilan, dont les provisions sur avantages du personnel et les provisions techniques des entreprises d'assurance ainsi que la participation aux bénéfices différée inscrite au bilan (cf. notes 16, 20, 21 et 23) ;
- la valeur initiale des écarts d'acquisition constatés lors des regroupements d'entreprises (cf. note 15) ;
- la juste valeur retenue lors de la perte de contrôle d'une filiale consolidée pour réévaluer la quote-part éventuellement conservée par le Groupe dans cette entité.

Information sectorielle

Compte tenu de la non-matérialité des métiers d'assurance et d'intermédiation par rapport à l'activité bancaire, le Groupe Crédit du Nord a retenu la constitution d'un seul secteur d'activité, c'est sur cette base que les activités sont suivies par les principaux décideurs opérationnels du Groupe. De même, considérant que le Groupe Crédit du Nord est représentatif d'un groupe bancaire national, un seul axe géographique est retenu.

Normes IFRS et interprétations IFRIC applicables par le Groupe à compter du 1^{er} janvier 2011

Normes ou Interprétations	Dates de publication par l'IASB	Dates d'adoption par l'Union Européenne
Amendement à IAS 32 « Classement des émissions de droits »	8 octobre 2009	23 décembre 2009
Amendements à IFRS 1 « Exemptions limitées de l'obligation de fournir des informations comparatives selon IFRS 7 pour les premiers adoptants »	28 janvier 2010	30 juin 2010
IAS 24 révisée « Information relative aux parties liées »	4 novembre 2009	19 juillet 2010
Modification d'IFRIC 14 « Paiements d'avance d'exigences de financement minimal »	25 novembre 2009	19 juillet 2010
IFRIC 19 « Extinction de passifs financiers avec des instruments de capitaux propres »	25 novembre 2009	23 juillet 2010
Amélioration aux IFRS – mai 2010	6 mai 2010	18 février 2011

L'application de ces nouvelles dispositions n'a pas d'incidence significative sur le résultat et les capitaux propres du Groupe.

Amendement à IAS 32 « Classement des émissions de droits »

Cet amendement traite de la comptabilisation des droits de souscription (droits préférentiels de souscription, options, warrants...) émis dans une monnaie fonctionnelle autre que celle de l'émetteur. Ces droits étaient auparavant comptabilisés comme des dérivés. A présent, sous certaines conditions restrictives, ils peuvent être classés en capitaux propres quelle que soit la devise dans laquelle leur prix d'exercice est libellé.

Amendements à IFRS 1 « Exemption limitée de l'obligation de fournir des informations comparatives selon IFRS 7 pour les premiers adoptants »

Les premiers adoptants sont autorisés à utiliser, au même titre que les préparateurs existants d'états financiers selon les normes IFRS, les dispositions transitoires incluses dans les amendements IFRS 7 « Amélioration des informations à fournir sur les instruments financiers ».

IAS 24 révisée « Information relative aux parties liées »

Cette version révisée simplifie les informations à fournir par les entités contrôlées de manière exclusive ou conjointe par l'Etat ou sous influence notable de l'Etat et clarifie la notion de parties liées.

Modification d'IFRIC 14 « Paiements d'avance d'exigences de financement minimal »

Cet amendement précise les conditions dans lesquelles un actif net peut être comptabilisé au titre d'un régime d'avantages postérieurs à l'emploi en cas de versement exceptionnel effectué d'avance et permettant de diminuer les contributions futures.

IFRIC 19 « Extinction de passifs financiers avec des instruments de capitaux propres »

Cette interprétation précise le traitement comptable dans les comptes du débiteur d'un échange d'instruments de dettes contre des instruments de capitaux propres. Ces derniers doivent être évalués à leur juste valeur. L'écart entre la valeur comptable de la dette éteinte et la juste valeur retenue pour l'évaluation des instruments de capitaux propres émis doit être comptabilisé en résultat.

Amélioration aux IFRS – mai 2010

Dans le cadre de la procédure annuelle d'amélioration des normes IFRS, l'IASB a publié 6 amendements à des normes déjà existantes.

Normes comptables ou interprétations que le Groupe appliquera dans le futur

L'IASB a publié des normes et des interprétations qui n'ont pas toutes été adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2011. Ces normes et interprétations n'entreront en vigueur de manière obligatoire qu'à compter du 1^{er} janvier 2011 ou de leur adoption par l'Union Européenne. Elles ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 31 décembre 2011.

Normes comptables, amendements ou interprétations adoptés par l'Union Européenne

Normes ou Interprétations :	Dates d'adoption par l'Union Européenne	Dates d'application : exercices ouverts à compter du
Amendement à IFRS 7 « Informations à fournir sur les transferts d'actifs financiers »	22 novembre 2011	1 ^{er} juillet 2011

Amendement à IFRS 7 « Informations à fournir sur les transferts d'actifs financiers »

Cet amendement permet d'améliorer la compréhension des opérations de transferts d'actifs financiers (telles que les titrisations), y compris des effets induits par les risques restant à la charge du cédant. Des informations particulières sont également requises en cas d'opérations effectuées à une date proche de la clôture.

Normes comptables et interprétations non encore adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2011

Normes ou interprétations	Date de publication par l'IASB	Dates d'application : exercices ouverts à compter du
	12 novembre 2009 28 octobre 2010 et 16 décembre 2011	1 ^{er} janvier 2015
IFRS 9 « Instruments financiers Phase 1 : classement et évaluation »		
Amendements à IAS 12 « Impôt différé : recouvrement d'actifs sous-jacents »	20 décembre 2010	1 ^{er} janvier 2012
IFRS 10 « Etats financiers consolidés »	12 mai 2011	1 ^{er} janvier 2013
IFRS 11 « Accords conjoints »	12 mai 2011	1 ^{er} janvier 2013
IFRS 12 « Informations à fournir sur les participations dans les autres entités »	12 mai 2011	1 ^{er} janvier 2013
IFRS 13 « Evaluation de la juste valeur »	12 mai 2011	1 ^{er} janvier 2013
Amendements à IAS 27 « Etats financiers individuels (séparés)»	12 mai 2011	1 ^{er} janvier 2013
Amendements à IAS 28 « Participation dans des entreprises associées et coentreprises »	12 mai 2011	1 ^{er} janvier 2013
Amendements à IAS 1 « Présentations des éléments de détail de l'OCI »	16 juin 2011	1 ^{er} janvier 2013
Amendements à IAS 19 « Avantages au personnel »	16 juin 2011	1 ^{er} janvier 2013
IFRIC 20 « Coût de démantèlement dans la production d'une mine à ciel ouvert »	19 octobre 2011	1 ^{er} janvier 2013
Amendements à IFRS 7 et IAS 32 sur la compensation des actifs et passifs financiers	16 décembre 2011	1 ^{er} janvier 2013 1 ^{er} janvier 2014

IFRS 9 « Instruments financiers – Phase 1 : classement et évaluation »

Cette norme qui représente la première phase de la refonte des dispositions de la norme IAS 39, définit les nouvelles règles de classement et d'évaluation des actifs et des passifs financiers. La méthodologie de dépréciation des actifs financiers, ainsi que les opérations de couverture feront l'objet de phases ultérieures qui viendront compléter la norme IFRS 9.

Les actifs financiers seront classés en trois catégories (coût amorti, juste valeur par résultat et juste valeur par capitaux propres) en fonction des caractéristiques de leurs flux contractuels et de la manière dont l'entité gère ses instruments financiers (modèle d'activité ou « business model »).

Les instruments de dettes (prêts, créances ou titres de dettes) seront enregistrés au coût amorti à condition d'être détenus en vue d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels et de présenter des caractéristiques standards (les flux de trésorerie devant correspondre uniquement à des remboursements de principal et à des intérêts sur le principal). A défaut, ces instruments financiers seront évalués à la juste valeur par résultat.

Les instruments de capitaux propres seront enregistrés à la juste valeur par résultat sauf en cas d'option irrévocable pour une évaluation à la juste valeur par capitaux propres (sous réserve que ces instruments ne soient pas détenus à des fins de transaction et classés comme tels en actifs financiers à la juste valeur par résultat) sans recyclage ultérieur en résultat.

Les dérivés incorporés ne seront plus comptabilisés séparément des contrats hôtes lorsque ces derniers seront des actifs financiers de sorte que l'ensemble de l'instrument hybride devra être enregistré en juste valeur par résultat.

Les règles de classement et d'évaluation des passifs financiers figurant dans la norme IAS39 sont reprises sans modification dans la norme IFRS 9, à l'exception des passifs financiers que l'entité choisit d'évaluer en juste valeur par résultat (option juste valeur) pour lesquels les écarts de réévaluation liés aux variations du risque de crédit propre seront enregistrés parmi les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sans recyclage ultérieur en résultat.

Les dispositions de la norme IAS 39 relatives à la décomptabilisation des actifs et passifs financiers sont reprises sans modification dans la norme IFRS 9.

Amendement à IAS 12 « Impôt différé : recouvrement d'actifs sous-jacents »

Le calcul des impôts différés dépend de la manière dont une entité espère recouvrer un actif, soit en l'utilisant, soit en le vendant. L'amendement introduit la présomption selon laquelle l'actif est recouvré par une vente, à moins que l'entité ait clairement l'intention de le réaliser d'une autre manière. Cette présomption concerne uniquement les immobilisations corporelles et les actifs incorporels évalués ou réévalués à la juste valeur.

IFRS 10 « Etats financiers consolidés »

Cette nouvelle norme introduit un modèle unique de contrôle où le recours au jugement est renforcé. Cette nouvelle définition du contrôle doit tenir compte à la fois : du pouvoir exercé sur l'entité, de l'exposition ou droits sur les rendements variables de l'entité et de la capacité d'utiliser son pouvoir sur l'entité pour influencer sur ces rendements.

IFRS 11 « Accords conjoints »

Cette norme distingue deux types d'accords conjoints (activité conjointe et co-entreprise) selon la nature des droits et obligations des partenaires et supprime l'option d'application de la méthode de l'intégration proportionnelle. Les co-entreprises devront désormais être consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.

IFRS 12 « Informations à fournir sur les participations dans les autres entités »

Cette norme définit l'ensemble des informations à présenter en annexe pour toutes les entités consolidées ainsi que pour les entités structurées consolidées ou non.

IFRS 13 « Evaluation à la juste valeur »

Cette norme définit la juste valeur, présente un cadre pour les évaluations à la juste valeur et précise l'information à fournir sur les modalités d'évaluations à la juste valeur.

Amendements à IAS 27 « Etats financiers individuels (séparés) »

Les amendements précisent les modalités de comptabilisation des participations dans les états financiers individuels.

Amendements à IAS 28 « Participation dans des entreprises associées et co-entreprises »

IAS 28 est amendée pour tenir compte des modifications liées aux normes IFRS 10 et 11 pour les participations dans les entreprises associées et les co-entreprises.

Amendements à IAS 1 « Présentation des éléments de détail de l'OCI »

Ces amendements modifient certaines dispositions relatives à la présentation des OCI (autres éléments de résultat global) : présentation groupée des différentes composantes des autres éléments de résultat global (recyclage ou non en résultat) et de l'effet d'impôt lié à chaque composante d'autres éléments de résultat global.

Amendements à IAS 19 « Avantages au personnel »

Les principales modifications portent essentiellement sur les écarts actuariels qui seront obligatoirement constatés en OCI. De plus, en cas de modification de plan, le coût des services passés sera comptabilisé immédiatement en résultat, que les droits soient acquis ou non.

IFRIC 20 « Coût de démantèlement dans la production d'une mine à ciel ouvert »

Cette interprétation définit les frais de découverte engagés pendant la phase de production d'une mine à ciel ouvert.

Amendements à IFRS 7 et à IAS 32 sur la compensation des actifs et passifs financiers

L'amendement à IFRS 7 requiert notamment de présenter les montants bruts des actifs et des passifs financiers (avant effets de compensation), les montants compensés et le montant net présenté au bilan. L'amendement à IAS 32 apporte des clarifications sur la compensation des actifs et passifs financiers : la compensation serait obligatoire seulement si une entité a un droit inconditionnel et juridiquement exécutoire en toute circonstance de compenser les montants comptabilisés et a l'intention soit de régler l'actif et le passif sur une base nette, soit de réaliser l'actif et le passif sur une base nette, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Présentation des états financiers

Utilisation du format d'états de synthèse bancaire recommandé par le Conseil National de la Comptabilité

En l'absence de modèle imposé dans le référentiel IFRS, le format des états de synthèse utilisé est conforme au format des états de synthèse proposé par l'organisme français de normalisation comptable, le Conseil National de la Comptabilité, dans sa recommandation n°2009-R-04 du 2 juillet 2009.

Règle de compensation des actifs et des passifs financiers

Un actif financier et un passif financier sont compensés et un solde net est présenté au bilan lorsque le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention, soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Le Groupe a inscrit au bilan le montant net des contrats de prise et de mise en pensions livrées sur titres qui respectent les conditions suivantes :

- ils sont conclus avec la même entité juridique ;
- ils présentent la même date d'échéance certaine dès l'origine des opérations ;
- ils sont couverts sous l'égide d'un contrat cadre prévoyant un droit permanent et opposable aux tiers à compenser les sommes dues le même jour ;
- ils se dénouent au travers d'un système de règlement/livraison garantissant la livraison des titres contre la réception des montants d'espèces associés.

Le Groupe inscrit également au bilan le montant net de la juste valeur des options sur indices, négociées sur un marché organisé, ayant comme sous-jacents des actions au sein d'une même entité juridique qui respectent les conditions suivantes :

- le marché sur lequel elles sont traitées oblige un règlement en net ;
- elles sont traitées dans le cadre d'une même stratégie ;
- elles sont négociées sur le même marché organisé ;

- le dénouement des options par livraison physique des actifs sous-jacents n'est pas possible sur ces marchés organisés ;
- elles ont les mêmes caractéristiques (compensations des options d'achat avec des options d'achat d'une part et des options de vente avec des options de vente d'autre part) ;
- elles ont le même sous-jacent, la même devise et la même date d'échéance.

Trésorerie et équivalent de trésorerie

A des fins d'élaboration du tableau des flux de trésorerie, la trésorerie et l'équivalent de trésorerie comprennent les comptes de caisse, les dépôts et les prêts et emprunts à vue auprès des banques centrales et des établissements de crédit.

Résultat par action

Le bénéfice par action est calculé en divisant le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour la période.

Principes de consolidation

Les sociétés ne présentant pas de caractère significatif selon les normes du Groupe n'ont pas été retenues dans le champ de la consolidation. Le caractère non significatif est défini par la réunion des trois critères suivants pendant deux exercices consécutifs :

- total de bilan inférieur à 10 millions d'euros ;
- résultat net inférieur à 1 million d'euro ;
- aucune participation dans une entreprise consolidée.

Le périmètre des droits de vote pris en considération pour apprécier la nature du contrôle exercé par le Groupe sur une entité et les méthodes de consolidation applicables intègre l'existence et l'effet de droits de vote potentiels, dès lors que ces derniers sont exerçables ou convertibles à la date d'appréciation du contrôle. Ces droits de vote potentiels peuvent provenir, par exemple, d'options d'achat d'actions ordinaires existantes sur le marché ou du droit à convertir des obligations en actions ordinaires nouvelles.

Les méthodes de consolidation appliquées sont les suivantes :

Intégration globale (IAS 27)

Cette méthode s'applique aux entreprises contrôlées de manière exclusive.

Le contrôle exclusif sur une filiale s'apprécie par le pouvoir de diriger ses politiques financière et opérationnelle afin de tirer avantage de ses activités. Il résulte :

- soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote dans la filiale ;
- soit du pouvoir de désigner ou de révoquer la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance de la filiale, ou de réunir la majorité des droits de vote aux réunions de ces organes ;
- soit du pouvoir d'exercer une influence dominante sur une filiale, en vertu d'un contrat ou de clauses statutaires.

Intégration proportionnelle (IAS 31)

Les entreprises du Groupe qui sont contrôlées de manière conjointe sont consolidées par la méthode de l'intégration proportionnelle.

Le contrôle conjoint est le partage du contrôle d'une filiale exploitée en commun par un nombre limité d'associés ou d'actionnaires, de sorte que les politiques financière et opérationnelle résultent de leur accord.

Un accord contractuel doit prévoir que le contrôle sur l'activité économique et les décisions relatives à la réalisation des objectifs nécessitent le consentement de tous les associés ou actionnaires participant au contrôle conjoint.

Mise en équivalence (IAS 28)

Les sociétés dans lesquelles le Groupe détient une influence notable sont consolidées par la méthode de la mise en équivalence. L'influence notable est définie comme le pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une filiale sans en détenir le contrôle. Elle peut notamment résulter d'une représentation dans les organes de direction ou de surveillance, de la participation aux décisions stratégiques, de l'existence d'opérations interentreprises importantes, de l'échange de personnel de direction, de liens de dépendance technique. Elle est présumée à partir du moment où le Groupe détient, directement ou indirectement, une fraction au moins égale à 20 % des droits de vote.

Lors de la mise en équivalence, la valeur des titres figurant à l'actif du bilan du Crédit du Nord et de ses filiales est remplacée par la quote-part du Groupe dans les fonds propres et le résultat des sociétés mises en équivalence.

L'écart net résultant de cette substitution est inscrit sous la rubrique « Réserves consolidées » et, pour la part du Groupe dans les résultats de la société, sous la rubrique « Résultat des sociétés mises en équivalence ».

Cas particulier des entités ad hoc (SIC 12)

Les structures juridiques distinctes créées spécifiquement pour gérer une opération ou un groupe d'opérations similaires (« entités ad hoc ») sont consolidées dès lors qu'elles sont en substance contrôlées par le Groupe, même en l'absence de lien en capital.

Les critères suivants sont utilisés de façon non cumulative pour apprécier l'existence du contrôle d'une entité ad hoc par une autre entité :

- les activités de l'entité sont menées pour le compte exclusif du Groupe afin que ce dernier en tire des avantages ;
- le Groupe détient le pouvoir de décision et de gestion sur les activités courantes de l'entité ou sur les actifs qui la composent ; ce pouvoir peut avoir été délégué par la mise en place d'un mécanisme d'autopilotage ;
- le Groupe a la capacité de bénéficier de la majorité des avantages de l'entité ;
- le Groupe conserve la majorité des risques relatifs à l'entité.

Dans le cadre de la consolidation des entités ad hoc contrôlées en substance par le Groupe, les parts des entités ad hoc qui ne sont pas détenues par le Groupe sont enregistrées au bilan en « Dettes ».

Retraitements et éliminations

Les comptes des sociétés consolidées sont, si nécessaire, retraités selon les principes du Groupe. L'effet sur le bilan et le résultat consolidés des opérations internes au Groupe est intégralement éliminé.

Regroupements d'entreprises et écarts d'acquisition (IFRS 3)

Le Groupe utilise la méthode de l'acquisition afin de comptabiliser ses regroupements d'entreprises. Le coût d'acquisition est évalué comme le total des justes valeurs, à la date d'acquisition, des actifs remis, des passifs

encourus et assumés, et des instruments de capitaux propres émis, en échange du contrôle de l'entreprise acquise. Les frais directement liés aux regroupements d'entreprises sont comptabilisés dans le résultat de la période.

Les compléments de prix sont intégrés dans le coût d'acquisition pour leur juste valeur à la date de prise de contrôle, même s'ils présentent un caractère éventuel. Cet enregistrement est effectué par contrepartie des capitaux propres ou des dettes en fonction du mode de règlement de ces compléments de prix. S'ils sont qualifiés de dettes, les révisions ultérieures de ces compléments de prix sont enregistrées en résultat pour les dettes financières relevant de la norme IAS 39 et selon les normes appropriées pour les dettes ne relevant pas d'IAS 39 ; s'ils sont qualifiés d'instruments de capitaux propres, ces révisions ne donnent lieu à aucun enregistrement.

En date d'acquisition, les actifs, passifs, éléments de hors-bilan et passifs éventuels identifiables conformément à la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises » des entités acquises sont évalués individuellement à leur juste valeur quelle que soit leur destination. Les analyses et expertises nécessaires à l'évaluation initiale de ces éléments, ainsi que leur correction éventuelle en cas d'informations nouvelles, peuvent intervenir dans un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition.

L'écart positif entre le coût d'acquisition de l'entité et la quote-part acquise de l'actif net ainsi réévalué est inscrit à l'actif du bilan consolidé dans la rubrique « Ecarts d'acquisition » ; en cas d'écart négatif, celui-ci est immédiatement enregistré en résultat. Les « Participations ne donnant pas le contrôle » sont alors évaluées pour leur quote-part dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables de l'entité acquise. Cependant, le Groupe peut également choisir, lors de chaque regroupement d'entreprises, d'évaluer les « Participations ne donnant pas le contrôle » à leur juste valeur, une fraction de l'écart d'acquisition leur étant alors affectée.

Les écarts d'acquisition sont maintenus au bilan à leur coût historique.

En date de prise de contrôle d'une entité, l'éventuelle quote-part dans cette dernière antérieurement détenue par le Groupe est réévaluée à sa juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Dans le cas d'une acquisition par étape, l'écart d'acquisition est ainsi déterminé par référence à la juste valeur en date de prise de contrôle de l'entité.

En cas d'augmentation du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité déjà contrôlée de manière exclusive, l'écart entre le coût d'acquisition de la quote-part supplémentaire d'intérêt et la quote-part acquise de l'actif net de l'entité à cette date est enregistré dans les « Réserves consolidées, part du Groupe ». De même, une baisse du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité restant contrôlée de manière exclusive est traitée comptablement comme une transaction entre actionnaires au sein des capitaux propres. Lors de la perte de contrôle d'une filiale consolidée, la quote-part éventuellement conservée par le Groupe est réévaluée à sa juste valeur en contrepartie du compte de résultat concomitamment à l'enregistrement de la plus ou moins-value de cession.

Les écarts d'acquisition font l'objet d'une revue régulière par le Groupe et des tests de dépréciation dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au minimum une fois par an. A la date d'acquisition, chaque écart est affecté à une ou plusieurs Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) devant tirer avantage de l'acquisition. Les dépréciations éventuelles de ces écarts sont déterminées par référence à la valeur recouvrable de la ou des unité(s) génératrice(s) de trésorerie à laquelle (auxquelles) ils sont rattachés. A ce stade, le Groupe a défini une seule UGT : la banque de détail.

Lorsque la valeur recouvrable de la ou des unité(s) génératrice(s) de trésorerie est inférieure à sa (leur) valeur comptable, une dépréciation irréversible est enregistrée dans le résultat consolidé de la période sur la ligne « Pertes de valeur sur les écarts d'acquisition ».

Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées

Un actif immobilisé, ou un groupe d'actifs et de passifs, est détenu en vue de la vente quand sa valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une vente et non d'une utilisation continue. Pour que tel soit le cas, l'actif doit être disponible en vue de sa vente immédiate et il doit être hautement probable que cette vente intervienne dans les douze mois. Les actifs et passifs concernés sont reclassés dans les rubriques « Actifs non courants destinés à être cédés » et « Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés » sans possibilité de compensation.

En cas de moins-values latentes entre la juste valeur nette des coûts de cession des actifs non courants et des groupes d'actifs destinés à être cédés et leur valeur nette comptable, une dépréciation est enregistrée en résultat. Par ailleurs, les actifs non courants destinés à être cédés cessent d'être amortis à compter de leur déclassement.

Une activité est considérée comme abandonnée quand les critères de classification comme actif détenu en vue de la vente ont été satisfaits ou lorsque le Groupe a cédé l'activité. Les activités abandonnées sont présentées sur une seule ligne du compte de résultat des périodes publiées comprenant le résultat net après impôt des activités abandonnées jusqu'à la date de cession et le profit ou la perte après impôt résultant de la cession ou de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente des actifs et passifs constituant les activités abandonnées. De même, les flux de trésorerie générés par les activités abandonnées sont présentés sur une ligne distincte du tableau des flux de trésorerie des périodes présentées.

Date de clôture

Les comptes consolidés sont établis à partir de comptes arrêtés au 31 décembre 2011 pour l'ensemble des sociétés consolidées.

Principes comptables et méthodes d'évaluation

Ces principes comptables sont appliqués depuis le 1^{er} janvier 2005.

Détermination de la juste valeur

La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normales.

La juste valeur retenue pour évaluer un instrument financier est en premier lieu le prix coté lorsque l'instrument financier est coté sur un marché actif. En l'absence de marché actif, la juste valeur est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation.

Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif si des cours sont aisément et régulièrement

disponibles auprès d'une Bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normales.

L'appréciation du caractère inactif d'un marché s'appuie sur des indicateurs tels que la baisse significative du volume des transactions et du niveau d'activité sur le marché, la forte dispersion des prix disponibles dans le temps et entre les différents intervenants de marché mentionnés supra ou de l'ancienneté des dernières transactions observées sur le marché dans des conditions de concurrence normales.

Lorsque l'instrument financier est traité sur différents marchés et que le Groupe a un accès immédiat sur ces marchés, la juste valeur de l'instrument financier est représentée par le prix du marché le plus avantageux. Lorsqu'il n'existe pas de cotation pour un instrument financier donné mais que les composantes de cet instrument financier sont cotées, la juste valeur est égale à la somme des prix cotés des différentes composantes de l'instrument financier en intégrant le cours acheteur et vendeur de la position nette compte tenu de son sens.

Lorsque le marché d'un instrument financier n'est pas ou n'est plus considéré comme actif, sa juste valeur est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation (modèles internes de valorisation). Celles-ci intègrent, en fonction de l'instrument financier, l'utilisation de données issues de transactions récentes, de justes valeurs d'instruments substantiellement similaires, de modèles d'actualisation des flux ou de valorisation d'option, de paramètres de valorisation. Ces valorisations sont ajustées, le cas échéant, pour tenir compte, en fonction des instruments concernés et des risques associés, notamment du cours acheteur ou vendeur de la position nette et des risques de modèles dans le cas des produits complexes.

Si les paramètres de valorisation utilisés sont des données de marché observables, la juste valeur est le prix de marché, et la différence entre le prix de transaction et la valeur issue du modèle interne de valorisation, représentative de la marge commerciale, est comptabilisée immédiatement en résultat. En revanche, si les paramètres de valorisation ne sont pas observables ou si les modèles de valorisation ne sont pas reconnus par le marché, la juste valeur de l'instrument financier au moment de la transaction est réputée être le prix de transaction et la marge commerciale est généralement enregistrée en résultat sur la durée de vie du produit, sauf à maturité ou lors de cessions éventuelles

avant terme pour certains produits compte tenu de leur complexité. Dans le cas de produits émis faisant l'objet de rachats significatifs sur un marché secondaire et pour lesquels il existe des cotations, la marge commerciale est enregistrée en résultat conformément à la méthode de détermination du prix du produit. Lorsque les paramètres de valorisation deviennent observables, la partie de la marge commerciale non encore comptabilisée est enregistrée alors en résultat.

Les méthodes utilisées décrites ci-après ont été appliquées par le Groupe pour la détermination de la juste valeur des instruments financiers évalués en juste valeur par résultat et pour ceux qui sont enregistrés au bilan au coût amorti pour lesquels la juste valeur est indiquée dans les notes annexes à seule fin d'information.

Juste valeur des titres

Titres cotés

La juste valeur des titres cotés est déterminée sur la base de leur cours de bourse à la date de clôture.

Titres non cotés

- pour les instruments de capitaux propres non cotés, la juste valeur est déterminée en fonction de la quote-part d'actif net réévalué détenue, ou s'il s'avère possible, en fonction du dernier prix connu d'une opération d'achat, de souscription ou de vente, en tenant compte de certaines évaluations potentielles d'actifs ou de passifs ;
- pour les instruments de dettes, la juste valeur est déterminée par l'actualisation au taux de marché des flux de trésorerie attendus.

Titres contenant des dérivés incorporés

La juste valeur de titres contenant des dérivés incorporés est déterminée globalement.

Juste valeur des crédits

Le Groupe Crédit du Nord a considéré que la valeur comptable des crédits est assimilable à leur juste valeur pour les actifs suivants :

- crédits à court terme (dont la durée initiale est inférieure ou égale à un an), dans la mesure où la sensibilité au risque de taux et au risque de crédit est non significative sur l'exercice ;
- crédits à taux variable, en raison des ajustements fréquents des taux (au moins une fois par an sur

l'ensemble des produits), sauf s'il existe une variation significative du spread de crédit d'un débiteur.

Pour tous les crédits à taux fixe et de durée initiale supérieure à un an, et en l'absence de marché actif des prêts bancaires, le Groupe Crédit du Nord a décidé de déterminer la juste valeur des crédits sur la base de modèles internes de valorisation. La méthode utilisée consiste à actualiser les flux futurs recouvrables de capital et d'intérêts sur la durée restant à courir au taux à la production du mois pour les prêts de même catégorie et ayant les mêmes maturités.

Juste valeur des contrats de location-financement

La juste valeur des contrats de location-financement est calculée sur la base de modèles de valorisation internes au Groupe Crédit du Nord :

- pour les contrats de crédit-bail immobilier (Norbaill Immobilier), l'ensemble des flux futurs recouvrables est actualisé sur la durée restant à courir, au taux de marché majoré de la marge initiale du contrat ;
- pour les contrats de crédit-bail mobilier (Star Lease), l'ensemble des loyers restant à percevoir (valeur résiduelle incluse) est actualisé sur la durée restant à courir, au taux moyen pondéré à la production du mois précédent.

Juste valeur des garanties financières données

Compte tenu des caractéristiques des garanties financières données par le Groupe Crédit du Nord, la juste valeur est présumée correspondre à la valeur comptable.

Juste valeur des dettes

De façon générale, pour les dettes à taux variable, les dépôts à vue et les dettes dont la durée initiale est inférieure ou égale à un an, le Groupe Crédit du Nord a considéré que la valeur comptable des dépôts est assimilable à la juste valeur.

Pour les dettes à taux fixe de durée supérieure à un an, la juste valeur est présumée correspondre, en l'absence de marché actif de ces dettes, à la valeur actualisée des flux futurs au taux de marché en vigueur à la date de clôture.

En ce qui concerne les dépôts relatifs à l'épargne réglementée hors PEL, le Groupe Crédit du Nord considère que le taux appliqué est un taux de marché, puisqu'il est identique pour tous les établissements de

la Place, et que la valeur comptable de ces dépôts est représentative de leur juste valeur.

La juste valeur des dépôts PEL est assimilable à leur valeur comptable, diminuée de la provision PEL constituée.

Juste valeur des dettes représentées par un titre

Les BMTN émis, hors émissions structurées, sont comptabilisés au bilan au coût amorti. La juste valeur de ces BMTN émis est déterminée à partir de modèles de valorisation internes et sur la base de l'actualisation des flux futurs à partir d'une courbe zéro coupon.

Les émissions structurées de BMTN sont comptabilisées au bilan à leur juste valeur, qui est déterminée soit à partir de valorisations obtenues des contreparties, soit à partir de modèles de valorisation internes au Groupe Crédit du Nord et alimentés par des paramètres de marché observables.

La juste valeur des certificats de dépôt du Groupe Crédit du Nord est assimilable à leur valeur comptable, dans la mesure où la totalité des certificats de dépôt est à moins d'un an.

Juste valeur des dettes subordonnées

Les titres participatifs étant cotés sur un marché actif, leur juste valeur est déterminée par rapport à leur prix coté à la date de clôture.

Les titres subordonnés remboursables sont assimilables à des obligations cotées, dont le prix coté (Euronext) en date de clôture permet de déterminer leur juste valeur.

Juste valeur des instruments financiers dérivés

Dérivés de taux (swaps et options de taux)

Le Groupe Crédit du Nord détermine la juste valeur des dérivés de taux sur la base de modèles internes de valorisation intégrant des données de marché observables. Ainsi, la juste valeur des swaps est calculée sur la base de l'actualisation des flux futurs d'intérêts. La juste valeur des options de taux est calculée en fonction de valorisations d'événements futurs selon la méthode de Black & Scholes.

Contrats de change à terme

Il s'agit d'instruments financiers dérivés comptabilisés au bilan en juste valeur, avec impact en résultat des variations

de juste valeur. La juste valeur d'un contrat de change à terme est déterminée par le cours terme restant à courir à la date d'arrêté comptable.

Juste valeur des immobilisations

La juste valeur des immeubles de placement du Groupe est communiquée sur la base des résultats des expertises menées sur site par un cabinet d'experts immobiliers indépendant.

Les immeubles les plus significatifs sont expertisés chaque année, les autres le sont tous les 3 à 4 ans (sauf événement particulier affectant significativement la valeur du bien). Entre chaque expertise, la juste valeur est estimée grâce à des modèles internes (calcul par capitalisation).

Classification et évaluation des actifs et passifs financiers

De façon générale, quelle que soit leur catégorie (titres détenus jusqu'à échéance, titres disponibles à la vente, titres en juste valeur par résultat), les achats et ventes de titres sont comptabilisés au bilan en date de règlement-livraison. Les crédits sont quant à eux comptabilisés initialement au bilan en date de décaissement.

Les actifs et passifs financiers dérivés évalués à la juste valeur par résultat sont comptabilisés en date de négociation. Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les frais d'acquisition (à l'exception des instruments en juste valeur en contrepartie du résultat) et classés dans l'une des catégories suivantes.

Prêts et créances (loans and receivables)

Les prêts et créances regroupent les actifs financiers non-dérivés à revenu fixe ou déterminable qui ne sont pas cotés sur un marché actif et qui ne sont ni détenus à des fins de transaction, ni destinés à la vente dès leur acquisition ou leur octroi. Les prêts et créances sont présentés au bilan parmi les « Prêts et créances sur les établissements de crédit » ou les « Prêts et créances sur la clientèle » suivant la nature de la contrepartie. Ils sont évalués après leur comptabilisation initiale au coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif et peuvent faire l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation.

Actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat (financial assets and liabilities at fair value through profit or loss)

Il s'agit des actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction. Ils sont évalués à leur juste valeur en date d'arrêté comptable et portés au bilan dans la rubrique « Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ». Les variations de juste valeur sont enregistrées dans le résultat de la période dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Aux actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction s'ajoutent les actifs et passifs financiers non dérivés que le Groupe a désignés dès l'origine pour être évalués à la juste valeur, en application de l'option ouverte par la norme IAS 39 telle que définie dans l'amendement apporté à cette norme en juin 2005. Le Groupe utilise cette option dans les cas suivants :

- pour évaluer à la juste valeur certains instruments financiers composites sans séparation des dérivés incorporés devant faire l'objet d'une comptabilisation distincte. Sont classés dans cette catégorie les titres non cotés contenant des dérivés incorporés (obligations convertibles ou remboursables en actions) ainsi que les émissions structurées de BMTN et les emprunts structurés ;
- pour éliminer ou réduire les décalages entre les traitements comptables de certains actifs et passifs financiers. Le Groupe évalue ainsi à la juste valeur, en contrepartie du compte de résultat, les actifs financiers représentatifs des contrats en unités de compte de sa filiale d'assurance-vie afin d'éliminer le décalage de traitement comptable avec les passifs d'assurance y afférents. Conformément à la norme IFRS 4, les passifs d'assurance sont comptabilisés en appliquant les normes comptables locales. Les revalorisations des provisions techniques des contrats en unités de compte, directement liées aux revalorisations des actifs financiers en représentation de ces provisions, sont donc enregistrées dans le compte de résultat. L'utilisation de l'option juste valeur permet ainsi de comptabiliser les variations de juste valeur des actifs financiers par résultat symétriquement à la comptabilisation des variations du passif d'assurance associé à ces contrats en unités de compte ;

- pour évaluer à la juste valeur les titres détenus dans le cadre de l'activité de capital-risque du Groupe dont le pourcentage de détention se situe entre 20 % et 50 %, puisque la performance de ces titres est évaluée sur la base de la juste valeur conformément à une stratégie de gestion des risques ou d'investissement dûment documentée. En effet, l'activité des sociétés de capital risque consiste à investir dans des actifs financiers afin de profiter de leur rendement total sous forme de dividendes et de changements de la juste valeur.

Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance (held-to-maturity investments)

Ce sont les actifs financiers non-dérivés, à revenus fixes ou déterminables et assortis d'une maturité fixe, qui sont cotés sur un marché actif et que le Groupe a l'intention et les moyens de détenir jusqu'à leur échéance. Ils sont évalués après leur acquisition au coût amorti et peuvent faire l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation. Le coût amorti intègre les primes et décotes, ainsi que les frais d'acquisition. Ces actifs financiers sont présentés au bilan dans la rubrique « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ».

Actifs financiers disponibles à la vente (available-for-sale financial assets)

Ce sont les actifs financiers non dérivés détenus pour une période indéterminée et que le Groupe peut être amené à céder à tout moment. Par défaut, ce sont les actifs financiers qui ne sont pas classés dans l'une des trois précédentes catégories. En date d'arrêté comptable, les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués à la juste valeur avec impact des variations de valeur hors revenus courus ou acquis sur une ligne spécifique des capitaux propres intitulée « Gains ou pertes latents ».

Les revenus courus ou acquis des titres à revenu fixe sont enregistrés en résultat en « Intérêts et résultats assimilés – Opérations sur instruments financiers à revenu fixe ».

Les revenus des titres à revenu variable classés en titres disponibles à la vente sont quant à eux enregistrés en résultat dans la rubrique « Dividendes sur titres à revenu variable ».

Les écarts de valorisation ne sont comptabilisés en résultat, dans la rubrique « Résultat sur portefeuille de titres disponibles à la vente », que lors de la cession ou de la dépréciation à caractère durable de ces titres. Les dépréciations affectant les titres de capitaux propres classés en actifs disponibles à la vente ont un caractère irréversible.

Reclassements d'actifs financiers

Les actifs financiers ne peuvent, postérieurement à leur enregistrement initial au bilan du Groupe, être reclassés dans la catégorie des « Actifs financiers évalués en juste valeur par résultat ».

Un actif financier enregistré initialement au bilan dans la rubrique « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » peut être reclassé hors de cette catégorie dans les conditions suivantes :

- si un actif financier à revenus fixes ou déterminables initialement détenu à des fins de transaction n'est plus, postérieurement à son acquisition, négociable sur un marché actif et que le Groupe a désormais l'intention et la capacité de le détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à son échéance, alors cet actif financier peut être reclassé dans la catégorie des « Prêts et créances » sous réserve du respect des critères d'éligibilité propres à celle-ci ;
- si des circonstances rares entraînent un changement de la stratégie de détention d'actifs financiers non-dérivés de dettes ou de capitaux propres initialement détenus à des fins de transaction, ces actifs peuvent être reclassés soit dans la catégorie des « Actifs financiers disponibles à la vente », soit dans la catégorie des « Actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance » sous réserve du respect des critères d'éligibilité propres à celle-ci.

En aucun cas, les instruments financiers dérivés et les actifs financiers à la juste valeur sur option ne peuvent être reclassés hors de la catégorie des « Actifs et passifs financiers évalués en juste valeur par résultat ».

Un actif financier initialement enregistré dans la catégorie des « Actifs financiers disponibles à la vente » peut être transféré dans la catégorie des « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » sous réserve du respect des critères d'éligibilité propres à cette catégorie.

Par ailleurs, si un actif financier à revenus fixes ou déterminables initialement enregistré dans la catégorie des « Actifs financiers disponibles à la vente » n'est plus, postérieurement à son acquisition, négociable sur un marché actif et que le Groupe a désormais l'intention et la capacité de le détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à son échéance, alors cet actif financier peut être reclassé dans la catégorie des « Prêts et créances » sous réserve du respect des critères d'éligibilité propres à celle-ci.

Les actifs financiers ainsi reclassés sont transférés dans leur nouvelle catégorie à leur juste valeur à la date du

reclassement et sont ensuite évalués conformément aux dispositions applicables à cette nouvelle catégorie.

Le coût amorti des actifs financiers reclassés des catégories « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » ou « Actifs financiers disponibles à la vente » vers la catégorie « Prêts et créances », ainsi que le coût amorti des actifs financiers reclassés de la catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » vers la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente », sont déterminés sur la base des estimations des flux de trésorerie futurs attendus réalisées en date de reclassement. L'estimation de ces flux de trésorerie futurs attendus doit être révisée à chaque clôture ; en cas d'augmentation des estimations d'encaissements futurs consécutive à une amélioration de leur recouvrabilité, le taux d'intérêt effectif est ajusté de manière prospective ; en revanche, s'il existe une indication objective de dépréciation résultant d'un événement survenu après le reclassement des actifs financiers considérés et que cet événement a une incidence négative sur les flux de trésorerie futurs initialement attendus, une dépréciation de l'actif concerné est alors enregistrée en « Coût du risque » au compte de résultat.

Passifs financiers au coût amorti (financial liabilities measured at amortised cost using the effective interest method)

Les dettes émises par le Groupe et qui ne sont pas classées comme des « Passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat » sont enregistrées initialement à leur coût, qui correspond à la juste valeur des montants empruntés, nette des frais de transactions. Ces dettes sont évaluées en date de clôture à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Dettes envers les établissements de crédit et dettes envers la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature de ces dettes : dettes à vue (dépôts à vue, comptes ordinaires) et dettes à terme pour les établissements de crédit ; comptes d'épargne à régime spécial et autres dépôts pour la clientèle.

Les intérêts courus sur ces dettes sont portés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat. Ces dettes intègrent les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs, effectuées avec ces agents économiques.

Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont ventilées par support : bons de caisse et bons d'épargne, titres de créances négociables, obligations, à l'exclusion des titres subordonnés classés parmi les dettes subordonnées.

Les intérêts courus sur ces titres calculés au taux d'intérêt effectif sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat. Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur la durée de vie des emprunts concernés. La charge correspondante est inscrite en charges d'intérêts au compte de résultat.

Dettes subordonnées

Cette rubrique regroupe les dettes matérialisées par des titres subordonnés remboursables et des titres subordonnés à durée indéterminée, dont le remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers. Le cas échéant, les intérêts courus à verser attachés aux dettes subordonnées sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Décomptabilisation d'actifs financiers et de passifs financiers

Le Groupe décomptabilise tout ou partie d'un actif financier (ou d'un groupe d'actifs similaires) lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif expirent, ou lorsque le Groupe a transféré les droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier avec ou sans la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de cet actif.

Dans le cas où le Groupe a transféré les flux de trésorerie d'un actif financier, mais n'a ni transféré ni conservé la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de cet actif et n'a pas conservé le contrôle de l'actif financier, le Groupe décomptabilise l'actif financier et enregistre alors distinctement si nécessaire, un actif ou un passif représentant les droits et obligations créés ou conservés à l'occasion du transfert de l'actif. Si le Groupe a conservé le contrôle de l'actif financier, il maintient ce dernier à son bilan dans la mesure de l'implication continue du Groupe dans cet actif.

Lors de la décomptabilisation d'un actif financier dans son intégralité, un gain ou une perte de cession est enregistré dans le compte de résultat, pour un montant égal à la différence entre la valeur comptable de cet actif et la valeur de la contrepartie reçue, corrigée le cas échéant de tout profit ou perte latent qui aurait été antérieurement comptabilisé directement en capitaux propres.

Le Groupe décomptabilise un passif financier (ou une partie d'un passif financier) seulement lorsque ce passif financier est éteint, c'est-à-dire lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, est annulée ou est arrivée à expiration.

Dépréciation des actifs financiers

Actifs financiers évalués au coût amorti

Les critères d'appréciation du caractère avéré d'un risque de crédit sur encours individuel sont similaires à ceux retenus par la réglementation française pour considérer un encours comme douteux.

A chaque date de clôture, le Groupe détermine s'il existe une indication objective de dépréciation pour un actif ou un groupe d'actifs financiers analysés individuellement, résultant d'un ou de plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale de l'actif (un « événement générateur de pertes ») et si cet (ces) événement(s) générateur(s) de pertes a (ont) une incidence sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif ou du groupe d'actifs financiers, qui peut être estimée de façon fiable.

Le Groupe apprécie en premier lieu s'il existe des indications objectives de dépréciation pour des actifs financiers individuellement significatifs, de même que, individuellement ou collectivement, pour des actifs financiers qui ne sont pas individuellement significatifs. Nonobstant l'existence de garantie, les critères d'appréciation du caractère avéré d'un risque de crédit sur encours individuels incluent la survenance d'un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances immobilières et neuf mois pour les créances sur les collectivités locales), ou indépendamment de l'existence de tout impayé, l'existence d'un risque avéré de crédit ou de procédures contentieuses.

Dans le cas où il n'existerait pas d'indication objective de dépréciation pour un actif financier considéré individuellement significatif ou non, le Groupe inclut cet actif financier dans un groupe d'actifs financiers présentant

des caractéristiques de risque de crédit similaires et les soumet collectivement au même test de dépréciation.

Dès lors qu'un engagement est porteur d'un risque de crédit avéré rendant probable la non-perception par le Groupe de tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie, conformément aux dispositions contractuelles initiales, et en intégrant l'existence de garanties, l'encours afférent donne lieu à constitution de dépréciations sur créances, inscrites directement en minoration de l'actif.

Le montant de la dépréciation des créances est déterminé par la différence entre la valeur comptable de l'actif et le montant actualisé, au taux d'intérêt effectif d'origine, de l'ensemble des sommes estimées recouvrables en tenant compte de la valeur des garanties. La créance ainsi dépréciée génère ensuite un produit d'intérêt, calculé par application du taux d'intérêt effectif à la valeur nette comptable de la créance. Les dotations et reprises de dépréciation, les pertes sur créances irrécupérables et les récupérations sur créances amorties sont présentées en « Coût du risque ».

Est également inscrite au bilan en déduction des prêts et créances une dépréciation calculée sur base de portefeuille pour couvrir le risque de crédit non encore identifié individuellement. Cette dépréciation a été constituée en raison de l'existence, au sein de portefeuilles homogènes, d'un risque de crédit avéré sur un ensemble de créances, sans toutefois que le risque puisse être affecté de façon individuelle sur une ou plusieurs créances. Elle couvre, d'une part, le risque de crédit sur un portefeuille de contreparties sensibles ou sous surveillance et, d'autre part, le risque sectoriel.

Sains sous surveillance (« 3S »)

Le Groupe a créé, au sein de la classe de risque des « Sains », une subdivision intitulée « Sains sous surveillance » justifiant une surveillance rapprochée qui comprend des dossiers présentant des critères de dégradation du risque depuis l'octroi.

Une étude réalisée sur l'historique a permis de déterminer des taux moyens de déclassement en douteux et de dépréciation, régulièrement réactualisés. C'est à partir de ces taux appliqués à un ensemble de créances sélectionnées de manière homogène que cette dépréciation est calculée.

Dépréciations sectorielles

La Direction Centrale des Risques du Groupe répertorie régulièrement les secteurs d'activité pour lesquels il existe un risque avéré de défaut à court terme compte tenu d'événements nouveaux de nature à les fragiliser durablement. Un taux de passage en douteux est alors appliqué aux encours ainsi répertoriés pour déterminer le volume des créances douteuses. L'encours global de ces créances est ensuite déprécié à partir de taux de dépréciation qui sont déterminés en fonction des taux moyens historiques de dépréciation des clients douteux, ajustés à dire d'expert pour chaque secteur d'activité en fonction de la conjoncture sectorielle.

Actifs financiers disponibles à la vente

S'il existe une indication objective de dépréciation durable sur un actif financier disponible à la vente, une dépréciation est constatée en compte de résultat. Lorsqu'une perte latente non durable a été comptabilisée directement en capitaux propres, et qu'il existe par la suite une indication objective de dépréciation durable, la perte latente cumulée antérieurement, comptabilisée en capitaux propres, est alors comptabilisée en résultat :

- dans la rubrique « Coût du risque » pour les instruments de dettes (titres à revenu fixe) ;
- dans la rubrique « Résultat sur portefeuille de titres disponibles à la vente » pour les instruments de capitaux propres (titres à revenu variable).

Le montant de cette perte cumulée est déterminé par la différence entre la valeur d'acquisition du titre (net de tout remboursement en principal et de tout amortissement) et sa juste valeur actuelle, diminuée le cas échéant de toute perte de valeur sur ce titre antérieurement comptabilisée en résultat.

Pour les instruments de capitaux propres cotés, une baisse significative ou prolongée de leur cours en-deçà de leur coût d'acquisition constitue une indication objective de dépréciation. Le Groupe estime que c'est notamment le cas pour les actions cotées qui présentent à la date de clôture des pertes latentes supérieures à 50 % de leur coût d'acquisition ainsi que pour les actions cotées en situation de pertes latentes pendant une période continue de 24 mois ou plus précédant la date de clôture. D'autres facteurs, comme par exemple la situation financière de l'émetteur ou ses perspectives d'évolution, peuvent conduire le Groupe à estimer que son investissement pourrait ne pas être recouvré quand bien même les critères mentionnés ci-dessus ne seraient pas atteints. Une

charge de dépréciation est alors enregistrée au compte de résultat à hauteur de la différence entre le cours coté du titre à la date de clôture et son coût d'acquisition.

Pour les instruments de capitaux propres non cotés, les critères de dépréciation retenus sont identiques à ceux mentionnés ci-dessus.

Les pertes de valeur comptabilisées en résultat, relatives à un instrument de capitaux propres classé comme disponible à la vente, ne sont pas reprises en résultat tant que l'instrument financier n'a pas été cédé. Dès lors qu'un instrument de capitaux propres a été déprécié, toute perte de valeur complémentaire constitue une dépréciation additionnelle. En revanche, pour les instruments de dettes, les pertes de valeur font l'objet de reprises par résultat en cas d'appréciation ultérieure de leur valeur.

Les critères de dépréciation des instruments de dettes sont similaires à ceux appliqués pour la dépréciation des actifs financiers évalués au coût amorti.

Instruments financiers dérivés et opérations de couverture

La norme IAS 39 requiert la comptabilisation au bilan de tous les instruments dérivés à leur juste valeur, avec comptabilisation des variations de valeur en résultat, à l'exception des instruments financiers dérivés qualifiés comptablement de couverture des flux de trésorerie. Les instruments dérivés sont enregistrés au bilan à la date de négociation.

Les instruments dérivés sont classés en deux catégories :

Instruments financiers dérivés de transaction

Les instruments financiers dérivés sont considérés par défaut comme des instruments de transaction, sauf à pouvoir être qualifiés comptablement de couverture. Ils sont inscrits au bilan dans la rubrique « Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ». Les variations de juste valeur sont portées au compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les variations de juste valeur constatées sur les instruments financiers dérivés conclus avec des contreparties qui se sont ultérieurement avérées défaillantes sont comptabilisées en « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » jusqu'à la date d'annulation de ces instruments et de constatation au bilan, pour leur juste valeur à cette même date, des créances ou dettes vis-à-vis des contreparties

concernées. Les éventuelles dépréciations ultérieures de ces créances sont enregistrées en « Coût du risque » au compte de résultat.

Les instruments dérivés classés dans la catégorie « Transaction » sont composés de swaps de taux, caps, floors et collars, options de taux, futures, contrats Matif et options de change.

Instruments financiers dérivés de couverture

Dans le référentiel IFRS, le traitement de couverture est considéré comme un traitement comptable d'exception, répondant à des exigences très strictes.

Ainsi, le Groupe Crédit du Nord a établi une documentation dès la mise en place de la relation de couverture, en précisant : l'élément couvert, le risque faisant l'objet de la couverture, le type d'instrument financier dérivé utilisé et la méthode d'évaluation qui est appliquée pour mesurer l'efficacité de la couverture.

La relation de couverture doit être hautement efficace, de sorte que les variations de valeur de l'instrument financier dérivé de couverture compensent les variations de valeur de l'élément couvert. Cette efficacité est mesurée à la mise en place de la relation de couverture, et également tout au long de sa durée de vie.

En fonction de la nature du risque couvert, le Groupe désigne l'instrument financier dérivé comme un instrument de couverture de juste valeur, de macrocouverture de juste valeur, de flux de trésorerie ou d'investissement net.

Couverture de juste valeur (Fair Value Hedge)

Les principaux instruments de couverture de juste valeur sont constitués par des swaps de taux.

Dans une couverture de juste valeur, les dérivés de couverture sont valorisés à leur juste valeur avec contrepartie en résultat, de même que les éléments couverts pour la partie du risque couvert : ainsi, la valeur comptable de l'élément couvert est ajustée du gain ou de la perte attribuable au risque couvert, constatés au compte de résultat dans la rubrique « Résultat net sur instruments financiers à la juste valeur par résultat – Résultat sur instruments financiers dérivés ».

S'agissant de dérivés de taux, le réescompte de l'instrument financier dérivé est comptabilisé en résultat dans la même rubrique, symétriquement aux produits ou charges d'intérêts relatifs à l'élément couvert.

L'application de la relation de couverture cesse, sur une base prospective, dès lors que :

- les critères d'efficacité de la relation de couverture ne sont plus respectés ;
- l'instrument financier dérivé est vendu ou résilié par anticipation ;
- l'élément couvert est vendu avant l'échéance.

En conséquence, à l'exception du dernier cas, la valeur au bilan de l'élément qui était couvert n'est postérieurement plus ajustée pour tenir compte des variations de valeur, et les gains ou pertes cumulés sur cet élément antérieurement couvert sont amortis sur la durée de vie restante de cet élément.

Macrocouverture de juste valeur (Macro hedging)

Les instruments financiers dérivés de taux utilisés dans le cadre de ce type de couverture ont pour objectif de couvrir de façon globale le risque structurel de taux. Le Groupe Crédit du Nord a décidé de faire usage des dispositions de la norme IAS 39 dite « carve-out », telle qu'adoptée par l'Union Européenne, permettant de faciliter :

- l'éligibilité aux relations de couverture de juste valeur des opérations de macro-couverture réalisées dans le cadre de la gestion actif/passif, qui incluent les dépôts à vue de la clientèle dans les positions à taux fixe ainsi couvertes ;
- la réalisation des tests d'efficacité prévus par la norme IAS 39 adoptée dans l'Union Européenne.

Les principaux instruments dérivés de macro-couverture de juste valeur sont constitués par des swaps de taux et des achats de caps.

Le traitement comptable des dérivés de macrocouverture de juste valeur est similaire à celui des dérivés dans le cadre d'une couverture de juste valeur. Les variations de juste valeur des portefeuilles macrocouverts sont enregistrées au bilan dans la rubrique « Réévaluation des éléments couverts » en contrepartie du compte de résultat.

Couverture de flux de trésorerie et d'investissement net (Cash Flow Hedge)

Le Groupe Crédit du Nord ne détient à son bilan aucun instrument financier classé en couverture de flux de trésorerie ou d'investissement net.

Dérivés incorporés

Un instrument dérivé incorporé est une composante d'un instrument hybride. Si cet instrument hybride n'est pas évalué en juste valeur en contrepartie du compte de résultat, le Groupe sépare le dérivé incorporé de son

contrat hôte dès lors que, dès l'initiation de l'opération, les caractéristiques économiques et les risques associés de cet instrument dérivé ne sont pas étroitement liés aux caractéristiques et risques du contrat hôte et qu'il répond à la définition d'un instrument financier dérivé. L'instrument financier dérivé ainsi séparé est comptabilisé à sa juste valeur au bilan en « Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat » dans les conditions décrites ci-avant.

Opérations de change

En date d'arrêté comptable, les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis en euros (monnaie fonctionnelle du Groupe Crédit du Nord) au cours comptant de la devise. Les écarts de change latents ou réalisés sont enregistrés en résultat.

Les contrats de change sont évalués au cours du change comptant en vigueur à la date d'arrêté. Les contrats de change à terme sont évalués au cours du terme restant à courir à la date d'arrêté, avec impact des variations de juste valeur en résultat.

Provision (IAS 37) – hors provision pour avantages du personnel

Les provisions, autres que celles afférentes à des avantages du personnel et à des risques de crédit, représentent des passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise. Leur constitution est subordonnée à l'existence d'une obligation de l'entité à l'égard d'un tiers, dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Le montant estimé de la sortie de ressources est alors actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que l'effet de cette actualisation présente un caractère significatif. Les dotations et reprises sur ces provisions sont enregistrées en résultat sur les lignes correspondant à la nature des dépenses futures ainsi couvertes.

Dans le Groupe Crédit du Nord, ces provisions sont constituées par les provisions pour litiges et les provisions pour risques divers.

Lorsqu'ils existent, les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés, mais font l'objet d'une communication dans les notes annexes aux états financiers.

Engagements sur les contrats d'épargne-logement

Les comptes et les plans d'épargne-logement proposés à la clientèle de particuliers (personnes physiques) dans le cadre de la loi n°65-554 du 10 juillet 1965 associent une phase de collecte de ressources sous forme d'épargne rémunérée et une phase d'emploi de ces ressources sous forme de prêts immobiliers, cette dernière phase étant réglementairement conditionnée, et dès lors indissociable, de la phase de collecte. Les dépôts ainsi collectés et les prêts accordés sont enregistrés au coût amorti.

Ces instruments génèrent pour le Groupe des engagements de deux natures : une obligation de prêter au client dans le futur à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat et une obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée.

Les engagements aux conséquences défavorables pour le Groupe font l'objet de provisions présentées au passif du bilan et dont les variations sont enregistrées en Produit net bancaire au sein de la marge d'intérêt. Ces provisions ne sont relatives qu'aux seuls engagements liés aux comptes et plans d'épargne-logement existant à la date de calcul de la provision.

Les provisions sont calculées sur chaque génération de plans d'épargne-logement d'une part, sans compensation entre les engagements relatifs à des générations différentes de plans d'épargne-logement, et sur l'ensemble des comptes d'épargne-logement qui constitue une seule et même génération d'autre part.

Sur la phase d'épargne, les engagements provisionnables sont évalués par différence entre les encours d'épargne moyens attendus et les encours d'épargne minimum attendus, ces deux encours étant déterminés statistiquement en tenant compte des observations historiques des comportements effectifs des clients.

Sur la phase crédit, les engagements provisionnables incluent les encours de crédits déjà réalisés mais non encore échus à la date d'arrêté ainsi que les crédits futurs considérés comme statistiquement probables sur la base des encours au bilan à la date de calcul d'une part et des observations historiques des comportements effectifs des clients d'autre part.

Une provision est constituée dès lors que les résultats futurs prévisionnels actualisés sont négatifs pour une génération donnée. Ces résultats sont mesurés par référence aux taux offerts à la clientèle particulière pour

des instruments d'épargne et de financement équivalents, en cohérence avec la durée de vie estimée des encours et leur date de mise en place.

Immobilisations corporelles et incorporelles (IAS 16, 36, 38, 40)

Les immobilisations d'exploitation et de placement sont inscrites à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition. Les coûts d'emprunts correspondant à l'acquisition, ou à la période de construction des immobilisations nécessitant une longue période de préparation, sont incorporés au coût d'acquisition, de même que les frais directement attribuables. Les subventions d'investissement reçues sont déduites du coût des actifs concernés.

Les immobilisations acquises antérieurement au 31 décembre 1976 sont inscrites au bilan à leur valeur d'utilité estimée selon les règles de la réévaluation légale de 1976.

Dès qu'elles sont en état d'être utilisées selon les modalités prévues par le Groupe, les immobilisations sont amorties sur leur durée d'utilité, principalement suivant le mode linéaire.

Le cas échéant, la valeur résiduelle du bien est déduite de sa base amortissable.

Lorsqu'un ou plusieurs composants d'une immobilisation ont une utilisation différente ou procurent des avantages économiques selon un rythme différent de celui de l'immobilisation prise dans son ensemble, ces composants sont amortis sur leur propre durée d'utilité. Pour les immeubles d'exploitation et de placement, le Groupe a appliqué cette approche en retenant a minima les composants et durées d'amortissements suivants :

Infrastructures	Gros œuvre	50 ans
	Étanchéité, toiture	20 ans
	Façades	30 ans
Installations Techniques	Ascenseurs	10 à 30 ans
	Installations électriques	
	Groupes électrogènes	
	Climatisation, désenfumage	
	Chauffage	
	Installations de sûreté et de surveillance	
	Plomberie, canalisations	
Protection incendie		
Agencements	Finitions, second œuvre, abords	10 ans

Ces durées d'amortissement sont indicatives et peuvent varier en fonction de la nature de l'immobilisation.

Concernant les autres catégories d'immobilisations, les durées d'amortissement retenues ont été déterminées en fonction des durées d'utilité des biens considérés, qui ont généralement été estimées dans les fourchettes suivantes :

Matériel de sécurité et de publicité	5 ans
Matériel de transport	4 ans
Mobilier	10 ans
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans
Logiciels créés ou acquis	3 à 5 ans
Concessions, brevets, licences, etc.	5 à 20 ans

Les logiciels acquis auprès de tiers sont immobilisés et amortis linéairement sur une durée de 3 à 5 ans. Les logiciels créés en interne sont immobilisés et amortis, à l'identique des logiciels acquis, dès lors qu'il s'agit de projets informatiques d'un montant significatif et que le Groupe en attend des bénéfices futurs. Les coûts immobilisés correspondent à la phase de développement et comprennent les seuls coûts liés à la conception détaillée, la programmation, la réalisation de tests et jeux d'essai, et l'élaboration de la documentation technique.

Les immobilisations font l'objet de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices de perte de valeur, l'existence de ces indices de perte de valeur étant appréciée à chaque date d'arrêt. Les tests de dépréciation sont réalisés en regroupant les immobilisations par unités génératrices de trésorerie. En cas de perte de valeur, une dépréciation est enregistrée en résultat, elle peut être reprise lorsque les conditions qui ont conduit à sa constatation se sont améliorées. Cette dépréciation vient réduire la base amortissable et modifie ainsi de manière prospective le plan d'amortissement de l'actif déprécié.

Par ailleurs, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles des immobilisations font l'objet d'une revue annuelle. Dans le cas où il convient de modifier ces données, le plan d'amortissement est modifié de manière prospective.

Opérations de location (IAS 17)

Les opérations de location sont qualifiées de :

- location-financement, lorsqu'elles ont en substance pour effet de transférer au locataire les risques et avantages liés à la propriété du bien loué ;
- location simple dans le cas contraire.

Les créances de location-financement figurent au poste « Opérations de location-financement et assimilées » et représentent l'investissement net du Groupe dans le contrat de location, égal à la valeur actualisée, au taux implicite du contrat, des paiements minimaux à recevoir du locataire, augmentés de toute valeur résiduelle non garantie.

Les intérêts compris dans les loyers sont enregistrés en « Autres produits des activités bancaires » au compte de résultat, de façon à dégager un taux de rentabilité périodique constant sur l'investissement net. En cas de baisse des valeurs résiduelles non garanties, retenues pour le calcul de l'investissement brut du bailleur dans le contrat de location-financement, une charge est enregistrée pour corriger le montant des produits financiers déjà constatés.

Les immobilisations de location simple sont inscrites à l'actif du bilan parmi les immobilisations dans la rubrique « Immobilisations de placement », et suivent les règles de comptabilisation et d'évaluation relatives à cette catégorie. S'il s'agit d'immeubles, les immobilisations sont classées dans la sous-rubrique « Location immobilière ». Les revenus des loyers sont enregistrés de manière linéaire sur la durée du bail dans la rubrique « Autres résultats d'exploitation bancaire » du compte de résultat.

Engagements de financement

Les engagements de financement qui ne sont pas considérés comme des instruments financiers dérivés sont enregistrés initialement à leur juste valeur. Ces engagements font l'objet de provisions, si nécessaire, conformément aux principes comptables relatifs aux « Provisions ».

Par la suite, ces engagements de financement font l'objet de provisions, si nécessaire, conformément aux principes comptables relatifs aux « Provisions - hors provisions pour avantages du personnel ».

Garanties financières données

Le Groupe inscrit initialement à son bilan les garanties financières données, considérées comptablement comme des instruments financiers non dérivés, pour leur juste valeur puis les évalue ultérieurement au montant le plus élevé entre le montant de l'obligation et le montant initialement enregistré, diminué le cas échéant de l'amortissement de la commission de garantie. En cas d'indication objective de dépréciation, les garanties financières données font l'objet d'une provision au passif du bilan.

Distinction entre dettes et capitaux propres

Les instruments financiers émis par le Groupe sont qualifiés en totalité ou en partie d'instruments de dettes ou de capitaux propres selon qu'il existe ou non une obligation contractuelle pour l'émetteur de délivrer de la trésorerie aux détenteurs de titres.

Participations ne donnant pas le contrôle

Les « Participations ne donnant pas le contrôle » correspondent à la part d'intérêt dans les filiales consolidées par intégration globale qui n'est pas attribuable directement ou indirectement au Groupe. Elles regroupent les instruments de capitaux propres émis par ces filiales et non détenus par le Groupe.

Produits et charges d'intérêts

Pour tous les instruments financiers évalués au coût amorti au bilan, les produits et les charges d'intérêt sont comptabilisés en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier, de façon à obtenir la valeur comptable nette de cet instrument financier. Toutes les modalités contractuelles de l'instrument financier sont prises en compte pour estimer les flux de trésorerie futurs. Les pertes sur crédit futures ne sont pas prises en compte. Ce calcul intègre également les commissions payées ou reçues au titre du contrat dès lors qu'elles sont assimilables à des intérêts, les coûts de transaction ainsi que toute prime ou décote.

Dès qu'un actif financier, ou un groupe d'actifs financiers similaires, a été déprécié en raison d'une perte de valeur, les produits d'intérêt ultérieurs sont comptabilisés en résultat sur la base du taux d'intérêt effectif utilisé pour actualiser les flux de trésorerie futurs dans le cadre de la détermination de la perte de valeur.

Hormis celles relatives aux avantages du personnel, les provisions inscrites au passif du bilan génèrent comptablement des charges d'intérêt calculées sur la base du taux d'intérêt utilisé afin d'actualiser le montant de la sortie de ressources attendues.

Produits de commissions (IAS 18)

Le Groupe Crédit du Nord enregistre en résultat les produits de commissions en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent.

Les commissions rémunérant des services ponctuels sont comptabilisées immédiatement en résultat.

Les commissions rémunérant des services continus sont étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue.

Les commissions faisant partie intégrante du rendement effectif d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement du rendement effectif de l'instrument financier.

Engagements sociaux (IAS 19)

Le Groupe reconnaît les catégories suivantes d'avantages définies par IAS 19 et IFRS 2 :

Les avantages postérieurs à l'emploi

Les engagements au titre des régimes nationaux obligatoires sont couverts par des cotisations prises en charge au fur et à mesure de leur versement à des organismes de retraite indépendants qui gèrent ensuite le paiement des pensions.

Il s'agit, selon la norme IAS 19, de régimes à cotisations définies, pour lesquels l'obligation de l'entreprise se limite uniquement au versement d'une cotisation, qui ne comportent aucun engagement de la société sur le niveau des prestations fournies. Les cotisations versées constituent des charges de l'exercice.

Les engagements à prestations définies, quant à eux, sont évalués selon une méthode actuarielle.

Ils sont relatifs à des régimes à prestations définies pour lesquels la société s'engage formellement ou par obligation implicite sur un montant ou un niveau de prestations et supporte donc le risque financier et le risque actuariel à moyen et long terme.

Ils recouvrent plusieurs types d'engagements, et notamment les engagements résiduels de retraite professionnelle.

Depuis le 1^{er} janvier 1994, en vertu d'un accord signé par l'ensemble des banques françaises le 13 septembre 1993, les établissements bancaires du Groupe, hors Crédit du Nord, ne sont plus affiliés à des organismes de retraite professionnels, mais à des caisses ARRCO-AGIRC du régime général. Cet accord a donné naissance à des engagements résiduels vis-à-vis des retraités actuels et

des agents en activité (pour leur période d'activité dans le Groupe avant le 31 décembre 1993).

Pour le Crédit du Nord, suite à l'accord de Branche du 25 février 2005, qui prévoyait la modification des dispositions relatives au complément bancaire, et compte tenu de la situation déficitaire de sa caisse de retraite, un accord interne signé en 2006 a retenu les dispositions suivantes :

- pour les actifs bénéficiaires d'un complément bancaire et encore salariés du Crédit du Nord, la valeur du complément bancaire a été transformée en épargne complémentaire et externalisée auprès d'un assureur ;
- pour les retraités et bénéficiaires d'une pension de réversion, le choix leur a été donné d'opter pour un versement unique de leur complément bancaire.

Ainsi, les engagements résiduels de retraite professionnelle portent donc, d'une part, sur les retraités et bénéficiaires d'une pension de réversion qui n'auraient pas opté pour le versement unique du complément bancaire, et d'autre part sur les actifs qui ne sont plus salariés du Crédit du Nord.

Sont également classés dans cette catégorie les indemnités de fin de carrière, les plans de retraite supplémentaire, ainsi que le régime des retraités concernant la prévoyance. Ces engagements, leurs couvertures et les principales hypothèses retenues, sont détaillés en note annexe n°21. L'évaluation des engagements est effectuée par un actuaire indépendant, selon la méthode des unités de crédit projetées, une fois par an sur la base des données au 31 août.

Les indemnités relatives aux pré-retraites sont constituées exclusivement des prestations à la charge des sociétés du Groupe, entre la date du départ effectif des salariés et celle de leur prise en charge par les organismes de retraite. Elles sont intégralement provisionnées dès la signature de l'accord.

Les « écarts actuariels », déterminés par régime, incluent, d'une part, les effets des différences entre les hypothèses actuarielles retenues antérieurement et la réalité constatée, et, d'autre part, les effets des changements d'hypothèses actuarielles. Concernant spécifiquement les avantages postérieurs à l'emploi, ces écarts actuariels ne sont partiellement comptabilisés en résultat que lorsqu'ils excèdent 10 % du maximum entre la valeur actualisée de l'obligation et la juste valeur des actifs de ce régime (méthode dite « du corridor »). La fraction de ces écarts alors comptabilisée est égale à l'excédent défini ci-avant, divisé par la durée de vie active moyenne résiduelle des

bénéficiaires du régime. Lorsque le régime dispose d'actifs, ceux-ci sont évalués à leur valeur vénale en date d'arrêté et viennent en déduction des engagements comptabilisés.

La charge annuelle comptabilisée en frais de personnel au titre des régimes à prestations définies comprend :

- les droits supplémentaires acquis par chaque salarié (coût des services rendus) ;
- le coût financier correspondant à l'effet de la désactualisation ;
- le produit attendu des placements dans les fonds de couverture (rendement brut) ;
- l'amortissement des écarts actuariels et des coûts des services passés ;
- l'effet des réductions et liquidations de régimes.

Les autres avantages à long terme

La norme IAS 19 définit les avantages à long terme comme des avantages versés aux salariés dans un délai supérieur à douze mois après la clôture de l'exercice pendant lequel ces derniers ont rendu les services correspondants.

Dans diverses sociétés du Groupe, le personnel peut bénéficier d'un compte épargne-temps, ainsi que de primes liées à l'ancienneté. Ces engagements sont évalués selon la même méthode actuarielle que celle décrite au paragraphe précédent, et sont intégralement provisionnés, y compris les écarts actuariels. Ces régimes ne disposent pas d'actif de régime. Les différents engagements, ainsi que les hypothèses retenues, sont détaillés en note annexe n°21. L'évaluation des engagements est effectuée par un actuaire indépendant, une fois par an. Pour les engagements hors compte épargne-temps, l'évaluation retenue au 31 décembre est réalisée sur la base des données au 31 août précédent. Pour les engagements liés au compte épargne-temps, l'évaluation retenue au 31 décembre est réalisée sur la base des données à cette date.

Les paiements sur base d'actions

Le Groupe n'émettant pas d'instruments de capitaux propres cotés, les instruments de capitaux propres accordés aux salariés du Groupe sont ceux de son actionnaire majoritaire.

Les paiements en actions englobent les paiements en instruments de capitaux propres et les versements en espèces, dont le montant dépend de l'évolution de la valeur des instruments de capitaux propres.

Le plan d'actionnariat salarial permet à l'ensemble des salariés et retraités du Groupe de participer à l'augmentation de capital réservée aux salariés de la société mère.

Le Groupe Crédit du Nord comptabilise linéairement, sur l'exercice au cours duquel des actions de la société mère sont souscrites par les salariés, une charge en frais de personnel égale à la différence entre la juste valeur des actions attribuées et leur prix de souscription par les salariés.

La juste valeur des actions attribuées est déterminée en intégrant la condition légale d'incessibilité associée, sur la base des paramètres de taux d'intérêt applicables aux acteurs de marché bénéficiaires de ces titres incessibles pour reconstituer une situation de libre disposition des titres.

Le montant global de la décote prend donc en compte le nombre total d'actions souscrites par les salariés, la différence entre le prix d'acquisition fixé par le Conseil d'Administration et le prix de marché de l'action à la date d'annonce du prix de souscription, ainsi que le coût de l'incessibilité défini par des paramètres des marchés financiers.

Ce traitement comptable est conforme aux dispositions du communiqué du Conseil National de la Comptabilité du 21 décembre 2004 relatif au plan d'épargne entreprise.

Les plans de stock-options du groupe Société Générale attribuent à certains des salariés du Groupe Crédit du Nord des options d'achat ou de souscription d'actions Société Générale. Au regard d'IFRS 2, ces plans de stock-options sont assimilables à des transactions payables en actions.

Évaluée par un actuaire indépendant selon le modèle binomial lorsque le Groupe dispose de statistiques suffisantes sur le comportement des bénéficiaires ou, à défaut, par le modèle Black & Scholes, la juste valeur des options est déterminée à la date de notification aux salariés, sans attendre les conditions nécessaires à leur attribution définitive.

Le coût du plan évalué lors de son attribution est imputé linéairement en charges de personnel sur la seule période dite de « vesting », comprise entre la date d'attribution et la première date possible d'exercice des options, par contrepartie en capitaux propres, en accord avec IFRIC 11.

Coût du risque

Le contenu de la rubrique « Coût du Risque » comprend les dotations nettes des reprises aux dépréciations et provisions pour risque de crédit, ainsi que les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties.

Impôts sur les bénéfices (IAS 12)

La charge d'impôt comprend :

- l'impôt courant de l'exercice qui inclut les avoirs fiscaux et crédits d'impôts effectivement utilisés en règlement de l'impôt, ceux-ci étant par ailleurs comptabilisés sous la même rubrique que le produit auquel ils se rattachent ;
- l'impôt différé.

Impôt courant

En France, le taux normal de l'impôt sur les sociétés est de 33,33 %. Depuis le 1^{er} janvier 2007, les plus-values à long terme sur titres de participation sont imposées à 15 % pour les titres de sociétés à prépondérance immobilière et sont exonérées pour les autres titres de participation (sous réserve d'une quote-part pour frais et charges de 5 % du résultat net des plus-values de cessions de l'exercice). A cela s'ajoute une Contribution Sociale de 3,3 % (après application d'un abattement de 0,763 million d'euros) instaurée en 2000. En outre, au titre du régime des sociétés mères et filiales, les dividendes reçus des sociétés dans lesquelles la participation est au moins égale à 5 % sont exonérés (à l'exception d'une quote-part de frais et charges équivalente à 5 % des dividendes versés).

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuille titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôt sur les bénéfices » dans le compte de résultat.

Impôt différé

Les impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'une différence temporaire est identifiée entre les valeurs comptables des actifs et passifs figurant au bilan et leurs valeurs fiscales respectives lorsque ces différences ont une incidence sur les paiements futurs d'impôt.

Les impôts différés sont calculés sur la base du taux d'impôt voté ou quasi voté qui devrait être en vigueur au moment où la différence temporaire se retournera. Ces impôts différés sont ajustés en cas de changement de taux d'imposition. Leur calcul ne fait l'objet d'aucune actualisation. Des actifs d'impôt différé peuvent résulter de différences temporaires déductibles ou de pertes fiscales reportables. Les actifs d'impôt différé ne sont comptabilisés que s'il est probable que l'entité fiscale concernée a une perspective de récupération sur un horizon déterminé, notamment par l'imputation de ces différences et pertes reportables sur des bénéfices futurs.

Les pertes fiscales reportables font l'objet d'une revue annuelle tenant compte du régime fiscal applicable à chaque entité concernée et d'une projection réaliste des résultats fiscaux de ces dernières fondée sur les perspectives de développement de leurs activités : les actifs d'impôt différé qui n'avaient pas été comptabilisés jusque là sont alors reconnus au bilan s'il devient probable qu'un bénéfice imposable futur permettra leur récupération ; en revanche, la valeur comptable des actifs d'impôt différé déjà inscrits au bilan est réduite dès lors qu'il apparaît un risque de non-récupération partielle ou totale.

Les impôts courants et différés sont comptabilisés en charges ou en produits d'impôts dans la rubrique « Impôts sur les bénéfices » du compte de résultat consolidé à l'exception des impôts différés se rapportant à des gains ou pertes enregistrés directement en capitaux propres parmi les « Gains ou pertes latents ou différés », pour lesquels la charge ou le produit est inscrit dans cette même rubrique des capitaux propres.

Le Crédit du Nord est intégré depuis le 01/01/2010 au groupe fiscal de la Société Générale. Dans ce cadre, un sous-groupe d'intégration fiscale a été établi entre le Crédit du Nord et certaines de ses filiales contrôlées directement ou indirectement à 95 % au moins. La convention retenue est celle de la neutralité.

Activité d'assurance

Cadre général

Antarius, seule compagnie d'assurance consolidée, est une société d'assurance mixte (vie et non-vie) détenue de manière conjointe avec Aviva.

Réserve de capitalisation

La réserve de capitalisation des compagnies d'assurance a pour effet de neutraliser les plus-values réalisées suite à la cession de certaines obligations afin de compenser ultérieurement des moins-values. En fonction des anticipations de réalisations futures de moins-values, et donc d'utilisation de la réserve de capitalisation, celle-ci est ventilée entre provisions techniques et capitaux propres. La comptabilisation d'une partie de la réserve de capitalisation dans les capitaux propres générant une différence temporaire imposable, le Groupe Crédit du Nord constate un impôt différé passif dans les comptes consolidés.

Actifs et passifs financiers

Les actifs et passifs financiers des entreprises du Groupe sont comptabilisés et évalués conformément aux dispositions applicables aux instruments financiers telles que décrites précédemment.

Provisions techniques des entreprises d'assurance

Les provisions techniques correspondent aux engagements des entreprises d'assurance vis-à-vis des assurés et des bénéficiaires des contrats.

En application de la norme IFRS 4 sur les contrats d'assurance, les provisions techniques des contrats d'assurance vie et d'assurance non-vie restent calculées selon les mêmes méthodes que celles définies par la réglementation locale. Les dérivés incorporés qui ne seraient pas valorisés dans les provisions techniques sont comptabilisés séparément.

En application des principes de la comptabilité « reflet » définis par la norme IFRS 4, une provision pour participation aux bénéfices différés est comptabilisée sur les contrats d'assurance avec participation aux bénéfices discrétionnaire. Elle est déterminée de sorte à refléter les droits potentiels des assurés sur les plus-values latentes relatives aux instruments financiers valorisés en juste valeur ou leurs participations potentielles aux pertes en cas de moins-values latentes.

La norme IFRS 4 introduit également un contrôle de suffisance des provisions techniques par application d'un test d'adéquation des passifs.

NOTE 2 Périmètre de consolidation

	31/12/2011			31/12/2010		
	Méthode d'intégration	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode d'intégration	Taux d'intérêt	Taux de contrôle
Crédit du Nord 28, place Rihour 59800 Lille	globale	société consolidante		globale	société consolidante	
Banque Rhône-Alpes 20-22, boulevard Edouard Rey 38000 Grenoble	globale	99,99	99,99	globale	99,99	99,99
Banque Tarneaud 2-6, rue Turgot 87000 Limoges	globale	80,00	80,00	globale	80,00	80,00
Banque Courtois 33, rue de Rémusat 31000 Toulouse	globale	100,00	100,00	globale	100,00	100,00
Banque Kolb 1-3, place du Général-de-Gaulle 88500 Mirecourt	globale	99,87	99,87	globale	99,87	99,87
Banque Laydernier 10, avenue du Rhône 74000 Annecy	globale	100,00	100,00	globale	100,00	100,00
Banque Nuger 5, place Michel-de-L'Hospital 63000 Clermont-Ferrand	globale	64,70	64,70	globale	64,70	64,70
Société Marseillaise de Crédit 75, rue Paradis 13006 Marseille	globale	100,00	100,00	globale	100,00	100,00
Norbail Immobilier 50, rue d'Anjou 75008 Paris	globale	100,00	100,00	globale	100,00	100,00
Star Lease 59, boulevard Haussmann 75008 Paris	globale	100,00	100,00	globale	100,00	100,00
Etoile ID 59, boulevard Haussmann 75008 Paris	globale	100,00	100,00	globale	100,00	100,00
Société de Bourse Gilbert Dupont 50, rue d'Anjou 75008 Paris	globale	100,00	100,00	globale	100,00	100,00
Norimmo 59, boulevard Haussmann 75008 Paris	globale	100,00	100,00	globale	100,00	100,00
Turgot Gestion ⁽¹⁾ 2-6, rue Turgot 87000 Limoges	entité absorbée par Banque Tarneaud			globale	80,00	100,00
Etoile Gestion Holding 59, boulevard Haussmann 75008 Paris	globale	97,73	100,00	globale	97,73	100,00

(1) La société Turgot Gestion a été absorbée par la Banque Tarneaud (Transmission Universelle de Patrimoine) en avril 2011.

	31/12/2011			31/12/2010		
	Méthode d'intégration	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode d'intégration	Taux d'intérêt	Taux de contrôle
Anna Purna 59, boulevard Haussmann 75008 Paris	globale	100,00	100,00	globale	100,00	100,00
Nice Broc 59, boulevard Haussmann 75008 Paris	globale	100,00	100,00	globale	100,00	100,00
Nice Carros 59, boulevard Haussmann 75008 Paris	globale	100,00	100,00	globale	100,00	100,00
Kolb Investissement 59, boulevard Haussmann 75008 Paris	globale	100,00	100,00	globale	100,00	100,00
Nord Assurances Courtage 28, place Rihour 59800 Lille	globale	100,00	100,00	globale	100,00	100,00
Norbail Sofergie 59, boulevard Haussmann 75008 Paris	globale	100,00	100,00	globale	100,00	100,00
Sfag 59, boulevard Haussmann 75008 Paris	globale	100,00	100,00	globale	100,00	100,00
Partira 59, boulevard Haussmann 75008 Paris	globale	100,00	100,00	globale	100,00	100,00
Crédinord Cidize 59, boulevard Haussmann 75008 Paris	globale	100,00	100,00	globale	100,00	100,00
SC Fort De Noyelles 59, boulevard Haussmann 75008 Paris	globale	100,00	100,00	globale	100,00	100,00
Banque Pouyanne 12, place d'armes 64300 Orthez	équivalence	35,00	35,00	équivalence	35,00	35,00
Antarius ⁽²⁾ 59, boulevard Haussmann 75008 Paris	proportionnelle	50,00	50,00	proportionnelle	50,00	50,00
Fct Blue Star Guaranteed Home Loans ⁽³⁾ 17, cours Valmy 92972 Paris La Défense	globale	100,00	100,00	-	-	-

(2) Y compris les OPCVM d'assurance sous-consolidés.

(3) Le Fonds Commun de Titrisation Blue Star Guaranteed Home Loans a intégré le périmètre Crédit du Nord en décembre 2011.

Par ailleurs, les sociétés suivantes, dont la détention par le Groupe est échelonnée entre 33,21 % et 100 %, n'ont pas été retenues dans le champ de consolidation : Starvingt, Starvingt trois, Starvingt six, Starvingt huit, Amerasia 3, Amerasia 4, Snc Obbola, Snc Wav II, Immovalor service, Cofipro, Scem Expansion, Snc Hedin, Snc Legazpi, Snc Nordenskiöld et Snc Verthema.

NOTE 3 Gestion des risques

Cette note présente les principaux risques engendrés par les activités bancaires du Groupe, à savoir :

- **les risques de crédit** : risques de perte dus à l'incapacité d'une contrepartie à faire face à ses obligations financières ;
- **les risques structurels** : risques de pertes ou de dépréciations résiduelles sur les postes du bilan en cas de mouvement des taux d'intérêt ou des taux de change ;
- **le risque de liquidité** : risque pour le Groupe de ne pas pouvoir faire face à ses engagements suivant leur échéance ;
- **les risques de marché** : risque de perte dû aux changements dans les prix et taux de marché, les corrélations entre eux et leurs niveaux de volatilité.

Les risques de crédit

La distribution de crédit est une composante majeure du développement et des résultats du Groupe Crédit du Nord. Elle expose le Groupe aux risques de crédit ou de contrepartie c'est-à-dire à la défaillance partielle ou totale de l'emprunteur.

C'est pourquoi, elle s'appuie sur une organisation spécifique, la filière risque, indépendante de la filière commerciale, dont la tutelle est assurée par la Direction Centrale des Risques (DCR) et sur un ensemble de règles et de procédures en matière d'octroi de crédit, de délégation, de suivi des risques, de notation et de classification des risques, d'identification des risques dégradés et de dépréciation.

Organisation

Placée sous la responsabilité du Directeur Général du Groupe Crédit du Nord, la Direction Centrale des Risques a pour mission de contribuer au développement et à la rentabilité du Groupe en garantissant que le dispositif de maîtrise des risques soit solide et efficace.

Pour cela, elle assure une approche homogène et un suivi consolidé des risques à l'échelle du Groupe.

- Elle contribue à la définition de la politique de crédit du Groupe et veille à sa mise en œuvre.

- Elle définit ou valide les méthodes et procédures d'analyse, de notation, d'approbation et de suivi des risques.
- Elle contribue à une appréciation indépendante des risques au titre du process d'octroi en prenant position sur les opérations proposées par la Filiale Commerciale.
- Elle participe au suivi des risques et est responsable de leur provisionnement, ainsi que du recouvrement des créances douteuses non contentieuses.
- Elle effectue le recensement de l'ensemble des risques de crédit du Groupe.
- Elle assure la cohérence et l'adéquation des systèmes d'information risques.

La Direction Centrale des Risques rend compte de ses activités et de l'évolution générale des risques à la Direction Générale du Groupe dans le cadre du **Comité des Risques mensuel**. Ce comité se prononce sur les principaux enjeux stratégiques : politiques de prise de risque, méthodologie de mesures, analyses de portefeuille et de coût du risque, détection des concentrations de crédit...

Chaque région du Crédit du Nord Social et chaque filiale bancaire du Crédit du Nord possède une Direction des Risques placée sous l'autorité du Directeur de la Région ou du Président de la Filiale qui assure la mise en œuvre de la politique de crédit du Groupe et le pilotage des risques à l'échelon de la région ou filiale. Ces Directions sont fonctionnellement rattachées à la Direction Centrale des Risques.

Procédures et méthodes

Octroi de crédit

L'octroi de crédit est réalisé dans un cadre précis :

- étude préalable du dossier pour parfaire la connaissance de la contrepartie avant toute prise de risque ;
- apport d'une aide à la décision grâce à la mise en place de notations des contreparties et concours ainsi que de scores d'octroi appuyés sur ces notations pour les petits dossiers simples ;
- analyse et décision prises au niveau de compétence le plus adapté en fonction du risque, au sein des filières commerciales d'une part et de la filière risques d'autre part ;

- obligation de formaliser les décisions d'engagement par une validation écrite ou informatique datée et signée, comportant les limites de l'engagement et la validité de l'autorisation ;
- prise en compte de la notion de Groupe pour l'appréciation du risque et désignation pour chaque Groupe identifié d'un chef de file interne qui est responsable de la consolidation des engagements et de la présentation d'un dossier de crédit consolidé.

Il s'appuie également sur quelques principes essentiels de la politique de crédit du Groupe dans le but de limiter le risque de contrepartie :

- interventions essentiellement axées sur les financements d'opérations et de clients à l'intérieur du territoire métropolitain avec toutefois, dans un cadre précis et restreint, possibilité d'action sur certains pays limitrophes ou sur des pays OCDE ;
- division et partage des risques ;
- recherche de la contre-garantie d'organismes spécialisés comme le CREDIT LOGEMENT pour le crédit acquéreur, ou OSEO pour le financement des Professionnels et des Entreprises ;
- financement du cycle d'exploitation privilégiant dans toute la mesure du possible l'adossement sur le poste clients sous ses différentes formes ;
- priorité donnée au financement par crédit-bail des investissements matériels et immobiliers de nos clients Professionnels et Entreprises ;
- recherche systématique de garanties et collatéraux.

Le risque de contrepartie sur opérations de marché est rattaché à la Direction Financière au sein du département Risques de la Direction Trésorerie Change.

Les limites de contreparties pour les opérations de marché sont attribuées de la façon suivante :

- dans le cas où la contrepartie est un client, le responsable commercial du compte demande les limites à la Direction des Risques des Régions et des Filiales. Les limites attribuées sont communiquées pour les produits concernés et sont intégrées dans les systèmes pour suivi ;
- dans le cas où la contrepartie est une banque ou un établissement financier, un dossier est constitué par la Direction Trésorerie Change conjointement avec la Direction des Flux et du Commerce Extérieur et

reprend les demandes de lignes par produit et durée. Ce dossier est soumis aux équipes concernées de la Direction des Risques de la Société Générale. En retour les limites attribuées sont intégrées dans les systèmes informatiques pour suivi quotidien et reporting ;

- pour le portefeuille souverain, un dossier est constitué par la Direction Trésorerie Change et est soumis pour approbation et validation aux équipes concernées de la Direction des Risques de la Société Générale. Les limites attribuées sont communiquées pour les produits concernés et font l'objet d'un reporting de suivi adressé à la Direction des Risques de la Société Générale.

Mesures des risques en notation interne

Depuis plusieurs années, le Groupe s'est doté d'outils internes de mesure quantitative du risque de crédit pour aide à la décision. Ces modèles ont été progressivement étendus aux principaux marchés de clientèle sur lesquels le Groupe intervient.

A partir de 2005, ces modèles internes de notation (s'appuyant pour certains sur des modèles du Groupe Société Générale) ont été aménagés afin de respecter les nouveaux textes réglementaires. Sur le marché des entreprises en particulier, le dispositif de notation du Groupe s'appuie sur trois piliers fondamentaux :

- des modèles de notation interne qui restituent :
 - la note de contrepartie (probabilité de défaut du débiteur à 1 an) ;
 - la note de concours (perte en cas de défaut) ;
- un corpus de procédures codifiant les principes bancaires et règles d'utilisation des modèles (périmètre, fréquence de révision des notes, circuit d'approbation) ;
- le jugement humain exercé par les acteurs du dispositif de notation utilisant les modèles dans le respect des principes bancaires diffusés et apportant leur expertise pour l'établissement des notes finales.

La cellule « Gouvernance des systèmes de notation », créée en 2007, veille à la pertinence des modèles et de leurs règles d'utilisation, ainsi qu'au respect des procédures de notation.

Sur l'ensemble des marchés, le Groupe a progressivement fait évoluer sa politique de gestion, de pilotage et d'encadrement des risques de crédit et intègre aujourd'hui la notation dans ses processus opérationnels quotidiens.

Suivi et contrôle des risques

Le suivi des risques incombe à l'ensemble des acteurs des filières commerciales et risques. Il impose de respecter les limites et les termes de la décision d'octroi, de faire preuve de vigilance et de réactivité pour détecter la dégradation de la situation financière d'une contrepartie et prendre les mesures appropriées pour réduire le risque encouru par la Banque. Les décisions de crédit font l'objet d'un compte rendu mensuel.

Le Contrôle des Risques a pour objectif de vérifier en permanence la qualité des risques de contrepartie pris par le Groupe Crédit du Nord dans ses opérations de crédit, et de veiller à la classification des engagements dans les catégories de risques appropriées. Il est présent dans les processus définis par les trois niveaux de contrôle du Groupe (hiérarchique, permanent et périodique).

La Direction Centrale des Risques et le Secrétariat Général ont développé des outils d'analyse des risques pour optimiser les missions de contrôle des risques : ces outils sont mis à jour régulièrement, en particulier pour s'adapter aux évolutions réglementaires.

En ce qui concerne les créances douteuses non contentieuses, leur gestion est largement confiée à des équipes dédiées (recouvrement amiable des particuliers, affaires spéciales...) sachant que la gestion des créances douteuses virées à contentieux est assurée par les équipes spécialisées des recouvrements contentieux.

Dépréciation

Une contrepartie est considérée comme en défaut dès lors qu'un seul des éléments ci-dessous est constaté :

- une dégradation significative de la situation financière de la contrepartie entraîne une forte probabilité qu'elle ne puisse honorer en totalité ses engagements et donc un risque de perte pour la banque ;
- un ou plusieurs impayés depuis au moins 90 jours ont été constatés et/ou une procédure de recouvrement est entamée (pour les engagements immobiliers le délai est porté à 180 jours) ;
- une procédure de type redressement judiciaire, liquidation judiciaire ou sauvegarde est en cours.

Dans ce cadre, les dossiers « douteux » font l'objet, en général dès leur déclassement, d'une analyse pour apprécier les possibilités de recouvrement de nos créances. Cette analyse prend en compte la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques et les garanties appelées ou susceptibles de l'être. Les flux de recouvrement ainsi déterminés font l'objet d'un calcul d'actualisation pour déterminer le niveau de provisionnement approprié.

Les provisions ainsi constituées font l'objet d'une revue trimestrielle, sous le contrôle de la Direction Centrale des Risques, pour s'assurer de leur pertinence.

Le Groupe Crédit du Nord a par ailleurs constitué des provisions collectives sur base portefeuille, revues trimestriellement, dans le but de prendre en compte des risques de crédit avérés sur des segments de portefeuilles homogènes avant que les dépréciations ne soient constatées sur des contreparties identifiées.

Exposition au risque de crédit

Le tableau ci-dessous présente l'exposition au risque de crédits des actifs financiers du Groupe avant effet des accords de compensation non comptabilisés et des collatéraux (notamment espèces, actifs financiers ou non financiers reçus en garantie et garanties de personnes morales).

(en millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Actifs en juste valeur par résultat (hors titres à revenu variable)	126,1	141,4
Instruments dérivés de couverture	780,0	472,4
Actifs financiers disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	6 160,2	5 751,3
Prêts et créances émis sur établissements de crédit	8 098,5	4 410,4
Prêts et créances émis sur la clientèle	31 768,3	28 636,3
Ecarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	335,8	134,1
Opérations de location-financement et assimilés	2 123,5	1 962,5
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	37,5	46,1
Exposition des engagements au bilan nets de dépréciation	49 429,9	41 554,5
Engagements de financement donnés	4 153,8	4 473,4
Engagements de garantie donnés	11 905,0	7 799,3
Provisions pour engagements par signature	-71,0	-42,5
Exposition des engagements hors-bilan nets de dépréciation	15 987,8	12 230,2
TOTAL	65 417,7	53 784,7

Analyse complémentaire du portefeuille de crédit (norme IFRS 7)

Cette analyse porte sur le risque de concentration ainsi que sur les créances impayées ou dépréciées.

Information relative à la concentration des risques

L'activité du Groupe Crédit du Nord est essentiellement orientée vers la banque de détail en France, ce qui lui assure une diversification naturelle de ses risques. Les risques de concentration sont suivis au niveau des contreparties et des secteurs économiques.

- **Le risque de concentration par contrepartie** est étudié au moment de l'octroi avec une récapitulation systématique de l'ensemble des engagements pris sur un Groupe : il fait par ailleurs l'objet d'une analyse semestrielle spécifique (avec le risque de concentration par secteur).

Au 30 septembre 2011, les engagements sur les dix premières contreparties représentaient 11,5 % des encours sur les clients du Groupe Crédit du Nord Entreprises et Professionnels (hors crédit-bail et contentieux). Sur ces contreparties, les trois premières étaient des majors du BTP avec des engagements principalement sous forme de cautions sur marchés très diversifiés (présentant des risques historiquement faibles).

- **Le risque de concentration par secteur** fait l'objet d'une étude semestrielle (au 31 mars et au 30 septembre). Au 30 septembre 2011, un seul secteur représentait plus de 10 % des encours sur clients Entreprises et Professionnels du Groupe : la Construction, avec un positionnement plutôt favorable en termes de nature de risque (cf. ci-dessus). Le deuxième secteur était le Commerce de gros (9,9 %) à l'intérieur duquel les encours sont très divisés.

Répartition des encours de crédit

Encours bruts (en millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Sains non impayés non dépréciés	33 151,5	29 674,6
Part du total des encours bruts	93,8 %	93,4 %
Impayés non dépréciés	140,7	173,5
Part du total des encours bruts	0,4 %	0,5 %
Dépréciés	2 038,7	1 942,1
Part du total des encours bruts	5,8 %	6,1 %
TOTAL DES ENCOURS BRUTS	35 330,9	31 790,2

Dans un contexte d'amélioration contrastée de la conjoncture économique générale, le poids relatif des encours dépréciés bruts a légèrement diminué en 2011. Au 31 décembre 2011, ils représentaient 5,8 % des encours totaux, contre 6,1 % fin 2010.

Encours non dépréciés supportant des impayés

(en millions d'euros)	0-29 jours	30-59 jours	60-89 jours	90-179 jours	180 jours- 1 an	> 1 an	TOTAL
Entreprises et autres non retail	17,8	3,4	0,2	-	-	-	21,4
TPE & SCI commerciales	16,6	5,3	2,7	0,5	-	-	25,1
Prêts à l'habitat aux particuliers	40,2	16,8	7,3	3,8	0,7	-	68,8
Autres particuliers	18,0	4,8	1,2	0,6	0,8	-	25,4
TOTAL	92,6	30,3	11,4	4,9	1,5	-	140,7

Les montants présentés dans le tableau ci-dessus correspondent à la totalité des créances (capital restant dû, intérêts et part impayée) supportant des impayés. Ces encours concernent essentiellement des impayés de moins de 90 jours.

Après 90 jours (180 jours pour les créances de type immobilier) d'impayés, les créances sont déclassées en « douteux ». A la marge, certains clients peuvent, à titre exceptionnel, être maintenus ou reclassés en sain dans l'optique d'une régularisation annoncée.

Les encours non dépréciés présentant des impayés s'élèvent à 140,7 millions d'euros à fin 2011, en régression sur 2010 (-19 % concentrée au 1^{er} semestre : -14 %). L'amélioration concerne essentiellement les crédits sur notre clientèle d'entreprises et de particuliers. Le montant global reste faible (0,4 % de nos encours de crédit).

Encours dépréciés redevenus sains après renégociation

Les encours dits « renégociés » concernent tous types de clientèle. Ils correspondent à des financements restructurés (en principal et/ou intérêts et/ou échéances)

du fait de la probable incapacité de la contrepartie à honorer ses engagements en l'absence d'une telle restructuration.

Sont exclues de ces encours les renégociations commerciales librement consenties par la Banque pour préserver la qualité de la relation avec un client.

Ces encours sont recensés à partir d'extractions automatisées pour les prêts de faible montant sur la clientèle de particuliers, et à partir de remontées déclaratives pour les autres encours. Ils correspondent aux créances restructurées entre le 1^{er} octobre 2010 et le 31 décembre 2011 alors qu'elles étaient en défaut et dont la situation après restructuration a permis une recodification en sain au cours de l'exercice.

Sur ces bases, le recensement des crédits restructurés depuis le 1^{er} octobre 2010 a abouti à des encours non significatifs (inférieurs à 1 million d'euros) à fin 2011. La plupart des autres crédits restructurés au cours de cette période étaient encore identifiés en défaut au 31 décembre 2011.

Les pratiques bancaires du Groupe Crédit du Nord conduisent en effet à maintenir en « dépréciés » la plupart des clients dont les créances ont été renégociées tant que la banque a une incertitude sur leur capacité à honorer leurs futurs engagements (définition du défaut bâlois).

Garanties sur encours dépréciés ou présentant des impayés

Depuis 2008, les systèmes de pilotage et de gestion des risques du Crédit du Nord sont alimentés par un applicatif de gestion des sûretés reçues par la Banque. En 2011, après certains travaux de fiabilisation, les sûretés liées aux encours compromis (contentieux) ont pu être intégrées à partir de cet applicatif pour restitution par nos outils.

La Société Marseillaise de Crédit n'a pas encore migré sur cet outil.

Pour calculer le taux de couverture des encours par les sûretés, la méthodologie suivante a été appliquée : le montant des sûretés a été plafonné au montant de l'encours garanti créance par créance. De ce fait, ne sont pas intégrées certaines sûretés relatives aux concours bénéficiant déjà d'une garantie intrinsèque (ex : celles liées à la mobilisation du poste clients).

- **Pour les particuliers (personnes physiques et SCI rattachées)** : les prêts à l'habitat (garantie hypothécaire ou contre garantie Crédit Logement) ont été considérés comme garantis à 100 % ; pour les autres prêts à moyen ou long terme aux SCI, les garanties ont été retenues à leur valeur d'enregistrement dans la base. Par défaut les autres encours ont été considérés comme non garantis.
- **Pour les autres clientèles** : les prêts à court terme ont été considérés comme non garantis à l'exception des crédits adossés au poste client, qui ont été considérés comme garantis à 100 %.

Les prêts immobiliers et les encours de crédit-bail mobilier et immobilier ont été considérés comme garantis à 100 % ; pour les autres prêts à moyen terme les garanties ont été retenues à leur valeur d'enregistrement dans la base.

Certaines sûretés n'ont pas été retenues car leur valeur réelle en cas de mise en jeu est difficile à apprécier (notamment nantissement de titres non cotés, cautions personnelles sauf celles des grands garants...).

Garanties sur encours dépréciés au 31/12/2011

<i>(en millions d'euros - chiffres hors SMC)</i>	Douteux non contentieux	Taux de couverture	Contentieux	Taux de couverture
Entreprises et autres non retail	238,3	53,7 %	402,1	25,0 %
TPE & SCI	222,2	64,3 %	433,6	37,5 %
Prêts à l'habitat aux particuliers	143,3	100,0 %	103,7	100,0 %
Autres particuliers	97,0	-	201,9	-
TOTAL	700,8	52,4 %	1 141,3	32,1 %

Le taux de couverture est resté stable pour le douteux non compromis en 2011. Il est plus faible sur les compromis (les encours garantis faisant souvent l'objet d'un remboursement plus rapide, notamment par la réalisation de la garantie qui y est attachée), dont le taux de provisionnement (70 %) couvre la part non garantie.

Garanties sur encours non dépréciés au 31/12/2011

<i>(en millions d'euros - chiffres hors SMC)</i>	Impayés sur prêts	Taux de couverture
Entreprises et autres non retail	14,2	37,7 %
TPE & SCI	23,6	75,8 %
Prêts à l'habitat aux particuliers	55,3	100,0 %
Autres particuliers	21,2	-
TOTAL	114,3	68,7 %

Pour la clientèle « Entreprises », la filière Risque valide les procédures relatives à la revalorisation périodique des sûretés, qui est effectuée notamment lors des revues annuelles des dossiers et systématiquement lors d'un déclassement en « douteux ».

Les risques structurels de taux et de change

La gestion des risques structurels du Groupe Crédit du Nord distingue la gestion des risques structurels du bilan (gestion actif/passif) de la gestion des risques afférents aux activités qui relèvent du portefeuille de négociation (trading).

- Les risques structurels de taux et de change du bilan sont liés aux opérations commerciales et aux opérations de gestion propre (opérations relatives aux fonds propres et aux investissements) :
 - les opérations commerciales doivent être adossées en taux et en change dans la mesure du possible. Cet adossement est réalisé sous forme de macrocouverture (adossement global de portefeuille d'opérations commerciales similaires) ou de microcouverture (adossement unitaire de chaque opération commerciale) ;
 - les opérations de gestion propre doivent également être couvertes en taux dans la mesure du possible. Ces opérations ne supportent au Crédit du Nord aucun risque de change.

Le principe général est de réduire autant que possible les positions sensibles aux risques de taux et de change par la mise en place régulière de couvertures adéquates.

En conséquence, les risques structurels de taux et de change ne résultent donc que de positions résiduelles.

- La gestion des risques de taux et de change liés aux activités de marché est traitée au chapitre « Les risques de marché liés aux activités de transaction ».

Organisation de la gestion des risques structurels de taux et de change

Les principes et les normes de gestion sont définis et encadrés par l'actionnaire. Toutefois, chaque entité est responsable en premier lieu de la gestion de ces risques.

Le Groupe Crédit du Nord développe donc ses modèles, mesure ses risques et met en place les couvertures ad hoc dans le cadre défini par ces normes de gestion.

La Direction de la Gestion du Bilan de l'actionnaire exerce un contrôle de niveau deux sur la gestion réalisée par les entités.

Au sein du Crédit du Nord, c'est la cellule ALM, rattachée à la Direction de la Gestion Financière, elle-même placée sous l'autorité de la Direction Financière, qui a en charge le

suivi et l'analyse des risques globaux, de taux, de liquidité et de transformation.

Un Comité de Gestion de Bilan, présidé par le Directeur Général, se réunit chaque mois pour prendre toutes les décisions de gestion sur la position de transformation en taux et en liquidité créée par l'activité commerciale du Groupe. Un membre de la Direction Financière de l'actionnaire principal participe à ce Comité.

A noter que le Comité de Gestion du Bilan délègue à la Direction Trésorerie Change la gestion du risque de taux du bilan « court terme ». Cette dernière est ainsi mandatée pour décider des opérations de couverture de maturité initiale inférieure à un an nécessaires pour limiter l'exposition au risque de taux à court terme.

Afin de surveiller cette exposition, le Comité Hebdomadaire de Trésorerie examine chaque semaine les indicateurs suivants :

- la position de taux fixe à court terme. Cette position doit rester, en valeur absolue, inférieure à 1 500 millions d'euros ;
- la sensibilité aux taux courts engendrée par l'ensemble des opérations. Cet indicateur est assorti d'une limite de 3 millions d'euros.

Risque structurel de taux

Le risque structurel de taux provient principalement des positions résiduelles (excédents ou déficits) d'encours à taux fixe sur les échéances à venir. L'ensemble du bilan des banques du Groupe, hors activités relevant du portefeuille de trading, est soumis à des règles homogènes de gestion du risque de taux.

L'objectif du pilotage du risque structurel de taux, une fois la politique de transformation retenue, est de réduire autant que possible l'exposition de chacune des banques du Groupe.

Par conséquent, le Groupe Crédit du Nord mène une politique de couverture régulière du risque structurel de taux en mettant en place, si nécessaire, les opérations de couverture permettant de réduire le degré d'exposition des entités du Groupe à la variation des taux d'intérêt.

A cet effet, le risque de taux global du Groupe Crédit du Nord est encadré par des limites de sensibilité fixées par le Comité Financier de l'actionnaire. La sensibilité est définie comme la variation, pour une augmentation parallèle des taux de 1 %, de la valeur actuelle nette financière des positions résiduelles à taux fixe (excédents ou déficits) futures issues de l'ensemble de ses actifs et passifs.

Le respect de ces limites est vérifié dans le cadre d'un reporting régulier à l'actionnaire principal. La limite du Groupe Crédit du Nord est fixée à 63,3 millions d'euros (ce qui représente environ 3,3 % des fonds propres prudentiels).

Mesure et suivi du risque structurel de taux

Les analyses du risque structurel de taux reposent sur l'évaluation des positions à taux fixe sur les échéances à venir. Ces positions proviennent des opérations rémunérées ou facturées par la centrale financière à taux fixe et de leur échéancement.

Les actifs et les passifs sont analysés indépendamment sans affectation a priori des ressources aux emplois. L'échéancement des encours est déterminé à partir des caractéristiques contractuelles des opérations (crédits...) ou à partir des conventions adoptées. Ces conventions d'écoulement sont le résultat de la modélisation du comportement de la clientèle qui repose sur une observation historique (épargne à régime spécial, taux de remboursements anticipés...) complétée par des hypothèses sur certains agrégats (capitaux propres et dépôts à vue essentiellement).

Des stress-tests, qui sont une variation instantanée parallèle de la courbe des taux de +1 % et -1 %, sont par ailleurs effectués.

De l'analyse du risque structurel de taux du Crédit du Nord il ressort que :

- chaque opération du bilan et du hors-bilan est adossée en taux selon ses caractéristiques financières propres (maturité, taux, options explicites ou implicites). L'outil de pilotage élaboré par la cellule ALM (« bilan notionnel ») permet de suivre les indicateurs de gestion du risque de taux, et notamment une impasse de taux fixe, ainsi que les risques liés aux options présentes dans le bilan des entités du Groupe ;
- le risque optionnel fait également l'objet d'un suivi régulier et de la mise en place de couvertures appropriées (achat de caps ou de swaps emprunteurs) ;
- les ressources à vue et produits d'épargne réglementés font l'objet de modélisations spécifiques, qui permettent d'en sécuriser le rendement à moyen et long terme. La prudence des modèles permet de préserver la marge d'intérêt des banques du Groupe.

Risque structurel de change

Le montant global de la position de change est maintenu dans des limites conservatrices et reste limité en regard des fonds propres nets de la banque.

La couverture des risques de taux et de change

Afin de couvrir le bilan de la banque contre certains risques de marché, le Groupe Crédit du Nord a mis en place des couvertures qui sont qualifiées comptablement de macrocouverture de juste valeur.

Dans le cadre de ses activités et afin de couvrir les actifs et passifs financiers à taux fixe contre les variations de taux d'intérêt à long terme, essentiellement les prêts/emprunts, les émissions de titres et les titres à taux fixe, le Groupe met en place des relations de couverture qualifiées comptablement de couverture de juste valeur en utilisant principalement des swaps de taux d'intérêt et des caps.

Afin de qualifier comptablement ces opérations « d'opérations de couverture », le Groupe documente de façon détaillée, dès sa mise en place, la relation de couverture en précisant le risque couvert, la stratégie de gestion du risque et la façon dont l'efficacité de cette couverture sera démontrée.

Des tests sont réalisés régulièrement afin de prouver la relation de couverture et de mesurer son efficacité. Ces tests sont à la fois prospectifs et rétrospectifs.

L'efficacité prospective est évaluée par une analyse de sensibilité à partir de scénarii probables d'évolution des paramètres de marché.

L'efficacité rétrospective est appréciée en comparant les variations de juste valeur de l'instrument de couverture avec les variations de juste valeur de l'élément couvert. Elle est vérifiée lorsque les variations de la juste valeur de l'élément couvert sont presque totalement compensées par les variations de la juste valeur de l'élément de couverture, le rapport attendu entre les deux variations étant compris dans l'intervalle 80 % - 125 % (variations trimestrielles en glissant).

L'efficacité est mesurée trimestriellement de façon prospective (efficacité escomptée sur les périodes futures) et rétrospective (efficacité constatée sur les périodes passées). Si l'efficacité sort de la fourchette précitée, la comptabilité de couverture est arrêtée.

Le risque de liquidité

Organisation de la gestion du risque de liquidité

Les principes et les normes de gestion du risque sont définis par l'actionnaire principal. Le Crédit du Nord étant toutefois responsable de la gestion de sa liquidité et du respect des contraintes réglementaires, il développe ses modèles, mesure ses positions de liquidité, et se refinance ou replace ses excédents dans le respect des normes définies au niveau du Groupe.

Le Crédit du Nord participe, depuis son lancement en 2011, au projet liquidité du Groupe Société Générale, visant la mise en place d'un outil centralisé de suivi de la liquidité. Cet outil permettra à partir de début 2012 l'établissement de reporting suivant les principaux axes de liquidité suivi, notamment dans la perspective de production des indicateurs définis par les normes Bâle III, LCR et NSFR.

Mesure et suivi de la liquidité

Le Crédit du Nord joue le rôle de centrale de refinancement pour les banques et sociétés financières filiales du Groupe. Le suivi des encours par filiale et des ratios réglementaires est effectué par la cellule ALM. Le pilotage de la liquidité court terme est cependant délégué à chaque filiale, dans le cadre de sa gestion de trésorerie ; elle est assortie de limites.

Jusqu'au 31 mai 2010, le Crédit du Nord a appliqué le règlement CRBF 88-01 afin d'effectuer le suivi de la liquidité. Depuis l'arrêté du 30 juin 2010, le Crédit du Nord a opté pour la méthode standard de gestion du risque de liquidité définie dans l'instruction CB n°2009-05. Le coefficient de liquidité court terme du Crédit du Nord s'est établi ainsi à 134 % en moyenne sur l'année 2011, niveau supérieur à l'exigence réglementaire.

A des fins d'optimisation de son bilan, le Crédit du Nord mène une politique active de gestion des gisements d'actifs éligibles aux différents mécanismes de refinancement. Dans le cadre de cette gestion, le Crédit du Nord bénéficie d'un outil centralisé au niveau Société Générale, qui recense les actifs mobilisables afin de permettre une allocation optimale et une gestion sécurisée de ces gisements. Ainsi, le Crédit du Nord a

élargi ses sources de refinancement en ayant recours à des structures permettant la mobilisation de créances.

Le risque de transformation

L'évolution de la structure du bilan est suivie et pilotée par la cellule ALM afin de déterminer et d'ajuster les besoins de refinancement nécessaires aux différentes entités du Groupe.

La suppression du ratio de fonds propres et de ressources longues (par arrêté du 28 juin 2007 abrogeant le CRBF n°86-17) desserre la contrainte de ressources longues. Pour autant, le Groupe Crédit du Nord a décidé de continuer à calculer cet indicateur dans l'attente prochaine de la mise en place d'un outil de pilotage interne de la liquidité. Le Crédit du Nord participe dans ce cadre au projet liquidité engagé par son actionnaire et qui conduira à la production d'indicateurs spécifiques, notamment les ratios LCR (ratio court terme <1 mois) et NSFR (ratio moyen/long terme).

La mesure du besoin de financement long terme du Groupe repose sur les prévisions budgétaires, les tombées d'opérations mises en place par le passé et permet de planifier les solutions de financements adéquates.

Le Groupe Crédit du Nord n'éprouve pas de difficulté à assurer son refinancement, disposant notamment d'une importante base de dépôts largement diversifiée qui constitue une large part de ses ressources à court, moyen et long terme.

Le risque de transformation fait l'objet d'un reporting trimestriel spécifique à l'actionnaire.

Les risques de marché

L'ensemble des activités de marché conduites au Crédit du Nord est commandé par l'intérêt clientèle. Tant sur le plan des produits traités que sur celui des zones géographiques concernées, la banque n'intervient pour compte propre que sur les segments d'activité où elle dispose d'intérêts clientèle significatifs. Ses interventions ont pour objet essentiel de pouvoir offrir à la clientèle, grâce à une présence régulière sur les marchés, des cotations compétitives.

Dans le cadre de cette stratégie fondamentale :

- le Crédit du Nord entretient peu de position de fond sur les produits dérivés et adosse régulièrement ses ordres clientèle auprès de l'actionnaire, réduisant ainsi significativement son exposition aux risques de marché et de contrepartie ;
- sur les autres instruments, les limites d'intervention accordées à la trésorerie, en termes de zones géographiques, de volumes et de durée autorisés des positions ouvertes sont déterminées en accord avec l'actionnaire de la banque ; elles sont maintenues à des niveaux faibles au regard des fonds propres du Crédit du Nord.

Si la responsabilité première de la maîtrise des risques incombe naturellement aux responsables des activités de front-office, le dispositif de supervision repose sur une structure spécifique au sein de la Direction Trésorerie Change, en charge notamment :

- du suivi permanent des positions et du résultat, en dialogue avec le front-office ;
- de la vérification des paramètres de marché utilisés pour le calcul des risques et des résultats ;
- du calcul quotidien des risques de marché selon une procédure formalisée et sécurisée ;
- du suivi quotidien du respect des limites notifiées à chaque activité.

Méthodes d'évaluation des risques de marché

L'évaluation des risques de marché repose sur la combinaison de trois indicateurs de mesure, donnant lieu à un encadrement par des limites :

- **la Valeur en Risque (VaR) à 99 %**, conforme au modèle interne réglementaire, indicateur synthétique permettant le suivi au jour le jour des risques de marché, en particulier sur l'essentiel du périmètre réglementaire des activités en portefeuille de « trading » ;
- **des mesures en stress-tests**, fondées sur des indicateurs de type risque décennal sont établies et communiquées par la Société Générale pour une intégration dans le suivi de nos limites ;
- **des limites complémentaires** (en sensibilité, nominal, ou durée de détention) qui permettent d'assurer une cohérence entre les limites globales en risques et les limites opérationnelles utilisées au front-office. Ces limites permettent aussi d'encadrer des risques qui ne

seraient qu'imparfaitement capturés par les mesures en VaR et en stress-tests, comme c'est le cas pour les instruments optionnels.

Méthode de calcul de la VaR

Cette méthode a été développée à compter de fin 1996. Elle fait l'objet d'améliorations continues, tant par l'ajout de nouveaux facteurs de risque que par l'extension du périmètre couvert. Les nouveaux paramètres de risques ainsi que le périmètre des portefeuilles sont incorporés par la Société Générale dans l'outil TRAAB dont le Crédit du Nord reçoit les nouvelles versions pour mise à jour. A partir des fichiers envoyés par le Crédit du Nord sous format TRAAB, la Société Générale effectue les calculs de VaR.

La méthode retenue est celle de la « simulation historique ». Elle repose sur les principes suivants :

- constitution d'un historique de facteurs de risques représentatifs du risque des positions du Groupe Société Générale (taux d'intérêt, cours des actions, de change et de matières premières, volatilités, spread de crédit, etc.). Au total, la VaR est calculée à partir d'une base de plusieurs milliers de facteurs de risques ;
- détermination de 260 scenarii correspondant aux variations sur un jour observées sur un historique d'un an glissant de ces paramètres ;
- déformation des paramètres du jour selon ces 260 scenarii ;
- revalorisation des positions du jour sur la base de ces 260 déformations des conditions de marché du jour, sur la base d'une réévaluation prenant en compte la non linéarité des positions.

La Valeur en Risque à 99 % est le plus grand risque obtenu après élimination de 1 % des occurrences les plus défavorables : sur un an d'historique, soit 260 scenarii, elle correspond à la moyenne entre les deuxième et troisième plus grands risques constatés.

Quotidiennement un outil de calcul, développé par la Société Générale (TRAAB : taux de rendement actuariel annuel brut) et mis à la disposition de la Direction Trésorerie Change depuis le 30 juin 1998 intègre toutes les informations nécessaires aux calculs à partir du système opératoire de la Direction Trésorerie Change. Ces informations sont consolidées par la Société Générale quotidiennement pour son propre suivi de risques. Le modèle est fondé sur l'observation de l'historique des évolutions journalières d'un instrument de taux ou de change qui, appliqué à la position du jour, donne la mesure

du risque de Valeur à Risque (VaR) 99 % et la sensibilité à 10 points de base.

Au titre de l'année 2011, l'évolution de la Valeur en Risque (VaR) à 99 % est reprise dans le tableau ci-dessous ; les valeurs indiquées présentent les caractéristiques suivantes :

- variation du portefeuille sur une période de détention de 1 jour ;
- intervalle de confiance de 99 % ;
- données historiques considérées sur les 260 derniers jours.

Valeur en Risque trading (VaR) : ventilation par facteur de risque

1 Jour – 99 % / Année 2011

(en milliers d'euros)	Change	Trésorerie Devises	Titres et hors-bilan de taux	Effet de compensation	Globale
03/01/2011	-118	-37	-96	99	-152
Minimum	-351	-153	-255	NS ⁽¹⁾	-374
Maximum	-84	-30	-56	NS ⁽¹⁾	-143
Moyenne	-213	-67	-99	129	-250
30/12/2011	-306	-82	-250	284	-354
LIMITES			-1 000		-1 000

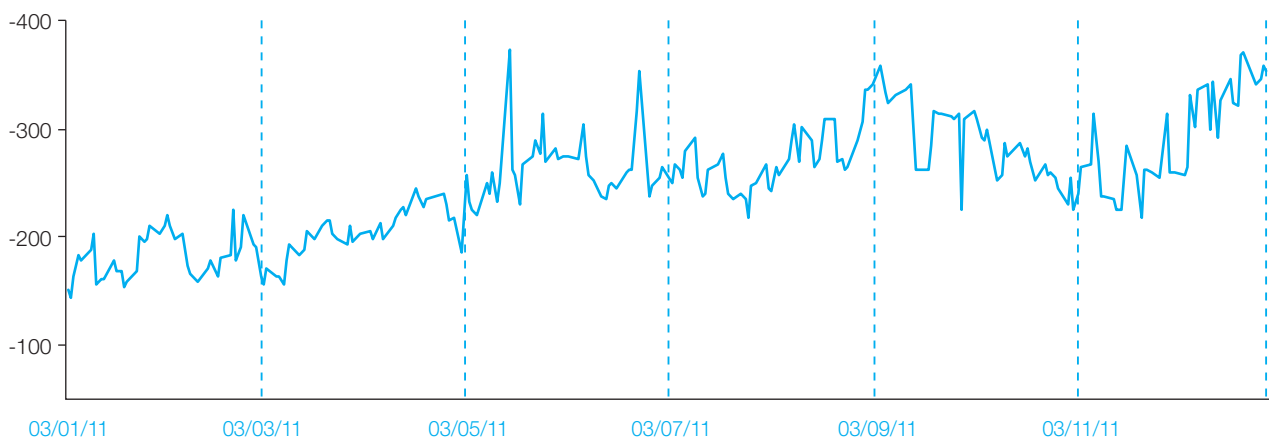
(1) Compensation non significative, les pertes potentielles min/max n'interviennent pas au même moment.

Un intervalle de confiance de 99 % signifie que, sur un horizon de 1 jour, les pertes éventuelles devraient être dans 99 % des cas inférieures aux montants mentionnés.

La compensation se définit comme étant la différence entre la VaR totale et la somme des VaR par facteur de risque. L'ampleur de son montant traduit le degré plus ou moins élevé de neutralisation des différents risques (change, trésorerie devises, titres et hors-bilan de taux) entre eux.

Valeur en risque (1 jour - 99 %)

(en milliers d'euros)



Limites du calcul de la VaR

La VaR repose sur un modèle et des hypothèses conventionnelles. Les principales limites méthodologiques qui en résultent, sont les suivantes :

- l'utilisation de chocs « 1-jour » suppose que toutes les positions peuvent être liquidées ou couvertes en un jour, ce qui n'est pas toujours le cas pour certains produits et dans certaines situations de crise ;
- l'utilisation d'un intervalle de confiance à 99 % ne tient pas compte des pertes pouvant survenir au-delà de cet intervalle ; la VaR est donc un indicateur de risque de perte sous des conditions normales de marché et ne prend pas en compte les mouvements d'ampleur exceptionnelle ;
- la VaR est calculée à la clôture du marché, les mouvements de marché intra-day ne sont pas pris en compte ;
- le montant de VaR calculé repose en outre sur certaines approximations comme l'utilisation d'indices de référence à la place de certains facteurs de risque, et la non-intégration de tous les facteurs de risque relatifs à certaines activités qui peut-être liée à la difficulté d'obtenir des historiques quotidiens et la non prise en compte des instruments optionnels détenus dans le portefeuille de trading.

Le Crédit du Nord contrôle les limites du modèle de VaR en :

- évaluant systématiquement la pertinence du modèle à travers un back-testing (contrôle de cohérence a posteriori) qui permet de vérifier si le nombre de jours pour lesquels le résultat négatif dépasse la VaR est conforme à l'intervalle de confiance de 99 % ;
- complétant le système de VaR par des mesures en stress tests. Il convient de noter que dans l'environnement actuel de marchés disloqués, la VaR historique 99 % à 1 jour apparaît moins pertinente que d'autres indicateurs de risque comme les stress tests.

Attribution des limites du risque de marché et organisation de leur suivi

Les limites de marchés sont attribuées tous les ans de la façon suivante : une proposition est élaborée en interne et présentée au Comité Exécutif. Si ce dernier donne son accord, elle est transmise pour avis à la Direction des Risques de la Société Générale (équipe Risques de marché).

Après avis définitif, ces limites font l'objet d'une notification adressée à la Direction Générale du Crédit du Nord par la Société Générale et sont formalisées dans un recueil et intégrées dans le système de suivi quotidien. La dernière notification date d'avril 2011.

Un reporting de suivi des limites est adressé quotidiennement à la Société Générale, signalant le cas échéant tout dépassement de ces limites.

La Direction Financière est informée chaque semaine par la Direction Trésorerie Change par le biais d'un état de suivi des résultats et des limites, et mensuellement par un rapport qui retrace l'évolution des risques et des résultats. Le Directeur Général et le Directeur Financier reçoivent également de la Direction Trésorerie Change, trimestriellement, un rapport sur l'évolution des risques.

NOTE 4 Caisse et banques centrales

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Caisse	174,2	183,6
Banques centrales	1 813,7	747,1
Créances rattachées	1,4	1,2
TOTAL	1 989,3	931,9
Juste valeur	1 989,3	931,9

NOTE 5 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat**Actifs financiers à la juste valeur par résultat**

	31/12/2011				31/12/2010			
	Valorisation par des prix cotés sur des marchés actifs (N1)	Valorisation à l'aide de données observables autres que les prix cotés (N2)	Valorisation utilisant principalement des données non observables de marchés (N3)	Total	Valorisation par des prix cotés sur des marchés actifs (N1)	Valorisation à l'aide de données observables autres que les prix cotés (N2)	Valorisation utilisant principalement des données non observables de marchés (N3)	Total
<i>(en millions d'euros)</i>								
ACTIF								
PORTEFEUILLE DE TRANSACTION								
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et autres instruments de dettes	5,9	-	-	5,9	12,1	-	-	12,1
Actions et autres instruments de capitaux propres	15,5	-	-	15,5	56,8	-	-	56,8
Autres actifs financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
SOUS-TOTAL PORTEFEUILLE DE TRANSACTION	21,4	-	-	21,4	68,9	-	-	68,9
ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR SUR OPTION PAR RESULTAT								
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et autres instruments de dettes	-	120,2	-	120,2	-	129,3	-	129,3
Actions et autres instruments de capitaux propres ⁽¹⁾	0,1	1 007,7	-	1 007,8	3,1	1 159,2	-	1 162,3
Autres actifs financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
SOUS-TOTAL ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR SUR OPTION PAR RESULTAT	0,1	1 127,9	-	1 128,0	3,1	1 288,5	-	1 291,6
SOUS-TOTAL ACTIFS DISTINCTS RELATIFS AUX AVANTAGES AU PERSONNEL	-	-	-	-	-	-	-	-
DERIVES DE TRANSACTION								
Instruments de taux d'intérêts	-	97,7	-	97,7	-	36,8	-	36,8
Instruments fermes	-	86,9	-	86,9	-	28,8	-	28,8
<i>Swaps</i>	-	86,9	-	86,9	-	28,8	-	28,8
<i>FRA</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments conditionnels	-	10,8	-	10,8	-	8,0	-	8,0
<i>Options sur marchés organisés</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Options de gré à gré</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Caps, floors, collars</i>	-	10,8	-	10,8	-	8,0	-	8,0
Instruments de change	-	90,3	-	90,3	-	65,6	-	65,6
Instruments fermes	-	79,8	-	79,8	-	62,2	-	62,2
Instruments conditionnels	-	10,5	-	10,5	-	3,4	-	3,4
Instruments sur actions et indices	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers à terme	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments sur marchés organisés	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de gré à gré	-	-	-	-	-	-	-	-
SOUS-TOTAL DERIVES DE TRANSACTION	-	188,0	-	188,0	-	102,4	-	102,4
TOTAL ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT ⁽¹⁾	21,5	1 315,9	-	1 337,4	72,0	1 390,9	-	1 462,9

(1) Y compris les OPCVM.

Passifs financiers à la juste valeur par résultat

	31/12/2011				31/12/2010			
	Valorisation par des prix cotés sur des marchés actifs (N1)	Valorisation à l'aide de données observables autres que les prix cotés (N2)	Valorisation utilisant principalement des données non observables de marchés (N3)	Total	Valorisation par des prix cotés sur des marchés actifs (N1)	Valorisation à l'aide de données observables autres que les prix cotés (N2)	Valorisation utilisant principalement des données non observables de marchés (N3)	Total
<i>(en millions d'euros)</i>								
PASSIF								
PORTEFEUILLE DE TRANSACTION								
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes sur titres empruntés	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et autres instruments de dettes vendus à découvert	-	-	-	-	-	-	-	-
Actions et autres instruments de capitaux propres vendus à découvert	0,1	-	-	0,1	1,9	-	-	1,9
Autres passifs financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
SOUS-TOTAL PORTEFEUILLE DE TRANSACTION	0,1	-	-	0,1	1,9	-	-	1,9
DERIVES DE TRANSACTION								
Instruments de taux d'intérêts	-	113,0	-	113,0	-	59,2	-	59,2
Instruments fermes	-	108,1	-	108,1	-	53,0	-	53,0
<i>Swaps</i>	-	108,1	-	108,1	-	53,0	-	53,0
<i>FRA</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments conditionnels	-	4,9	-	4,9	-	6,2	-	6,2
<i>Options sur marchés organisés</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Options de gré à gré</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Caps, floors, collars</i>	-	4,9	-	4,9	-	6,2	-	6,2
Instruments de change	-	91,9	-	91,9	-	61,8	-	61,8
Instruments fermes	-	81,2	-	81,2	-	58,3	-	58,3
Instruments conditionnels	-	10,7	-	10,7	-	3,5	-	3,5
Instruments sur actions et indices	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers à terme	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments sur marchés organisés	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de gré à gré	-	-	-	-	-	-	-	-
SOUS-TOTAL DERIVES DE TRANSACTION	-	204,9	-	204,9	-	121,0	-	121,0
SOUS-TOTAL PASSIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR SUR OPTION PAR RESULTAT	-	1 173,3	-	1 173,3	-	855,9	-	855,9
TOTAL PASSIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT	0,1	1 378,2	-	1 378,3	1,9	976,9	-	978,8

	31/12/2011			31/12/2010		
	Juste valeur	Montant remboursable à maturité	Différence entre la juste valeur et le montant remboursable à maturité	Juste valeur	Montant remboursable à maturité	Différence entre la juste valeur et le montant remboursable à maturité
<i>(en millions d'euros)</i>						
TOTAL PASSIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR SUR OPTION PAR RESULTAT ⁽²⁾	1 173,3	1 199,5	-26,2	855,9	887,3	-31,4

(2) La variation de juste valeur attribuable au risque de crédit propre a généré un produit de 12,1 millions d'euros au 31 décembre 2011.

Les écarts de réévaluation liés au risque de crédit émetteur du Groupe sont évalués à l'aide de modèles tenant compte des conditions les plus récentes de refinancement effectif du Groupe Crédit du Nord sur les marchés et de la maturité résiduelle des passifs concernés.

NOTE 6 Instruments dérivés de couverture

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011		31/12/2010	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Couverture de juste valeur ⁽¹⁾	780,0	385,1	472,4	471,5
Instruments de taux d'intérêts				
Instruments fermes	770,5	385,1	441,6	471,5
<i>Swaps</i>	770,5	385,1	441,6	471,5
Instruments conditionnels	9,5	-	30,8	-
<i>Caps, floors, collars</i>	9,5	-	30,8	-
Couverture de flux de trésorerie	-	-	-	-
TOTAL	780,0	385,1	472,4	471,5

(1) Y compris dérivés de Macro Fair Value Hedge.

NOTE 7 Actifs financiers disponibles à la vente

	31/12/2011				31/12/2010			
	Valorisation par des prix cotés sur des marchés actifs (N1)	Valorisation à l'aide de données observables autres que les prix cotés (N2)	Valorisation utilisant principalement des données non observables de marché (N3)	Total	Valorisation par des prix cotés sur des marchés actifs (N1)	Valorisation à l'aide de données observables autres que les prix cotés (N2)	Valorisation utilisant principalement des données non observables de marché (N3)	Total
<i>(en millions d'euros)</i>								
ACTIVITE COURANTE								
Effets publics et valeurs assimilées	1 484,7	-	-	1 484,7	1 430,8	-	-	1 430,8
<i>dont créances rattachées</i>				11,3				6,1
<i>dont dépréciations</i>				-				-
Obligations et autres instruments de dettes	1 950,6	2 724,9	-	4 675,5 ⁽²⁾	1 649,9	2 670,6	-	4 320,5
<i>dont créances rattachées</i>				59,5				45,2
<i>dont dépréciations</i>				-14,3				-20,4
Actions et autres instruments de capitaux propres ⁽¹⁾	0,9	49,9	4,7	55,5	51,2	74,1	4,1	129,4
<i>dont créances rattachées</i>				-				-
<i>dont pertes de valeur</i>				-3,5				-3,7
SOUS-TOTAL ACTIVITE COURANTE	3 436,2	2 774,8	4,7	6 215,7	3 131,9	2 744,7	4,1	5 880,7
Titres actions détenus à long terme	-	-	452,6	452,6	1,1	-	465,0	466,1
<i>dont créances rattachées</i>				0,1				-
<i>dont pertes de valeur</i>				-4,6				-4,3
SOUS-TOTAL	-	-	452,6	452,6	1,1	-	465,0	466,1
TOTAL ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE ⁽¹⁾	3 436,2	2 774,8	457,3	6 668,3	3 133,0	2 744,7	469,1	6 346,8
<i>dont titres prêtés</i>	-	-	-	-	-	-	-	-

(1) Y compris les OPCVM.

(2) Dont 292,5 milliers d'euros de titres callables valorisés à date de call ou à date d'échéance selon les probabilités d'exercice ou non. Les dates de call de ce montant se répartissent en totalité sur 2012.

Mouvements sur actifs financiers disponibles à la vente

(en millions d'euros)	2011	2010
Solde d'ouverture au 1^{er} janvier 2011	6 346,8	5 698,1
Acquisitions	3 027,0	3 401,4
Cessions / remboursements / fusions	-2 628,3	-2 903,1
Reclassements et variations de périmètre	0,2 ⁽³⁾	79,2 ⁽⁴⁾
Gains et pertes sur variations de juste valeur comptabilisés en capitaux propres	-102,1 ⁽⁵⁾	74,6
Variation des dépréciations sur titres à revenu fixe comptabilisée en résultat	6,1	-7,3
Variation des pertes de valeur sur titres à revenu variable comptabilisée en résultat	-0,2	1,4
Variation des créances rattachées	19,6	2,7
Différences de change	-0,8	-0,2
SOLDE DE CLOTURE AU 31 DECEMBRE 2011	6 668,3	6 346,8

(3) Le montant en « reclassements et variation de périmètre » s'explique par la conversion en actions d'obligations convertibles évaluées jusque là en juste valeur par résultat.

(4) Le montant en « reclassements et variation de périmètre » s'explique exclusivement par l'acquisition de la Société Marseillaise de Crédit.

(5) L'écart avec la rubrique « Réévaluation des actifs disponibles à la vente » de la note des capitaux propres provient essentiellement pour 23,3 millions d'euros du poste « assurances-dotations nettes participation aux bénéfices différée ».

Variation du stock d'actifs disponibles à la vente dont la valorisation n'est pas basée sur des paramètres de marché

(en millions d'euros)	Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres instruments de dettes	Actions et autres instruments de capitaux propres	Titres et actions détenus à long terme	Total
Solde d'ouverture au 1^{er} janvier 2011	-	-	4,1	465,0	469,1
Acquisitions	-	-	-	6,7	6,7
Cessions / remboursements	-	-	-	-2,5	-2,5
Transferts vers Niveau 2					-
Transferts depuis Niveau 2					-
Gains et pertes de la période comptabilisés en capitaux propres	-	-	0,6	-16,2	-15,6
Variation des dépréciations sur titres à revenu fixe comptabilisée en résultat					-
<i>Dont : augmentation</i>					-
<i> reprise</i>					-
<i> autres</i>					-
Pertes de valeur sur titres à revenu variable comptabilisée en résultat	-	-	-	-0,6	-0,6
Variation des créances rattachées					-
Différences de change					-
Variations de périmètre et autres	-	-	-	0,2	0,2
SOLDE DE CLOTURE AU 31 DECEMBRE 2011	-	-	4,7	452,6	457,3

NOTE 8 Prêts et créances sur les établissements de crédit

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Comptes à vue	1 881,3	1 505,8
Comptes et prêts au jour le jour et autres	699,6	2 203,4
Valeurs reçues en pension au jour le jour	-	-
Créances rattachées	3,4	1,6
TOTAL DES CREANCES A VUE ET AU JOUR LE JOUR	2 584,3	3 710,8
Comptes et prêts à terme	5 416,6	611,8
Valeurs reçues en pension à terme	-	-
Titres reçus en pension livrée à terme	-	-
Prêts subordonnés et titres participatifs	88,2	85,4
Créances rattachées	9,9	2,9
TOTAL DES CREANCES A TERME	5 514,7	700,1
TOTAL BRUT	8 099,0	4 410,9
DEPRECIATION	-0,5	-0,5
TOTAL NET	8 098,5	4 410,4
Juste valeur des prêts et créances sur les établissements de crédit	8 098,5	4 410,4

Il faut noter par ailleurs que, sur le total au 31 décembre 2011 des créances sur les établissements de crédit, 6 056,2 millions d'euros correspondent à des opérations avec le Groupe Société Générale (2 175,6 millions d'euros au 31 décembre 2010).

NOTE 9 Prêts et créances sur la clientèle

(en millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Créances commerciales	873,9	715,7
Créances rattachées	0,9	0,8
TOTAL DES CREANCES COMMERCIALES	874,8	716,5
Autres concours		
Crédits de trésorerie	2 178,4	2 142,0
Crédits à l'exportation	65,9	52,6
Crédits à l'équipement	6 592,6	6 121,4
Crédits à l'habitat	17 123,3	14 901,2
Autres crédits	3 952,8	3 806,6
Créances rattachées	61,2	60,0
TOTAL AUTRES CONCOURS A LA CLIENTELE	29 974,2	27 083,8
Comptes ordinaires débiteurs	1 965,2	1 840,4
Créances rattachées	25,5	23,4
TOTAL COMPTES ORDINAIRES DEBITEURS	1 990,7	1 863,8
TOTAL BRUT	32 839,7	29 664,1
Dépréciation sur créances individualisées	-1 005,5	-980,9
Dépréciation sur groupe d'actifs homogènes	-65,9	-46,9
DEPRECIATION	-1 071,4	-1 027,8
TOTAL NET	31 768,3	28 636,3
Titres reçus en pension livrée (y.c. créances rattachées)	-	-
TOTAL DES PRETS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE	31 768,3	28 636,3
Juste valeur des prêts et créances sur la clientèle	31 715,6	29 263,9

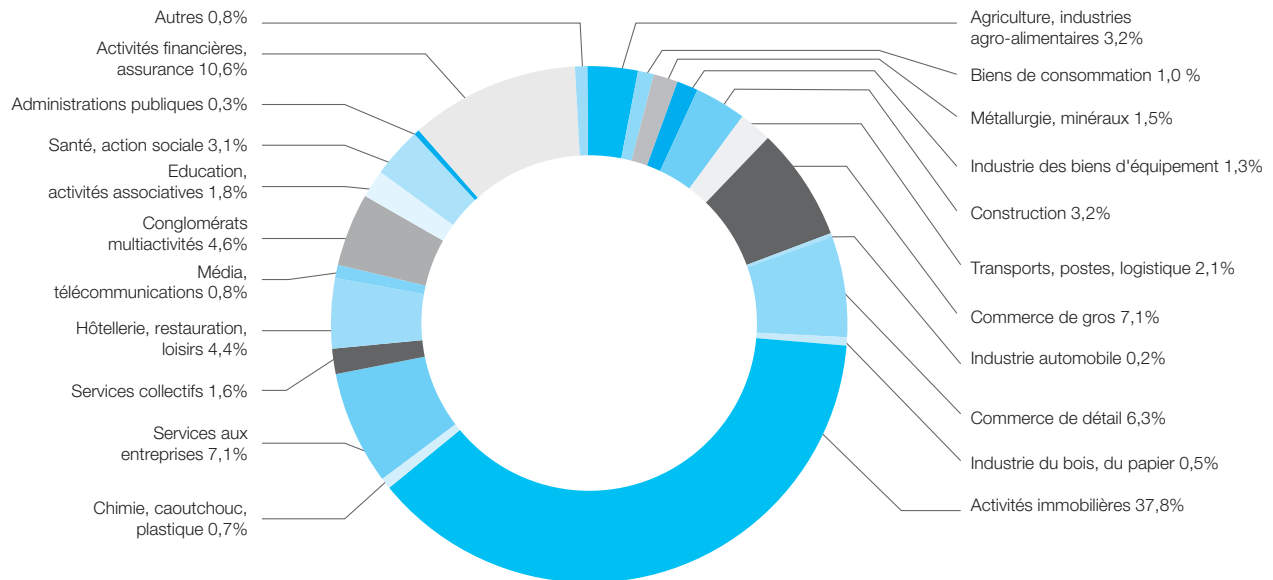
Le taux de provisionnement des créances douteuses sur la clientèle (hors SMC), net des sûretés reçues sur encours douteux et contentieux et hors dépréciation sur groupe d'actifs homogènes, est de 83,4 % au 31 décembre 2011.

Répartition des autres concours à la clientèle

(en millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Clientèle non financière	29 910,5	27 021,2
Entreprises	12 896,2	11 779,7
Particuliers	15 792,9	14 056,3
Collectivités locales	17,3	11,7
Professions libérales	1 010,5	984,0
Gouvernements et Administrations Centrales	53,2	50,4
Autres	140,4	139,1
Clientèle financière	2,5	2,6
TOTAL AUTRES CONCOURS A LA CLIENTELE VENTILES	29 913,0	27 023,8
Créances rattachées	61,2	60,0
TOTAL AUTRES CONCOURS A LA CLIENTELE	29 974,2	27 083,8

Analyse des prêts et créances sains sur la clientèle (y compris créances rattachées)

Les « créances commerciales » et « autres concours à la clientèle » sains détenus sur les « Particuliers » s'élèvent à 15 663,2 millions euros (50,6 % des encours sains). Les encours sains hors clientèle « Particuliers » (49,4 % du total) se décomposent comme suit :



NOTE 10 Opérations de location-financement et assimilées

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Location-financement mobilier	1 590,0	1 464,0
Location-financement immobilier	565,1	528,2
Créances rattachées	0,5	0,3
SOUS-TOTAL	2 155,6	1 992,5
Dépréciations sur créances individualisées	-31,8	-29,5
Dépréciations sur actifs de location-financement	-0,3	-0,5
SOUS-TOTAL	-32,1	-30,0
TOTAL NET	2 123,5	1 962,5
Juste valeur des créances de location-financement et assimilées	2 124,0	1 990,7

L'activité de Star Lease, filiale de crédit bail mobilier, se répartit à 56 % sur du matériel industriel, 38 % sur du matériel de transport, 4 % sur du matériel informatique et 2 % sur du matériel de bureau.

Ventilation des encours sur les opérations de location-financement (hors douteux)

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Montant des investissements bruts	2 274,0	2 104,9
A moins d'un an	694,6	646,2
De un à cinq ans	1 289,6	1 184,1
A plus de cinq ans	289,8	274,6
Valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir	2 075,2	1 916,6
A moins d'un an	671,3	623,3
De un à cinq ans	1 147,5	1 048,3
A plus de cinq ans	256,4	245,0
Produits financiers non acquis	118,7	113,0
Valeurs résiduelles non garanties revenant au bailleur	80,1	75,3

NOTE 11 Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

(en millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Effets publics et valeurs assimilées	-	-
Cotés	-	-
Non cotés	-	-
Créances rattachées	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	37,5	46,1
Cotés	33,4	42,2
Non cotés	6,0	5,8
Créances rattachées	0,1	0,1
Dépréciations	-2,0	-2,0
TOTAL ACTIFS FINANCIERS DETENUS JUSQU'A L'ECHANCE	37,5	46,1
Juste valeur des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	37,6	45,3

NOTE 12 Actifs et passifs d'impôts

(en millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Créances d'impôts exigibles	152,8	161,7
Actifs d'impôts différés	235,7	145,0
- sur éléments du bilan	233,9	145,0
- sur éléments débités ou crédités en capitaux propres au titre des gains ou pertes latents	1,8	-
TOTAL CREANCES D'IMPOTS	388,5	306,7
Dettes d'impôts exigibles	209,4	206,4
Passifs d'impôts différés	511,0	403,2
- sur éléments du bilan	531,1	404,5
- sur éléments débités ou crédités en capitaux propres au titre des gains ou pertes latents	-20,1	-1,3
TOTAL DETTES D'IMPOTS	720,4	609,6

Les impôts différés sur éléments de capitaux propres se rapportent aux gains/pertes latents sur titres disponibles à la vente et sur la participation aux bénéfices différés pour l'activité assurance.

NOTE 13 Autres actifs et autres passifs

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
AUTRES ACTIFS		
Opérations sur titres	1,1	1,8
Dépôts de garantie versés ⁽¹⁾	30,0	28,5
Autres débiteurs divers	95,7	128,6
Charges comptabilisées d'avance et produits à recevoir	115,2	105,5
Dépréciations	-0,6	-0,4
Autres actifs d'assurance	263,6	257,1
TOTAL AUTRES ACTIFS	505,0	521,1
AUTRES PASSIFS		
Comptes exigibles après encaissement	178,0	220,3
Opérations sur titres	88,7	108,6
Dépôts de garantie reçus ⁽²⁾	49,3	53,9
Charges à payer sur engagements sociaux	157,5	143,6
Autres créditeurs divers	297,7	334,8
Charges à payer et produits constatés d'avance	332,4	238,4
Autres passifs d'assurance	6,1	5,6
TOTAL AUTRES PASSIFS	1 109,7	1 105,2

(1) Il s'agit essentiellement de dépôts de garantie versés sur instruments financiers.

(2) Il s'agit essentiellement de dépôts de garantie reçus sur instruments financiers.

NOTE 14 Immobilisations

(en millions d'euros)	Valeur brute au 31/12/2010	Acquisitions	Cessions	Variation de périmètre et reclassements
Immobilisations incorporelles				
Logiciels créés	224,9	28,0	-	-0,6
Logiciels acquis	87,2	1,0	-	0,6
Autres immobilisations incorporelles	28,4	1,8	-	90,3 ⁽¹⁾
SOUS-TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	340,5	30,8	-	90,3
Immobilisations corporelles d'exploitation				
Terrains et constructions	285,9	5,8	-0,2	9,9
Equipements informatiques	138,3	4,5	-1,9	-
Autres immobilisations corporelles	472,7	37,8	-2,1	-21,4
Location simple immobilière	13,4	-	-11,7	-
Location simple mobilière	-	-	-	-
SOUS-TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES D'EXPLOITATION	910,3	48,1	-15,9	-11,5
Immeubles de placement				
Terrains et constructions	19,2	0,4	-0,1	1,0
Immobilisations en cours	-	-	-	-
SOUS-TOTAL IMMEUBLES DE PLACEMENT	19,2	0,4	-0,1	1,0
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	1 270,0	79,3	-16,0	79,8

(1) Dans le cadre du rachat de la Société Marseillaise de Crédit, la finalisation de l'allocation du prix d'acquisition a entraîné la reconnaissance, au sein des « Autres immobilisations incorporelles », de la marque (35,6 millions d'euros) et du core deposit intangible (56,1 millions d'euros). Le core deposit intangible s'amortit de manière non linéaire sur 5 ans.

Valeur brute au 31/12/2011	Cumul des amortissements et des dépréciations au 31/12/2010	Amortissements et dépréciations de l'année			Valeur nette au 31/12/2011	Valeur nette au 31/12/2010
		Dotations	Reprises	Variation de périmètre et reclassements		
252,3	-140,0	-25,3	-	0,6	87,6	84,9
88,8	-77,9	-5,0	-	0,1	6,0	9,3
120,5	-0,1	-6,5	-	-	113,9	28,3
461,6	-218,0	-36,8	-	0,7	207,5	122,5
301,4	-65,9	-9,6	0,1	0,1	226,1	220,0
140,9	-116,9	-10,3	1,6	1,8	17,1	21,4
487,0	-321,4	-31,5	1,1	11,9	147,1	151,3
1,7	-6,6	-0,3	5,3	-	0,1	6,8
-	-	-	-	-	-	-
931,0	-510,8	-51,7	8,1	13,8	390,4	399,5
20,5	-8,8	-0,8	0,1	-	11,0	10,4
-	-	-	-	-	-	-
20,5	-8,8	-0,8	0,1	-	11,0	10,4
1 413,1	-737,6	-89,3	8,2	14,5	608,9	532,4

NOTE 15 Ecart d'acquisition

(en millions d'euros)

Valeur brute au 31/12/2010	564,7
Acquisitions et autres augmentations	-
Cessions et autres diminutions	-56,7
VALEUR BRUTE AU 31/12/2011	508,0
Dépréciations au 31/12/2010	-
Pertes de valeur	-
DEPRECIATIONS AU 31/12/2011	-
Valeur nette au 31/12/2010	564,7
VALEUR NETTE AU 31/12/2011	508,0

Principaux écarts d'acquisition nets au 31 décembre 2011

(en millions d'euros)

Banque Courtois	10,2
Banque Laydernier	12,8
Banque Kolb	22,3
Banque Tarneaud	3,3
Société Marseillaise de Crédit	454,2 ⁽¹⁾
Agences Fortis	5,2
VALEUR NETTE AU 31/12/2011	508,0

(1) L'écart d'acquisition définitif constaté dans les comptes consolidés du Groupe au titre de la Société Marseillaise de Crédit est présenté ci-après :

(en millions d'euros)

Prix d'acquisition	872,0
Juste valeur de l'actif net acquis	417,8
ECART D'ACQUISITION	454,2

En date d'acquisition, les actifs et passifs identifiables de la Société Marseillaise de Crédit ont été comptabilisés en juste valeur :

ACTIF

(en millions d'euros)

	21/09/2010
Créances sur établissements de crédit	581,3
Créances sur la clientèle	2 612,5
Autres actifs courants	445,3
Immobilisations	200,1
Autres	70,9
TOTAL ACTIF	3 910,1

PASSIF

(en millions d'euros)

	21/09/2010
Dettes envers les établissements de crédit	12,3
Comptes débiteurs - clientèle	3 279,6
Autres	200,4
Fonds propres	417,8
TOTAL PASSIF	3 910,1

NOTE 16 Provisions et dépréciations

Dépréciations

(en millions d'euros)	Notes	Stock au 31/12/2010	Dotations	Reprises disponibles	Reprises utilisées	Autres	Stock au 31/12/2011
Etablissements de crédit	8	0,5	-	-	-	-	0,5
Crédits à la clientèle	9	980,9	326,8	-196,5	-104,4	-1,3	1 005,5
Groupes d'actifs homogènes	9	46,9	19,0	-	-	-	65,9
Location-financement et assimilés	10	29,4	28,3	-21,1	-4,8	-	31,8
Actifs disponibles à la vente ⁽¹⁾	7	28,4	1,0	-	-6,5	-0,5	22,4
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	11	2,0	-	-	-	-	2,0
Immobilisations	14	1,3	-	-	-0,1	0,6	1,8
Autres		0,4	0,3	-0,1	-	-	0,6
TOTAL DES DEPRECIATIONS		1 089,8	375,4	-217,7	-115,8	-1,2	1 130,5

(1) Dont reprises nettes impactant le risque de contrepartie : 6,1 millions d'euros.

Provisions

(en millions d'euros)	Stock au 31/12/2010	Dotations	Reprises disponibles	Reprises utilisées	Effet d'actualisation	Autres	Stock au 31/12/2011
Provisions pour avantages post-emploi	51,0	9,6	-0,3	-12,1	-	5,1	53,3
Provisions pour avantages long terme	36,4	8,2	-1,4	-5,5	-	-0,1	37,6
Provisions pour indemnités de fin de contrat de travail	5,8	4,9	-1,2	-1,5	-	0,1	8,1
Provisions pour autres engagements sociaux	-	-	-	-	-	-	-
Provisions pour risques immobiliers ⁽²⁾	0,4	-	-0,1	-	-	-	0,3
Provisions pour litiges ⁽³⁾	14,3	6,2	-2,7	-0,8	0,1	-	17,1
Provisions sur engagements hors bilan avec les établissements de crédit	-	-	-	-	-	-	-
Provisions sur engagements hors bilan avec la clientèle	42,5	50,6	-22,1	-	-	-	71,0
Provisions fiscales	9,5	4,1	-0,5	-5,9	-	-	7,2
Autres provisions ⁽³⁾	29,2	1,1	-3,9 ⁽⁴⁾	-1,8	-	0,2	24,8 ⁽⁵⁾
TOTAL DES PROVISIONS	189,1	84,7	-32,2	-27,6	0,1	5,3	219,4

(2) Les provisions pour risques immobiliers couvrent des pertes à terminaison relatives aux prises de participation dans des programmes immobiliers.

(3) Dont dotations nettes relatives au coût net du risque : 3,3 millions d'euros.

(4) Dont reprises nettes au titre de la provision épargne-logement : 3,7 millions d'euros.

(5) Le stock de provision épargne-logement s'élève à 15,8 millions d'euros au 31 décembre 2011 (cf note 20).

NOTE 17 Dettes envers les établissements de crédit

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Comptes à vue	282,4	219,8
Comptes et emprunts au jour le jour	216,3	863,3
Valeurs données en pension au jour le jour	-	-
Titres donnés en pension au jour le jour	-	-
Dettes rattachées	0,1	0,2
TOTAL DES DETTES A VUE	498,8	1 083,3
Comptes et emprunts à terme	6 021,5	2 268,6
Valeurs données en pension à terme	-	-
Titres donnés en pension à terme	-	-
Dettes rattachées	9,6	11,2
TOTAL DES DETTES A TERME	6 031,1	2 279,8
Réévaluation des éléments couverts	77,6	54,9
TOTAL	6 607,5	3 418,0
Juste valeur des dettes envers les établissements de crédit	6 599,8	3 418,7

Il faut noter par ailleurs qu'au 31 décembre 2011, sur le total des dettes envers les établissements de crédit, 4 541,7 millions d'euros représentent des opérations avec le Groupe Société Générale contre 2 182,9 millions d'euros au 31 décembre 2010.

NOTE 18 Dettes envers la clientèle

(en millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Comptes d'épargne à régime spécial à vue	7 681,3	6 946,7
Comptes d'épargne à régime spécial à terme	1 938,7	1 949,8
Comptes à vue et au jour le jour	14 570,6	13 883,7
<i>Sociétés et entrepreneurs individuels</i>	8 625,9	8 219,9
<i>Particuliers</i>	5 212,3	5 090,7
<i>Clientèle financière</i>	16,7	13,7
<i>Autres ⁽¹⁾</i>	715,7	559,4
Comptes à terme	2 550,0	1 079,1
<i>Sociétés et entrepreneurs individuels</i>	2 309,8	919,1
<i>Particuliers</i>	144,0	90,8
<i>Clientèle financière</i>	6,0	4,3
<i>Autres ⁽²⁾</i>	90,2	65,0
Valeurs données en pension livrée à terme	-	-
Titres donnés en pension livrée au jour le jour	190,9	188,0
Titres donnés en pension livrée à terme	657,4	156,2
Dettes rattachées	124,3	75,8
Dépôts de garantie	3,5	2,8
TOTAL	27 716,7	24 282,1
Juste valeur des dettes envers la clientèle	27 716,6	24 282,0

(1) Dont 74,7 millions d'euros liés aux gouvernements et administrations centrales.

(2) Dont 18,0 millions d'euros liés aux gouvernements et administrations centrales.

NOTE 19 Dettes représentées par un titre

(en millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Bons de caisse et bons d'épargne	12,5	16,5
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	7 189,6	8 044,6
Emprunts obligataires	1 504,9	150,0
Dettes rattachées	42,0	30,3
SOUS-TOTAL	8 749,0	8 241,4
Réévaluation des éléments couverts	-	0,1
TOTAL	8 749,0	8 241,5
Juste valeur des dettes représentées par un titre	8 811,7	8 280,6

NOTE 20 Comptes et plans d'épargne-logement

A. Encours de dépôts collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(en millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Plans d'épargne-logement (PEL)		
Ancienneté de moins de 4 ans	628,3	329,5
Ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	575,8	697,9
Ancienneté de plus de 10 ans	428,3	571,2
SOUS-TOTAL	1 632,4	1 598,6
Comptes d'épargne-logement (CEL)	302,4	301,2
TOTAL	1 934,8	1 899,8

B. Encours de crédits à l'habitat octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(en millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Ancienneté de moins de 4 ans	31,0	38,8
Ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	9,2	10,9
Ancienneté de plus de 10 ans	3,0	3,3
TOTAL	43,2	53,0

C. Provisions sur engagements liés aux comptes et plans d'épargne-logement ⁽¹⁾

(en millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Plans d'épargne-logement		
Ancienneté de moins de 4 ans	-	-
Ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	4,0	6,4
Ancienneté de plus de 10 ans	10,6	11,7
SOUS-TOTAL	14,6	18,1
Comptes d'épargne-logement	-	-
Prêts tirés	1,2	1,4
TOTAL	15,8	19,5

(1) Ces provisions sont comptabilisées dans les provisions pour risques et charges (cf note 16).

D. Modalités de détermination des paramètres d'évaluation des provisions

Les paramètres d'estimation des comportements futurs des clients résultent d'observations historiques de longue période (entre 10 et 15 années). La valeur des paramètres ainsi déterminée peut être ajustée en cas de changement de réglementation dès lors que ce dernier peut remettre en question la capacité prédictive des données passées pour déterminer les comportements futurs des clients.

Les valeurs des différents paramètres de marché utilisés, notamment les taux d'intérêt et les marges,

sont déterminées à partir des données observables et représentent, à date d'évaluation, la meilleure estimation retenue par le Crédit du Nord des niveaux futurs de ces éléments pour les périodes concernées, en cohérence avec la politique de gestion des risques de taux d'intérêt de la banque de détail.

Les taux d'actualisation retenus sont déduits de la courbe des swaps zéro coupon contre Euribor à la date d'évaluation, moyennés sur une période de douze mois.

NOTE 21 Avantages au personnel

A. Régimes postérieurs à l'emploi à cotisations définies

Les régimes à cotisations définies sont ceux pour lesquels l'obligation du Groupe se limite uniquement au versement d'une cotisation, mais ne comportent aucun engagement de la société sur le niveau des prestations fournies.

Les principaux régimes de retraite à cotisations définies dont bénéficient les salariés du Groupe sont situés en France. Ils regroupent notamment l'assurance vieillesse

obligatoire et les régimes de retraites nationaux AGIRC et ARRCO, l'abondement au PERCO et les régimes multi-employeurs.

Les charges sur ces régimes sont de 63,3 millions d'euros au 31 décembre 2011, contre 58,1 millions d'euros au 31 décembre 2010.

B. Régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies et autres avantages à long terme

B1. Réconciliation des actifs et passifs inscrits au bilan

(en millions d'euros)	31/12/2011				31/12/2010			
	Postérieurs à l'emploi		Autres avantages à long terme	Total des régimes	Postérieurs à l'emploi		Autres avantages à long terme	Total des régimes
	Régimes de retraite	Autres régimes			Régimes de retraite	Autres régimes		
Rappel des provisions comptabilisées au bilan	30,9	22,5	37,6	91,0	33,9	17,1	36,4	87,4
Rappel des actifs comptabilisés au bilan	-	-	-	-	-	-	-	-
Provision nette	30,9	22,5	37,6	91,0	33,9	17,1	36,4	87,4
VENTILATION DU SOLDE NET DU BILAN								
Valeur actualisée des engagements financés	106,2	-	-	106,2	124,4	-	-	124,4
Juste valeur des actifs de financement	-77,2	-	-	-77,2	-84,3	-	-	-84,3
Solde des régimes financés (A)	29,0	-	-	29,0	40,1	-	-	40,1
Valeur actualisée des engagements non financés (B)	33,2	20,3	37,6	91,1	19,4	17,2	36,4	73,0
Éléments non encore reconnus								
Coûts des services passés non comptabilisés	9,0	-	-	9,0	1,3	-	-	1,3
Pertes ou gains nets actuariels non comptabilisés	22,3	-2,2	-	20,1	24,3	0,1	-	24,4
Actifs distincts	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs des régimes affectés par le plafond sur actifs	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des éléments non encore reconnus (C)	31,3	-2,2	-	29,1	25,6	0,1	-	25,7
PROVISION NETTE (A+B-C)	30,9	22,5	37,6	91,0	33,9	17,1	36,4	87,4

Notes :

- 1- Pour les régimes de retraite postérieurs à l'emploi à prestations définies, le Groupe Crédit du Nord, conformément à la norme IAS 19, utilise la méthode des unités de crédit projetées pour le calcul de ses engagements sociaux, et amortit les écarts actuariels excédant 10 % du maximum entre la valeur de l'engagement et la valeur des actifs, sur la durée résiduelle probable d'activité des participants au régime (méthode dite du « corridor »). Le Groupe comptabilise selon un mode linéaire, sur la durée résiduelle d'acquisition des droits, le coût des services passés résultant d'une modification de régime.
- 2- Les régimes de retraite postérieurs à l'emploi comprennent des régimes offrant des prestations de retraite et de pré-retraite sous forme de rentes et des régimes d'indemnités de fin de carrière. Les prestations sous forme de rentes viennent en complément des pensions de retraite versées par les régimes généraux et obligatoires. Les autres régimes postérieurs à l'emploi sont des régimes de prévoyance décès concernant trois établissements situés en France. Ils comprennent également une valorisation de l'engagement relatif au régime complémentaire de santé de la Société Marseillaise de Crédit. Les autres avantages à long terme sont des programmes de rémunération différée incluant des régimes tels que les médailles du travail ou les comptes épargne temps.
- 3- Les montants d'engagements des régimes à prestations définies ont été déterminés par des actuaires qualifiés indépendants.
- 4- Informations sur les actifs de financement :
 - seuls les indemnités de fin de carrière, les retraites surcomplémentaires et le complément bancaire sont couverts en partie par des actifs gérés par des sociétés extérieures au Groupe.
 - la juste valeur des actifs de régimes provient à hauteur de 18,6 % d'obligations, 61,1 % d'actions et 20,3 % de fonds monétaires.
- 5- D'une manière générale, les taux de rendement attendus des actifs du régime sont calculés en pondérant les rendements anticipés susceptibles d'être dégagés sur chacune des catégories d'actifs par leurs poids respectifs dans la juste valeur de l'actif.
- 6- Les prestations devant être versées aux régimes postérieurs à l'emploi en 2012 sont estimées à 14,3 millions d'euros.

Le rendement réel sur les actifs du régime et les actifs distincts a été :

<i>(en pourcentage de l'élément mesuré)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Actifs des régimes	-6,1	15,0
Actifs distincts	-	-

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Actifs des régimes	-5,2	10,2
Actifs distincts	-	-

B2. Charges actuarielles des régimes

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011				31/12/2010			
	Postérieurs à l'emploi		Autres avantages à long terme	Total des régimes	Postérieurs à l'emploi		Autres avantages à long terme	Total des régimes
	Régimes de retraite	Autres régimes			Régimes de retraite	Autres régimes		
Coût des services rendus de l'année y compris charges sociales	5,7	0,4	4,2	10,3	4,8	0,3	4,3	9,4
Cotisations salariales	-	-	-	-	-	-	-	-
Coût financier	5,1	0,9	1,3	7,3	5,4	0,9	1,4	7,7
Rendement attendu des actifs des régimes	-5,2	-	-	-5,2	-4,4	-	-	-4,4
Rendement attendu des actifs distincts	-	-	-	-	-	-	-	-
Amortissement du coût des services passés	0,8	-	1,2	2,0	0,1	-	-	0,1
Amortissement des écarts actuariels	1,8	-	0,1	1,9	0,9	-	3,5	4,4
Modifications du périmètre de consolidation et autres ajustements de la période	-	-	-	-	-0,2	-	-2,1	-2,3
Liquidation de régime	-	-	-	-	-	-	-	-
CHARGES NETTES PORTEES AU COMPTE DE RESULTAT	8,2	1,3	6,8	16,3	6,6	1,2	7,1	14,9

B3. Variations des passifs nets des régimes postérieurs à l'emploi comptabilisés au bilan

B3a. Variations de la valeur actuelle des obligations

	2011			2010		
	Régimes de retraite	Autres régimes	Total post-emploi	Régimes de retraite	Autres régimes	Total post-emploi
<i>(en millions d'euros)</i>						
VALEUR AU 1^{er} JANVIER	143,8	17,2	161,0	124,6	16,4	141,0
Coût des services rendus au cours de la période y compris charges sociales	5,7	0,4	6,1	4,8	0,3	5,1
Coût financier	5,1	0,9	6,0	5,4	0,9	6,3
Cotisations salariales	-	-	-	-	-	-
Ecart actuariels générés dans l'exercice	-10,5	-2,3	-12,8	10,0	0,3	10,3
Conversion en devises	-	-	-	-	-	-
Prestations servies	-13,1	-1,2	-14,3	-17,9	-0,7	-18,6
Coût des services passés générés dans l'exercice	8,4	-	8,4	0,4	-	0,4
Modifications du périmètre de consolidation	-	-	-	16,6	-	16,6
Transferts, réductions et autres ajustements de la période	-	5,3	5,3	-0,1	-	-0,1
VALEUR AU 31 DECEMBRE	139,4	20,3	159,7	143,8	17,2	161,0

B3b. Variations de la juste valeur des actifs du régime et des actifs distincts

	2011			2010		
	Régimes de retraite	Autres régimes	Total post-emploi	Régimes de retraite	Autres régimes	Total post-emploi
<i>(en millions d'euros)</i>						
VALEUR AU 1^{er} JANVIER	84,3	-	84,3	68,2	-	68,2
Rendement attendu des actifs de régime	5,2	-	5,2	4,4	-	4,4
Rendement attendu des actifs distincts	-	-	-	-	-	-
Ecart actuariels générés dans l'exercice	-10,4	-	-10,4	5,8	-	5,8
Conversion en devises	-	-	-	-	-	-
Cotisations salariales	-	-	-	-	-	-
Cotisations patronales	0,3	-	0,3	5,2	-	5,2
Prestations servies	-2,2	-	-2,2	-6,1	-	-6,1
Modifications du périmètre de consolidation	-	-	-	7,0	-	7,0
Transferts, réductions et autres ajustements de la période	-	-	-	-0,2	-	-0,2
VALEUR AU 31 DECEMBRE	77,2	-	77,2	84,3	-	84,3

B4. Principales hypothèses actuarielles utilisées pour les régimes postérieurs à l'emploi

	2011	2010
Rendement attendu des actifs (des régimes et distincts) de financement	6,6 %	6,6 %
Taux de croissance des masses salariales (y compris inflation)	3,5 %	3,5 %

Le taux de rendement attendu des actifs (des régimes et distincts) de financement est de 6,6 % depuis 2005. L'amplitude des taux de rendement attendu des actifs est liée à la composition des actifs.

Le taux d'actualisation utilisé est fonction de la durée de chacun des régimes (2,9 % à 3 ans / 3,5 % à 5 ans / 4,6 % à 10 ans / 5,0 % à 15 ans et 5,1 % à 20 ans).

La durée de vie d'activité moyenne est déterminée individuellement par avantage pour chaque entité du Groupe et est calculée en tenant compte des hypothèses de taux de rotation.

Le taux d'inflation est fonction de la durée de chacun des régimes (1,9 % à 3 ans / 1,9 % à 5 ans / 1,9 % à 6 ans et plus).

B5. Analyse des sensibilités des engagements des régimes postérieurs à l'emploi aux variations des principales hypothèses actuarielles

(en pourcentage de l'élément mesuré)	2011		2010	
	Régime de retraite	Autres régimes	Régime de retraite	Autres régimes
Variation de +1 % du taux d'escompte				
Impact sur la valeur actualisée des engagements au 31 décembre	-6,9 %	-13,0 %	-7,2 %	-14,2 %
Impact sur le total net des charges des régimes	-10,6 %	-24,1 %	-12,3 %	-25,3 %
Variation de +1 % du rendement attendu des actifs (du régime et distincts) de financement				
Impact sur les actifs du régime au 31 décembre	1,0 %	-	1,0 %	-
Impact sur le total net des charges des régimes	-21,4 %	-	-28,4 %	-
Variation de +1 % du taux de croissance net d'inflation des masses salariales				
Impact sur la valeur actualisée des engagements au 31 décembre	7,9 %	17,1 %	8,1 %	18,7 %
Impact sur le total net des charges des régimes	14,2 %	35,4 %	16,3 %	37,4 %

B6. Ajustements liés à l'expérience au titre des régimes de retraite à prestations définies

(en millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Valeur actualisée de l'obligation	139,4	143,8
Juste valeur des actifs de régime	77,2	84,3
Déficit / (négatif : excédent)	62,2	59,5
Ajustements des passifs du régime liés à l'expérience	-0,4	-0,6 ⁽¹⁾
Ajustements des actifs du régime liés à l'expérience	-10,4	5,8

(1) Montant modifié par rapport à la publication du 31 décembre 2010.

NOTE 22 Dettes subordonnées

(en millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Titres participatifs	-	-
Titres subordonnés remboursables	631,0	441,0
Titres subordonnés à durée indéterminée	-	-
Dettes rattachées	6,4	5,8
Réévaluation des éléments couverts	32,9	27,5
TOTAL	670,3	474,3
Juste valeur des dettes subordonnées	625,8	443,0

Echéancement des titres subordonnés remboursables

	2012	2013	2014	2015	2016	Autres	Encours 31/12/2011	Encours 31/12/2010
Dettes subordonnées	-	-	-	100,0	115,0	416,0	631,0	441,0

NOTE 23 Activités d'assurance

Provisions techniques des entreprises d'assurance

(en millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Provisions techniques des contrats d'assurance en unités de compte	914,9	1 061,4
Provisions techniques des autres contrats d'assurance vie	3 515,8	3 116,0
Provisions techniques des contrats d'assurance non-vie	3,1	2,5
TOTAL	4 433,8	4 179,9
Provision pour participation aux bénéfices différée ⁽¹⁾	48,7	72,0
Part des réassureurs	-244,9	-238,2
Provisions techniques (y compris participation aux bénéfices différée) nettes de la part des réassureurs	4 237,6	4 013,7

(1) Dont 48,8 millions d'euros de provision pour participation aux bénéfices différée passive sur actifs en juste valeur par capitaux propres au 31 décembre 2011 (contre un montant de 72,1 millions d'euros au 31 décembre 2010) et 0,1 million d'euros de provision pour participation aux bénéfices différée active sur actifs en juste valeur par résultat au 31 décembre 2011 (contre un montant de 0,1 million d'euros au 31 décembre 2010).

Tableau de variation des provisions techniques des entreprises d'assurance

<i>(en millions d'euros)</i>	Provisions techniques des contrats en unités de compte	Provisions techniques des autres contrats d'assurance vie	Provisions techniques des contrats d'assurance non-vie
PROVISIONS D'OUVERTURE AU 01/01/2011	1 061,4	3 116,0	2,5
Charge des provisions d'assurance	-110,0	438,2	0,6
Revalorisation des contrats en unités de compte	-89,4	-	-
Chargements prélevés sur les contrats en unités de compte	9,8	-	-
Transferts et arbitrages	43,1	-42,5	-
Entrées de portefeuilles	-	-	-
Participation aux résultats	-	4,1	-
Autres	-	-	-
PROVISIONS DE CLOTURE AU 31/12/2011 (HORS PARTICIPATION AUX BENEFICES DIFFEREE)	914,9	3 515,8	3,1

Conformément aux normes IFRS et aux principes du Groupe, le Liability Adequacy Test (LAT) sur la suffisance des passifs a été réalisé au 31 décembre 2011. Ce test a pour objectif de vérifier que les passifs d'assurance comptabilisés sont suffisants, en utilisant les estimations actuelles de flux de trésorerie futurs générés par les contrats d'assurance. Il s'effectue sur la base de modèles stochastiques cohérents avec une approche de type Market Consistent Embedded Value.

Placements nets des entreprises d'assurance ⁽²⁾

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Actifs financiers à la juste valeur sur option par le résultat		
Instrument de dettes	119,2	126,3
<i>Effets publics et valeurs assimilées</i>	-	-
<i>Obligations et autres instruments de dettes</i>	119,2	126,3
Instrument de capitaux propres	1 007,8	1 162,3
Prêts et créances sur établissements de crédit	-	-
Actifs financiers disponibles à la vente		
Instrument de dettes	3 417,5	3 062,4
<i>Effets publics et valeurs assimilées</i>	464,2	285,5
<i>Obligations et autres instruments de dettes</i>	2 953,3	2 776,9
Instrument de capitaux propres	42,0	50,0
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	-
Placements immobiliers	-	-
TOTAL	4 586,5	4 401,0

⁽²⁾ Ce tableau présente les placements nets des entreprises d'assurance avant élimination des opérations intra-groupe.

Résultat technique des entreprises d'assurance

(en millions d'euros)	2011	2010
Primes	705,8	630,1
Charges de prestations (y compris variations de provisions)	-588,6	-641,7
Produits nets des placements	-54,9	67,2
Autres produits (charges) nets techniques	-31,8	-28,8
CONTRIBUTION AU RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT ELIMINATION DES OPERATIONS INTRA-GROUPE	30,5	26,8
Elimination des opérations intra-groupe	-1,5	-1,5
CONTRIBUTION AU RESULTAT D'EXPLOITATION APRES ELIMINATION DES OPERATIONS INTRA-GROUPE	29,0	25,3

Produits nets de commissions ⁽³⁾

(en millions d'euros)	2011	2010
Commissions et honoraires reçus		
Chargements d'acquisition	14,3	13,7
Chargements de gestion	40,4	37,6
Autres	-	0,2
Commissions et honoraires payés		
Chargements d'acquisition	-12,9	-11,4
Chargements de gestion	-12,9	-11,8
Autres	-2,2	-2,0
TOTAL DES COMMISSIONS ET HONORAIRES	26,7	26,3

⁽³⁾ Ce tableau présente la contribution des commissions avant élimination des opérations intra-groupe.

NOTE 24 Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

(en millions d'euros)	31/12/2011	Période	31/12/2010
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			
Ecart de conversion	-	-	-
Ecart de réévaluation de la période			
Recyclage en résultat			
Réévaluation des actifs disponibles à la vente ⁽¹⁾	-1,9	-78,4	76,5
Ecart de réévaluation de la période		-81,6	
Recyclage en résultat		3,2	
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	-	-	-
Ecart de réévaluation de la période			
Recyclage en résultat			
Montants transférés dans la valeur de l'élément couvert			
Quote-part de gains ou pertes latents ou différés sur entités mises en équivalence	-	-	-
Impôts	22,0	20,7	1,3
TOTAL	20,1	-57,7	77,8
Participations ne donnant pas le contrôle	1,0	-0,4	1,4
PART DU GROUPE	19,1	-57,3	76,4

(en millions d'euros)	31/12/2011			31/12/2010		
	Brut	Impôt	Net d'impôt	Brut	Impôt	Net d'impôt
Ecart de conversion	-	-	-	-	-	-
Réévaluation des actifs disponibles à la vente	-1,9	22,0	20,1	76,5	1,3	77,8
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	-	-	-	-	-	-
Quote-part de gains ou pertes latents ou différés sur entités mises en équivalence	-	-	-	-	-	-
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-1,9	22,0	20,1	76,5	1,3	77,8
Participations ne donnant pas le contrôle	1,0	-	1,0	1,4	-	1,4
PART DU GROUPE	-2,9	22,0	19,1	75,1	1,3	76,4

(1) La décomposition des écarts de réévaluation des actifs disponibles à la vente se présente comme suit :

(en millions d'euros)	Plus-values latentes	Moins-values latentes	Réévaluation nette
Gains et pertes latents sur instruments de capitaux propres disponibles à la vente	73,0	-	73,0
Gains et pertes latents sur instruments de dettes disponibles à la vente	3,7	-73,2	-69,5
Gains et pertes latents sur actifs reclassés en prêts et créances	-	-	-
Gains et pertes latents des sociétés d'assurance	111,1	-116,5	-5,4
<i>dont sur instruments de capitaux propres disponibles à la vente</i>	0,1	-3,3	-3,2
<i>dont sur instruments de dettes disponibles à la vente et actifs reclassés en prêts et créances</i>	111,0	-64,4	46,6
<i>dont participation aux bénéfices différés</i>	-	-48,8	-48,8
TOTAL	187,8	-189,7	-1,9

NOTE 25 Echéances par durée restant à courir

Echéances contractuelles des passifs financiers ⁽¹⁾

Au 31/12/2011 (en millions d'euros)	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Durée indéterminée	Total
Banques centrales	-	-	-	-	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat hors dérivés	321,3	10,9	915,5	130,6	-	1 378,3
Dettes envers les établissements de crédit	1 382,8	517,7	4 140,2	566,8	-	6 607,5
Dettes envers la clientèle	8 544,6	2 008,5	7 103,2	9 865,7	194,7	27 716,7
Dettes représentées par un titre	3 338,1	3 596,4	1 191,1	623,4	-	8 749,0
Dettes subordonnées	39,3	-	215,0	416,0	-	670,3
TOTAL RESSOURCES	13 626,1	6 133,5	13 565,0	11 602,5	194,7	45 121,8
Engagements de financement donnés	226,5	1 591,5	1 458,5	481,9	395,4	4 153,8
Engagements de garanties donnés	320,4	377,9	704,5	1 265,6	649,0	3 317,4
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES	546,9	1 969,4	2 163,0	1 747,5	1 044,4	7 471,2

(1) Les montants présentés sont les montants contractuels hors intérêts provisionnels.

Provisions techniques des entreprises d'assurance ⁽²⁾

Au 31/12/2011 (en millions d'euros)	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Durée indéterminée	Total
Provisions techniques des entreprises d'assurance	49,2	-	-	4 433,4	-	4 482,6

(2) Echéancement des montants comptables.

Echéances notionnelles des engagements sur instruments financiers dérivés ⁽³⁾

Au 31/12/2011 (en millions d'euros)	De 0 à 1 an		De 1 à 5 ans		Plus de 5 ans		Total	
	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif
Instruments de taux d'intérêt								
Instruments fermes								
Swaps	9 214,1	9 213,6	16 458,9	16 458,9	9 915,1	9 915,4	35 588,1	35 587,9
FRA	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments conditionnels								
Caps, Floors, Collars	963,0	122,9	2 374,2	777,1	58,6	54,2	3 395,8	954,2
Instruments de change								
Options de change	248,5	248,5	5,1	5,1	-	-	253,6	253,6
Autres instruments financiers à terme								
Autres instruments à terme	-	-	-	-	-	-	-	-

(3) Ces éléments sont présentés en fonction des échéances comptables des instruments financiers.

NOTE 26 Engagements

A. Engagements de financement et de garantie donnés ou reçus

(en millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
ENGAGEMENTS DONNES		
Engagements de financement		
En faveur d'établissements de crédit	115,0	170,0
En faveur de la clientèle	4 038,8	4 303,4
Engagements de garantie		
Donnés aux établissements de crédit	208,2	170,0
Donnés à la clientèle	3 109,2	3 213,4
Donnés de l'activité d'assurance	202,1	263,5
Autres	8 385,5	4 152,4
ENGAGEMENTS RECUS		
Engagements de financement		
Reçus d'établissements de crédit	796,0	1 921,8
Engagements de garantie		
Reçus d'établissements de crédit	15 959,1	11 085,9
Reçus de l'activité d'assurance	239,8	205,2
Autres ⁽¹⁾	53,1	90,1

(1) Dont 53,1 millions d'euros d'engagements de garantie reçus des administrations publiques et des collectivités locales au 31 décembre 2011 contre 90,1 millions d'euros au 31 décembre 2010.

Au 31 décembre 2011, les engagements de financement ou de garantie donnés au Groupe Société Générale s'élèvent à 4 835,4 millions d'euros contre 1 522,5 millions d'euros au 31 décembre 2010.

Les engagements de financement ou de garantie reçus du Groupe Société Générale s'élèvent à 4 100,8 millions d'euros contre 340,1 millions d'euros au 31 décembre 2010.

B. Opérations sur titres et opérations de change

(en millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Opérations sur titres		
Titres à recevoir	4,3	5,6
Titres à livrer	16,9	80,5
Opérations de change		
Monnaies à recevoir	5 288,5	6 129,6
Monnaies à livrer	5 290,1	6 125,6

Au 31 décembre 2011, les titres et monnaies à recevoir du Groupe Société Générale s'élèvent à 885,2 millions d'euros. Les titres et monnaies à livrer au Groupe Société Générale s'élèvent à 897,9 millions d'euros.

Au 31 décembre 2010, les titres et monnaies à recevoir du Groupe Société Générale s'élevaient à 501,8 millions d'euros. Les titres et monnaies à livrer au Groupe Société Générale s'élevaient à 584,1 millions d'euros.

C. Instruments financiers dérivés

(en millions d'euros)	31/12/2011		31/12/2010	
	Actif	Passif	Actif	Passif
INSTRUMENTS DE TRANSACTION				
Instruments de taux d'intérêt				
Instruments fermes				
<i>Swaps</i>	14 586,1	14 585,9	9 497,1	9 496,9
<i>FRA</i>	-	-	-	-
Instruments conditionnels				
<i>Options de gré à gré</i>	-	-	-	-
<i>Caps, floors, collars</i>	1 374,8	954,2	1 181,5	726,2
Instruments de change				
Options de change	253,6	253,6	96,5	96,5
Autres instruments financiers à terme				
Instruments sur marchés organisés	-	-	-	-
SOUS-TOTAL INSTRUMENTS DE TRANSACTION	16 214,5	15 793,7	10 775,1	10 319,6
INSTRUMENTS DE COUVERTURE DE JUSTE VALEUR ⁽²⁾				
Instruments de taux d'intérêts				
Instruments fermes				
<i>Swaps</i>	21 002,0	21 002,0	16 597,4	16 597,4
Instruments conditionnels				
<i>Caps, floors, collars</i>	2 021,0	-	2 345,0	-
SOUS-TOTAL INSTRUMENTS DE COUVERTURE	23 023,0	21 002,0	18 942,4	16 597,4
TOTAL	39 237,5	36 795,7	29 717,5	26 917,0

(2) Y compris dérivés de macrocouverture en juste valeur par résultat.

Au 31 décembre 2011, les engagements de ce type avec le Groupe Société Générale s'élèvent à 34 439,6 millions d'euros contre 25 235,4 millions d'euros au 31 décembre 2010.

Conformément à la réglementation, les opérations traitées pour compte et sur ordre de la clientèle sont classées en catégorie « transaction », alors que leur éventuelle couverture est classée en « couverture de juste valeur par résultat ».

NOTE 27 Opérations en devises

(en millions d'euros)	31/12/2011				31/12/2010			
	Actif	Passif	Devises à recevoir	Devises à livrer	Actif	Passif	Devises à recevoir	Devises à livrer
Euro	54 274,1	54 262,7	2 116,6	2 134,5	45 172,3	44 739,2	2 123,5	2 552,4
Franc suisse	354,4	167,8	375,9	561,6	248,7	293,9	205,9	170,5
Livre sterling	55,7	22,1	504,1	530,1	146,6	293,3	329,6	177,9
Dollar	426,3	680,2	1 854,4	1 662,0	598,0	968,7	2 477,9	2 103,7
Yen	7,2	2,2	22,7	20,0	16,6	6,5	316,6	326,2
Autres devises	40,0	22,7	414,8	381,9	154,2	34,8	676,1	794,9
TOTAL	55 157,7	55 157,7	5 288,5	5 290,1	46 336,4	46 336,4	6 129,6	6 125,6

NOTE 28 Produits et charges d'intérêts

(en millions d'euros)	2011	2010
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES SUR		
Opérations avec les établissements de crédit	79,8	57,3
Opérations avec la clientèle	1 285,6	1 069,8
Opérations sur instruments financiers	402,9	331,6
<i>Actifs financiers disponibles à la vente</i>	185,5	141,4
<i>Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance</i>	0,9	0,8
<i>Prêts de titres</i>	-	-
<i>Dérivés de couverture</i>	216,5	189,4
Opérations de location-financement	155,2	150,3
<i>Location-financement immobilier</i>	80,6	74,3
<i>Location-financement mobilier</i>	74,6	76,0
Autres intérêts et produits assimilés	-	-
SOUS-TOTAL	1 923,5	1 609,0
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES SUR		
Opérations avec les établissements de crédit	-66,5	-72,5
Opérations avec la clientèle	-337,3	-262,8
Opérations sur instruments financiers	-352,2	-319,0
<i>Dettes représentées par des titres</i>	-152,8	-80,6
<i>Dettes subordonnées et convertibles</i>	-26,1	-23,5
<i>Emprunts de titres</i>	-	-
<i>Dérivés de couverture</i>	-173,3	-214,9
Opérations de location-financement	-63,2	-59,3
<i>Location-financement immobilier</i>	-58,5	-54,7
<i>Location-financement mobilier</i>	-4,7	-4,6
Autres intérêts et charges assimilées	-0,1	-0,1
SOUS-TOTAL	-819,3	-713,7
TOTAL INTERETS ET RESULTATS ASSIMILES	1 104,2	895,3

(en millions d'euros)	2011	2010
PRODUITS (CHARGES) NETS (NETTES) SUR		
Opérations avec les établissements de crédit	13,3	-15,2
Opérations avec la clientèle	948,3	807,0
<i>Crédits de trésorerie</i>	134,9	130,6
<i>Crédits à l'exportation</i>	1,8	1,3
<i>Crédits à l'équipement</i>	197,1	156,3
<i>Crédits à l'habitat</i>	686,7	553,4
<i>Autres</i>	-72,2	-34,6
Opérations sur instruments financiers	50,7	12,6
Opérations de location-financement	92,0	91,0
Autres	-0,1	-0,1
TOTAL INTERETS ET RESULTATS ASSIMILES	1 104,2	895,3

NOTE 29 Produits et charges de commissions

(en millions d'euros)	2011	2010
PRODUITS DE COMMISSIONS		
Opérations avec les établissements de crédit	-	-
Opérations avec la clientèle	285,5	249,4
Opérations sur titres	5,9	4,6
Opérations de change et sur instruments financiers dérivés	2,4	2,0
Engagements de financement et de garantie	29,2	24,0
Prestations de services	633,4	585,6
Autres	-	-
SOUS-TOTAL	956,4	865,6
CHARGES DE COMMISSIONS		
Opérations avec les établissements de crédit	-0,9	-0,8
Opérations sur titres	-5,7	-4,3
Opérations de change et sur instruments financiers dérivés	-0,1	-0,1
Engagements de financement et de garantie	-1,4	-1,0
Autres	-132,3	-118,5
SOUS-TOTAL	-140,4	-124,7
TOTAL COMMISSIONS NETTES	816,0	740,9

Ces produits et charges de commissions incluent :

- les produits de commissions hors TIE* liés aux instruments financiers qui ne sont pas comptabilisés en juste valeur par résultat	314,8	273,4
- les produits de commissions relatifs aux activités de fiducie ou activités analogues	140,3	143,0
- les charges de commissions hors TIE* liées aux instruments financiers qui ne sont pas comptabilisés en juste valeur par résultat	-1,4	-1,0
- les charges de commissions relatives aux activités de fiducie ou activités analogues	-19,3	-16,5

* Taux d'Intérêt Effectif

NOTE 30 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

(en millions d'euros)	2011	2010
Résultat net sur actifs financiers non dérivés de transaction	3,6	3,0
Résultat net sur actifs financiers à la juste valeur sur option	3,2	1,3
Résultat net sur passifs financiers non dérivés de transaction	-	-
Résultat net sur passifs financiers à la juste valeur sur option ⁽¹⁾	-25,0	-13,9
Résultat sur instruments financiers dérivés de transaction	5,1	2,6
Résultat net sur instruments de couverture en juste valeur	370,7	-52,7
Réévaluation des éléments couverts attribuable aux risques couverts	-371,5	45,4
Part inefficace de la couverture de flux de trésorerie	-	-
Résultat net sur opérations de change	12,3	12,0
TOTAL	-1,6	-2,3

(1) Y compris un produit de 12,1 millions d'euros lié à l'écartement des spreads de crédit dans la réévaluation des passifs financiers du Groupe au 31 décembre 2011 (contre un produit de 5,3 millions d'euros au 31 décembre 2010).

Le résultat net sur les actifs et les passifs financiers à la juste valeur par résultat est déterminé à l'aide de techniques d'évaluation basées sur des paramètres observables.

Le résultat de cette marge n'est donc pas impacté par la variation de juste valeur d'instruments initialement valorisés à l'aide de paramètres de valorisation non basés sur des données de marché.

NOTE 31 Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

(en millions d'euros)	2011	2010
ACTIVITE COURANTE		
Plus-value de cession ⁽¹⁾	6,4	2,5
Moins-value de cession ⁽²⁾	-3,8	-2,8
Perte de valeur des titres à revenu variable	-	-0,3
Participation aux bénéfices différés ou non sur actifs disponibles à la vente des filiales d'assurance	-3,1	1,5
SOUS-TOTAL	-0,5	0,9
TITRES A REVENU VARIABLE DETENUS A LONG TERME		
Plus-value de cession	0,6	6,2
Moins-value de cession	-0,1	-
Perte de valeur des titres à revenu variable	-0,6	-
SOUS-TOTAL	-0,1	6,2
TOTAL	-0,6	7,1

(1) Dont 4,8 millions d'euros au titre des activités d'assurance au 31 décembre 2011 contre 1,4 million d'euros au 31 décembre 2010.

(2) Dont -1,7 million d'euros au titre des activités d'assurance au 31 décembre 2011 contre -2,8 millions d'euros au 31 décembre 2010.

NOTE 32 Produits et charges des autres activités

(en millions d'euros)	2011	2010
PRODUITS DES AUTRES ACTIVITES		
Opérations de promotion immobilière	-	-
Activité de location immobilière ⁽¹⁾	5,6	4,9
Activité de location mobilière	1,2	1,3
Autres activités	18,3 ⁽²⁾	23,5 ⁽³⁾
SOUS-TOTAL	25,1	29,7
CHARGES DES AUTRES ACTIVITES		
Opérations de promotion immobilière	-0,2	-0,2
Activité de location immobilière	-2,2	-1,6
Activité de location mobilière	-0,1	-0,1
Autres activités	-14,5	-20,8
SOUS-TOTAL	-17,0	-22,7
TOTAL NET	8,1	7,0

(1) Dont loyers sur immeubles de placement : 2,8 millions d'euros au 31 décembre 2011 et 2,5 millions d'euros au 31 décembre 2010.

(2) Dont résultat net sur activité d'assurance : 4,2 millions d'euros au 31 décembre 2011, se décomposant en un produit de 916,5 millions d'euros et une charge de 912,3 millions d'euros.

(3) Dont résultat net sur activité d'assurance : 10,2 millions d'euros au 31 décembre 2010, se décomposant en un produit de 776,9 millions d'euros et une charge de 766,6 millions d'euros.

NOTE 33 Frais de personnel**A. Frais de personnel**

(en millions d'euros)	2011	2010
Rémunérations du personnel	-442,6	-397,5
Charges sociales et fiscales sur rémunérations	-115,1	-105,1
Charges de retraite	-66,0	-61,8
Régimes à cotisations définies	-63,3	-58,1
Régimes à prestations définies	-2,7	-3,7
Autres charges sociales et fiscales	-51,2	-49,6
Participation, intéressement et abondements	-57,1	-54,6
Transfert de charges	4,2	5,6
TOTAL	-727,8	-663,0

Les rémunérations variables versées en 2011 au titre de 2010 s'élèvent à 24,2 millions d'euros.

B. Effectif ⁽¹⁾

	2011	2010
Effectif inscrit ⁽²⁾	9 850	9 948
Effectif moyen net présent	9 566	9 651
Effectif moyen net présent directement rémunéré par le Groupe Crédit du Nord	8 951	9 092
Congés maternité, contrats de qualification / apprentissage	615	559

(1) Hors effectif Banque Pouyanne.

(2) Hors personnel détaché dans le groupe Société Générale.

NOTE 34 Plans d'avantages en action**Montant de la charge enregistrée en résultat**

(en millions d'euros)	2011	2010
Charges nettes provenant des plans d'achat d'actions	-	-
Charges nettes provenant des plans d'options et d'attribution gratuite d'actions	-7,4	-2,8
TOTAL	-7,4	-2,8

La charge mentionnée ci-dessus porte sur les plans réglés en titres et sur les plans réglés en espèces.

Description des plans d'options et d'attribution gratuite d'actions

Les régimes sur capitaux propres offerts aux salariés du Groupe Crédit du Nord au cours de la période se terminant le 31 décembre 2011 sont brièvement décrits ci-dessous.

Options d'achat et de souscription

Emetteur : Société Générale	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004
Type de plan	Options de souscription	Options de souscription	Options de souscription	Options d'achat	Options d'achat	Options d'achat	Options d'achat
Autorisation des actionnaires	27/05/2008	27/05/2008	30/05/2006	30/05/2006	29/04/2004	29/04/2004	23/04/2002
Décision du Conseil d'Administration	09/03/2010	09/03/2009	21/03/2008	19/01/2007	18/01/2006	13/01/2005	14/01/2004
Nombre d'options attribuées ⁽¹⁾	44 422	58 068	63 535	47 444	82 485	324 361	332 860
Durée de validité des options	7 ans	7 ans	7 ans	7 ans	7 ans	7 ans	7 ans
Modalités de règlement	titres SG	titres SG	titres SG	titres SG	titres SG	titres SG	titres SG
Période d'acquisition des droits	09/03/2010 - 31/03/2014	09/03/2009 - 31/03/2012	21/03/2008 - 31/03/2011	19/01/2007 - 19/01/2010	18/01/2006 - 18/01/2009	13/01/2005 - 13/01/2008	14/01/2004 - 14/01/2007
Conditions de performance ⁽²⁾	oui	oui	oui	non sauf mandataires sociaux	non	non	non
Conditions en cas de départ du Groupe	perte	perte	perte	perte	perte	perte	perte
Conditions en cas de licenciement	perte	perte	perte	perte	perte	perte	perte
Conditions en cas de départ à la retraite	maintien	maintien	maintien	maintien	maintien	maintien	maintien
Condition en cas de décès	maintien 6 mois	maintien 6 mois	maintien 6 mois	maintien 6 mois	maintien 6 mois	maintien 6 mois	maintien 6 mois
Cours du titre à l'attribution (en euros) ⁽¹⁾⁽³⁾	43,64	23,18	63,60	115,60	93,03	64,63	60,31
Décote	sans objet	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
Prix d'attribution (en euros) ⁽¹⁾	41,20	23,18	63,60	115,60	93,03	64,63	60,31
Options non attribuées	-	-	-	-	-	-	-
Options exercées au 31 décembre 2011	-	-	-	-	-	-	19 414
Options perdues au 31 décembre 2011	790	-	33 672	716	6 168	11 610	313 446
Options restantes au 31 décembre 2011	43 632	58 068	29 863	46 728	76 317	312 751	-
Nombre d'actions réservées au 31 décembre 2011	-	-	-	⁽⁴⁾	⁽⁴⁾	⁽⁴⁾	-
Cours des actions réservées (en euros)	-	-	-	⁽⁴⁾	⁽⁴⁾	⁽⁴⁾	-
Valeur des actions réservées (en millions d'euros)	-	-	-	⁽⁴⁾	⁽⁴⁾	⁽⁴⁾	-
Première date de cession	31/03/2014	31/03/2013	21/03/2012	19/01/2011	18/01/2010	13/01/2009	14/01/2008
Période d'interdiction de cession	-	1 an	1 an	1 an	1 an	1 an	1 an
Juste valeur (% du prix du titre à l'attribution)	26 % ⁽⁵⁾	27 %	24 %	18 %	16 %	17 %	21 %
Méthode de valorisation utilisée	Monte-Carlo	Monte-Carlo	Monte-Carlo	Monte-Carlo	Monte-Carlo	Monte-Carlo	Monte-Carlo

(1) Conformément à la norme IAS 33, consécutivement au détachement du droit préférentiel de souscription de l'action Société Générale à l'occasion des augmentations de capital intervenues au 4^{ème} trimestre 2006, au 1^{er} trimestre 2008 et au 4^{ème} trimestre 2009, les données par actions historiques ont été ajustées du coefficient communiqué par Euronext de manière à refléter la part attribuable à l'action après détachement.

(2) Les conditions de performance sont décrites dans la partie « Gouvernement d'entreprise » du document de référence du Groupe Société Générale. Les conditions de performance sur BNPA 2010 des options 2008 n'ont pas été atteintes.

(3) Moyenne des 20 dernières cotations pour les plans 2003 à 2009 et cours de clôture du titre à l'attribution pour le plan 2010.

(4) Les plans 2005, 2006 et 2007 ont été couverts par l'achat d'options d'achat.

(5) Si la condition sur le ROE est non remplie, la juste valeur prenant en compte la condition sur le TSR est égale à 7 %.

Attribution gratuite d'actions

Emetteur : Société Générale	2011	2010	2009	2008
Type de plan	Attribution gratuite d'actions	Attribution gratuite d'actions	Attribution gratuite d'actions	Attribution gratuite d'actions
Autorisation des actionnaires	25/05/2010	27/05/2008	27/05/2008	30/05/2006
Décision du Conseil d'Administration	07/03/2011	09/03/2010	20/01/2009	21/03/2008
Nombre d'actions attribuées ⁽⁶⁾	89 011	87 709	123 732	75 086
Modalités de règlement	titres SG	titres SG	titres SG	titres SG
Période d'acquisition des droits	07/03/2011 - 31/03/2013	sous-plan n°1 09/03/2010 - 31/03/2013	20/01/2009 - 31/03/2012	21/03/2008 - 31/03/2010 21/03/2008 - 31/03/2011
Conditions de performance ⁽⁷⁾	oui	condition de performance pour une liste d'attributaires	oui	oui
Conditions en cas de départ du Groupe	perte	perte	perte	perte
Conditions en cas de licenciement	perte	perte	perte	perte
Conditions en cas de départ à la retraite	maintien	maintien	maintien	maintien
Conditions en cas de décès	maintien 6 mois	maintien 6 mois	maintien 6 mois	maintien 6 mois
Cours du titre à l'attribution (en euros) ⁽⁶⁾	46,55	43,64	23,36	58,15
Actions livrées au 31 décembre 2011	-	-	-	72 435
Actions perdues au 31 décembre 2011	488	2 203	4 546	2 651
Actions restantes au 31 décembre 2011	88 523	85 506	119 186	-
Nombre d'actions réservées au 31 décembre 2011	88 523	85 506	119 186	-
Cours des actions réservées (en euros)	45,67	47,71	59,70	-
Valeur des actions réservées (en millions d'euros)	4,0	4,1	7,1	-
Première date de cession	31/03/2015	31/03/2015	31/03/2014	31/03/2012 - 31/03/2013
Période d'interdiction de cession	2 ans	2 ans	2 ans	2 ans
Juste valeur (% du cours du titre à l'attribution)				
- durée d'acquisition 2 ans	86 % ⁽⁸⁾			87 %
- durée d'acquisition 3 ans		82 % ⁽⁹⁾	78 %	81 %
Méthode de valorisation utilisée	Arbitrage	Arbitrage	Arbitrage	Arbitrage

⁽⁶⁾ Conformément à la norme IAS 33, consécutivement au détachement du droit préférentiel de souscription de l'action Société Générale à l'occasion des augmentations de capital intervenues au 4^{ème} trimestre 2006, au 1^{er} trimestre 2008 et au 4^{ème} trimestre 2009, les données par actions historiques ont été ajustées du coefficient communiqué par Euronext de manière à refléter la part attribuable à l'action après détachement.

⁽⁷⁾ Les conditions de performance sont décrites dans la partie « Gouvernement d'entreprise » du document de référence du Groupe Société Générale. Les conditions de performance sur BNPA 2010 des attributions 2008 n'ont pas été atteintes.

⁽⁸⁾ Si la condition sur le ROE ou le BNPA est non remplie, les justes valeurs prenant en compte la condition sur le TSR sont respectivement égales à 31 % et 68 %.

⁽⁹⁾ Si la condition sur le ROE est non remplie, la juste valeur prenant en compte la condition sur le TSR est égale à 16 %.

Par ailleurs, la Banque Tarneaud a attribué, en 2009, 12 000 actions pour l'ensemble de ses salariés. Ces actions ont été valorisées à 59,89 euros et ont une période d'acquisition de 3 ans. Au 31 décembre 2011, on compte 900 actions perdues, soit 11 100 actions restantes.

Statistiques sur les plans d'options

Les plans d'options offerts aux salariés du Groupe Crédit du Nord au cours de la période se terminant le 31 décembre 2011 ont les caractéristiques suivantes :

	Durée résiduelle contractuelle moyenne pondérée	Juste valeur moyenne pondérée à l'attribution (en euros)	Prix moyen pondéré de l'action aux dates d'exercice (en euros)	Fourchette des prix d'exercice (en euros)	Nombre d'options						
					Plan 2010	Plan 2009	Plan 2008	Plan 2007	Plan 2006	Plan 2005	Plan 2004
Options existantes au 1 ^{er} janvier 2011	-	-	-	-	43 632	58 068	63 535	46 728	76 317	316 005	290 305
Options attribuées durant la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Options perdues durant la période	-	-	-	-	-	-	33 672	-	-	3 254	-
Options exercées durant la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Options échues durant la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	290 305
Options existantes au 31 décembre 2011	17 mois	12,25	-	-	43 632	58 068	29 863	46 728	76 317	312 751	-
Options exerçables au 31 décembre 2011	-	-	-	-	-	-	29 863	46 728	76 317	312 751	-

Principales hypothèses utilisées pour l'ensemble des plans d'options Société Générale

	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004
Taux d'intérêt sans risque	2,9 %	3,0 %	4,2 %	4,2 %	3,3 %	3,3 %	3,8 %
Volatilité future de l'action	29,0 %	55,0 %	38,0 %	21,0 %	22,0 %	21,0 %	27,0 %
Taux de perte de droits	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
Taux de distribution des dividendes (% du prix d'exercice)	1,3 %	3,5 %	5,0 %	4,8 %	4,2 %	4,3 %	4,3 %
Exercice anticipé	5 ans	5 ans	5 ans	5 ans	5 ans	5 ans	5 ans

La volatilité future a été estimée par la volatilité implicite du Groupe, qui sur des options à 5 ans négociées en OTC (base de données TOTEM), est de l'ordre de 29 % en 2010. Cette volatilité implicite traduit plus exactement la volatilité future du titre.

Description du plan d'attribution gratuite bénéficiant à l'ensemble des collaborateurs du Groupe Société Générale

Afin d'associer l'ensemble des salariés du Groupe Société Générale à la réussite du programme Ambition SG 2015, le Conseil d'Administration du 2 novembre 2010 a décidé d'attribuer 40 actions gratuites à chaque collaborateur du Groupe Société Générale. Cette attribution est soumise à des conditions de présence et de performance. La période d'acquisition des actions s'étend du 02 novembre 2010 au 29 mars 2013 pour la première tranche soit 16 actions et du 02 novembre 2010 au 31 mars 2014 pour la deuxième tranche soit 24 actions. De plus, ces actions sont soumises à une période d'interdiction de cession de 2 ans.

Les conditions de performance sont décrites dans la partie « Ressources humaines - Intéressement, participation et plan mondial d'actionnariat salarié » du document de référence du Groupe Société Générale.

S'agissant d'un plan par émission d'actions, il n'y a pas d'actions réservées au 31 décembre 2011.

Le cours du titre à l'attribution (en euros) s'élève à 42,10 euros. La méthode utilisée pour déterminer les justes valeurs repose sur un modèle d'arbitrage. Les justes valeurs (en % du titre à l'attribution) s'établissent à 85 % pour la première tranche et 82 % pour la deuxième tranche.

Une hypothèse de turn-over annuel a été prise en compte pour la détermination de la charge du plan ; elle s'établit en moyenne à 3,5 % par an sur la population éligible au plan.

Attributions d'actions SG avec décote

Au titre de la politique d'actionnariat salarié du Groupe, la Société Générale a proposé le 19 avril 2011 à ses salariés de souscrire à une augmentation de capital réservée à un cours de 37,50 euros décoté de 20 % par rapport à la moyenne des 20 dernières cotations de l'action Société Générale précédant cette date.

346 500 actions ont été souscrites. La charge de ce plan pour le Groupe est nulle. En effet, le modèle de valorisation utilisé qui est conforme aux préconisations du Conseil national de la comptabilité sur les plans d'épargne entreprise, compare le gain qu'aurait obtenu le salarié à la disposition immédiate des titres Société Générale et le coût notionnel que représente pour lui le blocage sur 5 ans. Or, ce modèle de valorisation conduit à une valeur unitaire nulle de l'avantage : la moyenne des cours de clôture de l'action Société Générale observés pendant la période de souscription (du 11 mai au 26 mai) réduite du coût que représente le blocage sur 5 ans est inférieure au prix de souscription.

NOTE 35 Coût du risque

(en millions d'euros)	2011	2010
RISQUES DE CONTREPARTIE		
Dotations nettes pour dépréciation	-185,6	-166,5
Pertes non couvertes par des provisions	-16,9	-15,5
Récupérations sur créances amorties	8,6	7,6
SOUS-TOTAL	-193,9	-174,4
AUTRES RISQUES		
Dotations nettes aux autres provisions sur éléments de passifs éventuels	-3,2	-0,6
Pertes non couvertes par des provisions	-0,9	-1,0
SOUS-TOTAL	-4,1	-1,6
TOTAL	-198,0	-176,0

NOTE 36 Impôts sur les bénéfices

(en millions d'euros)	2011	2010
Impôt courant	-177,8	-149,2
Impôt différé	-8,0	26,6
TOTAL	-185,8	-122,6

La réconciliation entre le taux d'impôt normatif du Groupe et le taux d'impôt effectif est présentée ci-dessous :

(en millions d'euros)	2011	2010
Résultat avant impôts et résultats des sociétés mises en équivalence	507,4	392,6
Taux normal d'imposition applicable aux sociétés françaises (incluant la contribution de 3,3 %)	34,43 %	34,43 %
Différences permanentes	1,49 %	0,49 %
Différentiel sur éléments imposés à taux réduit	-	-0,05 %
Différentiel de taux d'imposition sur les profits taxés à l'étranger	-0,75 %	-0,73 %
Gain d'intégration fiscale	0,52 %	-0,23 %
Redressements et avoirs fiscaux	-0,16 %	-0,29 %
Changement de taux d'impôt	0,93 %	-
Autres éléments	0,16 %	-2,39 %
Taux effectif d'imposition du Groupe	36,62 %	31,23 %

En France, le taux normal de l'impôt sur les sociétés est de 33,33 %. S'y ajoute une Contribution Sociale de 3,3 % (après application d'un abattement de 0,76 million d'euros) instaurée en 2000 ainsi qu'une Contribution Exceptionnelle de 5 % instaurée pour les exercices 2011 et 2012 pour les sociétés bénéficiaires réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 250 millions d'euros.

Les plus-values à long terme sur titres de participation sont exonérées sous réserves de la taxation au taux de droit commun d'une quote-part de frais et charges. A compter du 1^{er} janvier 2011, en application de la deuxième Loi de Finance rectificative pour 2011, cette quote-part de frais et charges s'élève à 10 % du montant de la plus-value réalisée, contre 5 % antérieurement.

En outre, au titre du régime des sociétés mères et filiales, les dividendes reçus des sociétés dans lesquelles la participation est au moins égale à 5 % sont exonérés sous réserve de la taxation au taux de droit commun d'une quote-part de frais et charges de 5 %.

Le taux d'imposition retenu pour calculer les stocks d'impôts différés des sociétés françaises s'élève à 34,43 % pour les résultats imposés au taux de droit commun. Pour les résultats imposés au taux réduit, le taux retenu est de 3,44 % compte tenu de la nature des opérations concernées.

NOTE 37 Tableau de juste valeur

Au 31/12/2011 (en millions d'euros)	Valeur nette comptable				Total Valeur nette comptable	Juste valeur
	Taux variable	Taux fixe		Non ventilé		
		Moins d'1 an	Plus d'1 an			
ACTIFS						
Prêts et créances sur les établissements de crédit	4 735,4	256,6	3 106,5		8 098,5	8 098,5
Prêts et créances sur la clientèle	9 373,8	577,0	21 817,5		31 768,3	31 715,6
Opérations de location-financement et assimilées	246,2	97,8	1 779,5		2 123,5	2 124,0
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	0,1	37,4		37,5	37,6
Participations dans les entreprises mises en équivalence				8,7	8,7	8,7
Immobilisations (hors incorporelles)				401,4	401,4	717,9
PASSIFS						
Dettes envers les établissements de crédit	6 199,0	174,6	233,9		6 607,5	6 599,8
Dettes envers la clientèle	16 757,2	8 297,0	2 662,5		27 716,7	27 716,6
Dettes représentées par un titre	7 209,4	904,8	634,8		8 749,0	8 811,7
Dettes subordonnées	418,8	2,6	248,9		670,3	625,8

Pour les instruments financiers qui ne sont pas évalués au bilan en juste valeur, l'information chiffrée présentée ne saurait être interprétée comme le montant réalisable en cas de règlement immédiat de la totalité de ces instruments financiers.

NOTE 38 Transactions avec les parties liées

Le Crédit du Nord a retenu comme parties liées au sens de la norme IAS 24, d'une part, les administrateurs, les mandataires sociaux (le Directeur Général et le Directeur Général Délégué) et les conjoints et enfants vivant sous leur toit, d'autre part, les entités associées.

A. Principaux dirigeants**A.1. Rémunérations des dirigeants ⁽¹⁾**

Ont été prises en compte à ce titre les sommes, effectivement payées par le Groupe Crédit du Nord aux administrateurs et mandataires sociaux au titre des rémunérations (y compris les cotisations patronales), et les autres avantages décrits ci-dessous selon la nomenclature de la norme IAS 24 - paragraphe 16.

(en millions d'euros)	2011	2010
Avantages à court terme	1,4	0,9
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-
Avantages à long terme	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	0,9	-
Paiements en actions	0,1	0,2
TOTAL	2,4	1,1

(1) Au 31 décembre 2011, les mandataires sociaux sont au nombre de deux : le Directeur Général et le Directeur Général Délégué.

Une description des rémunérations et avantages des dirigeants du Crédit du Nord figure dans les informations sur les mandataires sociaux.

A.2. Transactions avec les parties liées personnes physiques

Les seules transactions avec les administrateurs, les mandataires sociaux et les membres de leur famille, retenues dans la présente note, sont les montants des prêts et cautions en cours au 31 décembre 2011 et des opérations sur titres. Ces transactions n'ont pas de caractère significatif.

B. Entités associées

Le Groupe Crédit du Nord a retenu comme entités associées, d'une part, Antarius, entité consolidée en intégration proportionnelle, et d'autre part, les entités du Groupe Société Générale avec lesquelles des transactions sont effectuées.

(en millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
ENCOURS ACTIFS AVEC LES PARTIES LIEES		
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	71,0	22,6
Autres actifs	7 791,4	2 464,1
TOTAL ENCOURS ACTIFS	7 862,4	2 486,7

(en millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
ENCOURS PASSIFS AVEC LES PARTIES LIEES		
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	95,1	34,9
Dettes envers la clientèle	1 029,5	0,1
Autres passifs	5 592,1	3 685,1
TOTAL ENCOURS PASSIFS	6 716,7	3 720,1

(en millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
PNB AVEC LES PARTIES LIEES		
Intérêts et assimilés	-0,8	-79,9
Commissions	56,5	-4,2
Résultat net sur opérations financières	343,0	-62,8
Produit net des autres activités	-	-
PNB	398,7	-146,9

(en millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
ENGAGEMENTS AVEC LES PARTIES LIEES		
Engagements sur opérations de change et sur titres à recevoir	885,2	501,8
Engagements sur opérations de change et sur titres à livrer	897,9	584,1
Engagements de garantie reçus	4 100,8	340,1
Engagements de financement donnés	-	-
Engagements de garantie donnés	4 835,4	1 522,5
Engagements sur instruments financiers à terme	34 439,6	25 235,4

NOTE 39 Honoraires des Commissaires aux Comptes

	DELOITTE		ERNST & YOUNG		AUTRES CABINETS	
	2011	2010	2011	2010	2011	2010
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Honoraires relatifs au commissariat aux comptes, à la certification et à l'examen des comptes individuels et consolidés	554,0	515,0	415,0	385,0	224,0	191,0
Honoraires relatifs aux autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes	-	3,0	-	170,0 ⁽¹⁾	-	-
TOTAL	554,0	518,0	415,0	555,0	224,0	191,0

(1) Dont travaux de due diligence liés à l'acquisition de la Société Marseillaise de Crédit.

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2011

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes consolidés du Crédit du Nord, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2011 ont été réalisées dans un environnement incertain, lié à la crise des finances publiques de certains pays de la zone euro (et en particulier de la Grèce), qui est accompagné d'une crise économique et d'une crise de liquidité, qui rend difficile l'appréhension des perspectives économiques. C'est dans ce contexte que, en application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Dans le cadre de l'arrêté des comptes, votre Groupe constitue des dépréciations pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités et procède également, selon les modalités décrites dans la note 1 de l'annexe, à des estimations comptables significatives portant notamment sur l'évaluation des écarts d'acquisition, ainsi que des engagements de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi. Nous avons, d'une part revu et testé, les processus mis en place par la Direction, les hypothèses retenues et les paramètres utilisés et, d'autre part, vérifié que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes comptables documentées conformes aux principes décrits dans cette note.
- Dans le contexte plus spécifique de volatilité des marchés financiers :
 - Comme indiqué dans la note 1 de l'annexe, votre Groupe utilise des modèles internes pour la valorisation des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs. Nos travaux ont consisté, d'une part, à revoir le dispositif de contrôle des modèles utilisés, et d'autre part, à apprécier les données et les hypothèses utilisées, ainsi que la prise en compte des risques et des résultats associés à ces instruments ;

- De même, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au recensement des instruments financiers qui ne sont plus négociables sur un marché actif, ou dont les paramètres de valorisation ne sont plus observables, et les modalités retenues en conséquence pour les valoriser.
- Comme indiqué dans la note 5 de l'annexe, votre Groupe a procédé à des estimations destinées à prendre en compte l'incidence de la variation de son risque de crédit propre sur l'évaluation de certains passifs financiers comptabilisés en juste valeur. Nous avons vérifié le caractère approprié des paramètres retenus à cet effet.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

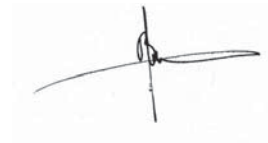
Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 18 avril 2012

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIES
Jean-Marc MICKELER



ERNST & YOUNG et Autres
Bernard HELLER



Ratio de solvabilité Bâle 2 Informations au titre du Pilier 3

L'accord de Bâle de juin 2004 a fixé les règles de calcul des exigences minimales en fonds propres en étendant le périmètre des risques (avec l'introduction d'une charge en fonds propres au titre du risque opérationnel) et avec l'objectif de mieux appréhender les risques auxquels sont soumises les banques. Ce dispositif (dit Bâle 2) a été transposé en droit européen à travers une directive (CRD I) puis en droit français en 2006. Il est applicable depuis le 1^{er} janvier 2008.

Le ratio de solvabilité est établi sur une base consolidée « bancaire » et élimine la contribution des entités d'assurance.

Le calcul des encours pondérés risque de crédit a ainsi été affiné afin de mieux prendre en compte le profil de risque des opérations. En norme Bâle 2, deux approches de détermination des encours pondérés sont possibles : méthode standard (basée sur des pondérations forfaitaires) ou interne (IRB). Cette dernière s'appuie sur les modèles internes de notation des contreparties (méthode IRB Fondation), ou sur les modèles internes de notation des contreparties et des opérations (méthode IRB Avancée). La Commission Bancaire a autorisé en décembre 2007 le groupe Crédit du Nord à utiliser les méthodes avancées sur le risque de crédit (IRBA) et sur le risque opérationnel (AMA). Conformément à la réglementation en vigueur, ces modèles font l'objet d'un suivi et de back-testings réguliers.

Au titre du ratio de solvabilité Bâle 2, les exigences minimales de fonds propres sont fixées à 8 % de la somme des risques de crédit pondérés et de l'exigence de fonds propres multipliée par 12,5 pour les risques de marché (risque de taux, risque de change, risque sur actions, risque sur matières premières) et les risques opérationnels.

Concernant les fonds propres prudentiels, la réglementation Bâle 2 a introduit des déductions,

s'appliquant à 50 % sur les fonds propres de base et à 50 % sur les fonds propres complémentaires (participations dans des entreprises à caractère financier, insuffisance de provisions).

Le ratio de solvabilité Bâle 2 s'établit à 10,8 % au 31 décembre 2011 (avec un ratio Tier 1 Bâle 2 de 8,5 %), sans prise en compte des exigences additionnelles de fonds propres au titre des niveaux planchers (notion de floor). En tenant compte des exigences additionnelles de fonds propres au titre des niveaux planchers, le ratio de solvabilité Bâle 2 serait ramené à 9,2 % et le ratio Tier 1 Bâle 2 à 7,2 %.

En effet, la mise en œuvre de la norme Bâle 2 s'accompagne d'une période transitoire où les exigences de fonds propres Bâle 2 (calculées comme 8 % des encours pondérés et conformément aux règlements en vigueur à l'arrêté français du 20 février 2007 modifié le 23 novembre 2011) ne peuvent être inférieures à 80 % des exigences en fonds propres dans la norme précédente (norme Bâle 1 ou Cooke).

Les fonds propres prudentiels, composés des fonds propres de base et des fonds propres complémentaires, sont calculés conformément au règlement n°90-02 du CRBF en vigueur. Les fonds propres complémentaires ne sont pris en compte que dans la limite de 100 % des fonds propres de base.

Par ailleurs, les fonds propres complémentaires de deuxième niveau ne peuvent être retenus que dans la limite de 50 % des fonds propres de base. Le règlement n°95-02 relatif à la surveillance prudentielle des risques de marché permet par ailleurs de prendre en compte des fonds propres sur-complémentaires et d'émettre à cette fin des titres subordonnés de durée initiale supérieure ou égale à deux ans. Le Groupe Crédit du Nord n'utilise pas cette possibilité.

Les capitaux propres part du Groupe s'élevaient ainsi à fin décembre 2011 à 2 258,9 millions d'euros (à comparer à 2 264,0 millions d'euros au 31 décembre 2010). Après prise en compte des participations ne donnant pas le contrôle, des déductions prudentielles (y compris les nouvelles déductions introduites par la réglementation Bâle 2), les fonds propres prudentiels Tier 1 Bâle 2 s'élevaient à 1 503,7 millions d'euros et les encours pondérés Bâle 2 à 17 628,2 millions d'euros.

Par type d'activité, les encours pondérés s'analysent comme suit :

- les risques de crédit (16 758,5 millions d'euros) représentent 95,1 % des encours pondérés au 31 décembre 2011 ;
- les risques de marché (6,6 millions d'euros) sont non significatifs au 31 décembre 2011 ;
- les risques opérationnels (863,1 millions d'euros) représentent 4,9 % des encours pondérés au 31 décembre 2011.

Fonds propres prudentiels, encours pondérés et ratios de solvabilité Bâle 2

(en millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Capitaux propres consolidés, part du Groupe (normes IFRS)	2 528,9	2 264,0
Participations ne donnant pas le contrôle, après estimation des dividendes prévisionnels	62,1	58,3
Immobilisations incorporelles	-150,0	-96,0
Ecarts d'acquisition	-508,0	-564,7
Dividendes proposés à l'AG	-222,6	-
Autres ajustements réglementaires	-91,7	-132,1
SOUS-TOTAL DES FONDS PROPRES DE BASE	1 618,7	1 529,5
Déductions Bâle 2 ⁽¹⁾	-115,0	-192,1
TOTAL DES FONDS PROPRES TIER 1	1 503,7	1 337,4
Fonds propres complémentaires	662,2	369,1
Déductions Bâle 2 ⁽¹⁾	-115,0	-192,1
Participations dans les sociétés d'assurance	-142,4	-142,4
TOTAL DES FONDS PROPRES TIER 2	404,8	34,6
TOTAL DES FONDS PROPRES REGLEMENTAIRES (TIER 1 + TIER 2)	1 908,5	1 372,0
Encours pondérés au titre du risque de crédit	16 758,5	15 228,0
Encours pondérés au titre du risque de marché	6,6	4,3
Encours pondérés au titre du risque opérationnel	863,1	940,1
TOTAL DES ENCOURS PONDERES	17 628,2	16 172,4
RATIOS DE SOLVABILITE		
Ratio Tier 1 ^{(2) (3)}	8,5 %	8,3 %
Ratio de solvabilité global ^{(2) (3)}	10,8 %	8,5 %

(1) Les déductions Bâle 2 sont déduites à hauteur de 50 % des fonds propres de base et à hauteur de 50 % des fonds propres complémentaires.

(2) Sans prise en compte des exigences additionnelles de fonds propres au titre des niveaux planchers (l'exigence Bâle 2 ne pouvant être inférieure à 80 % de l'exigence Bâle 1).

(3) Après application des exigences additionnelles de fonds propres au titre des niveaux planchers, au 31 décembre 2011 le Tier 1 s'élève à 7,2 % et le ratio de solvabilité Bâle 2 à 9,2 %.

Les comptes individuels

3

Rapport de gestion de l'exercice 2011 _____	139
Résultats financiers des cinq derniers exercices _____	141
Bilan individuel au 31 décembre _____	142
Compte de résultat _____	144
Annexe aux comptes individuels _____	145
Informations sur les mandataires sociaux _____	184
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels _____	196
Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés _____	198
Projet de Résolutions Assemblée Générale Mixte du 11 mai 2012 _____	201

Rapport de gestion de l'exercice 2011

En France, la conjoncture économique aura été en 2011 très contrastée. Si le marché immobilier est resté tonique, le marché de l'emploi s'est détérioré et la consommation des ménages a sensiblement diminué en fin d'année.

Cette évolution s'est inscrite dans un contexte plus général de crise lié à l'endettement des pays de la zone euro qui a entraîné, pour le secteur bancaire, de forte tension sur les marchés en termes de liquidité. Les établissements bancaires, dont le Crédit du Nord, se sont donc engagés dans des opérations de monétisation de certaines de leurs créances afin de les rendre éligibles au financement de la BCE.

Dans cet environnement économique dégradé, le Crédit du Nord affiche à nouveau en 2011 une bonne dynamique de croissance de son activité et de ses résultats.

Activité de l'exercice

Le niveau attractif des taux a contribué à maintenir la production de crédits immobiliers aux particuliers. Ainsi, les encours de crédits à l'habitat progressent de 1,3 milliard d'euros. Comme l'an dernier, les productions de crédits aux entreprises ont encore souffert de la morosité du contexte économique : les encours de crédits d'équipement et de trésorerie augmentent toutefois de +4,1 %.

Dans le contexte de crise, les encours de dépôts s'inscrivent en hausse significative (+18,9 %) aussi bien sur le marché des particuliers que des entreprises et bénéficient du réemploi des OPCVM monétaires toujours peu attractifs compte tenu du niveau relativement bas des taux courts. La commercialisation du compte à terme à taux progressif auprès des entreprises a permis une progression significative de ces encours.

La chute des indices boursiers et le niveau peu élevé des taux monétaires expliquent la baisse des encours de conservation de valeurs mobilières gérée par la Banque pour le compte de sa clientèle : 18,3 milliards d'euros à fin 2011 contre 20,0 milliards d'euros à fin 2010. La part des OPCVM baisse aussi sur l'exercice de 42,6 % à 37,8 %.

Résultat de l'exercice 2011

Le produit net bancaire du Crédit du Nord s'élève à 1 079,2 millions d'euros, en progression de +0,8 %. Cette évolution favorable s'appuie tant sur la dynamique des marges commerciales que sur la résistance du commissionnement dans un contexte de marché qui demeure difficile et soumis à de fortes contraintes concurrentielles. Les commissions (+1,0 %) bénéficient du développement des fonds de commerce et des efforts continus d'amélioration de l'équipement de la clientèle en produits et services bancaires et d'assurance.

Globalement, les frais généraux s'élèvent à 686,4 millions d'euros. En 2011, le Crédit du Nord a mis en place une refacturation des frais de structure à ses filiales bancaires. Corrigé de cette refacturation de 22,5 millions d'euros, l'évolution des frais généraux par rapport à l'exercice précédent est de +3,1 %.

Compte tenu de tous ces éléments, le résultat brut d'exploitation s'établit à 392,8 millions d'euros, en progression de +2,6 %.

Dans cet environnement économique perturbé, le coût du risque s'est maintenu à un niveau élevé de 107,9 millions d'euros, en progression de +27,4 % par rapport à 2010. Il faut toutefois noter que cette charge comprend une dotation de 26,6 millions d'euros de risques indirects sur la dette grecque. Retraité de cette dotation, le coût du risque baisse de -4,0 %.

Le résultat courant avant impôt ressort à 285,4 millions d'euros en retrait de -5,8 % par rapport à 2010. Corrigé de la dotation précédemment citée, le résultat courant avant impôt s'inscrit en progression de +3,0 %.

Après prise en compte de l'impôt sur les bénéfices, le résultat net de l'exercice s'élève à 226,9 millions d'euros, en baisse de -11,6 % par rapport à 2010.

Perspectives d'avenir

Dans la continuité des exercices précédents, les résultats 2011 du Crédit du Nord valident la qualité de son modèle fondé sur la proximité avec le client et une répartition équilibrée de son portefeuille d'activités entre les marchés de particuliers, de professionnels, et d'entreprises.

En 2012, l'évolution des revenus et de l'activité de crédit devrait être obérée par les incertitudes conjoncturelles qui contribuent à des positions attentistes et qui pourraient entraîner une hausse du coût du risque. Toutefois, le Crédit du Nord pourra continuer à tirer parti de ses relais de croissance consécutifs aux différents investissements engagés ces dernières années tant au niveau des ouvertures d'agences que des projets techniques et organisationnels.

Echéancier des dettes fournisseurs

<i>(en millions d'euros)</i>	Dettes non échues			Dettes échues	Autres délais	Total
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	Plus de 60 jours			
Montant au 31/12/2011	1,1	-	-	-	0,3	1,4
Montant au 31/12/2010	2,8	-	-	-	0,3	3,1

Les dates d'échéance correspondent aux dates de règlement figurant sur les factures ou aux conditions fournisseurs, indépendamment de la date de réception de celles-ci.

La Direction de l'Administration des Achats assure l'enregistrement comptable et procède aux règlements des factures fournisseurs ordonnancées pour les directions fonctionnelles. Les agences du réseau quant à elles disposent d'équipes spécifiques de traitement et de règlement de leurs propres factures.

Conformément aux procédures de contrôle interne du Crédit du Nord, le règlement des factures n'est effectué qu'après validation de celles-ci par les services ordonnateurs des prestations. Une fois cette validation obtenue, elles sont enregistrées dans un applicatif commun, les paiements étant réalisés suivant les conditions de règlement des fournisseurs.

La colonne « Autres délais » correspond aux retenues de garantie sur travaux qui seront réglées dans un délai d'environ 6 mois après la date de réception des travaux.

Résultats financiers des cinq derniers exercices

	2011	2010	2009	2008	2007
SITUATION FINANCIERE EN FIN D'EXERCICE					
Capital social (en euros)	890 263 248	890 263 248	740 263 248	740 263 248	740 263 248
Nombre d'actions émises	111 282 906	111 282 906	92 532 906	92 532 906	92 532 906
RÉSULTAT GLOBAL DES OPERATIONS EFFECTIVES (en milliers d'euros)					
Chiffre d'affaires H.T. ⁽¹⁾	1 843 867	1 579 145	1 698 558	2 126 540	2 009 819
Produit Net Bancaire	1 079 181	1 070 379	1 054 647	931 564	1 062 358
Bénéfice avant impôts, amortissements, provisions et participation	530 465	463 278	520 679	404 049	468 649
Impôt sur les bénéfices	-58 458	-46 124	-37 134	-14 635	-30 672
Résultat après impôts, amortissements, provisions et participation	226 891	256 758	331 356	168 230	336 109
Montant des bénéfices distribués ⁽²⁾	222 566	-	323 865	129 546	189 692
RÉSULTAT DES OPERATIONS REDUIT A UNE SEULE ACTION (en euros)					
Bénéfice après impôts et participation mais avant amortissements et provisions ⁽³⁾	4,02	3,50	4,98	4,05	4,48
Bénéfice après impôts, amortissements, provisions et participation ⁽³⁾	2,04	2,31	3,58	1,82	3,63
Dividende versé à chaque action ⁽²⁾	2,00	-	3,50	1,40	2,05
PERSONNEL					
Nombre de salariés	5 734	5 821	5 913	5 965	5 918
Montant de la masse salariale (en milliers d'euros)	269 314	265 934	263 915	260 091	257 216
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, oeuvres sociales, etc...) (en milliers d'euros)	114 816	118 476	113 801	113 314	111 933

(1) Défini comme la somme des produits d'exploitation bancaire et des produits accessoires sous déduction des intérêts payés sur swaps.

(2) Au titre de l'exercice.

(3) Sur la base du nombre d'actions émises à fin d'exercice.

Bilan individuel au 31 décembre

Actif

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31/12/2011	31/12/2010
Caisse, banques centrales et comptes courants postaux		1 740,4	659,1
Effets publics et valeurs assimilées	4	1 016,7	1 144,3
Créances sur les établissements de crédit	2	10 103,0	6 099,5
Créances à vue		2 237,7	3 139,5
Créances à terme		7 865,3	2 960,0
Opérations avec la clientèle	3	17 947,2	16 063,7
Créances commerciales		320,8	270,0
Autres concours à la clientèle		16 586,6	15 017,5
Comptes ordinaires débiteurs		1 039,8	776,2
Obligations et autres titres à revenu fixe	4	6 095,2	4 834,2
Actions et autres titres à revenu variable	4	0,6	0,7
Participations et autres titres détenus à long terme	5	93,8	93,7
Parts dans les entreprises liées	5	1 675,5	1 675,5
Crédit-bail et location avec option d'achat		3,6	4,2
Immobilisations incorporelles	6	113,1	112,7
Immobilisations corporelles	6	197,6	194,5
Autres actifs	7	277,7	249,9
Comptes de régularisation	7	483,9	453,0
TOTAL		39 748,3	31 585,0

Hors-bilan

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31/12/2011	31/12/2010
Engagements de financement donnés		3 874,9	3 920,3
Engagements en faveur d'établissements de crédit		1 037,9	905,2
Engagements en faveur de la clientèle		2 837,0	3 015,1
Engagements de garantie donnés		3 073,2	3 157,0
Engagements en faveur d'établissements de crédit		226,7	252,2
Engagements en faveur de la clientèle		2 846,5	2 904,8
Engagements sur titres donnés		4,1	22,8
Titres acquis avec faculté de rachat ou de reprise		-	-
Autres engagements donnés		4,1	22,8
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES	17	6 952,2	7 100,1

Passif

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2011	31/12/2010
Banques centrales et comptes courants postaux		-	-
Dettes envers les établissements de crédit	9	7 977,0	4 012,3
Dettes à vue		524,2	1 383,0
Dettes à terme		7 452,8	2 629,3
Opérations avec la clientèle	10	16 416,8	13 811,7
Comptes d'épargne à régime spécial		5 520,4	5 103,5
Comptes à vue		4 391,2	3 969,5
Comptes à terme		1 129,2	1 134,0
Autres dettes		10 896,4	8 708,2
Dettes à vue		8 563,5	8 105,0
Dettes à terme		2 332,9	603,2
Dettes représentées par un titre	12	11 150,9	10 122,7
Bons de caisse		9,2	11,1
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables		9 180,7	9 961,2
Emprunts obligataires		1 961,0	150,4
Autres passifs	13	392,1	348,9
Comptes de régularisation	13	941,0	873,2
Provisions	14	175,9	139,1
Dettes subordonnées	15	672,7	482,0
Capitaux propres	16	2 021,9	1 795,1
Capital souscrit		890,3	890,3
Primes d'émission		10,4	10,4
Réserves		893,2	636,4
Provisions réglementées		0,8	0,8
Report à nouveau		0,3	0,4
Résultat de l'exercice		226,9	256,8
TOTAL		39 748,3	31 585,0

Hors-bilan

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2011	31/12/2010
Engagements de financement reçus		796,0	1 921,8
Engagements reçus d'établissements de crédit		796,0	1 921,8
Engagements de garantie reçus		8 122,7	7 359,6
Engagements reçus d'établissements de crédit		8 122,7	7 359,6
Engagements sur titres reçus		4,0	2,8
Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise		-	-
Autres engagements reçus		4,0	2,8
TOTAL ENGAGEMENTS REÇUS	17	8 922,7	9 284,2

Compte de résultat

(en millions d'euros)	Notes	2011	2010
<i>Intérêts et produits assimilés</i>		941,5	795,2
<i>Intérêts et charges assimilés</i>		-378,9	-231,7
Net des intérêts et résultats assimilés	20	562,6	563,5
Revenus des titres à revenu variable	20	139,6	115,6
<i>Commissions (produits)</i>		494,2	487,3
<i>Commissions (charges)</i>		-56,2	-53,6
Net des commissions	21	438,0	433,7
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	20	-4,1	-50,0
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	20	-56,2	7,9
<i>Autres produits d'exploitation bancaire</i>		12,2	13,1
<i>Autres charges d'exploitation bancaire</i>		-12,9	-13,4
Net des autres produits et charges d'exploitation bancaire		-0,7	-0,3
PRODUIT NET BANCAIRE	19	1 079,2	1 070,4
Frais de personnel	23	-413,2	-427,7
Autres frais administratifs	24	-215,3	-197,4
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles	24	-57,9	-62,3
Charges générales d'exploitation et dotations aux amortissements	22	-686,4	-687,4
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		392,8	383,0
Coût du risque	25	-107,9	-84,7
RESULTAT D'EXPLOITATION		284,9	298,3
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	26	0,5	4,6
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT		285,4	302,9
Résultat exceptionnel		-	-
Impôt sur les bénéfices	27	-58,5	-46,1
Dotations nettes aux provisions réglementées		-	-
RESULTAT NET		226,9	256,8

Annexe aux comptes individuels

NOTE 1 Principes comptables et méthodes d'évaluation

Les comptes individuels du Crédit du Nord ont été établis conformément aux dispositions du règlement n°91-01 du Comité de la Réglementation Bancaire applicable aux établissements de crédit, ainsi qu'aux principes comptables généralement admis dans la profession bancaire française. La présentation des états financiers est conforme aux dispositions du règlement n°2000-03 du Comité de la Réglementation Comptable relatif aux états de synthèse individuels des entreprises relevant du CRBF, modifié par le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n°2005-04 du 3 novembre 2005.

Changements de méthodes comptables relatifs à l'exercice 2011

Aucun changement de méthode en 2011.

Créances sur les établissements de crédit et la clientèle

Les créances sur les établissements de crédit et la clientèle figurent au bilan pour leur valeur nominale. Elles sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature des concours : pour les établissements de crédit, créances à vue (comptes ordinaires et opérations au jour le jour) et créances à terme ; pour la clientèle, créances commerciales, comptes ordinaires et autres concours à la clientèle.

Ces créances intègrent les crédits consentis ainsi que les opérations de pensions non livrées, effectuées avec ces agents économiques.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en comptes de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature de ces dettes : dettes à vue (dépôts à vue, comptes ordinaires) et dettes à terme pour les établissements de crédit, comptes d'épargne à régime spécial et autres dépôts pour la clientèle. Ces dettes intègrent les opérations de pensions non livrées.

Les intérêts courus sur ces dettes sont portés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont ventilées par support : bons de caisse et bons d'épargne, titres de créances négociables, obligations, à l'exclusion des titres subordonnés classés parmi les dettes subordonnées.

Les intérêts courus à verser attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat. Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties de manière actuarielle sur la durée de vie des emprunts concernés. La charge correspondante est inscrite en charges d'intérêts au compte de résultat.

Dettes subordonnées

Cette rubrique regroupe les dettes matérialisées par des titres subordonnés remboursables et des titres subordonnés à durée indéterminée, dont le remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers. Le cas échéant, les intérêts courus à verser attachés aux dettes subordonnées sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Dépréciation au titre du risque de crédit avéré à titre individuel

Conformément au règlement n°2002-03 du Comité de la Réglementation Comptable publié le 12 décembre 2002, dès lors qu'un engagement est porteur d'un risque de crédit avéré, rendant probable la non-perception par le Crédit du Nord de tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie, conformément aux dispositions contractuelles initiales, et nonobstant l'existence de garanties, l'encours afférent est classé en encours douteux. En tout état de cause, le déclassement des crédits en encours douteux est effectué s'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances immobilières

et neuf mois pour les créances sur des collectivités locales) ou si, indépendamment de l'existence de tout impayé, on peut conclure à l'existence d'un risque avéré, ou s'il existe des procédures contentieuses.

Les découverts non autorisés sont qualifiés d'encours douteux au plus tard à l'issue d'une période de trois mois de dépassement continu des limites portées à la connaissance de la clientèle de particuliers et des limites résultant de convention de droit ou de fait avec les autres catégories de clientèles.

Pour un débiteur donné, le classement d'un encours en créances douteuses entraîne, par « contagion », un classement identique de l'ensemble des encours et engagements sur ce débiteur, nonobstant l'existence de garanties.

Les encours douteux et douteux compromis donnent lieu à constitution de dépréciations pour créances douteuses et douteuses compromises à hauteur des pertes probables, inscrites directement en minoration d'actif. Le montant de la dépréciation pour créances douteuses et douteuses compromises est égal à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie estimés recouvrables en tenant compte de l'effet des garanties, actualisé au taux d'intérêt effectif d'origine des créances. Les créances ainsi dépréciées génèrent ensuite un produit d'intérêts, calculé par application du taux d'intérêt effectif à la valeur nette comptable des créances. Les dotations et reprises de dépréciations, les pertes sur créances irrécupérables et les récupérations sur créances amorties sont présentées en « Coût du risque ».

Les créances douteuses peuvent être reclassées en encours sains lorsque le risque de crédit avéré est définitivement levé et lorsque les paiements ont repris de manière régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles d'origine. De même, les créances douteuses ayant fait l'objet d'une restructuration peuvent être reclassées en encours sains.

Lorsque les conditions de solvabilité d'un débiteur sont telles qu'après une durée raisonnable de classement dans les encours douteux, le reclassement d'une créance en encours sain n'est plus prévisible, cette créance est spécifiquement identifiée comme encours douteux compromis. Cette identification intervient à la échéance du terme ou à la résiliation du contrat, et, en tout état de cause, un an après la classification

en encours douteux, à l'exception des créances douteuses pour lesquelles les clauses contractuelles sont respectées et de celles assorties de garanties permettant leur recouvrement. Sont également considérées comme créances douteuses compromises les créances restructurées pour lesquelles le débiteur n'a pas respecté les échéances fixées.

Sains sous surveillance (« 3S »)

Le Crédit du Nord a créé, au sein de la classe de risque des « Sains », une subdivision intitulée « Sains sous surveillance » justifiant une surveillance rapprochée qui comprend des dossiers présentant des critères de dégradation du risque depuis l'octroi.

Une étude réalisée sur l'historique a permis de déterminer des taux moyens de déclassement en douteux et de dépréciation, régulièrement réactualisés. C'est à partir de ces taux appliqués à un ensemble de créances sélectionnées de manière homogène que cette dépréciation est calculée.

Dépréciation sectorielle pour risque de crédit

Ces dépréciations, qui ne sont pas individualisées par dossier, couvrent plusieurs natures de risques, dont le risque sectoriel régional (risque global sur des secteurs de l'économie régionale fragilisés par une conjoncture défavorable spécifique). La Direction Centrale des Risques du Crédit du Nord répertorie régulièrement les secteurs d'activité pour lesquels il existe un risque avéré de défaut à court terme, compte tenu d'événements nouveaux de nature à les fragiliser durablement. Un taux de passage en douteux est alors appliqué aux encours ainsi répertoriés pour déterminer le volume des créances douteuses. L'encours global de ces créances est ensuite déprécié à partir de taux de dépréciation, qui sont déterminés en fonction des taux moyens historiques des clients douteux, ajustés à dire d'expert pour chaque secteur d'activité en fonction de la conjoncture sectorielle.

Portefeuille titres

Les titres sont classés en fonction de leur nature (effets publics et assimilés, obligations et autres titres à revenu fixe, actions et autres titres à revenu variable) et de leur portefeuille de destination (transaction, placement, investissement, titres de participation et filiales, autres titres détenus à long terme, titres de l'activité de portefeuille).

Les achats et les ventes de titres sont comptabilisés au bilan en date de règlement-livraison.

Pour chaque catégorie de portefeuille, les règles de classement et d'évaluation appliquées, conformément aux dispositions du règlement amendé n°90-01 du Comité de la Réglementation Bancaire relatif à la comptabilisation des opérations sur titres, modifié par le règlement n°2008-17 du Comité de la Réglementation Comptable sont les suivantes :

Titres de transaction

Sont considérés comme des titres de transaction l'ensemble des interventions sur des marchés liquides, effectuées dès l'origine dans le but de revendre les titres ou de les placer auprès de la clientèle, à brève échéance. A la clôture de l'exercice, les titres font l'objet d'une évaluation sur la base de leur valeur de marché. Le solde global des différences résultant des variations de cours est porté en compte de résultat.

Les titres de transaction sont inscrits au bilan à leur prix d'acquisition, hors frais d'acquisition.

Les titres de transaction qui ne sont plus détenus avec l'intention de les revendre à court terme, ou qui ne sont plus détenus dans le cadre d'une activité de mainteneur de marché ou pour lesquels la gestion spécialisée de portefeuille dans le cadre de laquelle ils sont détenus ne présente plus un profil récent de prise de bénéfices à court terme peuvent être transférés dans les catégories « titres de placement » ou « titres d'investissement » si :

- une situation exceptionnelle du marché nécessite un changement de stratégie de détention ;
- ou si les titres à revenu fixe ne sont plus, postérieurement à leur acquisition, négociables sur un marché actif et si le Crédit du Nord a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à leur échéance.

Les titres ainsi transférés sont inscrits dans leur nouvelle catégorie à leur valeur de marché à la date du transfert.

Titres de placement

Ce sont les titres qui ne sont inscrits ni parmi les titres de transaction, ni parmi les titres d'investissement, ni parmi les titres de participation et filiales, les autres titres détenus à long terme et les titres de l'activité de portefeuille.

Les titres de placement sont inscrits à leur coût d'acquisition, frais exclus. Les intérêts courus à l'achat sont inscrits, le cas échéant, dans des comptes rattachés. La différence entre la valeur à la date d'acquisition et la valeur de remboursement de ces titres est étalée prorata

temporis sur la durée restant à courir jusqu'à la date de remboursement. L'étalement de cette différence est réalisé en utilisant la méthode actuarielle.

A la clôture de l'exercice, la valeur des titres est estimée sur la base du cours le plus récent, pour les titres cotés, et d'après leur valeur probable de négociation, pour les titres non cotés. Les moins-values latentes issues de cette évaluation donnent lieu à la constitution d'une dépréciation ; les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Les titres de placement peuvent être transférés dans la catégorie « Titres d'investissement » si :

- une situation exceptionnelle de marché nécessite un changement de stratégie de détention ;
- ou si les titres à revenu fixe ne sont plus, postérieurement à leur acquisition, négociables sur un marché actif et si le Crédit du Nord a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à leur échéance.

Titres d'investissement

Sont considérés comme des titres d'investissement les titres à revenu fixe acquis avec l'intention de les détenir jusqu'à l'échéance, et financés par des ressources permanentes affectées. La différence entre la valeur à la date d'acquisition et la valeur de remboursement de ces titres est étalée prorata temporis sur la durée restant à courir jusqu'à la date de remboursement. L'étalement de cette différence est réalisé en utilisant la méthode actuarielle.

Lors de l'arrêté comptable, les pertes latentes, déterminées par comparaison entre la valeur comptable et la valeur de marché, ne font pas l'objet d'une dépréciation. Les gains latents ne sont pas comptabilisés.

Titres de participation et filiales

Sont considérés comme titres de participation et filiales, les titres de sociétés dont une fraction du capital (10 % à 50 % pour les participations, plus de 50 % pour les filiales) est détenue de façon durable. Ils sont comptabilisés à leur prix de revient, frais d'acquisition exclus.

A la clôture de l'exercice, il est procédé à une estimation de la valeur des titres sur la base de leur valeur d'usage, déterminée principalement selon la méthode de la valeur d'actif net. Les moins-values latentes font l'objet d'une dépréciation ; les plus-values potentielles ne sont pas comptabilisées.

Autres titres détenus à long terme

Sont considérés comme des autres titres détenus à long terme, les investissements réalisés par le Crédit du Nord dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice des titres, sans toutefois exercer une influence dans sa gestion en raison du faible pourcentage des droits de vote qu'ils représentent.

A la clôture de l'exercice, il est procédé à une estimation de la valeur des titres sur la base de leur valeur d'usage, déterminée principalement selon la méthode de la valeur d'actif net. Les moins-values latentes font l'objet d'une dépréciation ; les plus-values potentielles ne sont pas comptabilisées.

Titres de l'activité de portefeuille

Sont considérés comme des titres de l'activité de portefeuille les investissements réalisés de façon régulière, avec pour seul objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme, sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice, ni de participer activement à sa gestion opérationnelle. C'est le cas des titres détenus dans le cadre de l'activité de capital-risque.

Ces titres sont inscrits à leur coût d'acquisition, frais exclus. A la clôture de l'exercice, ils sont évalués à leur valeur d'utilité, déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention. La valeur d'utilité des titres cotés est déterminée par référence au cours de bourse sur une période suffisamment longue, et tenant compte de l'horizon de détention envisagé. Les moins-values latentes issues de cette évaluation font l'objet d'une dépréciation ; les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Opérations de prêts et emprunts de titres

Les titres prêtés sont sortis des postes de l'actif du bilan auxquels ils figuraient. Une créance représentative de la valeur comptable des titres prêtés est alors inscrite. A la clôture de l'exercice, cette créance est évaluée selon les règles applicables au portefeuille d'origine des titres prêtés.

Les titres empruntés sont comptabilisés à l'actif sous la rubrique concernée, tandis qu'une dette de titres à l'égard du prêteur est inscrite au passif. A la clôture de l'exercice, les titres empruntés, à l'actif, suivent les règles applicables aux titres de transaction. Inversement,

au passif, la dette est évaluée au prix du marché. Les rémunérations relatives à ces prêts ou emprunts sont enregistrées prorata temporis en compte de résultat.

Pensions livrées sur titres

La pension est enregistrée pour son montant (prix de cession des titres) à l'actif (titres reçus en pension) ou au passif (titres donnés en pension) du bilan. Les rémunérations relatives à ces pensions sont enregistrées prorata temporis en compte de résultat.

Les titres mis en pension sont maintenus à l'actif du bilan dans leurs postes d'origine et sont évalués selon les règles propres au portefeuille auquel ils appartiennent ; les revenus afférents à ces titres sont aussi comptabilisés comme si les titres étaient toujours en portefeuille. Parallèlement, les titres pris en pension ne figurent pas dans le portefeuille titres de la Banque.

Revenus du portefeuille titres

Les revenus des actions, dividendes et acomptes sur dividendes sont enregistrés au fur et à mesure de leur encaissement. Les revenus des obligations sont inscrits prorata temporis en résultat. Les intérêts courus à l'achat sont portés dans un compte de régularisation.

Résultats sur cessions de titres

Les plus ou moins-values sont déterminées par rapport à la valeur brute des titres cédés, les frais de cession étant imputés sur le résultat de cession.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations acquises antérieurement au 31 décembre 1976 sont inscrites au bilan à leur valeur d'utilité estimée selon les règles de la réévaluation légale de 1976. Celles acquises postérieurement à cette date le sont à leur coût d'acquisition.

Les coûts d'emprunts correspondant à l'acquisition, ou à la période de construction des immobilisations nécessitant une longue période de préparation, sont incorporés au coût d'acquisition, de même que les frais directement attribuables. Les subventions d'investissement reçues sont déduites du coût des actifs concernés.

Les logiciels créés en interne sont immobilisés et amortis, à l'identique des logiciels acquis, dès lors qu'il s'agit de projets informatiques d'un montant significatif et déclarés stratégiques par le Crédit du Nord qui en attend des bénéfices futurs. Conformément à l'avis n°31 émis en

1987 par le Conseil National de la Comptabilité, le coût de développement qui est immobilisé comprend les seuls coûts liés à la conception détaillée, la programmation, la réalisation de tests et jeux d'essai et l'élaboration de la documentation technique.

Dès qu'elles sont en état d'être utilisées selon les modalités prévues, les immobilisations sont amorties sur leur durée d'utilité, principalement suivant le mode linéaire. Le cas échéant, la valeur résiduelle du bien est déduite de sa base amortissable.

Lorsqu'un ou plusieurs composants d'une immobilisation ont une utilisation différente ou procurent des avantages économiques selon un rythme différent de celui de l'immobilisation prise dans son ensemble, ces composants sont amortis sur leur propre durée d'utilité. Pour les immeubles d'exploitation, le Crédit du Nord a appliqué cette approche en retenant a minima les composants et durées d'amortissements suivants :

Infrastructures	Gros œuvre	50 ans
	Etanchéité, toiture	20 ans
	Façades	30 ans
Installations techniques	Ascenseurs	10 à 30 ans
	Installations électriques	
	Groupes électrogènes	
	Climatisation, désenfumage	
	Chauffage	
	Installations de sûreté et de surveillance	
	Plomberie, canalisations	
Protection incendie		
Agencements	Finitions, second œuvre, abords	10 ans

Concernant les autres catégories d'immobilisations, les durées d'amortissement retenues ont été déterminées en fonction des durées estimées d'utilité des biens considérés :

Matériel de sécurité et de publicité	5 ans
Matériel de transport	4 ans
Mobilier	10 ans
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans
Logiciels créés ou acquis	3 à 5 ans

Ces durées d'amortissement sont indicatives et peuvent varier en fonction des caractéristiques spécifiques de l'immobilisation.

Les terrains, les droits aux baux et les fonds de commerce ne donnent pas lieu à un amortissement.

Les immobilisations font l'objet de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices de perte de valeur. Lorsqu'une dépréciation est enregistrée en résultat, elle peut être reprise lorsque les conditions qui ont conduit à sa constatation sont modifiées. Cette dépréciation vient réduire la base amortissable et modifie ainsi de manière prospective le plan d'amortissement de l'actif déprécié.

Les durées d'utilité et les valeurs résiduelles font l'objet d'une revue annuelle ; dans le cas où il convient de modifier les données, le plan d'amortissement est modifié de manière prospective.

Provisions

Les provisions, autres que celles afférentes à des avantages du personnel et aux crédits, représentent des passifs dont l'échéance ou le montant n'est pas fixé de façon précise. Leur constitution est subordonnée à l'existence d'une obligation de l'entité à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Le montant estimé de la sortie de ressources est alors actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que l'effet de cette actualisation présente un caractère significatif.

Les dotations nettes aux provisions sont classées par nature dans les rubriques du compte de résultat correspondantes.

Engagements sur les contrats d'épargne-logement

Les comptes et les plans d'épargne-logement proposés à la clientèle de particuliers (personnes physiques) dans le cadre de la loi n°65-554 du 10 juillet 1965 associent une phase de collecte de ressources sous forme d'épargne rémunérée et une phase d'emploi de ces ressources sous forme de prêts immobiliers, cette dernière phase étant réglementairement conditionnée, et dès lors indissociable, de la phase de collecte. Les dépôts ainsi collectés et les prêts accordés sont enregistrés au coût amorti.

Ces instruments génèrent pour le Crédit du Nord des engagements de deux natures : une obligation de prêter au client dans le futur à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat et une obligation de rémunérer

l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée.

Les engagements aux conséquences défavorables pour le Crédit du Nord font l'objet de provisions présentées au passif du bilan et dont les variations sont enregistrées en « Produit net bancaire » au sein de la marge d'intérêt. Ces provisions ne sont relatives qu'aux seuls engagements liés aux comptes et plans d'épargne-logement existant à la date de calcul de la provision.

Les provisions sont calculées sur chaque génération de plans d'épargne-logement d'une part, sans compensation entre les engagements relatifs à des générations différentes de plans d'épargne-logement, et sur l'ensemble des comptes d'épargne-logement qui constitue une seule et même génération d'autre part.

Sur la phase d'épargne, les engagements provisionnables sont évalués par différence entre les encours d'épargne moyens attendus et les encours d'épargne minimum attendus, ces deux encours étant déterminés statistiquement en tenant compte des observations historiques des comportements effectifs des clients.

Sur la phase crédit, les engagements provisionnables incluent les encours de crédits déjà réalisés mais non encore échus à la date d'arrêté ainsi que les crédits futurs considérés comme statistiquement probables sur la base des encours au bilan à la date de calcul d'une part et des observations historiques des comportements effectifs des clients d'autre part.

Une provision est constituée dès lors que les résultats futurs prévisionnels actualisés sont négatifs pour une génération donnée. Ces résultats sont mesurés par référence aux taux offerts à la clientèle particulière pour des instruments d'épargne et de financement équivalents, en cohérence avec la durée de vie estimée des encours et leur date de mise en place.

Opérations sur les instruments financiers à terme ou conditionnels

Contrats d'échange de taux d'intérêt

Cette catégorie recouvre les opérations d'échange de taux (swaps), les FRA, caps, floors, collars et les options de taux, qui sont comptabilisés suivant le règlement CRB 90-15 modifié.

Ces contrats sont classés, dès leur origine, en quatre catégories, comptabilisées dans des comptes clairement séparés les uns des autres. Les risques et les résultats de chaque catégorie font l'objet d'un suivi spécifique :

- a) les contrats ayant pour objet de maintenir des positions ouvertes afin, le cas échéant, de bénéficier de l'évolution des taux. Les charges et produits relatifs à ces contrats sont inscrits en compte de résultat prorata temporis. Les pertes latentes, déterminées par comparaison entre la valeur comptable et la valeur de marché, sont provisionnées. Les gains latents ne sont pas comptabilisés ;
- b) les contrats ayant pour objet de couvrir le risque de taux d'intérêt affectant un élément ou un ensemble d'éléments homogènes (contrats dits de « microcouverture »). Les charges et produits relatifs à ces contrats sont inscrits en compte de résultat de manière identique à ceux relatifs à l'élément couvert. Il en est de même pour les gains et pertes latents ;
- c) les contrats ayant pour objet de couvrir et de gérer le risque global de taux d'intérêt de l'établissement (contrats dits de « macrocouverture »). Les charges et produits relatifs à ces contrats sont inscrits en compte de résultat prorata temporis. Les pertes et gains latents, déterminés par comparaison entre la valeur comptable et la valeur de marché, ne sont pas comptabilisés ;
- d) les contrats ayant pour objet de permettre une gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction. Les charges et produits relatifs à ces contrats sont inscrits en compte de résultat, symétriquement à ceux relatifs à des opérations effectuées en sens inverse. Cette symétrie est respectée en évaluant les contrats à leur valeur de marché et en comptabilisant les variations de valeur d'un arrêté à l'autre.

Autres instruments financiers à terme

Cette catégorie recouvre les futures, les contrats Matif, les options de taux sur marchés organisés et les options de change, qui sont comptabilisés suivant le règlement CRB 88-02 modifié.

Les appels de marge payés ou perçus sur futures et contrats Matif à caractère spéculatif, ou sur contrat assurant la couverture d'une opération soumise à une évaluation à un prix de marché, sont directement enregistrés en résultat.

Lorsqu'il s'agit de contrats de couverture dont l'élément couvert n'est pas évalué à un prix de marché, les appels de marge sont enregistrés en comptes d'attente pour être, au dénouement des contrats, répartis prorata temporis sur la durée restant à courir des opérations couvertes.

Les primes payées ou perçues sont enregistrées dans des comptes d'attente.

Les primes sur options non dénouées sur marchés organisés sont réévaluées en date d'arrêté, la réévaluation étant traitée de façon identique aux appels de marge.

Lors du dénouement de l'option, les primes sont soit enregistrées immédiatement en résultat (options spéculatives, options de couverture lorsque l'élément couvert est évalué à un cours de marché), soit réparties prorata temporis sur la durée de vie résiduelle des opérations couvertes (options de couverture lorsque l'élément couvert n'est pas évalué à un cours de marché).

Opérations de change

En date d'arrêté comptable, les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis en euros au cours comptant de la devise. Les écarts de change latents ou réalisés sont enregistrés en résultat.

Les contrats de change sont évalués au cours du change comptant en vigueur à la date d'arrêté. Les contrats de change à terme sont évalués au cours du terme restant à courir à la date d'arrêté, avec impact des variations de juste valeur en résultat.

Garanties données et reçues

Les garanties données d'ordre de la clientèle ou des établissements de crédit sont enregistrées en hors-bilan à hauteur des engagements. Quant aux garanties reçues, seules sont recensées celles des établissements de crédit, états, administrations publiques et collectivités locales.

Les engagements par signature comptabilisés au hors-bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de

garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

Si nécessaire, ces garanties et engagements de financement font l'objet de provisions.

Engagements sociaux

Le Crédit du Nord suit la recommandation 2003-R01 du Conseil National de la Comptabilité, relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

Les avantages postérieurs à l'emploi

Les engagements au titre des régimes nationaux obligatoires sont couverts par des cotisations prises en charge au fur et à mesure de leur versement à des organismes de retraite indépendants, qui gèrent ensuite le paiement des pensions.

Les engagements à prestations définies, quant à eux, sont évalués selon une méthode actuarielle.

Ils recouvrent plusieurs types d'engagements, et notamment les engagements résiduels de retraite professionnelle. Suite à l'accord de Branche du 25 février 2005, qui prévoyait la modification des dispositions relatives au complément bancaire, et compte tenu de la situation déficitaire de sa caisse de retraite, le Crédit du Nord a signé un accord interne en 2006 retenant les dispositions suivantes :

- pour les actifs bénéficiaires d'un complément bancaire et encore salariés du Crédit du Nord, la valeur du complément bancaire a été transformée en épargne complémentaire et externalisée auprès d'un assureur ;
- pour les retraités et bénéficiaires d'une pension de réversion, le choix leur a été donné d'opter pour un versement unique de leur complément bancaire.

Ainsi, les engagements résiduels de retraite professionnelle portent donc, d'une part, sur les retraités et bénéficiaires d'une pension de réversion qui n'auraient pas opté pour le versement unique du complément bancaire, et d'autre part sur les actifs qui ne sont plus salariés du Crédit du Nord.

Ces engagements sont évalués, pour le Crédit du Nord, par un actuaire indépendant, deux fois par an, l'évaluation retenue au 31 décembre étant réalisée sur la base des données au 31 août précédent. Les engagements et leurs couvertures, ainsi que les principales hypothèses retenues, sont détaillés en note annexe au bilan.

Sont également classifiés dans cette catégorie les indemnités de fin de carrière, les plans de retraite supplémentaire, ainsi que le régime des retraités concernant la prévoyance et l'assistance médicale. Ces engagements, leurs couvertures et les principales hypothèses retenues, sont détaillés en note annexe. L'évaluation des engagements est effectuée par un actuaire indépendant, selon la méthode des unités de crédit projetées, deux fois par an, celle retenue au 31 décembre étant réalisée sur la base des données au 31 août précédent.

Conformément à l'avis 2004/A publié le 21 janvier 2004 par le Comité d'urgence du Conseil National de la Comptabilité, le Crédit du Nord comptabilise selon un mode linéaire, sur la durée du régime, l'ensemble des modifications liées à la loi n°2003-775 du 21 août 2003, portant réforme des retraites.

Les écarts actuariels, déterminés par régime, incluent, d'une part, les effets des différences entre les hypothèses actuarielles retenues antérieurement et la réalité constatée, et, d'autre part, les effets des changements d'hypothèses actuarielles. Concernant spécifiquement les avantages postérieurs à l'emploi, ces écarts actuariels ne sont partiellement comptabilisés en résultat que lorsqu'ils excèdent 10 % de la valeur actualisée de l'obligation (méthode dite « du corridor »). La fraction de ces écarts alors comptabilisée est égale à l'excédent défini ci-avant, divisé par la durée de vie active moyenne résiduelle des bénéficiaires du régime. Lorsque le régime dispose d'actifs, ceux-ci sont évalués à leur valeur vénale en date d'arrêt.

Les autres avantages à long terme

Le personnel du Crédit du Nord peut bénéficier d'un compte épargne-temps, ainsi que de primes liées à l'ancienneté. Ces engagements sont évalués selon la même méthode actuarielle décrite au paragraphe précédent, et sont intégralement provisionnés, y compris les écarts actuariels. Les différents engagements et

leurs couvertures, ainsi que les principales hypothèses retenues, sont détaillés en note annexe. L'évaluation des engagements est effectuée par un actuaire indépendant, une fois par an. Pour les engagements hors compte épargne-temps l'évaluation retenue au 31 décembre est réalisée sur la base des données au 31 août précédent. Pour les engagements liés au compte épargne-temps, l'évaluation retenue au 31 décembre est réalisée sur la base des données à cette date.

Intérêts et commissions

Les intérêts ainsi que les commissions assimilées à des intérêts sont enregistrés en compte de résultat prorata temporis.

Les commissions sont enregistrées en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent.

Les commissions rémunérant des services ponctuels sont comptabilisées immédiatement en résultat.

Les commissions acquises rémunérant des services continus sont étalées sur la durée de vie de la prestation fournie.

Les commissions faisant partie intégrante du rendement effectif d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement du rendement effectif de l'instrument financier.

Impôts

Tous les impôts et taxes (hors impôt sur les bénéficiaires) payés ou non dans l'exercice, dont l'assiette se réfère à des éléments de l'exercice, sont comptabilisés dans les charges de celui-ci.

Impôt courant

En France, le taux normal de l'impôt sur les sociétés est de 33,33 %. S'y ajoutent une Contribution Sociale de 3,3 % (après application d'un abattement de 0,763 million d'euros) et à partir de 2011 une majoration de 5 % pour les entreprises réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 250 millions d'euros. Depuis le 1^{er} janvier 2007, les plus-values à long terme sur titres de participation de sociétés à prépondérance immobilière sont imposées à 15 %, alors que les plus-values sur autres titres de participation sont exonérées sous réserve d'une quote-part pour frais et charges de 10 % du résultat net des plus-values de cessions

de l'exercice. En outre, au titre du régime des sociétés mères et filiales, les dividendes reçus des sociétés dans lesquelles la participation est au moins égale à 5 % sont exonérés (à l'exception d'une quote-part de frais et charges équivalente à 5 % des dividendes versés).

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuille titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans le compte de résultat dans la rubrique « Impôt sur les bénéfices ».

Impôt différé

Le Crédit du Nord utilise la faculté d'enregistrer des impôts différés dans ses comptes sociaux.

Les impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'une différence temporaire est identifiée entre les valeurs comptables retraitées et les valeurs fiscales des éléments de bilan. La méthode appliquée est celle du report variable selon laquelle les impôts différés

constatés au cours des exercices antérieurs sont modifiés lors d'un changement de taux d'imposition. L'effet correspondant est enregistré en augmentation ou en diminution de la charge d'impôt différé. Les actifs d'impôt différé nets sont pris en compte dès lors qu'il existe une perspective de récupération sur un horizon déterminé.

Les impôts différés sont calculés sur la base du taux d'impôt voté ou quasi voté qui devrait être en vigueur au moment où la différence temporaire se retournera. Lors d'un changement de taux d'imposition, l'effet correspondant est enregistré en résultat dans la rubrique « Impôt sur les bénéfices ».

Le Crédit du Nord est intégré depuis le 1^{er} janvier 2010 au groupe fiscal de la Société Générale. Dans ce cadre, un sous-groupe d'intégration fiscale a été établi entre le Crédit du Nord et certaines de ses filiales contrôlées directement ou indirectement à 95 % au moins. La convention retenue est celle de la neutralité.

NOTE 2 Créances sur les établissements de crédit

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Comptes à vue et au jour le jour	2 237,4	3 139,2
Créances rattachées	0,3	0,3
Total des créances à vue	2 237,7	3 139,5
Comptes à terme	7 761,8	2 862,7
Prêts subordonnés	86,2	83,4
Créances douteuses ⁽¹⁾	0,5	0,5
Créances rattachées	17,3	13,9
Total des créances à terme	7 865,8	2 960,5
TOTAL BRUT	10 103,5	6 100,0
Dépréciations	-0,5	-0,5
TOTAL NET	10 103,0	6 099,5
<i>(1) Dont créances douteuses compromises.</i>	0,5	0,5

Sur l'ensemble des créances sur les établissements de crédit, les opérations avec le Groupe sont les suivantes :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Opérations avec le Groupe Crédit du Nord	5 984,0	2 536,4
Opérations avec le Groupe Société Générale	2 854,7	1 970,3
TOTAL	8 838,7	4 506,7

NOTE 3 Opérations avec la clientèle

(en millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Créances commerciales	305,9	258,5
Créances commerciales douteuses	54,4	48,0
Créances rattachées	0,3	0,3
Total des créances commerciales	360,6	306,8
Crédits de trésorerie	1 226,7	1 279,1
Crédits d'équipement	3 540,6	3 299,9
Crédits à l'habitat	10 002,8	8 691,3
Autres crédits	1 381,4	1 276,6
Autres concours douteux	672,8	625,5
Prêts subordonnés et titres participatifs	8,3	8,8
Valeurs non imputées	25,2	89,9
Créances rattachées	34,1	33,3
Total des autres concours à la clientèle	16 891,9	15 304,4
Comptes ordinaires débiteurs	966,9	702,3
Comptes ordinaires débiteurs douteux	208,6	221,0
Créances rattachées	12,5	11,1
Total des comptes ordinaires débiteurs	1 188,0	934,4
TOTAL BRUT ⁽¹⁾	18 440,5	16 545,6
Dépréciation	-493,3	-481,9
TOTAL NET	17 947,2	16 063,7
Titres reçus en pension livrée	-	-
TOTAL ^{(2) (3)}	17 947,2	16 063,7
<i>Taux de dépréciation des créances douteuses</i>	<i>52,7 %</i>	<i>53,9 %</i>
(1) Dont créances douteuses compromises	579,8	578,0
(2) Dont créances remises en garanties de passif	5 986,0	3 011,0
(3) Dont créances éligibles au refinancement de la Banque de France	1 561,7	954,9*

* Montant modifié par rapport aux états financiers publiés au 31 décembre 2010.

NOTE 4 Portefeuille titres

(en millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Titres de transaction	4,0	0,1
Titres de placement	7 054,7	5 916,4
Titres d'investissement	53,8	62,7
TOTAL	7 112,5	5 979,2

Ventilation par portefeuille

(en millions d'euros)	31/12/2011			31/12/2010		
	Cotés	Non cotés	Total	Cotés	Non cotés	Total
Titres de transaction						
Effets publics et assimilés	-	-	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	4,0	4,0	-	0,1	0,1
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	-	-	-	-
SOUS-TOTAL (1)	-	4,0	4,0	-	0,1	0,1
Titres de placement (*)						
Effets publics et assimilés	1 011,2	-	1 011,2	1 143,5	-	1 143,5
Obligations et autres titres à revenu fixe	53,5	6 052,1	6 105,6	88,2	4 710,1	4 798,3
Actions et autres titres à revenu variable	0,1	3,5	3,6	0,1	3,7	3,8
Dépréciations	-24,7	-65,6	-90,3	-27,6	-14,0	-41,6
SOUS-TOTAL (2)	1 040,1	5 990,0	7 030,1	1 204,2	4 699,8	5 904,0
Titres d'investissement						
Effets publics et assimilés	-	-	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	33,4	26,2	59,6	42,2	26,2	68,4
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	-	-	-	-
Dépréciations	-	-2,0	-2,0	-	-2,0	-2,0
SOUS-TOTAL (3)	33,4	24,2	57,6	42,2	24,2	66,4
TOTAL (1)+(2)+(3)	1 073,5	6 018,2	7 091,7	1 246,4	4 724,1	5 970,5
Créances rattachées (4)			20,8			8,7
TOTAL (1)+(2)+(3)+(4) (**)			7 112,5			5 979,2
(*) Dont titres éligibles au refinancement auprès d'une banque centrale de l'Eurosystème			4 011,2			1 142,5
(**) Dont :						
Effets publics et assimilés			1 016,7			1 144,3
Obligations et autres titres à revenu fixe			6 095,2			4 834,2
Actions et autres titres à revenu variable			0,6			0,7

Informations complémentaires sur les titres

Portefeuille de placement

	31/12/2011	31/12/2010
Valeur estimée des titres de placement :		
Plus-values latentes	8,2	8,3
• Plus-values latentes sur les actions et autres titres à revenu variable	4,1	3,5
• Plus-values latentes sur les obligations et autres titres à revenu fixe	4,1	4,8
Parts d'OPCVM détenues	-	-
Montant des titres subordonnés	46,8	81,8
Montant des primes et décôtes afférentes aux titres de placement	-13,2	-0,3

Portefeuille d'investissement

Le portefeuille d'investissement est constitué en totalité d'Obligations à Bons de Souscription ou d'Acquisition d'Actions Remboursables (OBSAAR) : deux remboursements partiels ont été comptabilisés en 2011 pour 9,4 millions d'euros (hors créances rattachées).

NOTE 5 Titres de participation et filiales

(en millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Participations et autres titres détenus à long terme	93,8	93,7
Parts dans les entreprises liées	1 675,5	1 675,5
TOTAL	1 769,3	1 769,2

Le portefeuille de titres de participation et filiales a évolué comme suit :

(en millions d'euros)	Titres de participation	Autres titres détenus à long terme	Sociétés civiles immobilières	Total
Valeur comptable brute				
Montant au 31 décembre 2010	1 701,6	68,2	0,2	1 770,0
Investissements	-	2,1	-	2,1
Désinvestissements	-1,9	-0,2	-	-2,1
Autres mouvements	-	0,1	-	0,1
Montant au 31 décembre 2011	1 699,7	70,2	0,2	1 770,1
Dépréciations				
Montant au 31 décembre 2010	0,8	-	-	0,8
Dotations	-	-	-	-
Reprises	-	-	-	-
Autres mouvements	-	-	-	-
Montant au 31 décembre 2011	0,8	-	-	0,8
VALEUR NETTE AU 31 DECEMBRE 2011	1 698,9	70,2	0,2	1 769,3

NOTE 6 Immobilisations

(en millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Immobilisations d'exploitation		
Terrains et constructions	111,6	101,7
Autres immobilisations corporelles	84,6	91,2
Immobilisations incorporelles créées	87,7	84,9
Autres immobilisations incorporelles	25,4	27,8
Valeur nette des immobilisations d'exploitation	309,3	305,6
Immobilisations hors exploitation		
Terrains et constructions	0,7	0,7
Autres immobilisations corporelles	0,7	0,9
Valeur nette des immobilisations hors exploitation	1,4	1,6
IMMOBILISATIONS	310,7	307,2

(en millions d'euros)	Immobilisations corporelles d'exploitation		Immobilisations corporelles hors exploit. ⁽¹⁾	Immobilisations incorporelles		Total
	Terr. & Const.	Autres		Créées	Acquises	
Valeur comptable brute						
Montant au 31 décembre 2010	144,6	404,1	6,8	224,9	100,8	881,2
Entrées	4,6	27,7	-	28,0	1,8	62,1
Sorties	-0,1	-1,6	-	-	-	-1,7
Autres mouvements	10,2	-23,4	-	-0,5	-0,1	-13,8
Montant au 31 décembre 2011	159,3	406,8	6,8	252,4	102,5	927,8
Amortissements et dépréciations						
Montant au 31 décembre 2010	42,9	312,9	5,2	140,0	73,0	574,0
Dotations de l'exercice (voir note n°24)	5,0	23,5	0,2	25,3	4,1	58,1
Amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif	-0,1	-1,5	-	-	-	-1,6
Autres mouvements	-0,1	-12,7	-	-0,6	-	-13,4
Montant au 31 décembre 2011	47,7	322,2	5,4	164,7	77,1	617,1
VALEUR NETTE AU 31 DÉCEMBRE 2011	111,6	84,6	1,4	87,7	25,4	310,7

(1) Les dotations aux amortissements sur les immobilisations hors exploitation sont incluses dans le « Produit Net Bancaire ».

Les investissements informatiques s'élèvent à 29,8 millions d'euros en 2011. Ils sont en hausse de 34,2 % par rapport à 2010 et correspondent à 48,0 % du total des investissements 2011. Dans cet ensemble, l'immobilisation des frais de développement de certains grands projets informatiques (logiciels) s'élève à 28 millions d'euros contre 19,8 millions d'euros en 2010, dont 25,4 millions d'euros proviennent des « Autres charges » (voir note n°24) et 2,6 millions d'euros des « Frais de personnel » (voir note n°23).

NOTE 7 Autres actifs et comptes de régularisation

(en millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Autres actifs	277,7	249,9
Débiteurs divers	198,4	182,5
Primes sur instruments dérivés achetés	53,5	42,4
Dépôts de garantie versés	25,1	22,4
Autres	0,7	2,6
Comptes de régularisation	483,9	453,0
Valeurs reçues à l'encaissement	11,3	12,6
Actifs d'impôts différés (principalement sur provisions)	58,0	53,4
Produits à recevoir	275,1	217,6
Charges constatées d'avance	15,1	24,2
Autres	124,4	145,2
TOTAL	761,6	702,9

NOTE 8 Dépréciations

L'ensemble des dépréciations classées en minoration d'actif peut se récapituler ainsi :

(en millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Dépréciations sur créances sur les établissements de crédit ⁽¹⁾	0,5	0,5
Dépréciations sur créances clientèle ⁽²⁾	493,3	481,9
Dépréciations sur titres de placement	90,3	41,6
Dépréciations sur titres d'investissement	2,0	2,0
Dépréciations sur titres de participation et autres titres détenus à long terme	0,8	0,8
TOTAL	586,9	526,8
<i>(1) Dont dépréciations sur créances douteuses compromises sur les établissements de crédit</i>	0,5	0,5
<i>(2) Dont dépréciations sur créances douteuses compromises sur la clientèle</i>	424,3	423,4

Evolution des stocks de dépréciations :

(en millions d'euros)	Stock 31/12/2010	Dotations	Reprises et utilisations	Autres mouvements	Stock 31/12/2011
Dépréciations sur créances sur les établissements de crédit	0,5	-	-	-	0,5
Dépréciations sur créances clientèle	481,9	148,8	-137,4	-	493,3
Dépréciations sur titres de placement	41,6	58,1	-9,4	-	90,3
Dépréciations sur titres d'investissement	2,0	-	-	-	2,0
Dépréciations sur titres de participation et autres titres détenus à long terme	0,8	-	-	-	0,8
TOTAL	526,8	206,9	-146,8	-	586,9
<i>Mouvements de dépréciations impactant le « Produit Net Bancaire » (note n°19)</i>		58,1	-2,9		
<i>Mouvements de dépréciations impactant le « Coût du risque » (note n°25)</i>		148,8	-143,9		
<i>Mouvements de dépréciations impactant le résultat sur titres de participation (notes n°5 et 26)</i>		-	-		

NOTE 9 Dettes envers les établissements de crédit

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Comptes à vue et au jour le jour	524,1	1 382,8
Dettes rattachées	0,1	0,2
Total des dettes à vue	524,2	1 383,0
Comptes à terme	7 441,9	2 617,1
Dettes rattachées	10,9	12,2
Total des dettes à terme	7 452,8	2 629,3
TOTAL	7 977,0	4 012,3

Sur l'ensemble des dettes envers les établissements de crédit, les opérations avec le Groupe sont les suivantes :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Opérations avec le Groupe Crédit du Nord	1 507,9	757,3
Opérations avec le Groupe Société Générale	4 528,0	2 127,4
TOTAL	6 035,9	2 884,7

NOTE 10 Opérations avec la clientèle

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Comptes d'épargne à régime spécial à vue	4 327,9	3 930,2
Comptes d'épargne à régime spécial à terme	1 129,1	1 133,9
Comptes à vue et au jour le jour		
Sociétés et entrepreneurs individuels	4 842,9	4 581,5
Particuliers	3 020,5	2 983,5
Clientèle financière	12,8	6,6
Autres	494,7	344,1
SOUS-TOTAL	8 370,9	7 915,7
Comptes à terme		
Sociétés et entrepreneurs individuels	1 568,9	371,7
Particuliers	58,4	39,7
Autres	41,0	33,5
SOUS-TOTAL	1 668,3	444,9
Titres donnés en pension livrée au jour le jour	190,9	188,0
Titres donnés en pension livrée à terme	657,4	156,2
Dépôts de garantie	0,6	0,5
Dettes rattachées	71,7	42,3
TOTAL	16 416,8	13 811,7

NOTE 11 Comptes et plans d'épargne-logement**A. Encours de dépôts collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement**

(en millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Plans d'épargne-logement (PEL)		
Ancienneté de moins de 4 ans	385,4	173,2
Ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	333,1	405,0
Ancienneté de plus de 10 ans	231,1	354,7
SOUS-TOTAL	949,6	932,9
Comptes d'épargne-logement (CEL)	160,5	160,3
TOTAL	1 110,1	1 093,2

B. Encours de crédits à l'habitat octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(en millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Ancienneté de moins de 4 ans	16,8	21,1
Ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	4,3	5,2
Ancienneté de plus de 10 ans	1,5	1,9
TOTAL	22,6	28,2

C. Provisions sur engagements liés aux comptes et plans d'épargne-logement ⁽¹⁾

(en millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Plans d'épargne-logement		
Ancienneté de moins de 4 ans	-	-
Ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	2,3	4,1
Ancienneté de plus de 10 ans	7,0	7,4
SOUS-TOTAL	9,3	11,5
Comptes d'épargne-logement		
Prêts tirés	0,6	0,7
TOTAL	9,9	12,2

(1) Ces provisions sont comptabilisées dans les provisions pour risques et charges (voir note n°14).

D. Modalités de détermination des paramètres d'évaluation des provisions

Les paramètres d'estimation des comportements futurs des clients résultent d'observations historiques de longue période (entre 10 et 15 années). La valeur des paramètres ainsi déterminée peut être ajustée en cas de changement de réglementation dès lors que ce dernier peut remettre en question la capacité prédictive des données passées pour déterminer les comportements futurs des clients.

Les valeurs des différents paramètres de marché utilisés, notamment les taux d'intérêt et les marges,

sont déterminées à partir des données observables et représentent, à date d'évaluation, la meilleure estimation retenue par le Crédit du Nord des niveaux futurs de ces éléments pour les périodes concernées, en cohérence avec la politique de gestion des risques de taux d'intérêt de la banque de détail.

Les taux d'actualisation retenus sont déduits de la courbe des swaps zéro coupon contre Euribor à la date d'évaluation, moyennés sur une période de douze mois.

NOTE 12 Dettes représentées par un titre

(en millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Bons de caisse et bons d'épargne	7,5	9,2
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	9 140,1	9 931,4
Emprunts obligataires ⁽¹⁾	1 956,0	150,0
Dettes rattachées	47,3	32,1
TOTAL	11 150,9	10 122,7

(1) Dont émissions d'EMTN pour 1 816,0 millions d'euros en 2011 contre aucune émission en 2010.

NOTE 13 Autres passifs et comptes de régularisation

(en millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Autres passifs	392,1	348,9
Créditeurs divers	236,6	187,9
Versements à effectuer sur titres non libérés ⁽¹⁾	70,4	84,8
Primes sur instruments dérivés vendus	34,4	20,5
Dépôts de garantie reçus	48,2	52,7
Autres	2,5	3,0
Comptes de régularisation	941,0	873,2
Comptes indisponibles sur comptes de recouvrement	192,1	234,8
Passifs d'impôts différés	197,0	197,9
Charges à payer	409,1	326,7
Produits constatés d'avance	59,5	53,1
Autres	83,3	60,7
TOTAL	1 333,1	1 222,1

(1) Principales augmentations de capital non libérées au 31 décembre 2011 : Hedin (13,5 M€) - Vertherma (19,0 M€) - Nordenskiöld (27,1 M€) - Legazpi (9,6 M€).

NOTE 14 Provisions

Les variations de provisions durant l'exercice 2011 s'analysent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Stock au 31/12/2010	Dotations	Reprises et utilisations	Autres mouvements	Stock au 31/12/2011
Provisions pour avantages post-emploi	36,4	6,7	-9,8	-0,2	33,1
Provisions pour avantages à long terme	22,4	4,2	-4,1	-	22,5
Provisions pour autres engagements sociaux	1,4	0,9	-0,3	-	2,0
Provisions pour risques immobiliers	0,4	-	-0,1	-	0,3
Provisions pour litiges avec la clientèle	7,9	3,8	-0,8	0,1	11,0
Dépréciations sectorielles et autres	26,5	10,7	-	-	37,2
Provisions pour engagements hors-bilan	25,9	39,8	-13,4	-	52,3
Provisions pour engagements PEL/CEL	12,2	-	-2,3	-	9,9
Autres provisions	6,0	1,9	-0,5	0,2	7,6
TOTAL	139,1	68,0	-31,3	0,1	175,9
Mouvements de provisions impactant le « Produit Net bancaire » (note n°19) :		1,9	-2,2		
Mouvements de provisions impactant les « Frais Généraux » (note n°23) :		11,8	-14,2		
Mouvements de provisions impactant le « Coût du risque » (note n°25) :		54,3	-14,9		

NOTE 15 Dettes subordonnées

(en millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Titres subordonnés remboursables	316,0	476,0
Emprunts subordonnés	350,0	-
Intérêts à payer	6,7	6,0
TOTAL	672,7	482,0

Détail des titres subordonnés remboursables

Emission de juin 2004 pour un montant global de 50 millions d'euros selon les caractéristiques suivantes :

Montant de l'émission :	50 millions d'euros
Nominal :	300 euros
Nombre de titres :	166 667
Prix d'émission :	99,87 % du nominal
Durée totale :	12 ans
Intérêts :	4,70 % du nominal
Remboursable au pair le :	14 juin 2016

Emission d'octobre 2006 pour un montant global de 100 millions d'euros selon les caractéristiques suivantes :

Montant de l'émission :	100 millions d'euros
Nominal :	10 000 euros
Nombre de titres :	10 000
Prix d'émission :	100 % du nominal
Durée totale :	10 ans
Intérêts :	4,38 % du nominal
Remboursable au pair le :	18 octobre 2016

Emission de juillet 2005 pour un montant global de 100 millions d'euros selon les caractéristiques suivantes :

Montant de l'émission :	100 millions d'euros
Nominal :	10 000 euros
Nombre de titres :	10 000
Prix d'émission :	100 % du nominal
Durée totale :	10 ans et 25 jours
Intérêts :	Nominal x ((1+CNO- TEC 10 - 0,48 %)^(1/4) - 1)
Remboursable au pair le :	25 juillet 2015

Emission de novembre 2006 pour un montant global de 66 millions d'euros selon les caractéristiques suivantes :

Montant de l'émission :	66 millions d'euros
Nominal :	300 euros
Nombre de titres :	220 000
Prix d'émission :	100,01 % du nominal
Durée totale :	12 ans
Intérêts :	4,15 % du nominal
Remboursable au pair le :	6 novembre 2018

Pour toutes ces émissions, le Crédit du Nord s'interdit de procéder à l'amortissement anticipé des titres subordonnés par remboursement, mais se réserve le droit d'amortir par anticipation par rachats en bourse ou par voie d'offres publiques d'achat ou d'échange de titres subordonnés remboursables.

Au 31 décembre 2011, le solde débiteur non amorti de la prime d'émission de ces émissions s'élève à 20,2 milliers d'euros.

Détail des emprunts subordonnés

Emprunt subordonné souscrit le 22 mars 2011 pour un montant global de 350 millions d'euros selon les caractéristiques suivantes :

Montant de l'emprunt :	350 millions d'euros
Durée totale :	10 ans
Intérêts :	Euribor 6 mois + 2 %
Remboursable le :	22 mars 2021

Un remboursement anticipé de cet emprunt ne pourra se faire qu'à l'initiative de l'emprunteur après accord préalable du Secrétaire Général de l'ACP.

Les intérêts payés sur l'ensemble de ces dettes subordonnées représentent 27,7 millions d'euros au 31 décembre 2011 contre 25,0 millions d'euros au 31 décembre 2010.

NOTE 16 Capitaux propres

(en millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Capital souscrit ⁽¹⁾	890,3	890,3
Primes et Réserves	903,6	646,8
Prime d'émission	10,4	10,4
Réserve légale	86,9	74,0
Réserve ordinaire	806,0	562,0
Réserve réglementée	0,3	0,4
Report à nouveau	0,3	0,4
Résultat de l'exercice	226,9	256,8
Provisions réglementées	0,8	0,8
TOTAL	2 021,9	1 795,1

(1) Le capital social est constitué de 111 282 906 actions de 8 euros de nominal.

La variation des capitaux propres peut s'analyser comme suit :

(en millions d'euros)	Capital souscrit	Autres capitaux propres	Total
Capitaux Propres au 31 décembre 2010	890,3	904,8	1 795,1
Bénéfice de l'exercice		226,9	226,9
Reprise de provisions et réserves réglementées conformément aux dispositions légales en vigueur		-0,1	-0,1
CAPITAUX PROPRES AU 31 DECEMBRE 2011	890,3	1 131,6	2 021,9

La Société Générale détient 100 % du capital du Crédit du Nord au 31 décembre 2011 et, de ce fait, reprend par intégration globale dans ses comptes consolidés les comptes du Crédit du Nord.

Projet d'affectation du résultat

Le bénéfice de l'exercice s'élève à 226 890 863,14 euros.

Statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, l'Assemblée Générale décide de répartir le bénéfice de l'exercice s'élevant à 226 890 863,14 euros.

Il est prélevé un montant de 2 162 081,79 euros afin de porter la réserve légale de 86 864 243,01 euros à 89 026 324,80 euros.

Le montant du bénéfice réduit du montant affecté à la réserve légale et majoré du report à nouveau de l'exercice précédent, soit 284 059,81 euros, forme un total distribuable de 225 012 841,16 euros que l'Assemblée Générale décide d'affecter comme suit :

- attribution aux actions, à titre de dividende, d'une somme de 222 565 812,00 euros. Le dividende par action s'élève à 2,00 euro ;
- dotation d'une somme de 2 000 000,00 euros à la réserve ordinaire ;
- affectation d'une somme de 447 029,16 euros au report à nouveau.

La réserve ordinaire est ainsi portée de 806 000 000,00 euros à 808 000 000,00 euros.

NOTE 17 Engagements hors-bilan**A. Engagements de financement et de garantie donnés ou reçus**

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit	1 037,9	905,2
Engagements de financement en faveur de la clientèle	2 837,0	3 015,1
Engagements de garantie en faveur d'établissements de crédit	226,7	252,2
Engagements de garantie en faveur de la clientèle	2 846,5	2 904,8
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit	796,0	1 921,8
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit	8 122,7	7 359,6
Engagements de garantie reçus de la clientèle	50,0	86,2

B. Opérations sur titres et opérations de change

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Opérations sur titres		
Titres à recevoir	4,0	2,8
Titres à livrer	4,1	22,8
Titres acquis avec faculté de rachat ou de reprise	-	-
Opérations de change à terme		
Monnaies à recevoir	4 836,0	5 707,8
Monnaies à livrer	4 838,3	5 704,0

C. Instruments financiers à terme

(en millions d'euros)	Transaction	Spéculatif	Macro couverture	Micro couverture	Total 31/12/2011	Total 31/12/2010
Catégorie de contrat selon règlement C.R.B. 90/15	D	A	C	B		
Opérations fermes						
Sur marchés organisés						
Contrats à terme	-	-	-	-	-	-
De gré à gré						
Swaps de taux	-	2 591,8	34 618,0	1 524,6	38 734,4	30 718,0
FRA	-	-	-	-	-	-
Opérations conditionnelles						
Sur marchés organisés						
Options de taux	-	-	-	-	-	-
Options de change	-	-	-	-	-	-
De gré à gré						
Options de taux	-	-	-	-	-	-
Options de change	-	-	-	507,1	507,1	193,0
Autres options	-	-	-	-	-	-
Caps	-	1 243,4	2 871,1	40,7	4 155,2	4 463,1
Floors	-	317,6	-	726,2	1 043,8	792,6
TOTAL	-	4 152,8	37 489,1	2 798,6	44 440,5	36 166,7

A fin 2011, sur la totalité des engagements hors-bilan repris ci-dessus, les engagements avec le Groupe s'élèvent à 42 879,5 millions d'euros (dont 30 541,0 millions d'euros avec la Société Générale et 12 338,5 millions d'euros avec le Groupe Crédit du Nord).

Il faut rappeler que, conformément à la réglementation, les opérations traitées pour compte et sur ordre de la clientèle sont classées en catégorie A (« spéculatif »), alors que leur éventuelle couverture est généralement classée en catégorie C (« macrocouverture »). Rappelons également que le Crédit du Nord n'a pas vocation à gérer un portefeuille de transaction.

Enfin, conformément au règlement 2004-16 du Comité de la Réglementation Comptable, la juste valeur des instruments financiers dérivés est indiquée dans le tableau ci-dessous :

(en millions d'euros)	Transaction	Spéculatif	Macro couverture	Micro couverture	Total 31/12/2011	Total 31/12/2010
Catégorie de contrat selon règlement C.R.B. 90/15	D	A	C	B		
Opérations fermes						
Sur marchés organisés						
Contrats à terme	-	-	-	-	-	-
De gré à gré						
Swaps de taux	-	-3,7	167,9	58,7	222,9	19,5
FRA	-	-	-	-	-	-
Opérations conditionnelles						
Sur marchés organisés						
Options de taux	-	-	-	-	-	-
Options de change	-	-	-	-	-	-
De gré à gré						
Options de taux	-	-	-	-	-	-
Options de change	-	-	-	-0,2	-0,2	-0,1
Autres options	-	-	-	-	-	-
Caps	-	-0,6	5,8	-	5,2	18,5
Floors	-	1,9	-	4,5	6,4	2,7
TOTAL	-	-2,4	173,7	63,0	234,3	40,6

NOTE 18 Avantages au personnel

A. Régimes postérieurs à l'emploi à cotisations définies

Les régimes à cotisations définies sont ceux pour lesquels l'obligation du Crédit du Nord se limite uniquement au versement d'une cotisation, mais ne comportent aucun engagement sur le niveau des prestations fournies.

Les principaux régimes de retraite à cotisations définies dont bénéficient les salariés du Crédit du Nord

regroupent notamment l'assurance vieillesse obligatoire et les régimes de retraites nationaux AGIRC et ARRCO, l'abondement au PERCO et les régimes multi-employeurs.

Les charges sur ces régimes sont de 39,8 millions d'euros au 31 décembre 2011 contre 37,0 millions d'euros au 31 décembre 2010.

B. Régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies et autres avantages à long terme

B1. Réconciliation des actifs et passifs inscrits au bilan

(en millions d'euros)	31/12/2011				31/12/2010			
	Postérieurs à l'emploi		Autres avantages à long terme	Total des régimes	Postérieurs à l'emploi		Autres avantages à long terme	Total des régimes
	Régimes de retraite	Autres régimes			Régimes de retraite	Autres régimes		
Rappel des provisions comptabilisées au bilan	17,7	15,4	22,5	55,6	21,2	15,2	22,4	58,8
Rappel des actifs comptabilisés au bilan	-	-	-	-	-	-	-	-
Provision nette	17,7	15,4	22,5	55,6	21,2	15,2	22,4	58,8
VENTILATION DU SOLDE NET DU BILAN								
Valeur actualisée des engagements financés	76,2	-	-	76,2	83,0	-	-	83,0
Juste valeur des actifs de financement	-53,4	-	-	-53,4	-57,5	-	-	-57,5
Solde des régimes financés (A)	22,8	-	-	22,8	25,5	-	-	25,5
Valeur actualisée des engagements non financés (B)	17,2	13,5	22,5	53,2	19,1	15,2	22,4	56,7
Éléments non encore reconnus								
Coûts des services passés non comptabilisés	0,9	-	-	0,9	1,0	-	-	1,0
Pertes ou gains nets actuariels non comptabilisés	21,4	-1,9	-	19,5	22,4	-	-	22,4
Actifs distincts	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs des régimes affectés par le plafond sur actifs	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des éléments non encore reconnus (C)	22,3	-1,9	-	20,4	23,4	-	-	23,4
PROVISION NETTE (A+B-C)	17,7	15,4	22,5	55,6	21,2	15,2	22,4	58,8

Notes :

- Pour les régimes de retraite postérieurs à l'emploi à prestations définies, le Crédit du Nord, conformément à la norme IAS19, utilise la méthode des unités de crédit projetées pour le calcul de ses engagements sociaux, et amortit les écarts actuariels excédant 10 % du maximum entre la valeur de l'engagement et la valeur des actifs, sur la durée résiduelle probable d'activité des participants au régime (méthode dite du « corridor »). Le Crédit du Nord comptabilise selon un mode linéaire, sur la durée résiduelle d'acquisition des droits, le coût des services passés résultant d'une modification de régime.
- Les régimes de retraite postérieurs à l'emploi comprennent des régimes offrant des prestations de retraite et de pré-retraite sous forme de rentes et des régimes d'indemnités de fin de carrière. Les prestations sous forme de rentes viennent en complément des pensions de retraite versées par les régimes généraux et obligatoires. Les autres régimes postérieurs à l'emploi sont des régimes de prévoyance décès. Les autres avantages à long terme sont des programmes de rémunération différée incluant des régimes tels que les médailles du travail, les comptes épargne temps.
- Les montants d'engagements des régimes à prestations définies ont été déterminés par des actuaires qualifiés indépendants.
- Information sur les actifs de financement :
 - seules les indemnités de fin de carrière et les retraites surcomplémentaires sont couvertes en partie par des actifs gérés par une société extérieure au Groupe Crédit du Nord;
 - la juste valeur des actifs de régimes provient à hauteur de 19,2 % d'obligations, 63,6 % d'actions et 17,2 % de fonds monétaires.
- D'une manière générale, les taux de rendement attendus des actifs du régime sont calculés en pondérant les rendements anticipés susceptibles d'être dégagés sur chacune des catégories d'actifs par leurs poids respectifs dans la juste valeur de l'actif.
- Les prestations devant être versées aux régimes postérieurs à l'emploi en 2012 sont estimées à 11,2 millions d'euros.

Le rendement réel sur les actifs du régime et les actifs distincts a été :

(en pourcentage de l'élément mesuré)	31/12/2011	31/12/2010
Actifs des régimes	-6,6	15,6
Actifs distincts	-	-

(en millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Actifs des régimes	-3,8	7,8
Actifs distincts	-	-

B2. Charges actuarielles des régimes

(en millions d'euros)	31/12/2011				31/12/2010			
	Postérieurs à l'emploi		Autres avantages à long terme	Total des régimes	Postérieurs à l'emploi		Autres avantages à long terme	Total des régimes
	Régimes de retraite	Autres régimes			Régimes de retraite	Autres régimes		
Coût des services rendus de l'année y compris charges sociales	4,0	0,3	2,4	6,7	3,5	0,3	2,4	6,2
Cotisations salariales	-	-	-	-	-	-	-	-
Coût financier	3,7	0,6	0,8	5,1	4,2	0,8	0,9	5,9
Rendement attendu des actifs des régimes	-3,8	-	-	-3,8	-3,3	-	-	-3,3
Amortissement du coût des services passés	0,1	-	-	0,1	0,1	-	-	0,1
Amortissement des écarts actuariels	1,8	-	0,3	2,1	0,8	-	2,7	3,5
Modifications du périmètre et autres ajustements de la période	-	-	-	-	-	-	-1,2	-1,2
Liquidation de régime	-	-	-	-	-	-	-	-
CHARGES NETTES PORTEES AU COMPTE DE RESULTAT	5,8	0,9	3,5	10,2	5,3	1,1	4,8	11,2

B3. Variations des passifs nets des régimes postérieurs à l'emploi comptabilisés au bilan

B3a. Variations de la valeur actuelle des obligations

(en millions d'euros)	2011			2010		
	Régimes de retraite	Autres régimes	Total post-emploi	Régimes de retraite	Autres régimes	Total post-emploi
VALEUR AU 1^{ER} JANVIER	102,1	15,2	117,3	99,9	14,6	114,5
Coût des services rendus au cours de la période y compris charges sociales	4,0	0,3	4,3	3,5	0,3	3,8
Coût financier	3,7	0,6	4,3	4,3	0,8	5,1
Cotisations salariales	-	-	-	-	-	-
Écarts actuariels générés dans l'exercice	-6,8	-2,0	-8,8	8,2	0,1	8,3
Prestations servies	-9,6	-0,6	-10,2	-13,8	-0,6	-14,4
Coût des services passés générés dans l'exercice	-	-	-	-	-	-
Liquidation	-	-	-	-	-	-
Transferts, réductions et autres ajustements de la période	-	-	-	-	-	-
VALEUR AU 31 DECEMBRE	93,4	13,5	106,9	102,1	15,2	117,3

B3b. Variations de la juste valeur des actifs du régime et des actifs distincts

(en millions d'euros)	2011			2010		
	Régimes de retraite	Autres régimes	Total post-emploi	Régimes de retraite	Autres régimes	Total post-emploi
VALEUR AU 1^{ER} JANVIER	57,5	-	57,5	50,0	-	50,0
Rendement attendu des actifs du régime	3,8	-	3,8	3,3	-	3,3
Rendement attendu des actifs distincts	-	-	-	-	-	-
Ecart actuariels générés dans l'exercice	-7,6	-	-7,6	4,5	-	4,5
Cotisations salariales	-	-	-	-	-	-
Cotisations patronales	-	-	-	4,0	-	4,0
Prestations servies	-0,3	-	-0,3	-4,0	-	-4,0
Transferts, réductions et autres ajustements de la période	-	-	-	-0,3	-	-0,3
VALEUR AU 31 DECEMBRE	53,4	-	53,4	57,5	-	57,5

B4. Principales hypothèses actuarielles utilisées pour les régimes postérieurs à l'emploi

	2011	2010
Rendement attendu des actifs (des régimes et distincts) de financement	6,6 %	6,6 %
Taux de croissance des masses salariales (y compris inflation)	3,5 %	3,5 %

Le taux de rendement attendu des actifs (des régimes et distincts) de financement est de 6,6 % depuis 2005. L'amplitude des taux de rendement attendu des actifs est liée à la composition des actifs.

Le taux d'actualisation utilisé est fonction de la durée de chacun des régimes (2,9 % à 3 ans / 3,5 % à 5 ans / 4,6 % à 10 ans / 5,0 % à 15 ans et 5,1 % à 20 ans).

La durée de vie d'activité moyenne est déterminée individuellement par avantage et est calculée en tenant compte des hypothèses de taux de rotation.

Le taux d'inflation est fonction de la durée de chacun des régimes (1,9 % à 3 ans / 1,9 % à 5 ans / 1,9 % à 6 ans et plus).

B5. Analyse des sensibilités des engagements des régimes postérieurs à l'emploi aux variations des principales hypothèses actuarielles

(en pourcentage de l'élément mesuré)	2011		2010	
	Régime de retraite	Autres régimes	Régime de retraite	Autres régimes
Variation de +1 % du taux d'escompte				
Impact sur la valeur actualisée des engagements au 31 décembre	-6,9 %	-12,7 %	-7,3 %	-13,8 %
Impact sur le total net des charges des régimes	-10,7 %	-24,2 %	-12,1 %	-25,3 %
Variation de +1 % du rendement attendu des actifs (du régime et distincts) de financement				
Impact sur les actifs du régime au 31 décembre	1,0 %	-	1,0 %	-
Impact sur le total net des charges des régimes	-25,4 %	-	-14,7 %	-
Variation de +1 % du taux de croissance net d'inflation des masses salariales				
Impact sur la valeur actualisée des engagements au 31 décembre	7,9 %	16,6 %	8,3 %	18,1 %
Impact sur le total net des charges des régimes	14,5 %	35,6 %	16,2 %	37,4 %

B6. Ajustements liés à l'expérience au titre des régimes de retraite à prestations définies

(en millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Valeur actualisée de l'obligation	93,4	102,1
Juste valeur des actifs de régime	53,4	57,5
Déficit / (néгатif : excédent)	40,0	44,6
Ajustements des passifs du régime liés à l'expérience	-0,7	-0,3 ⁽¹⁾
Ajustements des actifs du régime liés à l'expérience	-7,6	4,5

(1) Montant modifié par rapport aux états financiers publiés au 31 décembre 2010.

NOTE 19 Produit net bancaire

(en millions d'euros)	2011	2010
Intérêts nets et résultats assimilés	562,6	563,5
Commissions nettes	438,0	433,7
Revenus sur titres à revenu variable	139,6	115,6
Gains ou pertes sur opérations sur le portefeuille de négociation	-4,1	-50,0
Gains ou pertes sur opérations sur le portefeuille de placement	-56,2	7,9
Autres produits et charges d'exploitation bancaire	-0,7	-0,3
PRODUIT NET BANCAIRE	1 079,2	1 070,4
Part des commissions nettes dans le « Produit Net Bancaire »	40,6 %	40,5 %

NOTE 20 Intérêts nets et résultats assimilés, autres résultats sur titres**Intérêts nets et résultats assimilés**

L'évolution des intérêts nets et résultats assimilés peut se détailler de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	2011	2010
Intérêts et produits assimilés :		
Produits d'intérêts sur opérations avec les établissements de crédit	147,0	114,5
Opérations avec les banques centrales, établissements de crédit	145,1	113,4
Titres et valeurs reçus en pension	1,9	1,1
Produits d'intérêts sur opérations avec la clientèle	713,0	632,2
Créances commerciales	9,5	9,1
Autres concours à la clientèle		
Crédits de trésorerie	80,2	83,6
Crédits d'équipement	98,4	86,0
Crédits à l'habitat	402,4	344,0
Autres crédits à la clientèle	52,4	45,4
Comptes ordinaires débiteurs	48,6	45,6
Titres et valeurs reçus en pension	0,1	0,1
Autres intérêts et produits assimilés	21,4	18,4
Obligations et autres titres à revenu fixe	81,5	48,5
SOUS-TOTAL	941,5	795,2
Intérêts et charges assimilées :		
Charges d'intérêts sur opérations avec les établissements de crédit	-74,4	-71,2
Opérations avec les banques centrales, établissements de crédit	-74,2	-71,0
Titres et valeurs reçus en pension	-0,2	-0,2
Charges d'intérêts sur opérations avec la clientèle	-115,9	-87,0
Comptes d'épargne à régime spécial	-94,6	-77,3
Autres dettes envers la clientèle	-17,1	-7,6
Titres et valeurs reçus en pension	-4,0	-1,9
Autres intérêts et charges assimilées	-0,2	-0,2
Dettes représentées par un titre	-188,6	-73,5
SOUS-TOTAL	-378,9	-231,7
Produits (charges) nets (nettes) :		
Opérations avec les établissements de crédit	72,6	43,3
Opérations avec la clientèle	597,1	545,2
Obligations et autres titres à revenu fixe	81,5	48,5
Dettes représentées par un titre	-188,6	-73,5
TOTAL	562,6	563,5

Revenus sur titres à revenu variable

<i>(en millions d'euros)</i>	2011	2010
Revenus sur titres à revenu variable	139,6	115,6
TOTAL	139,6	115,6

Les revenus sur titres à revenu variable comprennent principalement 129,8 millions d'euros de dividendes reçus de filiales et 6,4 millions d'euros de résultats positifs de SNC dont le Crédit du Nord est actionnaire contre en 2010, 107,3 millions d'euros de dividendes reçus de filiales et 4,0 millions d'euros de résultats positifs de SNC.

Résultats sur le portefeuille de négociation

<i>(en millions d'euros)</i>	2011	2010
Résultats sur instruments de taux	-12,6	-59,1
Résultats sur instruments de change	8,3	8,8
Résultats sur titres de transaction	0,2	0,3
GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS SUR LE PORTEFEUILLE DE NEGOCIATION	-4,1	-50,0

Résultats sur le portefeuille de placement

<i>(en millions d'euros)</i>	2011	2010
Dotations aux dépréciations	-58,1	-0,9
Reprises de dépréciations	2,9	9,0
Résultats de cession	-1,0	-0,2
GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS SUR LE PORTEFEUILLE DE PLACEMENT	-56,2	7,9

En 2011, les dotations aux dépréciations portent sur des TCN pour 49,8 millions d'euros et des obligations pour 8,2 millions d'euros.

NOTE 21 Commissions nettes

Selon leur nature, les commissions nettes peuvent s'analyser comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	2011	2010
Produits de commissions		
Opérations avec la clientèle	150,4	144,8
Opérations sur titres	65,6	78,7
Opérations de change	1,4	1,3
Engagements de financement et de garantie	21,8	18,9
Prestations de services	255,0	243,7
SOUS-TOTAL	494,2	487,3
Charges de commissions		
Opérations avec les établissements de crédit	-0,9	-0,8
Opérations de change	-0,1	-0,1
Engagements de financement et de garantie	-1,3	-0,8
Prestations de services	-53,9	-51,8
SOUS-TOTAL	-56,2	-53,6
TOTAL	438,0	433,7

NOTE 22 Frais généraux

<i>(en millions d'euros)</i>	2011	2010
Charges de personnel	-413,2	-427,7
Impôts et taxes	-19,7	-11,6
Autres charges	-195,6	-185,8
Amortissements	-57,9	-62,3
TOTAL	-686,4	-687,4

NOTE 23 Frais de personnel

Les charges de personnel qui s'établissent à 413,2 millions d'euros se décomposent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	2011	2010
Rémunérations du personnel	-243,6	-249,5
Charges sociales et fiscales sur rémunérations	-59,7	-73,4
Charges de retraite	-50,5	-43,6
Régimes à cotisations définies	-39,8	-37,0
Régimes à prestations définies	-10,7	-6,6
Autres charges sociales et fiscales	-31,5	-32,5
Participation, intéressement et abondements	-30,5	-33,8
<i>Dont intéressement</i>	-21,6	-19,1
<i>Dont participation</i>	-2,7	-9,0
Transfert de charges	2,6	5,1
TOTAL	-413,2	-427,7

La rémunération des organes d'administration et de direction s'élève à 1,7 million d'euros au 31 décembre 2011.

	2011	2010
Effectif net présent	5 197	5 300
Effectif inscrit au 31 décembre	5 734	5 821

NOTE 24 Autres frais administratifs et amortissements**Autres frais administratifs**

<i>(en millions d'euros)</i>	2011	2010
IMPOTS ET TAXES	-19,7	-11,6
AUTRES CHARGES	-195,6	-185,8
Loyers et charges locatives	-33,6	-30,9
Services extérieurs et divers	-243,6	-194,9
Intérimaires et contractants extérieurs	-2,0	-2,2
Dépenses de télécommunication	-3,0	-4,9
Transports et déplacements	-12,1	-10,3
Charges refacturées à des tiers	73,3	42,7
Transfert de charges	25,4	14,7
TOTAL	-215,3	-197,4

Pour une meilleure information, les montants mentionnés dans le tableau ci-dessus, ligne à ligne, sont des montants bruts, c'est-à-dire avant éventuelle immobilisation : lorsque ces charges sont immobilisées, elles sont alors également renseignées en minoration de l'ensemble sur la dernière ligne « Transfert de charges ».

Il convient de noter que, conformément aux possibilités offertes par la réglementation comptable, et dans le respect des dispositions, le Crédit du Nord a immobilisé en 2011 des charges, provenant de la rubrique « Services extérieurs et divers » pour 25,4 millions d'euros

(contre 14,7 millions d'euros à fin 2010). Ces montants correspondent aux frais engagés sur la production de différents progiciels à usage interne au Crédit du Nord. Ces progiciels ainsi immobilisés sont amortis sur une durée de 3 à 5 ans à compter de leur mise en service.

En 2011, les charges globales d'audit des Commissaires aux Comptes se sont élevées à 484,0 milliers d'euros hors taxes (hors frais et débours). Ces sommes sont inscrites dans la rubrique « Services extérieurs et divers » et s'analysent ainsi :

(en milliers d'euros)	DELOITTE		ERNST & YOUNG		AUTRES CABINETS ⁽¹⁾	
	2011	2010	2011	2010	2011	2010
Commissariat aux Comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	-187,5	-187,5	-187,5	-187,5	-5,0	-4,8
Missions accessoires	-74,0	-2,0	-30,0	-	-	-

(1) Commissaires aux Comptes pour l'agence de Monaco.

Amortissements

(en millions d'euros)	2011	2010
Amortissements des immobilisations corporelles	-28,5	-29,5
Dépréciations sur immobilisations corporelles	-	-
Amortissements des immobilisations incorporelles	-29,4	-32,8
TOTAL	-57,9	-62,3

NOTE 25 Coût du risque

(en millions d'euros)	2011	2010
Dotations de l'exercice (voir notes n°8 et 14)	-203,1	-205,8
Pertes non couvertes par des dépréciations	-10,8	-9,5
Pertes couvertes par des dépréciations	-57,1	-22,0
Reprises de dépréciations (y compris utilisations de dépréciations) (voir notes n°8 et 14)	158,8	147,9
Récupération sur créances amorties	4,3	4,7
TOTAL⁽¹⁾	-107,9	-84,7
(1) Dont litiges.	-4,2	-0,5
Coût du risque rapporté au total des encours bruts de crédits consentis	0,59 %	0,51 %

La rubrique « Coût du risque » correspond exclusivement au risque de contrepartie sur l'activité d'intermédiation bancaire. Les dotations et reprises de provisions pour autres risques sont classées sur les mêmes lignes que les charges couvertes.

NOTE 26 Gains ou pertes sur actifs immobilisés

<i>(en millions d'euros)</i>	2011	2010
Résultat net sur titres de participation	-	3,6
Résultat net sur titres d'investissement	-	0,6
Résultat net sur cessions d'immobilisations d'exploitation	0,5	0,4
TOTAL	0,5	4,6

NOTE 27 Impôt sur les bénéfices

<i>(en millions d'euros)</i>	2011	2010
Impôt courant	-40,3	-76,0
Impôt différé	5,5	21,0
Résultat d'intégration fiscale	-23,7	8,9
TOTAL	-58,5	-46,1

Le Crédit du Nord est intégré depuis le 01/01/2010 au groupe fiscal de la Société Générale. Dans ce cadre, un sous-groupe d'intégration fiscale a été établi entre le Crédit du Nord et certaines de ses filiales contrôlées directement ou indirectement à 95 % au moins. La convention retenue est celle de la neutralité.

Analyse de la charge fiscale

La charge fiscale s'analyse de la façon suivante par rapport au résultat avant impôts :

	2011	2010
Résultat net avant impôts <i>(en millions d'euros)</i>	285,3	302,9
Charge théorique d'impôts <i>(en millions d'euros)</i>	-103,0	-104,3
Taux normal d'imposition, y compris majorations temporaires	36,10 %	34,43 %
Différences permanentes et autres éléments	-14,79 %	-10,68 %
Différentiel de taux d'imposition sur profits taxés à l'étranger	-1,13 %	-0,90 %
Différentiel sur éléments imposés à taux réduit	-0,26 %	-0,76 %
Gain net d'intégration fiscale	-0,32 %	-3,95 %
Divers	0,89 %	-2,92 %
Taux apparent d'imposition, y compris majorations temporaires	20,49 %	15,22 %
Charge réelle d'impôts <i>(en millions d'euros)</i>	-58,5	-46,1

NOTE 28 Emplois et ressources ventilés selon la durée restant à courir

(en millions d'euros - hors créances et dettes rattachées)	Durées restant à courir au 31 décembre 2011				Total
	< à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> à 5 ans	
EMPLOIS					
Créances sur les établissements de crédit					
Comptes à terme	4 663,8	489,8	1 771,0	837,2	7 761,8
Prêts subordonnés	-	1,1	35,5	49,6	86,2
Opérations avec la clientèle					
Créances commerciales	304,7	1,2	-	-	305,9
Autres concours à la clientèle	854,2	1 690,7	6 114,5	7 492,1	16 151,5
Prêts subordonnés et titres participatifs	0,1	0,4	0,5	7,3	8,3
Obligations et autres titres à revenu fixe					
Titres de transaction	4,0	-	-	-	4,0
Titres de placement	134,6	76,0	4 144,2	1 750,8	6 105,6
Titres d'investissement	-	21,3	38,3	-	59,6
TOTAL	5 961,4	2 280,5	12 104,0	10 137,0	30 482,9
RESSOURCES					
Dettes envers les établissements de crédit					
Comptes à terme	1 519,4	700,4	4 902,0	320,1	7 441,9
Opérations avec la clientèle					
Comptes d'épargne à régime spécial à terme	909,8	12,1	206,8	0,4	1 129,1
Comptes à terme	1 159,0	126,6	374,1	8,6	1 668,3
Titres donnés en pension livrée à terme	657,4	-	-	-	657,4
Dettes représentées par un titre					
Bons de caisse et bons d'épargne	5,2	0,2	2,1	-	7,5
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	3 376,9	2 740,8	1 696,8	1 325,6	9 140,1
Emprunts obligataires	-	1 020,0	486,0	450,0	1 956,0
TOTAL	7 627,7	4 600,1	7 667,8	2 104,7	22 000,3

NOTE 29 Renseignements concernant les filiales et participations

Au 31 décembre 2011 (en milliers d'euros)	Capital	Réserves et report à nouveau	Quote part de capital détenu (en %)	Valeur d'inventaire des titres détenus	Prêts et avances consentis non remboursés	Montant des cautions et avals fournis	Produit Net Bancaire	Résultat de l'exercice 2011	Dividendes encaissés en 2011	Observations
--	---------	------------------------------------	--	---	--	---	-------------------------	-----------------------------------	------------------------------------	--------------

A. Renseignements concernant les filiales ou participations détenues par le Crédit du Nord, dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de la Banque

Filiales (50 % au moins du capital détenu)

Banque Courtois 33, rue Rémusat 31000 Toulouse	17 384	140 018	100,00	54 056	901 566	166 298	171 828	39 714	28 901	
Banque Tarneaud 2-6, rue Turgot 87000 Limoges	26 529	170 216	80,00	74 881	695 777	146 021	129 266	26 127	8 489	
Banque Rhône-Alpes 20-22, boulevard Edouard Rey 38000 Grenoble	11 917	127 658	98,34	93 886	748 916	144 868	138 932	26 526	21 535	
Banque Nuger 5, place Michel-de-l'Hospital 63000 Clermont-Ferrand	11 445	42 817	63,19	13 921	30 000	2 402	33 768	6 998	3 010	
Banque Laydernier 10, avenue du Rhône 74000 Annecy	24 789	40 722	96,82	44 435	278 129	37 770	67 279	12 720	9 000	
Etoile ID 59, boulevard Haussmann 75008 Paris	15 400	7 760	100,00	22 977	-	-	1 735	1 749	2 045	
Banque Kolb 1-3, place du Général-de-Gaule 88500 Mirecourt	14 099	53 363	78,44	46 606	318 143	106 711	65 576	11 041	7 590	
Kolb Investissement 59, boulevard Haussmann 75008 Paris	77	13 065	100,00	38 964	-	-	2 221	2 096	-	
Star Lease 59, boulevard Haussmann 75008 Paris	55 000	24 547	100,00	55 000	1 515 768	481 497	-4 468	-4 285	-	
Société Marseillaise de Crédit 75, rue Paradis 13006 Marseille	16 000	276 238	100,00	872 070	450 116	175 115	227 488	45 604	31 300	
Etoile Gestion Holding 59, boulevard Haussmann 75008 Paris	155 000	3 190	69,88	108 309	-	-	5 553	5 177	-	
Hedin 59, boulevard Haussmann 75008 Paris	32 147	-51 967	94,99	30 540	-	-	-6 045	-17 387	-	(3)
Nordenskiöld 59, boulevard Haussmann 75008 Paris	32 656	-12 125	94,99	31 023	-	-	-2 665	-6 091	-	(3)
Verthema 59, boulevard Haussmann 75008 Paris	24 451	-12 981	94,99	23 229	-	-	-3 927	-25 915	-	(3)
Legazpi 17, cours Valmy 92800 Puteaux	23 888	-13 354	50,00	11 944	-	-	-6 665	-25 511	-	(3)

Au 31 décembre 2011 (en milliers d'euros)	Capital	Réserves et report à nouveau	Quote part de capital détenu (en %)	Valeur d'inventaire des titres détenus	Prêts et avances consentis non remboursés	Montant des cautions et avals fournis	Produit Net Bancaire	Résultat de l'exercice 2011	Dividendes encaissés en 2011	Observations
<i>Participations (moins de 50 % du capital détenu)</i>										
Crédit Logement										
50, boulevard Sébastopol 75003 Paris	1 253 975	68 044	3,00	38 852	84 408	156 395	181 221	87 057	2 474	(1)
Sicovam Holding										
18, rue La Fayette 75009 Paris	10 265	522 967	6,10	14 889	-	-	5 730	5 457	457	(2) (3)
Antarius										
59, boulevard Haussmann 75008 Paris	284 060	6 188	50,00	142 407	-	-	1 411 640	38 916	17 044	(3)

B. Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations

Filiales non reprises au paragraphe A

a) Filiales françaises (ensemble)	-	-	-	23 304	643 432	229 599	-	-	750	
b) Filiales étrangères (ensemble)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	

Participations (4) non reprises au paragraphe A

a) Participations françaises (ensemble dont SCI)	-	-	-	28 629	811	5 210	-	-	178	
b) Participations étrangères (ensemble)	-	-	-	82	-	-	-	-	-	

(1) Données en italique afférentes au 31/12/2010 (2011 non disponibles).

(2) Données en italique arrêtées au 31/07/2011.

(3) Pour ces sociétés non bancaires, il est mentionné le chiffre d'affaires et non pas le « Produit Net Bancaire ».

(4) Y compris les participations inférieures à 10 % enregistrées dans les comptes de titres de participations conformément aux dispositions du plan comptable bancaire.

NB Le résultat et le « Produit Net Bancaire » de l'exercice 2011 sont indiqués, pour certaines sociétés, sous réserve de l'approbation des comptes par l'Assemblée Générale Ordinaire qui doit se réunir en 2012.

NOTE 30 Principaux mouvements ayant affecté le portefeuille titres en 2011

Au cours de l'année 2011, le Crédit du Nord a effectué les opérations suivantes sur son portefeuille titres :

Création :

Néant.

Acquisition :

FCT Blue Star Guaranteed Home Loans - Transactis

Souscription aux augmentations de capital :

Caisse de Refinancement de l'Habitat

Liquidation - cession totale :

Consortium Auxiliaire de Participation - SEM de l'AA - SAEM Euralille

Allègement de la participation :

FCPR PME France investissement A - FCPR PME France investissement B - FCPI Gen-i - Valeur Pierre Patrimoine
Caisse de Refinancement de l'Habitat

Conformément aux dispositions de l'article L.233.6 du Code de Commerce, le tableau ci-dessous récapitule les mouvements significatifs enregistrés en 2011 par le portefeuille titres du Crédit du Nord, étant rappelé que les seuils légaux se situent à 5 %, 10 %, 20 %, 33 %, 50 %.

Franchissement en hausse :

Seuil	Sociétés	Pourcentage du capital	
		31/12/2011	antérieur
100 %	FCT Blue Star Guaranteed Home Loans	100,00 %	0,00 %

Franchissement à la baisse :

Seuil	Sociétés	Pourcentage du capital	
		31/12/2010	antérieur
5 %	Consortium Auxiliaire de Participation	0,00 %	5,48 %

Informations sur les mandataires sociaux

En 2011, la composition du Conseil d'Administration a été marquée par la nomination de deux administrateurs extérieurs : Monsieur Christophe BONDUELLE, Président-Directeur Général de BONDUELLE SA, et Monsieur Thierry MULLIEZ, Président-Directeur Général de HTM SA.

Par ailleurs, les mandats d'administrateurs de messieurs Bruno FLICHY, Patrick SUET et Vincent TAUPIN qui arrivaient à échéance, ont été reconduits pour une durée de quatre ans.

Enfin, lors du Conseil d'Administration du 29 juillet 2011, décision a été prise de faire évoluer la gouvernance opérationnelle du Groupe en supprimant la fonction de Directeur Général Délégué, alors exercée par Monsieur Marc BATAVE.

Trois membres du Comité Exécutif sont nommés « Directeurs Généraux Adjointes » aux fins d'assister le Directeur Général :

- M. Philippe AMESTOY, Directeur du Marketing,
- M. Jean-Louis KLEIN, Directeur des Entreprises,
- M. Thierry LUCAS, Directeur des Systèmes d'Information, des Projets et des Opérations Bancaires.

Le 11 janvier 2012, Vincent TAUPIN a démissionné de ses mandats d'administrateur et de Directeur Général. Il a été remplacé par Philippe AYMERICH.

Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années

Jean-François SAMMARCELLI

- Directeur Général Délégué de la Société Générale SGPT (depuis 01/2010);
- Président du Conseil d'Administration : Crédit du Nord (depuis 01/2010); CGA (de 01/2005 à 10/2011);
- Administrateur : Crédit du Nord (depuis 11/2009); SOGECAP*; SOGEPROM (depuis 02/2009); Boursorama (depuis 05/2009); Amundi Group (depuis 12/2009); Sopra Geneval (depuis 04/2010); CGA (de 01/2005 à 10/2011); SOGESSUR (jusqu'en 06/2011); SG Equipement Finances (jusqu'en 04/2010); Banque Tarneaud (de 04/2010 à 05/2011);
- Membre du Conseil de Surveillance : SG Marocaine de Banque (depuis 2007); la SA « Fonds de garantie des dépôts » (depuis 06/2009); Banque Tarneaud (depuis 05/2011); SKB Banka (jusqu'en 05/2009);
- Représentant Permanent de SG FSH au Conseil d'Administration de Franfinance (jusqu'en 04/2011);
- Représentant Permanent du Crédit du Nord aux Conseils d'Administration de la Banque Rhône-Alpes (de 03/2010 à 05/2010), de la Société Marseillaise de Crédit (de 09/2010 à 12/2010);

- Représentant Permanent du Crédit du Nord aux Conseils de Surveillance de la Banque Rhône-Alpes (depuis 05/2010); de la Société Marseillaise de Crédit (depuis 12/2010);
- Censeur de la société Ortec Expansion (depuis 04/2009).

Vincent TAUPIN

- Directeur Général : Crédit du Nord (depuis 01/2010);
- Président du Conseil d'Administration : Antarius (de 01/2010 à 10/2011);
- Président du Conseil de Surveillance : Société Marseillaise de Crédit (depuis 12/2010); Banque Courtois (depuis 10/2011);
- Administrateur : Crédit du Nord (depuis 11/2009); Antarius (depuis 12/2009); Amundi Group (depuis 12/2009); Sogessur (depuis 06/2010); Banque Tarneaud (de 02/2010 à 05/2011); Euromirabelle (jusqu'en 06/2009); Talos Securities Limited (jusqu'en 12/2009); Talos Holdings Limited (jusqu'en 12/2009); Veritas (de 04/2005 à 07/2008); ESGL (de 08/2005 à 03/2008); Banque Rhône Alpes (de 03/2010 à 05/2010); Société Marseillaise de Crédit (de 09/2010

* Mandats exercés depuis les 5 dernières années minimum.

à 12/2010); Banque Laydernier (de 03/2010 à 11/2010); Boursorama (de 05/1999 à 02/2010);

- Membre du Conseil de Surveillance : Banque Courtois (depuis 03/2010); Banque Nuger (de 03/2010 à 09/2011); Banque Rhône Alpes (depuis 05/2010); Société Marseillaise de Crédit (depuis 12/2010); Banque Kolb (depuis 03/2010); Banque Tarneaud (depuis 05/2011);
- Représentant Permanent du Crédit du Nord au Conseil de la Banque Laydernier (de 11/2010 à 09/2011).

Marc BATAVE

- Directeur Général Délégué du Crédit du Nord (de 11/2008 à 07/2011);
- Président du Conseil d'Administration : Norbail Immobilier (de 03/2000 à 01/2007); Star Lease (de 09/2001 à 12/2006);
- Président du Conseil de Surveillance : Banque Courtois (de 05/2008 à 10/2011); Banque Kolb (de 09/2005 à 09/2011); Banque Laydernier (de 11/2010 à 09/2011);
- Représentant Permanent du Crédit du Nord : Banque Pouyanne (de 02/2004 à 12/2006);
- Administrateur : Antarius (jusqu'en 08/2011); Banque Tarneaud (jusqu'en 05/2011); Etoile ID (ex SPTF, jusqu'en 08/2011); Star Lease (jusqu'en 03/2011); Norbail Immobilier (de 05/2007 à 04/2011); Société Marseillaise de Crédit (de 09/2010 à 12/2010); Banque Laydernier (de 03/2010 à 11/2010);
- Membre du Conseil de Surveillance : Banque Rhône-Alpes (de 05/2010 à 08/2011); Banque Laydernier (de 11/2010 à 08/2011); Société Marseillaise de Crédit (de 12/2010 à 08/2011); Banque Tarneaud (de 05/2011 à 08/2011);
- Membre du Comité de Surveillance : SNC Etoile Gestion (jusqu'en 08/2011); SNC Norfinance Gilbert Dupont (jusqu'en 03/2010).

Didier ALIX

- Président-Directeur Général : Sogébaïl*; Société de Gestion St Jean de Passy*;
- Président du Conseil de Surveillance : Komercni Banka*;

- Directeur Général Délégué : Société Générale (de 09/2006 à 12/2009);
- Administrateur : Crédit du Nord (de 07/2007 à 11/2009 puis depuis 01/2010); Yves Rocher*; Banque Roumaine de Développement*; Société Générale de Banques au Cameroun*; Société Générale de Banques au Sénégal*; Société Générale de Banques en Côte d'Ivoire*; Société de Gestion St Jean de Passy*; Rémy COINTREAU (depuis 07/2010); FAYAT (depuis 02/2011); SGBT Luxembourg (depuis 12/2009); SG Private Banking suisse SA SGBT (depuis 12/2009); Société Générale au Liban (jusqu'à 06/2007); Franfinance (de 01/1991 à 04/2010); National Société Générale Bank SAE (NSGB) (de 02/2001 à 04/2010); MSR International Bank (2005 à 12/2006); Sogessur (de 2003 à 11/2006); Fidelity (de 2003 à 12/2006);
- Membre du Conseil de Surveillance : Société Générale Marocaine de Banques*; Société FAIVELY (depuis 09/2010); Groupama Banque (de 2003 à 10/2006).

Christophe BONDUELLE

(nommé le 06/05/2011)

- Président- Directeur Général : Bonduelle SA*;
- Directeur Général : Bonduelle Limited*; Bonduelle Netherland BV (SRL)*
- Président du Conseil de Surveillance : Bonduelle Polska*;
- Administrateur : Crédit du Nord (depuis 05/2011); Bonduelle Nordic*; Bonduelle Portugal*; LESAFFRE et Cie*; Bonduelle Northern Europe* (SA de droit belge).

Séverin CABANNES

- Directeur Général Délégué : Société Générale (depuis 05/2008);
- Administrateur : Crédit du Nord (depuis 02/2007); Amundi Group (depuis le 31/12/2009); TCW Group (depuis 08/2009); Fidelity (de 01/2007 à 04/2008); Genefimmo Cafi 1 (de 04/2007 à 04/2009); Rosbank BHF (de 05/2008 à 06/2009);
- Membre du Conseil de Surveillance : Komercni Banka (de 10/2001 à 09/2010); Groupe Steria SCA (depuis 02/2007).

* Mandats exercés depuis les 5 dernières années minimum.

Patrick DAHER

- Président - Directeur Général : Compagnie DAHER* ;
- Président du Conseil de Surveillance : Grand Port Maritime de Marseille (depuis 01/2009) ;
- Administrateur et Directeur Général : Sogemarco - DAHER* ;
- Administrateur : Crédit du Nord* ; DAHER International Développement* (sté de droit Luxembourgeois) ; LISI (depuis 04/2008) ; DAHER Aérospac Ltd (2007) ; DAHER Inc. (2007) ; DAHER Sawley Ltd (2005 à 2006).

Bruno FLICHY

- Administrateur : Crédit du Nord* ; Eiffage* ; Aviva Participations* ; Aviva France (depuis 11/2008) ; Dexia Banque Belgique (de 02/2004 à 05/2010) ;
- Membre du Conseil de Surveillance : Aviva France (de 2004 à 11/2008).

Philippe HEIM

- Administrateur : Crédit du Nord (depuis 05/2010) ; Groupama Banque (depuis 10/2009) ; Newedge Group (depuis 05/2011).

Thierry MULLIEZ

(nommé le 06/05/2011)

- Président : HTM (depuis 10/2008) ;
- Administrateur : Crédit du Nord (depuis 05/2011) ; HTM (depuis 10/2008) ; Boulanger* ; Crématorium de France (depuis 06/2010) ; SECOM (depuis 04/2008) ; DECATHLON (depuis 12/2009).

Patrick SUET

- Président du Conseil d'Administration : Généras SA* ; SGBT Luxembourg (depuis 06/2009) ; Société Générale Ré SA SGBT (depuis 09/2010) ;
- Administrateur : Crédit du Nord* ; Généras SA* ; SGBT Luxembourg (depuis 11/2006) ; Société Générale Ré SA SGBT (depuis 08/2010) ; Clickoptions (de 10/2000 à 08/2010) ; Sogé participations (de 04/2001 à 05/2008) ;
- Membre du Conseil de Surveillance : Lyxor Asset Management (depuis 05/2005) ; Lyxor International Asset Management (depuis 05/2005).

Pascal COULON

- Administrateur salarié : Crédit du Nord (depuis 07/2009).

Jean-Pierre DHERMANT

- Administrateur salarié : Crédit du Nord (depuis 11/2006).

Angéline HOLVOET

- Administrateur salarié : Crédit du Nord (depuis 12/2009).

A la connaissance du Crédit du Nord, il n'existe aucun conflit d'intérêt entre le Crédit du Nord et les membres du Conseil d'Administration, aussi bien au titre de leurs intérêts professionnels que privés.

Autres informations**Actions détenues par les administrateurs**

- Conformément à l'article 11 des statuts, les administrateurs sont propriétaires de 10 actions au moins.

Déontologie

- Chaque administrateur s'abstient d'effectuer des opérations sur les titres de sociétés dans lesquelles (et dans la mesure où) il dispose, en raison de ses fonctions, d'informations non encore rendues publiques.

* Mandats exercés depuis les 5 dernières années minimum.

Politique de détermination de la rémunération des dirigeants

La rémunération des mandataires sociaux est déterminée selon les principes proposés par le Comité des Rémunérations et validés par le Conseil d'Administration de la Banque. Elle se conforme aux recommandations du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF (point 20 « Les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux ») et répond ainsi à ses principes (exhaustivité, équilibre, cohérence, lisibilité des règles...).

La rémunération versée aux dirigeants mandataires sociaux comprend :

- une rémunération fixe annuelle ;
- une rémunération variable sous la forme d'une prime, versée au terme de chaque exercice social, après arrêté des comptes. Le montant de cette prime, est, depuis le 1^{er} janvier 2010, arrêté à partir d'une appréciation multicritères notamment fondée sur :
 - le maintien, voire l'amélioration d'un bon niveau de satisfaction client,
 - une participation active aux groupes de travail sur la banque de détail au sein du Groupe Société Générale,
 - la recherche d'une baisse du coefficient d'exploitation d'au moins un point par an,
 - la recherche de synergies de coûts et de revenus avec le Groupe Société Générale...

Conformément à la Directive Européenne CRD3 du 24 novembre 2010, la part variable des mandataires sociaux se décompose en une part acquise, payée pour partie en numéraire et pour partie en quasi-actions Société Générale et une part non-acquise dont le paiement différé sur 1 à 3 ans est conditionné à la réalisation d'objectifs économiques.

M. Vincent TAUPIN

Nommé Directeur Général du Crédit du Nord depuis le 1er janvier 2010, Vincent TAUPIN dispose d'un contrat de travail Société Générale. Il est détaché au Crédit du Nord pour la durée de son mandat de Directeur Général.

Les rémunérations fixe et variable du Directeur Général sont présentées dans les tableaux AFEP-MEDEF qui suivent.

Concernant les jetons de présence et autres rémunérations des Conseils d'Administration ou de Surveillance où

M.TAUPIN siège en tant que représentant du Crédit du Nord, ils reviennent directement au Crédit du Nord.

En revanche, les jetons de présence et autres rémunérations des Conseils d'Administration ou de Surveillance où M.TAUPIN siège en tant que représentant du Groupe Société Générale, reviennent à la Société Générale.

Intéressement long terme

Chaque année, le Conseil d'Administration pourra proposer à la Société Générale d'attribuer à M.TAUPIN des actions et/ou des options de souscription et/ou d'achat d'actions Société Générale dans des conditions qui seront fixées par les règlements des plans correspondants, sous réserve des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

La répartition entre options d'actions et actions de performance sera fixée au cas par cas en fonction des règlements des plans Société Générale.

En vue de leur attribution définitive, les options d'actions et/ou les actions gratuites seront soumises à des conditions de performance qui seront fixées par les règlements des plans correspondants, sous réserve des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Par ailleurs, en tant que salarié de la Société Générale, M.TAUPIN bénéficie des régimes d'intéressement et de participation de la Société Générale, il ne peut donc prétendre à ceux appliqués au Crédit du Nord.

Obligation de détention et de conservation des titres Société Générale

En tant que membre du Comité de Direction du Groupe Société Générale, M.TAUPIN devra détenir 2 500 actions Société Générale, dans un délai de 5 ans à compter de sa nomination comme Directeur Général, le 1er janvier 2010. Les actions peuvent être détenues directement ou indirectement au travers du plan d'épargne d'entreprise.

Tant que ce montant minimum de détention défini ne sera pas atteint, M.TAUPIN devra conserver les actions issues des levées d'options qu'il aura pu effectuer ainsi que les actions acquises dans le cadre des plans d'attribution gratuites d'actions Société Générale. Les actions pourront être détenues directement ou indirectement au travers du plan d'épargne d'entreprise.

Dispositions relatives aux avantages postérieurs à l'emploi

- Indemnité de départ : M.TAUPIN ne bénéficiera pas d'indemnité de départ au titre de la fin de son mandat social.
- Retraite : au titre de son mandat social, M.TAUPIN continuera à bénéficier des dispositions du régime de l'allocation complémentaire de retraite des cadres « Hors Classification ».

Ce régime additif, mis en place en 1991, attribue aux bénéficiaires, à la date de la liquidation de leur pension de Sécurité Sociale, une pension globale égale au produit des deux termes suivants :

- la moyenne, sur les dix dernières années de la carrière, de la fraction des rémunérations fixes excédant la « Tranche B » de l'AGIRC augmentées de la rémunération variable dans la limite de 5 % de la rémunération fixe,
- le taux égal au rapport entre un nombre d'annuités correspondant aux périodes d'activité au sein de la Société Générale et 60.

De cette pension globale est déduite la retraite AGIRC « Tranche C » acquise au titre de leur activité au sein de la Société Générale. L'allocation complémentaire à charge de la Société Générale est majorée pour les bénéficiaires ayant élevé au moins trois enfants, ainsi que pour ceux qui prennent leur retraite après 60 ans. Elle ne peut pas être inférieure au tiers de la valeur de service à taux plein des points AGIRC « Tranche B » acquis par l'intéressé depuis sa nomination dans la catégorie « Hors Classification » de la Société Générale.

Les rémunérations et les annuités prises en considération au titre de la période d'activité à la Société Générale incluent tant les services accomplis en tant que salarié que ceux accomplis en tant que mandataire social au Crédit du Nord. Le bénéfice de ce régime est soumis à condition de présence dans l'entreprise au moment de la liquidation des droits.

M. Marc BATAVE

M. Marc BATAVE était titulaire d'un contrat de travail avec le Crédit du Nord, dont l'application avait été suspendue lors de sa nomination en tant que Directeur Général Délégué en novembre 2008 et pour la durée de son mandat social. Ce mandat a pris fin le 29 juillet 2011, date à laquelle son contrat de travail a repris de plein droit tous ses effets.

Pendant la durée de son mandat social, M. Marc BATAVE a conservé l'ensemble des droits acquis antérieurement en sa qualité de salarié du Crédit du Nord, notamment le bénéfice des dispositions du régime de retraite sur-complémentaire des Cadres de Direction institué par délibération du Conseil de Surveillance du Crédit du Nord du 5 septembre 1996.

Ce régime garantit aux bénéficiaires, à la date de liquidation de leurs droits à pension par la Sécurité Sociale, un complément de pension correspondant à la différence entre :

- d'une part, un montant égal à 50 % de la moyenne, calculée sur les cinq années les plus favorables parmi les dix dernières années, des sommes brutes annuelles perçues au titre de l'activité dans le Groupe Crédit du Nord, sans que le montant déterminé puisse excéder 60 % de la rémunération contractuelle annuelle de ces mêmes années ;
- d'autre part, s'il est inférieur, le total des pensions de retraites (hors majorations familiales) et autre revenus acquis auprès de la Sécurité Sociale, de tout autre régime de base, de tous les autres régimes obligatoires par répartition ou capitalisation, de toutes rémunérations perçues pour des postes occupés à titre révocable, après le départ en retraite, du fait de fonctions exercées antérieurement dans le Groupe.

Il est expressément convenu que la rémunération fixe (hors allocation annuelle liée au mandat visé ci-dessus) ainsi que la rémunération variable, versées pendant le temps d'exercice du mandat social sont assimilées à des périodes et des rémunérations d'activité salariée pour la détermination, le moment venu, du montant des garanties prévues par ce régime.

Les rémunérations fixe et variable de M. Marc BATAVE sont présentées dans les tableaux AFEP-MEDEF qui suivent.

Intéressement long terme

Chaque année, le Conseil d'Administration pourra proposer à la Société Générale d'attribuer à M. Marc BATAVE des actions et/ou des options de souscription et/ou d'achat d'actions Société Générale dans des conditions qui seront fixées par les règlements des plans correspondants, sous réserve des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

La répartition entre options d'actions et actions de performance sera fixée au cas par cas en fonction des règlements des plans Société Générale.

En vue de leur attribution définitive, les options d'actions et/ou les actions gratuites seront soumises à des conditions de performance qui seront fixées par les règlements des plans correspondants, sous réserve des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Indemnité de départ

M. Marc BATAVE n'a bénéficié d'aucune indemnité de départ lorsqu'il a quitté ses fonctions de mandataire social le 29 juillet 2011.

Jetons de présence versés aux administrateurs

Le montant des jetons de présence a été fixé par l'Assemblée Générale des actionnaires du 6 mai 2011 à 78 000 euros.

Les règles de répartition des jetons de présence entre les administrateurs, arrêtées par le Conseil d'Administration du 12 mars 1998, sont les suivantes :

- la moitié des jetons de présence est répartie par parts égales entre les administrateurs ;

- le solde est réparti entre les administrateurs proportionnellement au nombre de séances du Conseil auxquelles chacun a participé au cours de l'exercice, la part des absents n'étant pas redistribuée aux autres administrateurs mais restant acquise au Crédit du Nord.

Les recommandations AFEP/MEDEF et AMF

Le Conseil d'Administration du Crédit du Nord a examiné les recommandations AFEP/MEDEF sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux et a décidé de les appliquer.

La présentation standardisée de leurs rémunérations, établie conformément aux recommandations AFEP/MEDEF, figure ci-après.

Tableaux normalisés conformes aux recommandations de l'AFEP / MEDEF et AMF

Tableau 1

TABLEAU DE SYNTHESE DES REMUNERATIONS ET DES OPTIONS ET ACTIONS ATTRIBUEES A CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL ⁽¹⁾		
	Exercice 2010	Exercice 2011
Jean-François SAMMARCELLI , Président		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	1 527 556	1 338 806
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	0	0
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)	0	281 002
TOTAL	1 527 556	1 619 808
Vincent TAUPIN , Directeur Général		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	418 685	624 685
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	324 666	0
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)	165 542	37 573
TOTAL	908 893	662 258
Marc BATAVE , Directeur Général Délégué ⁽²⁾		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	323 552	124 826
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	43 286	0
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)	50 623	26 411
TOTAL	417 461	151 237

(1) Il s'agit des rémunérations dues au titre des mandats sociaux exercés au cours de l'exercice.

(2) Jusqu'au 29 juillet 2011.

Tableau 2

TABLEAU RECAPITULATIF DES REMUNERATIONS DE CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL ⁽¹⁾				
	Exercice 2010		Exercice 2011	
	Montants payés	Montants dus au titre de l'exercice	Montants payés	Montants dus au titre de l'exercice
Jean-François SAMMARCELLI , Président (ces rémunérations ne sont pas facturées au Crédit du Nord à l'exception de 5Keuros au titre de jetons de présence)				
- rémunération fixe	550 000	550 000	650 000	650 000
- rémunération variable non différée ⁽²⁾	332 500	337 920	326 471	273 108
- rémunération variable différée ⁽³⁾	0	633 600	0	409 662
- jetons de présence	5 000	0	11 449	0
- avantages en nature ⁽⁴⁾	6 036	6 036	6 036	6 036
TOTAL	893 536	1 527 556	993 956	1 338 806
Vincent TAUPIN , Directeur Général				
- rémunération fixe	270 000	270 000	270 000	270 000
- rémunération variable non différée ⁽²⁾	0	144 000	144 000	100 000
- rémunération variable différée ⁽³⁾	0	0	0	250 000
- rémunération exceptionnelle	0	0	200 000 ⁽⁵⁾	0
- jetons de présence	0	0	0	0
- avantages en nature ⁽⁴⁾	4 685	4 685	4 685	4 685
TOTAL	274 685	418 685	618 685	624 685
Marc BATAVE , Directeur Général Délégué				
- rémunération fixe	205 000	205 000	111 506 ⁽⁶⁾	119 583 ⁽⁶⁾
- rémunération variable non différée ⁽²⁾	81 000	110 000	110 000	0
- rémunération exceptionnelle	14 000	0	0	0
- jetons de présence	0	0	0	0
- avantages en nature ⁽⁷⁾	8 552	8 552	5 243	5 243
TOTAL	308 552	323 552	226 749	124 826

(1) Les éléments de rémunération sont exprimés en Euros, sur une base brute avant impôt.

(2) Les critères en application desquels ces éléments ont été calculés sont détaillés dans le chapitre consacré à la rémunération des mandataires sociaux.

(3) Ce montant comprend une part différée à un an et attribuée sous forme d'équivalent actions, véhicule indexé sur la performance future de l'action Société Générale valorisée sur la base d'un cours moyen de 49,20 euros à l'attribution, et une part dont le versement est différé à 3 ans sous condition de résultat du Groupe (BNPA). Il n'inclut pas l'attribution d'actions de performance du 7 mars 2011 (Cf. tableau 6).

(4) Il s'agit de la mise à disposition d'une voiture de fonction.

(5) Ce montant payé en 2011 est une rémunération différée relevant des anciennes fonctions de Vincent TAUPIN non facturée au Crédit du Nord.

(6) Dont 15 K€ versés en compensation des impacts de la suspension du contrat de travail avec le Crédit du Nord.

(7) Concerne la mise à disposition d'une voiture de fonction et le versement d'indemnités de logement versées au prorata de l'exercice du mandat soit 2 366 euros et 2 877 euros pour 2011).

Tableau 3

TABLEAU SUR LES JETONS DE PRESENCE		
Membres du conseil	Jetons de présence versés en 2010	Jetons de présence versés en 2011 ⁽¹⁾
Jean-François SAMMARCELLI	5 000	6 000
Vincent TAUPIN ⁽²⁾	5 000	6 000
Marc BATAVE	0	0
Didier ALIX	5 000	6 000
Christophe BONDUELLE ⁽³⁾	-	3 000
Séverin CABANNES	4 000	4 500
Pascal COULON ⁽⁴⁾	4 500	6 000
Patrick DAHER	4 000	5 250
Jean-Pierre DHERMANT ⁽⁴⁾	4 500	6 000
Bruno FLICHY	5 000	6 000
Philippe HEIM ⁽²⁾	2 000	5 250
Angéline HOLVOET ⁽⁴⁾	4 500	5 250
Thierry MULLIEZ ⁽³⁾	-	3 750
Patrick SUET ⁽²⁾	4 500	6 000
TOTAL	48 000	69 000

(1) Ajustement de l'enveloppe « jetons de présence » après vote en Assemblée Générale de mai 2011.

(2) Versés à la Société Générale.

(3) Nommé à l'Assemblée Générale de mai 2011.

(4) Versés au syndicat CFDT du Crédit du Nord.

En 2011, le Conseil d'Administration a tenu 4 réunions, dont la durée moyenne a été de 2 heures.

Le taux d'assiduité des administrateurs est très correct dépassant les 88 % démontrant ainsi leur implication dans leur rôle d'administrateur (nous rappelons la nomination de deux administrateurs à l'Assemblée Générale de mai 2011).

Tableau 4

OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS ATTRIBUEES DURANT L'EXERCICE A CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL PAR L'EMETTEUR ET PAR TOUTE SOCIETE DU GROUPE						
Nom du dirigeant mandataire social	date du plan	Nature des options (achat ou souscription)	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés *	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
Jean-François SAMMARCELLI	Pas d'attribution d'options en 2011					
Vincent TAUPIN	Pas d'attribution d'options en 2011					
Marc BATAVE	Pas d'attribution d'options en 2011					

* Cette valeur correspond à la valeur des options lors de leur attribution telle que retenue dans le cadre de l'application d'IFRS 2, après prise en compte notamment d'une éventuelle décote liée à des critères de performance et à la probabilité de présence dans la société à l'issue de la période d'acquisition, mais avant effet de l'étalement au titre d'IFRS 2 de la charge sur la période d'acquisition.

Tableau 5

OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS SOCIETE GENERALE EXERCEES EN COURS D'EXERCICE			
Nom du dirigeant mandataire social	Date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice
Jean-François SAMMARCELLI		Pas de levée en 2011	
Vincent TAUPIN		Pas de levée en 2011	
Marc BATAVE		Pas de levée en 2011	
TOTAL		0	

Tableau 6

ACTIONS SOCIETE GENERALE DE PERFORMANCE ATTRIBUEES A CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL ⁽¹⁾						
Actions de Performance attribuées durant l'exercice à chaque mandataire social par l'émetteur	Date du plan ⁽²⁾	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice 2011	Valorisation des actions ⁽³⁾	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
Jean-François SAMMARCELLI	07/03/2011	19 460	281 002 €	31/03/2013	31/03/2015	Oui ⁽⁴⁾
Vincent TAUPIN	07/03/2011	2 602	37 573 €	31/03/2013	31/03/2015	Oui ⁽⁴⁾
Marc BATAVE	07/03/2011	1 829	26 411 €	31/03/2013	31/03/2015	Oui ⁽⁴⁾
TOTAL		23 891				

(1) Les actions de performance sont des actions gratuites attribuées aux mandataires sociaux, qui s'inscrivent dans le cadre des articles L.225-197-1 et suivants du Code de Commerce, et qui sont soumises à des exigences supplémentaires prévues par les recommandations AFEP / MEDEF d'octobre 2008.

(2) Date du Conseil d'Administration.

(3) Valeur des actions lors de leur attribution telle que retenue dans le cadre de l'application d'IFRS 2, après prise en compte notamment d'une éventuelle décote liée à des critères de performance et à la probabilité de présence dans la société à l'issue de la période d'acquisition, mais avant étalement au titre d'IFRS 2 de la charge sur la période d'acquisition.

(4) Les conditions de performance arrêtées par la « maison mère », la Société Générale, sont détaillées dans son Document de Référence, chapitre « Gouvernement d'Entreprise ».

Tableau 7

ACTIONS SOCIETE GENERALE DE PERFORMANCE* DEFINITIVEMENT ACQUISES DURANT L'EXERCICE POUR CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL		
	Date du plan	Nombre d'actions définitivement acquises durant l'exercice
Jean-François SAMMARCELLI	21/03/2008	614
Vincent TAUPIN		Pas d'acquisition définitive en 2011
Marc BATAVE	21/03/2008	262
TOTAL		876

* Les actions de performance sont des actions gratuites attribuées aux mandataires sociaux, qui s'inscrivent dans le cadre des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de Commerce, et qui sont soumises à des exigences supplémentaires prévues par les recommandations AFEP / MEDEF d'octobre 2008.

Tableau 8

HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS SG INFORMATION SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT ⁽¹⁾									
Date du Conseil d'Administration	09/03/10	09/03/09	21/03/08	18/09/07	19/01/07	25/04/06	18/01/06	13/01/05	14/01/04
Nombre total d'actions ⁽²⁾ pouvant être souscrites ou achetées	1 000 000	1 044 552	2 328 128	135 729	1 418 916	154 613	1 738 543	4 656 319	4 267 021
dont nombre pouvant être souscrites ou achetées par les mandataires sociaux									
Mandataire 1 : Jean-François SAMMARCELLI ⁽³⁾	0	28 456	26 830	0	16 747	0	18 074	0	0
Mandataire 2 : Vincent TAUPIN ⁽³⁾	28 134	0	0	0	0	0			
Mandataire 3 : Marc BATAVE ⁽⁴⁾	3 751	4 813	0	0		0			
Point de départ d'exercice des options	09/03/14	31/03/12	21/03/11	18/09/10	19/01/10	25/04/09	18/01/09	13/01/08	14/01/07
Date d'expiration	08/03/17	08/03/16	20/03/15	17/09/14	18/01/14	24/04/13	17/01/13	12/01/12	13/01/11
Prix de souscription ou d'achat ⁽⁵⁾	41,20	23,18	63,60	104,17	115,60	107,82	93,03	64,63	60,31
Modalités d'exercice (lorsque le plan comporte plusieurs tranches)									
Nombre d'actions souscrites au 31/12/2011	0	411	0	0	0	0	2 174	53 340	727 877
Nombre cumulé d'options de souscription ou d'achat d'actions annulées ou caduques	8 784	115 186	1 260 266	31 142	292 164	39 728	149 570	369 705	3 539 144
Options de souscription ou d'achat d'actions restantes en fin d'exercice	991 216	908 955	1 067 862	104 587	1 126 752	114 885	1 586 799	4 233 274	0

(1) Ce tableau ne reprend que les plans dans lesquels les mandataires sociaux ont été attributaires d'options.

(2) L'exercice d'une option donne droit à une action Société Générale. Ce tableau tient compte des ajustements effectués suite aux augmentations de capital. Cette ligne ne tient pas compte des levées réalisées depuis la date d'attribution.

(3) Nommés mandataires sociaux le 1^{er} janvier 2010.

(4) Nommé mandataire social le 1^{er} novembre 2008.

(5) Le prix de souscription ou d'achat est égal à la moyenne des 20 cours de bourse précédant le Conseil d'Administration.

Tableau 9

OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS CONSENTIES AUX DIX PREMIERS SALARIES NON MANDATAIRES SOCIAUX ATTRIBUTAIRES ET OPTIONS LEVEES PAR CES DERNIERS *

	Nombre total d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré
Options consenties, durant l'exercice, par l'émetteur aux dix premiers salariés du Groupe Crédit du Nord, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé *	0	0,00
Options détenues sur l'émetteur, levées durant l'exercice par les dix premiers salariés du Groupe Crédit du Nord, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé	0	0,00

* Aucun plan d'option n'a été mis en place par Société Générale au cours de l'exercice 2011.

Tableau 10

SITUATION DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX										
	Dates des mandats		Contrat de travail avec le Crédit du Nord ⁽¹⁾		Régime de retraite supplémentaire ⁽²⁾		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	début	fin	oui	non	oui	non	oui	non	oui	non
Jean-François SAMMARCELLI Président	2010	2013		X	X ⁽³⁾			X		X
Vincent TAUPIN Directeur Général	2010	2011		X	X ⁽³⁾			X		X
Marc BATAVE Directeur Général Délégué	2008 reconduit en 2010	29/07/11		X ⁽⁴⁾	X			X		X

(1) S'agissant du non-cumul du mandat social avec un contrat de travail, seuls sont visés par les recommandations AFEP / MEDEF : le Président du Conseil d'Administration, le Président-Directeur Général et le Directeur Général dans les sociétés à Conseil d'Administration.

(2) Le détail des régimes de retraites complémentaires figure au chapitre « Informations sur les mandataires sociaux ».

(3) Versée par la Société Générale.

(4) Contrat de travail jusqu'au 31/10/2008, suspendu pendant la durée du mandat.

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2011

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes annuels du Crédit du Nord, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2011 ont été réalisées dans un environnement incertain, lié à la crise des finances publiques de certains pays de la zone euro (et en particulier de la Grèce), qui est accompagnée d'une crise économique et d'une crise de liquidité, qui rend difficile l'appréhension des perspectives économiques. C'est dans ce contexte que, en application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Dans le cadre de l'arrêté des comptes, votre société constitue des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités et procède également, selon les modalités décrites dans la note 1 de l'annexe, à des estimations comptables significatives portant notamment sur la valorisation des titres de participation et des autres titres détenus à long terme, ainsi que l'évaluation des engagements de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi. Nous avons, d'une part, revu et testé, les processus mis en place par la Direction, les hypothèses retenues et les paramètres utilisés et, d'autre part, vérifié que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note 1 de l'annexe.
- Dans le contexte plus spécifique de volatilité des marchés financiers :
 - Comme indiqué dans la note 1 de l'annexe, votre société utilise des modèles internes pour la valorisation des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs. Nos travaux ont consisté, d'une part, à revoir le dispositif de contrôle des modèles utilisés et, d'autre part, à apprécier les données et les hypothèses utilisées, ainsi que la prise en compte des risques et des résultats associés à ces instruments.

- De même, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au recensement des instruments financiers qui ne sont plus négociables sur un marché actif, ou dont les paramètres de valorisation ne sont plus observables, et les modalités retenues en conséquence pour les valoriser.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux Actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de Commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, l'exactitude et la sincérité de ces informations appellent de notre part l'observation suivante : ces informations n'incluent pas toutes les rémunérations et avantages versés par la société contrôlant votre société aux mandataires sociaux concernés au titre des mandats, fonctions ou missions autres que ceux exercés au sein ou pour le compte du Groupe Crédit du Nord, et ces informations incluent les rémunérations et indemnités versées par votre société aux mandataires sociaux uniquement au titre de leur mandat exercé au sein du Crédit du Nord.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle, aux participations réciproques et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 18 avril 2012

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIES
Jean-Marc MICKELER



ERNST & YOUNG et Autres
Bernard HELLER



Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de Commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du Code de Commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

1. Avec la Société Générale, actionnaire de votre société

Nature et objet

Création d'un système d'information commun à la Banque de détail France du Groupe Société Générale.

Modalités

Dans le cadre du programme Convergence, et pour répondre à une logique d'amélioration de service liée aux besoins informatiques des différents métiers des banques de détail du Groupe Société Générale, la mise en place d'un système d'information commun est un levier majeur d'efficacité opérationnelle, au travers des synergies développées et de la mutualisation des compétences. Le choix de construire ce système d'information avec les actifs de chacune des enseignes de la Banque de détail en France du Groupe Société Générale induit la mise en place d'une organisation commune, la Direction des Systèmes d'Information, Organisation et Processus (SIOP), logée au sein de la Société Générale. SIOP a pour ambition de sécuriser le fonctionnement du système informatique et d'optimiser les synergies attendues, avec pour objectif de réduire la part du PNB consacré au poste informatique.

Votre Conseil d'Administration du 6 mai 2011 a autorisé la signature des textes nécessaires à la mise en œuvre de ce projet, soit la signature :

- d'un contrat (lettre d'intention et convention de fonctionnement) qui précise les conditions générales juridiques, administratives et financières dans lesquelles SIOP fournit des services à ses clients ainsi que la mise en application du contrat, son périmètre et sa gouvernance ;

- d'un contrat de cession qui précise, dans le cadre de la mise en œuvre du contrat précité, les modalités de transfert et de cession des droits, devoirs et obligations du Crédit du Nord à SIOP, portant notamment sur la cession de certains actifs (biens immatériels notamment) à leur valeur réelle.

Sur la base de la simulation faite en juin 2011 dans le cadre de la rédaction du protocole de cession, et sous réserve de l'application du calendrier de déploiement du projet Convergence, défini à la même date, il est précisé que :

- La valeur nette comptable de l'ensemble des actifs à céder se chiffre à 33 767 K€ au 31 décembre 2011.
- Aucune cession n'a été réalisée au cours de l'exercice 2011.
- La plus value 2012 est estimée à 1 486 K€.
- La plus value de cession globale à fin 2015 est estimée à 6 520 K€ .

Cette approche tient compte du coût complet des projets, déduction faite d'une décote d'obsolescence, et d'une décote liée aux coûts d'adaptation des actifs informatiques.

Au titre de l'exercice 2011, la facturation des prestations effectuées dans le cadre du contrat de service signé entre SIOP et Crédit du Nord s'élève à 41 627 K€ hors taxes.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale

En application de l'article R. 225-30 du Code de Commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. Avec la Société Générale, actionnaire de notre société

Nature et objet

Mutualisation des infrastructures informatiques.

Modalités

Dans le cadre de la recherche de synergies au sein du Groupe, un accord de sous-traitance à un service de la Société Générale (GTS) a été élaboré au cours du premier semestre 2009 et mis en place au 1^{er} août 2009. Cette sous-traitance porte sur le déploiement, la production et la maintenance des services d'infrastructures techniques en matière informatique, et a fait l'objet d'une facturation à l'euro l'euro des charges encourues par GTS en 2009. Notre Conseil d'Administration du 23 juillet 2009 a autorisé la signature des conventions nécessaires à la mise en œuvre de cet accord.

La facturation des prestations effectuées en 2011 s'élève à 40 873 K€ hors taxes.

2. Avec M. Marc BATAVE, Directeur Général Délégué

Nature et objet

Engagements de retraite au bénéfice de M. Marc BATAVE.

Modalités

M. Marc BATAVE, mandataire social du Crédit du Nord jusqu'au 29 juillet 2011, était rattaché au régime de retraite sur-complémentaire des Cadres de Direction institué par délibération du Conseil de Surveillance du Crédit du Nord en date du 5 septembre 1996.

Ce régime garantit aux bénéficiaires, à la date de liquidation de leurs droits à pension par la Sécurité Sociale, un complément de pension correspondant à la différence entre :

- d'une part, un montant égal à 50 % de la moyenne, calculée sur les cinq années les plus favorables parmi les dix dernières années, des sommes brutes annuelles perçues au titre de l'activité dans le Groupe Crédit du Nord, sans que le montant déterminé puisse excéder 60 % de la rémunération contractuelle annuelle de ces mêmes années ;

- d'autre part, s'il est inférieur, le total des pensions de retraites (hors majorations familiales) et autre revenus acquis auprès de la Sécurité Sociale, de tout autre régime de base, de tous les autres régimes obligatoires par répartition ou capitalisation, de toutes rémunérations perçues pour des postes occupés à titre révocable, après le départ en retraite, du fait de fonctions exercées antérieurement dans le Groupe.

Il est précisé que M. Marc BATAVE n'acquiert plus aucun nouveau droit à retraite sur-complémentaire depuis le 29 juillet 2011. Ses droits ont été fixés à cette date et seront liquidés lorsqu'il fera valoir ses droits à la retraite de la Sécurité Sociale.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 18 avril 2012

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIES
Jean-Marc MICKELER



ERNST & YOUNG et Autres
Bernard HELLER



Projet de Résolutions

Assemblée Générale Mixte du 11 mai 2012

Résolutions de la compétence d'une Assemblée Générale Ordinaire

Première résolution

Approbation des comptes consolidés

Statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés, l'Assemblée Générale approuve les opérations qui y sont retracées, le bilan arrêté au 31 décembre 2011 et le compte de résultat de l'exercice 2011.

L'Assemblée Générale arrête le résultat net après impôts, en part du Groupe, à 314 834 000,00 euros.

Deuxième résolution

Approbation des comptes individuels Quitus aux administrateurs

Statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du Rapport Général des Commissaires aux Comptes sur les comptes individuels, l'Assemblée Générale approuve les opérations qui y sont retracées, le bilan arrêté au 31 décembre 2011 et le compte de résultats de l'exercice 2011. L'Assemblée Générale arrête le résultat net après impôts à 226 890 863,14 euros.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Troisième résolution

Affectation du résultat

Statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, l'Assemblée Générale décide de répartir le bénéfice de l'exercice s'élevant à 226 890 863,14 euros.

Il est prélevé un montant de 2 162 081,79 euros afin de porter la réserve légale de 86 864 243,01 euros à 89 026 324,80 euros.

Le montant du bénéfice réduit du montant affecté à la réserve légale et majoré du report à nouveau de l'exercice précédent, soit 284 059,81 euros, forme un total distribuable de 225 012 841,16 euros que l'Assemblée Générale décide d'affecter comme suit :

- attribution aux actions, à titre de dividende, d'une somme de 222 565 812,00 euros.
Le dividende par action s'élève à 2,00 euros ;
- dotation d'une somme de 2 000 000,00 euros à la réserve ordinaire ;
- affectation d'une somme de 447 029,16 euros au report à nouveau.

La réserve ordinaire est ainsi portée de 806 000 000 euros à 808 000 000 euros.

Pour les personnes physiques domiciliées en France, le dividende est imposable à l'impôt sur le revenu au barème progressif et est éligible à l'abattement qui résulte de l'article 158-3-2 du Code général des impôts, sauf option, préalablement à l'encaissement des dividendes ou des revenus de même nature perçus au cours de la même année, pour le prélèvement forfaitaire libératoire prévu à l'article 117 quater du Code général des impôts.

Conformément à la loi, il est rappelé, que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

- exercice 2010 : aucun dividende versé
- exercice 2009 : 3,50 euros par action*
- exercice 2008 : 1,40 euro par action*

* Dividende éligible à l'abattement de 40 % au profit des personnes physiques ou au prélèvement forfaitaire libératoire.

Quatrième résolution

**Conventions visées
aux articles L. 225 – 38
et suivants du Code
de Commerce**

Statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, l'Assemblée Générale prend acte du rapport spécial établi par les Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L. 225–38 et suivants du Code de Commerce et approuve ce rapport.

Cinquième résolution

**Ratification de la
cooptation
d'un administrateur**

Statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, l'Assemblée Générale ratifie la cooptation de M. Philippe AYMERICH pour remplacer M. Vincent TAUPIN, dans ses fonctions d'administrateur pour la durée du mandat restant à courir de ce dernier, à savoir jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Sixième résolution

**Renouvellement
du mandat
d'un administrateur**

Statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, l'Assemblée Générale décide de renouveler M. Didier ALIX en qualité d'administrateur pour une durée de 4 ans. Son mandat expirera lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Septième résolution

**Renouvellement
du mandat
d'un administrateur**

Statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, l'Assemblée Générale décide de renouveler M. Séverin CABANNES en qualité d'administrateur pour une durée de 4 ans. Son mandat expirera lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Huitième résolution

**Renouvellement
d'un Commissaire
aux Comptes titulaire**

Statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, l'Assemblée Générale renouvelle, le mandat de Commissaire aux Comptes titulaire du cabinet DELOITTE et Associés, sis 185 avenue Charles de Gaulle, 92524 Neuilly-sur-Seine pour une durée de six exercices. Ce mandat expirera à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2017.

Neuvième résolution

**Renouvellement
d'un Commissaire
aux Comptes titulaire**

Statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, l'Assemblée Générale renouvelle, le mandat de Commissaire aux Comptes titulaire du cabinet ERNST & YOUNG et Autres, sis 1/2, place des Saisons 92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1 pour une durée de six exercices. Ce mandat expirera à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2017.

Dixième résolution Renouvellement d'un Commissaire aux Comptes suppléant	Statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, l'Assemblée Générale renouvelle, le mandat de Commissaire aux Comptes suppléant de BEAS, sis 185 avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly-sur-Seine pour une durée de six exercices. Ce mandat expirera à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2017.
Onzième résolution Renouvellement d'un Commissaire aux Comptes suppléant	Statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, l'Assemblée Générale renouvelle, le mandat de Commissaire aux Comptes titulaire du cabinet PICARLE, 1/2, place des Saisons 92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1 pour une durée de six exercices. Ce mandat expirera à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2017.
Douzième résolution Ajustement de l'enveloppe des jetons de présence	Statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, l'Assemblée Générale décide d'allouer aux Administrateurs en rémunération de leur activité, à titre de jetons de présence, une somme annuelle maximale de 81 000 euros et ce jusqu'à nouvelle décision.

Résolutions de la compétence d'une Assemblée Générale Extraordinaire

Treizième résolution Modification statutaire	Statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, l'Assemblée Générale décide de modifier l'article 11.2 des statuts comme suit : « <i>Le statut et les modalités d'élection de ces administrateurs sont fixés par les articles L.225-27 et suivants du Code de Commerce ainsi que par les présents statuts. Leur nombre est de trois dont deux représentant les cadres et un représentant les autres salariés. La durée de leurs fonctions est de trois ans</i> ».
--	--

Résolution de la compétence d'une Assemblée Générale Ordinaire

Quatorzième résolution Pouvoirs	Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée Générale pour effectuer toutes formalités et publications relatives aux résolutions qui précèdent.
---	---

Les informations complémentaires

4

Renseignements de caractère général concernant le Crédit du Nord _____	205
Renseignements concernant l'activité _____	208
Responsable du Document de Référence et responsables du Contrôle des Comptes _____	210
Tables de concordance _____	211

Renseignements de caractère général concernant le Crédit du Nord

Dénomination sociale

Crédit du Nord

Siège social

28, place Rihour – 59000 Lille

Forme juridique

Société Anonyme de droit français régie par les articles L. 210-1 et suivants du Code de Commerce.

La Société a le statut de banque régie par les articles L. 311-1 et suivants du Code Monétaire et Financier.

Numéro unique d'identification

SIREN 456 504 851 RCS Lille

Code APE

6419 Z

Constitution et durée de vie

Le Crédit du Nord a été fondé en 1848 sous la dénomination « Comptoir national d'escompte de l'arrondissement de Lille ».

Il a adopté le statut de Société Anonyme en 1870 et pris la dénomination « Crédit du Nord » en 1871.

L'expiration de la Société est fixée au 21 mai 2068, sauf dissolution anticipée ou prorogation prévue par la loi.

Objet social (article 3 des statuts)

La Société a pour objet, dans les conditions déterminées par la législation et la réglementation applicables aux établissements de crédit, d'effectuer avec toutes personnes physiques ou morales, tant en France qu'à l'étranger :

- toutes opérations de banque ;

- toutes opérations connexes aux opérations bancaires, notamment toutes prestations de services d'investissement ou services connexes visés aux articles L.321-1 et 321-2 du Code Monétaire et Financier ;

- toutes prises de participation.

La Société peut également à titre habituel, dans le cadre des conditions définies par le Comité de la Réglementation Bancaire et Financière, effectuer toutes opérations autres que celles visées ci-dessus, notamment le courtage d'assurances.

D'une façon générale, la Société peut effectuer, pour elle-même et pour le compte de tiers ou en participation, toutes opérations financières, commerciales, industrielles ou agricoles, mobilières ou immobilières, pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

Capital social

Le capital social est fixé à 890 263 248 euros. Il est divisé en 111 282 906 actions de 8 euros nominal, entièrement libérées.

Les actions composant le capital social ne font l'objet d'aucun nantissement.

Forme des actions

Les actions sont obligatoirement nominatives.

Franchissements de seuil

Il n'existe aucune restriction aux dispositions légales.

Droit d'agrément

L'Assemblée Générale du 28 avril 1997 a décidé que toute cession d'actions à un tiers n'ayant pas la qualité d'actionnaire à quelque titre que ce soit, sauf en cas

de succession, de liquidation, de communauté de biens entre époux ou de cession soit à un conjoint, soit à un ascendant ou descendant, doit, pour devenir définitive, être soumise à l'agrément de la Société.

Documents sociaux

Les documents relatifs au Crédit du Nord et, en particulier, ses statuts, ses comptes, les rapports présentés à ses Assemblées par le Conseil d'Administration ou les Commissaires aux Comptes peuvent être consultés au Secrétariat Général / Vie Sociale de la Banque sis au 59, boulevard Haussmann, 75008 Paris.

Exercice social

Du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Affectation des résultats

(article 22 des statuts)

Le résultat de l'exercice se détermine conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Il est prélevé sur le bénéfice de l'exercice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, 5 % au moins pour constituer le fonds de réserve prescrit par la loi, jusqu'à ce que ce fonds ait atteint le dixième du capital social.

Le bénéfice disponible après ce prélèvement, majoré le cas échéant du report à nouveau bénéficiaire, constitue le bénéfice distribuable sur lequel sont prélevées les sommes que, sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide de distribuer aux actionnaires, d'affecter à toutes réserves ordinaires, extraordinaires ou spéciales, ou de reporter à nouveau.

L'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice peut, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividende, accorder à chaque actionnaire une option entre le paiement du dividende ou des acomptes sur dividende en numéraire ou en actions dans les conditions fixées par la législation

en vigueur. L'actionnaire devra exercer son option sur la totalité du dividende ou des acomptes sur dividende afférents aux actions dont il est propriétaire.

Hormis le cas de réduction de capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient, à la suite de celle-ci, inférieurs au montant du capital, augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

Assemblée Générale (article 19 des statuts)

L'Assemblée Générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires; elle exerce les pouvoirs qui lui sont dévolus par la loi.

Elle est convoquée et statue sur les questions inscrites à l'ordre du jour, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Le droit de participer à l'Assemblée est subordonné à l'inscription d'actions au nom de l'actionnaire cinq jours au moins avant la date de la réunion.

Plan d'intéressement et de participation

Un accord d'intéressement a été signé le 30 juin 2010 et porte sur les exercices 2010 à 2012 inclus.

Le montant susceptible d'être versé à ce titre est calculé sur la base de 6,5 % du résultat brut d'exploitation, corrigé de certains paramètres. Sa répartition est effectuée également à 35 % de la prime globale d'intéressement, assortie d'un plancher de 4 millions d'euros, et proportionnellement aux salaires bruts annuels perçus hors prime de performance pour le solde. Le montant de la prime globale d'intéressement est plafonné à 8,5 % des rémunérations brutes fiscales versées dans l'exercice concerné à l'ensemble des salariés de l'entreprise.

Les sommes provenant de l'intéressement et versées sur le Plan d'Épargne Entreprise ou dans le PERCO font l'objet d'un abondement de la part du Crédit du Nord dans le cadre des barèmes et plafonds définis.

Evolution du capital

	2011	2010	2009	2008	2007
Nombre d'actions	111 282 906*	111 282 906*	92 532 906	92 532 906	92 532 906
Nominal de l'action (en euros)	8	8	8	8	8
Capital social (en euros)	890 263 248*	890 263 248*	740 263 248	740 263 248	740 263 248
Nombre maximal d'actions à créer**	-	-	-	-	-
Nombre total de titres potentiels	111 282 906*	111 282 906*	92 532 906	92 532 906	92 532 906
Capital potentiel (en euros)	890 263 248*	890 263 248*	740 263 248	740 263 248	740 263 248

* Augmentation du capital social de 150 000 000 € par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 15 septembre 2010, entièrement souscrite par la Société Générale en vue de financer notamment l'acquisition de la Société Marseillaise de Crédit.

** Par conversion d'obligations ou exercice d'options de souscription.

Répartition du capital et des droits de vote au 31 décembre 2011

Société Générale	100 %
Membres des Organes de Direction	-
Membres du personnel (par l'intermédiaire d'organismes de placement collectifs spécialisés)	-

Droit de vote double

Néant.

Modifications intervenues dans la répartition du capital depuis 3 ans

Le 11 décembre 2009, Dexia Crédit Local et Dexia Banque Belgique cèdent chacune les 10% qu'elles détenaient chez Crédit du Nord à la Société Générale.

La Société Générale devient ainsi l'actionnaire du Crédit du Nord à plus de 99 %.

Dividendes

- Un dividende de 2,05 euros par action a été distribué au titre de l'exercice 2007.
- Un dividende de 1,40 euro par action a été distribué au titre de l'exercice 2008.
- Un dividende de 3,50 euros par action a été distribué au titre de l'exercice 2009.
- Aucun dividende n'a été distribué au titre de l'exercice 2010.
- Il sera proposé à l'Assemblée Générale du 11 mai 2012 de distribuer un dividende de 2,00 euros par action au titre de l'exercice 2011.

Marchés titres

Sans objet : l'action Crédit du Nord n'est cotée sur aucune place financière.

Renseignements concernant l'activité

Dépendance éventuelle à l'égard de brevets et licences

Sans objet.

Les risques juridiques

Le Crédit du Nord est un établissement de crédit agréé en qualité de banque. A ce titre, il peut effectuer toutes opérations bancaires.

Il est également habilité à effectuer toutes prestations de services d'investissement ou services connexes visés aux articles L. 321-1 et L. 321-2 du Code Monétaire et Financier. En sa qualité de Prestataire de Services d'Investissement, le Crédit du Nord est soumis à la réglementation qui leur est applicable, notamment au respect d'un certain nombre de règles prudentielles et aux contrôles de la Commission Bancaire. Ses dirigeants et l'ensemble de ses collaborateurs sont astreints au secret professionnel dont la violation est pénalement sanctionnée.

Le Crédit du Nord est également courtier d'assurances.

Faits exceptionnels et litiges

Il n'existe à ce jour aucun fait exceptionnel ou litige pouvant avoir ou ayant eu dans un passé récent une incidence significative sur l'activité, les résultats, la situation financière ou le patrimoine du Crédit du Nord et de ses filiales.

Autres risques particuliers

A la connaissance du Crédit du Nord, aucun risque n'est à mentionner à ce titre.

Assurances

Politique générale

Le Crédit du Nord mène une politique d'assurance visant à obtenir les meilleures garanties au regard des risques auxquels il est exposé.

Un certain nombre de risques majeurs sont couverts par des contrats souscrits dans le cadre du Plan Mondial Centralisé de la Société Générale; d'autres sont garantis par des contrats propres au Crédit du Nord.

Les risques couverts dans le cadre du Plan Mondial d'Assurance

1. Vol/fraude

Ces risques sont inclus dans une police « globale de banque » assurant l'ensemble des activités banque du Crédit du Nord et de ses filiales.

2. Responsabilité civile professionnelle

Les conséquences d'une éventuelle mise en cause sont assurées dans le cadre du Plan Mondial. Le niveau de couverture correspond aux meilleures offres du marché.

3. Pertes d'exploitation

Les conséquences d'un arrêt accidentel de l'exploitation sont assurées dans le cadre du Plan Mondial. Cette garantie intervient en complément de plans de continuité d'activité.

4. Responsabilité civile des mandataires sociaux

L'objet de cette police est de garantir les administrateurs et dirigeants en cas de réclamation introduite à leur rencontre et mettant en jeu leur responsabilité.

Les risques couverts en propre par le Crédit du Nord

1. Assurance des immeubles et de leur contenu

Les biens sont assurés dans le cadre d'une police multirisque habitation dans la limite de 76 500 000 euros.

2. Assurance des risques informatiques

Cette assurance garantit toute perte ou dommage causé aux biens (matériel, support d'information) assurant le traitement de l'information.

3. Assurance responsabilité civile d'exploitation

Cette assurance couvre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile en raison de dommages causés aux tiers du fait des personnes et des biens nécessaires à l'exploitation.

Autres risques liés à l'activité

Le Crédit du Nord propose, dans le cadre de contrats Groupe, l'assurance de ses prêts (immobiliers, personnels...) contre les risques de décès, invalidité ou incapacité de travail de l'emprunteur.

Responsable du Document de Référence et responsables du Contrôle des Comptes

Responsable du Document de Référence

Philippe AYMERICH, Directeur Général depuis le 11 janvier 2012

Attestation du Responsable du Document de Référence

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de Référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le Rapport de Gestion (dont la table de concordance du rapport financier annuel, au chapitre 4 page 214, indique le contenu) présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquelles elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent Document de Référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du Document de Référence.

Les informations financières historiques présentées dans le Document de Référence ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux figurant en pages 134 et 135, 196 et 197 du présent document, ainsi que celles incorporées par référence pour les exercices 2009 et 2010, respectivement en pages 136 et 137, 196 et 197 du Document de Référence 2009 et en pages 138 et 139, 204 et 205 du Document de Référence 2010. Les rapports des contrôleurs légaux référant aux comptes annuels 2009, 2010 et 2011 contiennent des observations.

Paris, le 27 avril 2012

Le Directeur Général,
Philippe AYMERICH



Responsables du Contrôle des Comptes

ERNST & YOUNG et Autres

Représenté par Bernard HELLER

Adresse :

1/2, place des Saisons
92 400 Courbevoie - Paris-La Défense 1

Date de dernière nomination :

18 mai 2006 pour six exercices

Expiration du mandat en cours :

à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Suppléant :

Société PICARLE et Associés

DELOITTE & ASSOCIES

Représenté par Jean-Marc MICKELER

Adresse :

185, avenue Charles de Gaulle
92 200 Neuilly-sur-Seine

Date de dernière nomination :

18 mai 2006 pour six exercices

Expiration du mandat en cours :

à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Suppléant :

Société BEAS

Tables de concordance

1. Table de concordance du Document de Référence

En application de l'article 28 du Règlement CE n° 809/2004 de la Commission du 29 avril 2004, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent Document de Référence :

- les comptes consolidés et individuels de l'exercice clos le 31 décembre 2010, les rapports des Commissaires aux Comptes y afférent et le rapport de gestion du Groupe figurant aux pages 44 à 190, pages 138 et 139, pages 204 et 205 et pages 13 à 28 du Document de Référence déposé auprès de l'AMF le 28 avril 2011 sous le n° D.11-0392 ;
- les comptes consolidés et individuels de l'exercice clos le 31 décembre 2009, les rapports des Commissaires aux Comptes y afférent et le rapport de gestion du Groupe figurant aux pages 46 à 183, pages 136 et 137, pages 196 et 197 et pages 12 à 31 du Document de Référence déposé auprès de l'AMF le 28 avril 2010 sous le n° D.10-0346 ;
- les chapitres des documents de référence n° D.11-0392 et n° D.10-0346 non visés ci-dessus sont, soit sans objet pour l'investisseur, soit couverts à un autre endroit du présent Document de Référence.

Rubriques	N° de page du Document de Référence
1. Personnes responsables	210
2. Contrôleurs légaux des comptes	210
3. Informations financières sélectionnées	
3.1. Informations financières historiques sélectionnées pour l'émetteur, pour chaque exercice	6-7
3.2. Informations financières sélectionnées pour des périodes intermédiaires	-
4. Facteurs de risque	37 ; 78 à 89 ; 208
5. Informations concernant l'émetteur	
5.1. Histoire et évolution de la Société	205
5.2. Investissements	8 ; 14 ; 28 ; 102-103
6. Aperçu des activités	
6.1. Principales activités	16 à 21
6.2. Principaux marchés	97-98
6.3. Evénements exceptionnels	-
6.4. Degré de dépendance de l'émetteur à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers, ou de nouveaux procédés de fabrication	208
6.5. Eléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle	-
7. Organigramme	
7.1. Description sommaire du Groupe	11
7.2. Liste des filiales importantes	11 ; 76-77 ; 181-182

Rubriques	N° de page du Document de Référence
8. Propriétés immobilières, usines, équipements	
8.1. Immobilisations corporelles importantes existantes ou planifiées	102-103
8.2. Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles	-
9. Examen de la situation financière et du résultat	
9.1. Situation financière	22 à 27
9.2. Résultat d'exploitation	22 à 26
10. Trésorerie et capitaux	
10.1. Informations sur les capitaux de l'émetteur	44 à 50
10.2. Source et montant des flux de trésorerie de l'émetteur	51
10.3. Informations sur les conditions d'emprunt et la structure de financement de l'émetteur	96 ; 106 ; 107 ; 114
10.4. Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé ou pouvant influencer sur les opérations de l'émetteur	-
10.5. Informations concernant les sources de financement attendues nécessaires pour honorer les engagements visés aux points 5.2 et 8.1	-
11. Recherche et développement, brevets et licences	-
12. Informations sur les tendances	28
13. Prévisions ou estimations du bénéfice	-
14. Organes d'administration, de direction et de surveillance et Direction Générale	
14.1. Conseil d'Administration et Direction Générale	4
14.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la Direction Générale	184 à 186
15. Rémunérations et avantages	
15.1. Montant de la rémunération versée et avantages en nature	187 à 195
15.2. Montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	131
16. Fonctionnement des organes d'administration et de direction	
16.1. Date d'expiration des mandats actuels	4 ; 184 à 186
16.2. Contrats de service liant les membres des organes d'administration	-
16.3. Informations sur le comité d'audit et le comité de rémunération de l'émetteur	4 ; 29-30 ; 187-188
16.4. Déclaration indiquant si l'émetteur se conforme, ou non, au régime de gouvernement d'entreprise	-
17. Salariés	
17.1. Nombre de salariés	23 ; 125 ; 177
17.2. Participations et stock-options des administrateurs	190 ; 192 à 194
17.3. Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur	207

Rubriques	N° de page du Document de Référence
18. Principaux actionnaires	
18.1. Actionnaires détenant plus de 5 % du capital social ou des droits de vote	207
18.2. Droits de vote différents des actionnaires sus-visés	207
18.3. Contrôle de l'émetteur	207
18.4. Accord connu de l'émetteur, dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle	-
19. Opérations avec des apparentés	131-132 ; 181-182 ; 198 à 200
20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	
20.1. Informations financières historiques	44 à 133 ; 139 à 183
20.2. Informations financières pro forma	-
20.3. Etats financiers	44 à 133 ; 139 à 183
20.4. Vérification des informations financières historiques annuelles	134-135 ; 196-197
20.5. Date des dernières informations financières	44 ; 141
20.6. Informations financières intermédiaires	-
20.7. Politique de distribution des dividendes	207
20.8. Procédures judiciaires et d'arbitrage	208
21. Informations complémentaires	
21.1. Capital social	205 ; 207
21.2. Acte constitutif et statuts	205-206
22. Contrats importants	-
23. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	-
24. Documents accessibles au public	206
25. Informations sur les participations	11 ; 76-77 ; 181-182

2. Table de concordance du Rapport Financier Annuel

En application de l'article 222-3 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du Code Monétaire et Financier comporte des éléments décrits aux pages suivantes du Document de Référence :

Rubriques	N° de page du Document de Référence
Rapport financier annuel	
Attestation du Responsable du document	210
Rapport de gestion	
- Analyse des résultats, de la situation financière, des risques de la société-mère et de l'ensemble consolidé et liste des délégations en matière d'augmentation de capital (article L.225-100 et L.225-100-2 du Code de Commerce)	N.A.
- Informations requises par l'article L.225-100-3 du Code de Commerce relative aux éléments susceptibles d'avoir une incidence sur l'offre publique	N.A.
- Informations relatives aux rachats d'actions (article L.225-211 alinéa 2 du Code de Commerce)	N.A.
Etats financiers	
- Comptes annuels	142 à 183
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels	196-197
- Comptes consolidés	44 à 133
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	134-135



Le présent Document de Référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 27 avril 2012, conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF.
Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.